Lys, une fenêtre
l'ex-Yougoslavie

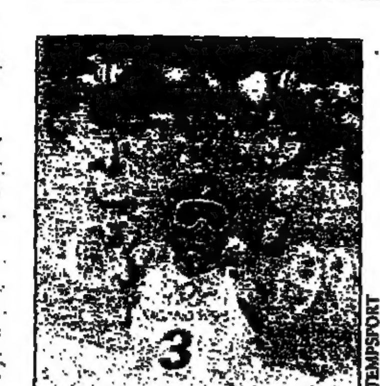
ETRANGER

...lexions autour du prix
...que à Venise

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
Rousseau l'inclassable
Le roman médiéval

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16501 – 7,50 F | SAMEDI 14 FÉVRIER 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



TEMPSPORT

LES JO DE NAGANO

La descente en or de Jean-Luc Crétier

SUR LES PENTES du mont Karamatsudake balayées par le vent, le Savoyard Jean-Luc Crétier, trente et un ans, a obtenu, vendredi 13 février, la première victoire de sa carrière. Il a décroché la médaille d'or dans la descente, épreuve reine des Jeux d'hiver. C'est la quatrième enlevée dans cette discipline par un skieur français après Henri Oreiller (1948), Jean Vuarnet (1960) et Jean-Claude Killy (1968). De nombreux favoris se sont laissé surprendre par les pièges de la piste.

Lire pages 22 et 23

Le coût de la Ville

Le rapport Sueur chiffre à 35 milliards de francs par an le coût de la relance de la politique de la Ville.

p. 8 et notre éditorial p. 15

Secret-défense

L'Assemblée nationale a décidé la création d'une autorité administrative indépendante pour contrôler l'utilisation du secret-défense. p. 6

Ségrégation à l'école en Bosnie

Cours de récréation et manuels distincts : le système scolaire bosniaque ravive les différences ethniques et religieuses. p. 14

Jeunesse au piano

A vingt-huit ans, le Français François-Frédéric Guy parvient à dominer deux sommets du piano, les sonates « Hammerklavier » et « Opus 109 » de Beethoven. p. 28

Pour l'AMI

Donald J. Johnston, secrétaire général de l'OCDE, répond à Jack Lang et prend la défense de l'Accord multilatéral sur l'investissement. p. 16

Paysages d'Ile-de-France

Les élus de la région Ile-de-France se penchent sur le sort des sites traditionnels. p. 12

Intérim en hausse

La reprise économique et la perspective des 35 heures stimulent le marché du travail temporaire. p. 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 214 - 7,50 F

Irak : Moscou se dresse contre les Etats-Unis

- La Russie affirme qu'une opération militaire irait à l'encontre de ses « intérêts vitaux »
- Jacques Chirac refuse le risque que « des femmes et des enfants » soient tués
- L'Europe reste divisée sur le soutien à Bill Clinton

LA CRISE irakienne a donné l'occasion à la Russie, jeudi 12 février, d'exprimer pour la première fois depuis longtemps un désaccord profond avec les Etats-Unis. Rarement depuis l'implosion de l'URSS, en 1991, le ton avait été aussi acrimonieux entre les deux pays que lorsque le ministre russe de la défense, Igor Sergueïev, a signifié à son homologue américain, Richard Cohen, en visite à Moscou, l'opposition catégorique de son pays à l'utilisation de la force contre l'Irak. Il en va *« des intérêts vitaux de la Russie »*, a-t-il dit devant le secrétaire à la défense. Un bombardement américain contre Saddam Hussein, a ajouté M. Sergueïev, *« ramènerait des années en arrière »* les relations entre la Russie et les Etats-Unis. Cet incident intervient après les tonitruantes déclarations du président Boris Eltsine, qui avait jugé, il y a quelques semaines, qu'une intervention américaine contre l'Irak faisait courir le risque d'*« une troisième guerre mondiale »*. Le sous-secrétaire d'Etat chargé des questions politiques, Thomas Pickering, a commenté à Washington : *« Nous savons que les Russes se sont engagés dans la recherche d'une solution diplomatique, nous les avons encouragés à le faire. Nous pensons cependant qu'ils doivent comprendre très clairement notre position sur l'usage de la force si besoin est. »*

En visite à Vienne, le président Jacques Chirac s'est lui aussi prononcé contre l'usage de la force. *« Il faut tout faire pour éviter de tuer des femmes et des enfants »*, a-t-il déclaré jeudi, tout en réaffirmant l'obligation pour Saddam Hussein de *« respecter totalement »* les résolutions de l'ONU. Il a affirmé son opposition au principe même des embargos. Sur cette question là, comme sur une intervention militaire, l'Europe se présente en ordre dispersé.

Lire pages 2 et 3 et l'analyse page 15



« Marx est mort ? Mon œil ! »

UN SIÈCLE et demi après, il fait encore la couverture des magazines, remplit les colloques, garantit de raisonnables succès d'édition. Le 23 février, le *Manifeste du parti communiste* fêtera ses 150 ans et beaucoup, déjà, s'y préparent. Le 26, Librio (J'ai lu) mettra en vente (au prix de 10 francs) le texte fondateur de Karl Marx et Friedrich Engels, après les 35 000 exemplaires vendus, au même prix, par les Mille et une nuits.

En mai, un colloque international réunira à Paris une centaine de spécialistes de plus de soixante pays. Vendredi 13 février, *L'Humanité* propose, au format du quotidien communiste, le manuscrit tel qu'il est paru en février 1848 en Angleterre, sans nom d'auteur, sous l'égide de l'Association londonienne pour la formation des travailleurs allemands. Comme dit le patriarche en frac et barbe blanche sur les cartes de vœux 1998 de certaines « fédés » communistes : *« Marx est mort ? Mon œil ! »*.

La figure du penseur mort en 1883 est à la mode dans toute la gauche radicale. *« Tous les classiques de la subversion, tous les textes un peu « situ » ont un grand succès auprès des nouvelles générations »*, explique Olivier Rubinstein, directeur littéraire aux Mille et une nuits. *« Nous avons pensé qu'il était temps de relire Marx de manière sereine. »* A petits prix, sans fioritures, façon éditions chinoises de la génération soixante-huitarde.

En septembre 1995, le Congrès Marx International avait déjà connu un succès aussi remarqué qu'inattendu. Le comité de parrainage du colloque intitulé « Quelle alternative au capitalisme ? », qui se tiendra à Paris du 13 au 16 mai, confirme ce regain d'intérêt : *« Pour la première fois depuis les grandes fractures de 1914-1917, tous les courants de pensée qui s'enracinent dans l'histoire séculaire des mouvements d'émancipation se proposent de confronter leurs analyses »*, s'enthousiasme son organisatrice communiste, Francette Lazard. Parmi les intervenants, on trouve Richard Dethyre (APEIS), l'un des leaders du mouvement des chômeurs, Sami Naïr, conseiller de Jean-Pierre Chevènement, les philosophes Lucien Sève, communiste refondateur, et le trotskiste Daniel Bensaïd, ainsi que nombreux universitaires américains, brésiliens, israëliens...

Certains, comme l'ancien commissaire général au plan, Henri Guaino, se réfèrent à Marx sans complexes. *« L'économie marxiste est inutilisable. Mais sa sociologie est politiquement incontournable. En ce sens, le « retour à Marx » est inéluctable »*, explique le démographe Emmanuel Todd dans *L'illusion économique* (Gallimard, 1998).

Et, en ces temps de « lutte des classes », il conseille la lecture du *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, que Les Mille et une nuits s'apprêtent à publier à 10 francs. Le *Dix-huit Brumaire* est devenu « la » référence obligée de la centaine de livres, essais et revues qui ont été consacrés au *« mouvement social »* de décembre 1995, comme de ceux, en cours d'écriture, sur le « mouvement des chômeurs »...

Ariane Chemin et Caroline Monnot

Non à l'Etat-espion en Allemagne !

par Rudolf Augstein et Marion Dönhoff

AYANT attendu, pendant des années, un Etat de droit démocratique, nous avions adopté – après que les nazis eurent enfin disparu – une constitution, la Loi fondamentale, dont les vingt premiers articles ne devaient jamais être changés afin que la démocratie ait un fondement durable.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Le droit à l'inviolabilité de la sphère privée est définitivement abandonné. L'article 13 de la Loi fondamentale – un de ces vingt articles déterminants pour la démocratie – ne disparaît certes pas, mais il est totalement défiguré. On nous explique que la lutte contre la criminalité organisée ne peut être menée que si on renonce à des libertés et à des droits fondamentaux.

Cet article 13 déclare : *« L'habitation est inviolable. »* Or, dorénavant, des policiers seront autorisés à pénétrer dans les appartements pour y placer des micros, et cela chez tous les citoyens, à l'exception des députés, des prêtres et des défenseurs dans les procès pénaux. Entre-temps, un mouvement s'est développé pour demander que les médecins, les journalistes et les avocats ne puissent pas être écoutés. Bref, tous ceux à qui est reconnu le droit de refuser de témoigner.

Mais est-ce bien là toute la question ? Le citoyen normal n'a-t-il pas le droit, lui aussi, conformément au proverbe *« My home is my castle »* (*« Je suis maître chez moi »*) d'être assuré qu'il trouvera son logement, s'il le quitte pour une semaine, dans l'état où il l'avait laissé, sans que des cambrioleurs légaux y aient, dans l'intervalle, installé des micros – et, pourquoi pas, bientôt, des caméras ?

Il est vrai que cela arrive, ailleurs dans le monde, mais c'est illégal et seulement légitime dans des cas très rares. La France, par exemple, peut se permettre beaucoup de choses qui seraient impensables en Allemagne du fait de son passé.

Lire la suite page 16

Rudolf Augstein *est éditeur de « Der Spiegel ». La comtesse* **Marion Dönhoff** *est co-éditrice de « Die Zeit ».*

Peugeot-Citroën a perdu 2,5 milliards de francs en 1997

LE GROUPE PSA a perdu 2,5 milliards de francs en 1997, a annoncé, jeudi 12 février, Jean-Martin Folz, président du directoire. Cette perte est imputable à des éléments exceptionnels et à des modifications de méthodes comptables qui affectent les comptes à hauteur de 4,4 milliards de francs. M. Folz met *« les compteurs à zéro »* après les quinze ans de règne de Jacques Calvet. Charge-t-il la barque ? Il s'en défend, arguant que les charges qui pèsent sur les comptes 1997 sont exceptionnelles et concernent le passé. Le constructeur a notamment perdu 1,4 milliard de francs en 1997 en prenant une mauvaise position sur la livre sterling. Les réductions d'effectifs vont se poursuivre, au rythme de 3 000 à 4 000 par an.

Lire page 17

Le mystère de Pleine-Fougères



RENAUD VAN RUYMBEKE

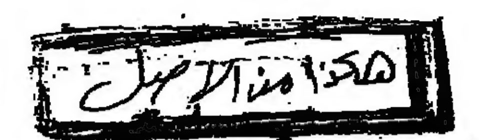
UN PORTRAIT-ROBOT et un signalement précis de l'homme suspecté d'avoir violé et tué Caroline Dickinson, le 18 juillet 1996, dans l'auberge de jeunesse de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), devaient être diffusés vendredi 13 février. L'enquête, reprise de zéro par le juge Renaud Van Ruymbeke, a permis de surmonter l'accumulation de négligences et d'erreurs commises par son prédécesseur. Elle s'oriente vers un violeur en série.

Lire page 11

Les gros sous de monsieur bébé

L'ENFANT fait marcher le commerce. Ses parents dépensent en moyenne 3 356 francs par an pour l'habiller. Du coup, les étoiles du prêt-à-porter adulte s'installent sur ce marché, du bébé à l'adolescent, dans une autre catégorie que Du pareil au même, champion des cours de récréation avec ses prix cassés. *« Dans notre société d'image, l'enfant accède très vite au rôle de prescripteur. A trois ans, il choisit les couleurs et à dix, par sa stature, il entre dans le marché de l'adolescence »*, explique la directrice d'une société qui élabore les tendances du Salon de la mode enfantine à Paris.

Lire page 25



CRISE Les Etats-Unis se sont efforcés de minimiser le nouvel avertissement lancé jeudi 12 février par la Russie mettant en garde contre l'utilisation de la force dans la crise irakienne. Recevant son homologue américain, Richard Cohen, le ministre russe de la défense a déclaré qu'une frappe contre l'Irak *« ramènerait des années en arrière »* les relations entre Moscou et Washington. ● MOSCOU a, d'autre part, démenti des informations avancées par le *Washington Post* selon lesquelles la Russie aurait récemment fourni à l'Irak du matériel permettant au régime de Bagdad de muscler son arsenal biologique, celui qui est, précisément, au cœur de la crise actuelle entre l'ONU et le président Saddam Hussein. ● JACQUES CHIRAC, en visite à Vienne, *n'a pas caché son hostilité personnelle à une intervention militaire en Irak, faisant valoir le* coût humain d'une telle opération.

La Russie stigmatise le comportement des Etats-Unis avec l'Irak

Le ministre russe de la défense évoque « les intérêts vitaux » de son pays dans la région et assure que des frappes aériennes ramèneraient les relations avec Washington « des années en arrière »

MOSCOU
de notre correspondante

Haussant le ton à l'occasion de la première visite en Russie du secrétaire américain à la défense William Cohen, Moscou a averti Washington, jeudi 12 février, que des frappes contre l'Irak toucheraient *« les intérêts vitaux de la Russie et d'autres pays de la région »* et mettraient à mal les relations russo-américaines. Exprimant sa *« profonde inquiétude quant au coût possible »* d'une action américaine dans le Golfe, notamment sur les relations Moscou-Washington *« dans le domaine militaire »*, le ministre russe de la défense Igor Sergueïev a demandé si les Etats-Unis étaient prêts à en assumer *« toutes les conséquences »*.

Survenant après les mises en gardes de Boris Eltsine quant aux risques de *« guerre mondiale »* en cas de frappes américaines, celles de son ministre n'ont guère étonné à Moscou, même si elles ont visiblement surpris la délégation américaine. Elles étaient en effet exprimées pour la première fois publiquement, face à un haut responsable américain, la presse ayant été conviée aux premières minutes de l'entretien.

A l'issue de la rencontre, les deux hommes ont assuré être parvenus à une *« meilleure compréhension »* de leurs positions respectives. *« Nous continuons à être en désaccord en termes de méthode pour atteindre les objectifs ultimes que nous partageons »*, a constaté William Cohen. Le maréchal Sergueïev, pour sa part, a repris un argument déjà avancé par les services météorologiques russes, assurant qu'une attaque américaine contre des sites où sont entreposées des substances chimiques pourrait dégager *« un nuage qui toucherait l'Azerbaïdjan, l'Iran, le Turkménistan et le Kirghizstan »*. Sans se préoccuper, semble-t-il, de la contradiction qu'un tel argument introduit dans la position de la Russie, où l'on minimise traditionnellement l'importance des stocks militaires chimiques irakiens.

Le maréchal n'aurait guère son mot à dire dans la médiation menée par la Russie dans l'affaire irakienne, qui reste du domaine du chef de sa diplomatie, Evgueni Primakov. Mais sa « sortie » est totalement en phase, non seulement avec l'humeur anti-américaine des officiers russes, mais aussi avec celle du parlement, de la classe politique russe dans son ensemble et, comme certains le craignent aux Etats-Unis, de MM. Primakov et Eltsine eux-mêmes.

« Aujourd'hui, M. Primakov semble avoir convaincu le président Eltsine que la géopolitique au Moyen-Orient est plus importante pour la Russie que l'argent de l'Occident », écrivait ainsi mardi, dans *Moscow Times*, Michael McFaul, expert américain du centre Carnegie. Il ajoutait crûment que la Russie, en mauvaise posture financière, pourrait bientôt avoir besoin d'un plan d'urgence du FMI et que la *« bonne volonté »* américaine pourrait manquer *« si la Russie continue à défier les efforts américains concernant l'Irak »*.

En réponse, le grand argentier russe Anatoli Tchoubaïs, raffermi la semaine dernière dans ses fonctions par Boris Eltsine, a affirmé jeudi que *« le danger de la crise asiatique pour la Russie était passé »* et que les investisseurs étrangers revenaient. Mais, coutumier des assurances optimistes, M. Tchoubaïs n'est pas toujours pris au sérieux.

L'EXPÉDITION DE M. JIRINOVSKI

Un quotidien officiel du gouvernement russe, *Rossiïskaïa Gazeta*, a publié, sous le titre *« Du Tonnerre sur le Golfe au Saut sur la Caspienne »*, une « étude » sur les aspects économiques pour la Russie de la crise irakienne. Elle rappelle les 8 milliards de dollars de dettes irakiennes à Moscou et les contrats mirifiques passés par des sociétés pétrolières russes avec Bagdad (tout en reconnaissant qu'elles ne sont pas seules), dont la Russie pourrait profiter en cas de levée des sanctions de l'ONU.

Mais ladite « étude » lie surtout la nouvelle offensive de Washington contre l'Irak aux intérêts pétroliers américains dans les pays de la Caspienne et soupçonne Washington de vouloir les inclure dans les champs d'action du Pentagone. C'est la théorie développée le plus explicitement par « l'ami personnel de Saddam Hussein » Vladimir Jirinovski, qui conduit depuis jeudi une délégation de députés et journalistes russes à Bagdad, où on leur promet de « visiter les huit sites » présidentiels et de rencontrer Saddam Hussein.

L'expédition de M. Jirinovski fut patronnée au départ par M. Primakov, même si son ministère a dû s'opposer aux frasques les plus flagrantes de cette équipée. Celle-ci ferait néanmoins partie du glissement de la médiation menée par la Russie, qui n'a aucun intérêt à un embrasement à ses portes sud, vers une opération de « conseil » aux dirigeants de Bagdad.

Sophie Shihab

Les responsables américains minimisent les désaccords

L'administration américaine a minimisé, jeudi 12 février, le nouvel avertissement lancé par la Russie, mais certains experts craignent que les tensions créées par la crise avec l'Irak n'aient un effet durable sur les relations entre Washington et Moscou. Le porte-parole de la Maison Blanche a ainsi admis qu'il existait *« clairement un désaccord* [entre Moscou et Washington] *sur les tactiques que la communauté internationale doit considérer »*. *« Mais il n'y a pas de désaccord sur le fait que Saddam Hussein et l'Irak doivent se mettre en conformité »* avec les résolutions de l'ONU, a ajouté Michael McCurry, en référence au refus de Bagdad d'autoriser l'accès de ses sites suspects aux inspecteurs de l'ONU chargés de mettre en œuvre le désarmement irakien. *« Nous prenons ce que nous dit la Russie au sérieux et nous demanderons à la Russie de prendre très au sérieux ce que nous lui disons »*, a déclaré Thomas Pickering, sous-secrétaire d'Etat américain chargé des questions politiques et ancien ambassadeur à Moscou.

Polémique sur l'arsenal biologique en possession des Irakiens

LA RUSSIE, par la voix de son ambassadeur à l'ONU, a formellement démenti, jeudi 12 février, qu'elle ait livré illégalement à Bagdad, en 1995, alors que l'Irak était sous embargo, des matières qui entrent dans la composition d'armes biologiques.

Ces informations ont été publiées par le quotidien américain *Washington Post. Le journal affirme* que la Russie n'a pas répondu à un *questionnaire envoyé il y a six semaines* à Moscou et ayant trait à un contrat *– passé en 1995 –* pour la livraison à l'Irak d'un réservoir *de 5 000 litres destiné officiellement* à la production de protéines pour des nourritures animales. De tels ingrédients auraient pu entrer dans la fabrication clandestine par l'Irak d'armes biologiques. Le *Washington Post* ajoute qu'il ignore si Bagdad a reçu la marchandise.

A New York, le représentant russe à l'ONU a protesté contre l'article du quotidien américain. A Moscou, le ministère des affaires étrangères, démentant tout contrat *avec l'Irak qui aurait violé les sanc*tions de la communauté internationale à l'encontre de Bagdad, a expliqué qu'il demandait des *explications de la Commission spéciale* pour le contrôle du désarmement *(Unscom), puisque cet orga*nisme des Nations unies est le seul à pouvoir détenir de *« telles informations confidentielles »*. A Bagdad, un porte-parole officiel a démenti que l'Irak ait conclu un accord de ce genre. Cependant, le général Amer Al-Saadi, conseiller à la présidence irakienne, a affirmé que Bagdad avait eu l'intention d'acheter, en 1995, à Moscou, une cuve de fermentation de 3 000 litres pour la fabrication de protéines d'alimentation animale, *« et non de 5 000 litres, comme le dit le Washington Post »*. *« L'achat n'a jamais été conclu »*, a-t-il ajouté.

A Washington, le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a indiqué, pour sa part, que *« les Etats-Unis n'ont pas de confirmation indépendante »* d'une coopération entre la Russie et l'Irak dans le domaine des armements biologiques, mais qu'ils allaient chercher à se renseigner *« parce qu'il s'agit d'un problème grave »*. Elle a ajouté que Washington faisait confiance à l'Unscom pour mener *« une enquête complète et énergique »*. Elle a noté que la Russie *« s'efforçait de renforcer les contrôles à l'exportation »* de biens à double emploi, civil et militaire.

Comme certains produits chimiques qui sont en usage dans la pharmacie ou dans l'agroalimentaire, les armes biologiques ont, en *effet, cette particularité-là de pouvoir* être conçues à partir de divers composants – bacilles, souches de cultures et ferments – qui se trouvent en vente plus ou moins libre dans le commerce

Dans ses rapports semestriels, dont le dernier remonte à octobre 1997, l'Unscom est arrivée à la conclusion que l'Irak avait organisé un vaste programme d'armements biologiques, dont l'ampleur avait été insoupçonnée avant la guerre *du Golfe et dont la découverte* après coup a surpris les experts de l'ONU. *Les Irakiens ont acquis, sur* le marché, des milieux de culture, des substances secondaires et des ferments pour faire croître le virus, *qui* sont à la base d'armes faisant appel au bacille de charbon, à la toxine botulique ou à l'aflatoxine. Ces substances ont probablement *été importées entre* 1987 et 1989 de plusieurs pays, tels que – selon des analyses propres à plusieurs ministères occidentaux de la défense – les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, dans des quantités qu'on ignore encore avec exactitude. L'identité des pays impliqués ne figure toutefois pas dans les rapports rédigés par les experts de l'Unscom.

En revanche, les inspecteurs de l'ONU, parmi lesquels des spécialistes du centre d'études du Bouchet (Essonne) qui dépend de la délégation générale pour l'armement, doutent que les Irakiens se soient débarrassés de toutes les souches qu'ils auraient pu développer. Il manquerait, en effet, à l'appel entre 13 et 17 tonnes de milieux de culture, de quoi, estiment-ils fabriquer plusieurs milliers de litres de toxines mortelles.

J. I.

Le Pentagone déploie ses espions volants, et en informe la presse

DANS LE BRAS DE FER qui l'oppose à Bill Clinton, c'est, déjà, une petite victoire pour Saddam Hussein. Contrairement à ses habitudes de secret, le Pentagone, pour faire croire à sa capacité de frapper durement l'Irak, a entrepris une campagne de médiatisation sans précédent de ses moyens militaires et, singulièrement, de sa faculté de savoir à tout instant et quasiment en direct, grâce à l'efficacité de ses outils de renseignement, ce que les Irakiens sont en train de mijoter. Jamais les Américains n'ont livré autant d'informations sur les caractéristiques et les performances de leur panoplie d'espionnage.

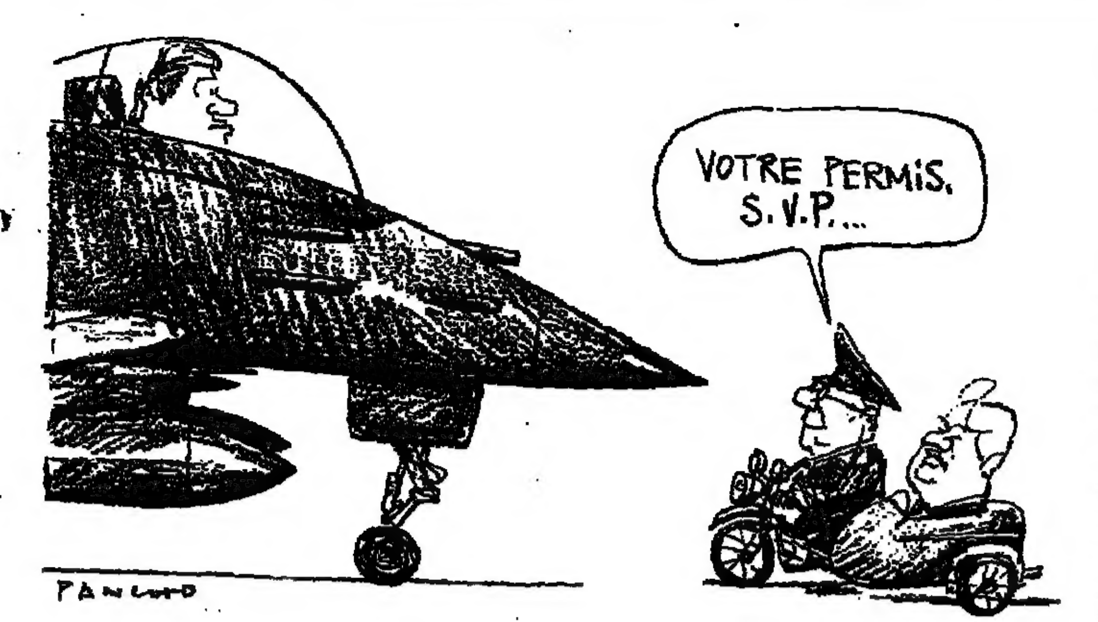
Ainsi, pour la première fois depuis sa création, il y a trente-sept ans, les portes du National Reconnaissance Office (NRO), l'agence la plus secrète de la communauté américaine du renseignement, se sont ouvertes à la chaîne de télévision CBS et à des revues spécialisées, comme *Aviation Week and Space Technology (AWST)*. L'existence, sans plus, du NRO n'avait été reconnue officiellement qu'en 1992. Ce que l'on sait de lui tient en quelques détails : le nom de son directeur (Keith Hall, désigné il y a deux ans), le budget (une évaluation de 8 milliards de dollars, valeur 1996), son autorité de tutelle (le secrétaire à l'armée de l'air), son siège (non loin de l'aéroport international Dulles, en Virginie) dont la construction avait été cachée aux commissions du Congrès spécialisées dans le contrôle des services de renseignement et, probablement, ses effectifs (on parle de trois mille cinq cents collaborateurs). Du reste et notamment des activités du NRO, on ignorait tout ou quasiment, du moins l'essentiel.

A en croire l'hebdomadaire *AWST*, le NRO a déployé au-dessus de l'Irak une armada de satellites espions pour surveiller les tentatives de Saddam Hussein pour dissimuler son arsenal de destructions massives : pas moins de cinq satellites d'observation (trois satellites optiques KH-11 et deux satellites-radars Lacrosse), un nombre, non révélé à ce jour, de satellites susceptibles d'intercepter les communications gouvernementales et des satellites-relais (le dernier en date a été lancé le 29 janvier de Cap Canaveral) capables d'acheminer les informations nécessaires au commandement des troupes sur le terrain. Au total, aujourd'hui, quelque douze satellites tournent autour de la Terre, selon le *Washington Post*, pour espionner l'Irak au profit du NRO.

De son côté, la chaîne CBS croit pouvoir ajouter que ces renseignements de haute précision, les plus chers du monde, arrivent à leur destinataire en temps réel et qu'ils permettraient, une fois décodés et analysés, de détecter, à une altitude de 300 kilomètres, des objets de 15 centimètres de long comme, par exemple, les titres de la première page d'un journal.

Dans quel but ? Il s'agit de pouvoir guider, sur des cibles choisies, des missiles de croisière et des avions « furtifs » F-117 qui pourraient composer les premiers raids contre l'Irak, puis de les renouveler au besoin. Le message que fait passer le NRO est clair : Saddam Hussein n'a qu'à bien se tenir. Pour autant, William Cohen, le secrétaire américain à la défense, n'attend pas des miracles de ses espions et de leurs gadgets. *« D'un pur point de vue militaire, il n'y a pas de substitut à la présence, sur le sol irakien, des inspecteurs de la commission spéciale des Nations unies chargée de surveiller le désarmement chimique et biologique de l'Irak »*, a-t-il confié au Sénat.

Jacques Isnard



Il faut tout faire pour éviter « de tuer des femmes et des enfants », déclare Jacques Chirac

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Rompant avec un langage diplomatique généralement moins explicite, le président de la République, Jacques Chirac, n'a pas caché jeudi 12 février son hostilité personnelle à une intervention militaire en Irak. *« Je ne conteste pas la nécessité d'imposer à Saddam Hussein le respect de toutes les décisions du Conseil de sécurité. Je dis simplement que, si on peut le faire en évitant d'envoyer des bombes et de tuer des femmes et des enfants, il vaut mieux »*, a dit M. Chirac sur un ton assez vif.

Le président de la République, en visite à Vienne, avait rappelé précédemment, en termes plus classiques, la position de la France, dans cette crise. Cette position, avait-il dit, c'est, premièrement, que les résolutions de l'ONU doivent être totalement respectées (*« L'Irak doit accepter sans condition les contraintes des contrôles de l'Unscom »*) et, deuxièmement, qu'*« il faut tout faire pour éviter une solution militaire »*. Il avait précisé que la France travaillait dans ce sens, *« en liaison avec la Russie et la Chine, mais aussi en relation quotidienne, permanente, avec ses alliés américains et britanniques »*.

CONTRE L'EMBARGO

Mais la question d'un journaliste autrichien, estimant que la France, pour des raisons économiques, se montrait plus proche de Pékin et de Moscou que de ses alliés occidentaux, a fait sortir M. Chirac de son calme. *« Compte tenu de la situation de l'Irak, les intérêts de la France dans ce pays sont tout à fait modestes, pour ne pas dire inexistants. Ce n'est pas la question*, a-t-il répondu. *La question est de savoir si, pour régler un problème politique indiscutable, et qui doit l'être selon les décisions du Conseil de sécurité, on doit tuer des gens ou s'il vaut mieux essayer de l'éviter. Moi, je n'ai jamais été favorable au fait de tuer des gens. Ce n'est pas un problème économique, c'est un problème humain, moral. »*

Les responsables français ont fait savoir dès le début de la crise qu'ils ne s'associeraient pas à une intervention militaire américaine. Ils n'ont cependant jamais déclaré qu'ils la condamneraient, ce que Jacques Chirac n'a pas été loin de faire, jeudi à Vienne, en mettant en exergue les dommages humains que pourrait provoquer une telle opération, généralement présentée en termes plus édulcorés par ceux qui en brandissent la menace.

« De même, je ne suis pas favorable, en règle générale, aux techniques d'embargo, parce que ce sont toujours les plus faibles qui en souffrent, qui périssent, ce ne sont jamais les chefs », a poursuivi le président de la République. Il s'était déjà prononcé contre ce type de sanctions économiques la semaine dernière, en recevant à l'Elysée le président du CICR, Cornelio Sommaruga.

Lorsqu'on lui a demandé enfin pendant combien de temps la France allait faire preuve de patience envers Saddam Hussein, M. Chirac a répondu : *« Quand il s'agit de l'humanitaire, la patience de la France est sans limite. »*

Claire Tréan

La majorité des pays européens n'excluent pas le recours à la force en dernière extrémité

● **LA GRANDE-BRETAGNE.** La stratégie *« musclée »* du premier ministre, Tony Blair, et son soutien au président Bill Clinton feront l'objet d'un débat parlementaire spécial à la Chambre des communes le 17 février. M. Blair peut compter sur le soutien du Labour – à l'exception d'une aile gauche marginalisée –, des libéraux-démocrates et de l'opposition conservatrice – si l'on exclut une frange très liée aux milieux d'affaires arabes –, à majorité eurosceptique. Un sondage récemment publié par le *Guardian* révèle que 56 % des personnes interrogées soutiennent une opération militaire.

● **L'ALLEMAGNE.** *Le chancelier Helmut Kohl a déclaré : « Il est tout à fait clair pour moi que les bases aériennes que nous avons en Allemagne sont à la disposition des Américains »* (*Le Monde* du 10 février). L'Allemagne est toujours solidaire des Américains, qui ont assuré sa défense pendant toute la guerre froide. Les Allemands ont aussi une attention particulière pour Israël et sa sécurité, et sont très soucieux d'éviter un désengagement des Américains en Europe, notamment en Bosnie. Mais Otto Solms, président du groupe parlementaire libéral, a précisé que l'Allemagne ne participerait à aucune opération militaire, qu'elle n'apporterait pas de soutien logistique ou humain et ne prendrait pas à sa charge, comme en 1991, une partie du coût du conflit.

● **L'ITALIE.** *« Si les inspections de l'ONU en Irak ne sont pas absolument transparentes, il est clair que le conflit ne pourra pas être évité »*, a affirmé le premier ministre, Romano Prodi. Le ministre des affaires étrangères, Lamberto Dini, est allé beaucoup plus loin : *« Nous sommes*, a-t-il dit, *devant un dictateur impitoyable qui n'a pas hésité à tuer des membres de sa propre famille et qui ne reconnaît que la force comme contrepartie. »* A propos de l'utilisation des bases américaines en Italie, M. Dini a indiqué qu'*« une déclaration d'indisponibilité risquerait de produire l'effet contraire à celui espéré, privant l'action diplomatique de crédibilité »*.

● **L'ESPAGNE.** Madrid *« souhaite »* que la crise du Golfe trouve une *« issue pacifique »* et *« œuvre »* à cette fin. Mais si, après avoir tenté *« tous les efforts diplomatiques possibles »*, il fallait recourir à la force, l'Espagne *« se tiendrait fermement aux côtés de ses alliés »*, a déclaré, mercredi 11 février, le chef du gouvernement José Maria Aznar. Il a désigné le *« régime de Bagdad »* comme *« l'unique responsable »* de la crise. Cela signifie que Madrid s'alignera sur Washington et Londres si l'Irak ne plie pas. L'appui espagnol devrait consister – mais cela reste à préciser officiellement – à fournir toutes facilités au transit de troupes et de matériel américain sur la base aérienne de Moron de la Frontera, en Andalousie, et à y autoriser le déploiement de plusieurs dizaines d'avions-citernes, pour ravitailler la chasse américaine en route vers le Golfe.

● **LE DANEMARK** est *« prêt à participer »* aux projets américains d'éventuelle action militaire contre l'Irak, a annoncé jeudi 12 février le ministre des affaires étrangères Niels Helveg Petersen. La nature du soutien danois sera décidée en début de semaine prochaine, mais le ministre a d'ores et déjà exclu l'envoi d'avions de combat F 16 dans le Golfe. Le Parlement devra donner son accord à toute action concrète.

● **LA SUÈDE** s'active pour tenter de trouver une solution diplomatique à la crise. Mais Stockholm n'exclut pas, en dernière extrémité, l'usage de la force contre l'Irak, à la condition expresse qu'il soit avalisé par le Conseil de sécurité de l'ONU. La Suède souhaite qu'un Conseil de sécurité unanime envoie un *« message ferme »* à Saddam Hussein, mais elle juge qu'*« il faudrait ménager du temps entre la résolution et l'usage de la force »* pour permettre un éventuel règlement diplomatique.

● **LA FINLANDE** *« soutient les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique, à condition que les résolutions de l'ONU soient respectées, en particulier sur le désarmement de l'Irak »*, selon Jaakkp Blomberg, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Dans le cas contraire, le pays s'en remettrait au Conseil de sécurité de l'ONU.

● **LA NORVÈGE**, *membre de l'OTAN*, a reçu des Etats-Unis une demande de soutien, a indiqué mercredi 11 février le ministre des affaires étrangères, Knut Vollebaek, sans préciser la nature de ce soutien ni la réponse d'Oslo. La Norvège semble toutefois vouloir que l'ONU adopte une résolution avant de s'engager.

● **LA POLOGNE** est le seul des pays de l'Est candidats à l'OTAN à avoir dit son intention d'envoyer dans le Golfe un contingent d'une centaine de militaires spécialisés dans les armes chimiques, *« en cas de nécessité »*. Dans un communiqué, Varsovie a souligné son soutien aux *« efforts diplomatiques (...) en vue de trouver une solution pacifique à la crise »*, tout en se déclarant *« conscient qu'en cas d'échec un recours à la force deviendrait réel »*.

● **LA TURQUIE** *voudrait éviter* un affrontement avec l'Irak, son voisin et partenaire commercial dans le cadre de l'accord *« pétrole contre nourriture »*. Mais les contingences diplomatiques pourraient la forcer à accorder son soutien aux Etats-Unis s'ils le demandaient, et notamment à autoriser l'usage de la base aérienne d'Incirlik – où ont récemment été déployés de nouveaux avions, dont des Prowlers, qui brouillent les communications radars.

De nos correspondants en Europe

Washington a besoin de points d'appui terrestres

LES ÉTATS-UNIS ne perdent pas l'espoir d'obtenir de leurs alliés, y compris hors du Golfe, ce que les experts du Pentagone appellent des *« facilités »*, c'est-à-dire des bases ou des points d'appui terrestres, susceptibles de les aider dans des opérations éventuelles contre l'Irak.

Dans la région même, les Américains ont beau avoir accumulé des forces aéronavales importantes – autour, notamment, de deux porte-avions (le *Georges-Washington* et l'*Independence*) et de deux porte-hélicoptères d'assaut (le *Guam* et le *Tarawa*) – soit quelque cent cinquante appareils au total. Ils ont beau avoir déployé jusqu'à huit frégates lance-missiles de croisière, qui contribueraient aux premières vagues d'attaque ; ils n'en expriment pas moins le besoin de disposer, chez certains de leurs alliés apparemment éloignés du théâtre des opérations, d'infrastructures au sol qui leur permettraient de lancer des raids aériens plus efficaces avec l'accord du gouvernement des Etats concernés.

Les Américains ont déployé, à ce jour, quelque deux cents avions en Arabie saoudite, au Koweït, à Bahreïn, voire en Turquie. Mais leur utilisation éventuelle sur la zone, à l'exception des bombardiers basés à Diego Garcia (dans l'océan Indien), ou à Guam (dans le Pacifique), reste soumise à une autorisation préalable des autorités des pays qui les ont acceptés en stationnement.

« FRAPPES » RENOUVELÉES

Le souhait du Pentagone s'explique. Selon la stratégie que Washington pourrait être amené à adopter face à l'Irak, l'opération « Tonnerre du désert » requiert une coordination de l'aéronavale et de l'armée de l'air. C'est une affaire de volume et de capacités des forces mobilisées pour la mission. Non pas que les porte-avions et les frégates ne soient pas en mesure de tenir le rôle qui leur est assigné dans la manœuvre d'ensemble. Mais tous les états-majors raisonnent habituellement en termes de nombre d'avions engagés en ligne, d'emport de charges plus ou moins lourdes et de rayon d'action (avec ou sans ravitaillement en vol) assuré au départ.

De ce point de vue, une aviation basée au sol offre des garanties : le rythme des raids peut être plus intense, les « frappes » peuvent être renouvelées et les armements emportés davantage diversifiés. Par rapport à une aéronautique embarquée très tributaire de son bâtiment, une flotte aérienne, à partir d'un aérodrome, est plus permanente sur zone.

A ces arguments, qui opposent – depuis les années 40 – les fidèles du porte-avions aux partisans de l'aviation basée à terre, les spécialistes ajoutent une ultime considération, qui tient aux technologies récentes.

Aujourd'hui, en effet, une force aérienne moderne fait appel à la « quatrième dimension », c'est-à-dire tous les systèmes de commandement et de contrôle aéroportés (avions d'alerte avancée, de guerre électronique, de surveillance, engins de reconnaissance pilotés ou non, etc.) qui gèrent la conduite et la coordination des opérations en l'air et au sol. Dans les faits, ces moyens sont *« de véritables multiplicateurs de forces »*, selon les experts, et ils valorisent l'apport d'une armée de l'air dans des actions conjointes avec l'aéronavale et avec des troupes à terre.

J. I.



Polémiques en Israël autour des festivités du cinquantenaire

JÉRUSALEM
de notre correspondant

C'est désormais officiel : depuis le 11 février 1998, Israël est en fête. En théorie du moins, car si les plus hautes autorités de l'Etat juif ont effectivement donné, mercredi, le coup d'envoi officiel d'une année entière de réjouissances pour célébrer la naissance d'Israël, il y a un demi-siècle, les citoyens, eux, n'apparaissent vraiment pas d'humeur à se congratuler. Un sondage publié en décembre le disait déjà clairement : 70 % des juifs israéliens préféreraient nettement que l'argent destiné à la fête soit réservé à de plus pressants besoins sociaux.

Arrêt quasi total du processus de paix avec les Palestiniens, croissance zéro et chômage record ; clivage sans précédent entre la minorité religieuse et la majorité laïque... Sans même parler de l'actuelle crise irakienne qui précipite le pays sur les masques à gaz, on peut comprendre que l'opinion, comme l'écrivait récemment le *Yediot Aharonot*, premier journal du pays, ne se sente *« pas du tout d'humeur à faire la fête »*.

Comble de malchance pour un jubilé dont le budget officiel a dû être divisé par deux ces derniers mois pour cause de récession, l'organisation même de la grande kermesse a pris l'allure d'un véritable scandale national. Querelles politiques, rivalités de personnes, tripatouillages financiers, chamailleries incessantes : comme dit le général de réserve Yossi Peled, l'un des quatre directeurs qui se sont succédé en un peu moins de quinze mois à la tête de l'association publique chargée de préparer les festivités, *« toute l'affaire est organisée comme un souk! »*.

IRRÉGULARITÉS FINANCIÈRES

Ignorée par le comité des fêtes, la minorité arabe qui représente quelque 20 % de la population israélienne n'est pas ici en cause. Le propos de Yossi Peled visait, entre autres, Moshé Katsav, le ministre du tourisme, chargé par Benyamin Nétanyahou de coordonner le jubilé. Bonne nouvelle pour le bouillant général, le ministre, pour la seconde fois en cinq mois, a démissionné la semaine dernière du comité. Membre du parti Likoud de M. Nétanyahou, M. Katsav se plaignait de voir sans cesse contrecarrée son action par le bureau même du premier ministre.

Plusieurs dizaines d'événements sont prévus pour rythmer, en Israël et ailleurs, l'année du jubilé. Mais d'autres, trop coûteux, ont dû être annulés. Dernière victime en date de ce brutal resserrement de ceinture, la ville d'Eilat, qui devait organiser en mai le concours annuel de « Miss Univers » et qui s'est vu signifier la semaine dernière que l'Etat lui retirait son soutien. Le maire crie à la trahison et réclame le remboursement public des 100 000 dollars déjà engagés *« pour convaincre les producteurs internationaux du show que nous étions sérieux. Nous ne le sommes pas »*, a déploré l'édile.

Plus grave, Moshé Katsav ainsi qu'Itzhak Modaï, ancien ministre des finances et éphémère directeur de l'association du jubilé, ont évoqué *« certaines irrégularités financières »*. Bientôt suivi par ses concurrents, le journal *Maariv* a dénoncé le *« népotisme »*, le *« favoritisme »* et de *« coûteuses malversations »*. Des transferts de fonds *« pas très clairs »* visant à rémunérer des services *« parfois obscurs »* auraient été repérés entre les Etats-Unis et Israël. Un audit de certaines dépenses a été réclamé à la Knesset. Sépharade d'origine iranienne, le ministre du tourisme a également fait savoir qu'à son avis les réjouissances programmées font un peu trop la part belle à l'histoire et à la culture des Ashkénazes, les juifs d'origine occidentale, qui ne sont plus majoritaires en Israël. Evidemment, a rétorqué Yossi Peled, *« ce sont les juifs américains qui veulent régenter toutes les célébrations, y compris ici chez nous »*. Ambiance.

Les dirigeants de la première communauté juive du monde, aux Etats-Unis, et ceux de la seconde, en Israël, sont néanmoins sur la même longueur d'onde politique. A Washington, même le très respecté Smithsonian Institute a dû renoncer, sous la pression du lobby pro-Nétanyahou, à inviter des conférenciers, pourtant sionistes, israéliens ou non, parce qu'ils sont réputés *« de gauche »*. A Jérusalem-Ouest, le ministère de l'éducation, dirigé par les religieux, a donné son imprimatur à un gros ouvrage retraçant *« les cinquante premières années d'Israël »* sans même mentionner les accords d'Oslo. *« Quand nous avons commencé le travail il y a un an*, ont candidement confié les deux rédacteurs, *nous pensions qu'ils n'existeraient plus... »*

Patrice Claude



Etienne Tshisekedi, le chef de l'opposition congolaise, a été arrêté à Kinshasa

Le régime de Laurent-Désiré Kabila maintient l'interdiction des activités politiques

La République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) de Laurent-Désiré Kabila maintient fermement l'interdiction de toute activité politique. Le chef de file de l'opposition, Etienne Tshisekedi, a été arrêté, jeudi 12 février, à Kinshasa. Plusieurs autres dirigeants politiques sont détenus dans les prisons de Kinshasa, mais aussi à Lubumbashi, le fief du président Laurent-Désiré Kabila.

ÉTIENNE TSHISEKEDI, le chef de file de l'opposition radicale en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), a été interpellé par des militaires, jeudi soir 12 février, à Kinshasa, a affirmé son conseiller politique, Me Joseph Mukendi. M. Tshisekedi a été arrêté à 22 heures locales à son domicile de Limete, un quartier résidentiel à la périphérie de Kinshasa, et emmené vers « *une destination inconnue* ».

Aucun incident n'a été signalé dans ce quartier, où résident de nombreux partisans de M. Tshisekedi et où se trouve le siège de son parti, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), qu'il a créé dans la clandestinité en 1982. Dans un communiqué diffusé en fin de soirée par la télévision officielle, le vice-ministre de l'intérieur chargé de la sécurité, le commandant Faustin Munene, a rappelé que « *toute manifestation publique* [était] *interdite pendant la transition* » et que « *les récalcitrants* [seraient] *sévèrement punis* ».

Le parti de M. Tshisekedi avait annoncé son intention de célébrer ce week-end le 16e anniversaire de sa création. Les partis politiques sont interdits depuis le renversement du régime du maréchal Mobutu Sese Seko par Laurent-Désiré Kabila le 17 mai 1997. M. Tshisekedi refuse de reconnaître le régime de M. Kabila et se considère toujours comme le premier ministre légal nommé par la Conférence nationale réunie au début des années 90 à Kinshasa. La police a empêché à plusieurs reprises ces derniers mois des réunions publiques organisées par l'UDPS.

OPPOSANT HISTORIQUE À MOBUTU

M. Tshisekedi avait rencontré il y *a trois jours le révérend Jesse Jackson*, émissaire spécial du président Bill Clinton chargé d'encourager l'expansion de la démocratie en Afrique. Après cet entretien, qui a eu lieu à la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis, l'audience que le président Kabila devait accorder *à l'émissaire américain avait été* annulée. Pendant son séjour de trois jours à Kinshasa, M. Jackson avait demandé la levée de l'interdiction des activités des partis politiques.

Opposant historique au régime du maréchal Mobutu, qui l'a emprisonné à plusieurs reprises, M. Tshisekedi exige depuis l'arrivée de Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa la levée de l'interdiction des activités politiques. Plusieurs autres dirigeants de l'opposition – notamment des responsables de l'UDPS – ont été arrêtés au cours des derniers mois à Kinshasa et sont toujours détenus. Arthur Zahidi Ngoma, président des Forces du futur, et Joseph Olenghankoy, *fondateur des Forces novatrices de* l'union sacrée (Fonus), ont été transférés vers Lubumbashi, la capitale régionale du Katanga, où ils ont rejoint d'autres prisonniers politiques mais aussi des personnalités comme le général Jean-Delphin Mulanda, le chef d'état-major des *gendarmes katangais*, et quelques-uns de ses compagnons d'armes, emprisonnés eux aussi après avoir aidé Laurent-Désiré Kabila dans sa conquête du pouvoir par la force.

Joseph Olenghankoy, très engagé au côté d'Etienne Tshisekedi dans la lutte contre le régime du maréchal Mobutu Sese Seko, et extrêmement populaire au sein de la jeunesse kinoise, était jusqu'à présent détenu au camp militaire Kokolo à Kinshasa. Il avait déjà été arrêté à deux reprises par la police de M. Kabila. Zahidi Ngoma était incarcéré à la prison centrale de Makala, où se trouvent également plusieurs dignitaires du régime Mobutu. Il avait été arrêté au retour d'un séjour en Europe, après avoir tenu une conférence de presse dans un hôtel de Kinshasa. Les journalistes présents avaient été interpellés, fouettés et bastonnés par la police. Les châtiments corporels sont légalisés en RDC.

F. F.

Polémique autour de l'enquête sur les massacres dans l'ex-Zaïre

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

La mission d'enquête des Nations unies chargée de faire la lumière sur les massacres de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre a repris ses investigations, jeudi 12 février, à Mbandaka, au nord-ouest du pays, selon son porte-parole, José Diaz. La commission de l'ONU devait commencer à enquêter en juillet 1997. Elle n'a jamais pu vraiment se mettre au travail en raison des entraves mises par le gouvernement de Kinshasa. L'équipe de l'ONU avait dû quitter précipitamment Mbandaka en décembre à cause de l'hostilité de la population locale, incitée à manifester par les pouvoirs publics. Le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila – dont les troupes ont participé aux massacres de réfugiés pendant la conquête militaire du pays, entre octobre 1996 et mai 1997 – n'est pas enclin à établir la vérité sur ce qui s'est passé dans l'est du pays à cette période.

Les négociations à propos du rôle de cette mission d'enquête ont suscité le retrait volontaire de deux de ses membres. Dans une lettre en date du 7 février, l'adjoint au chef de la mission, Andrew Chigovera, un juge zimbabwéen, a présenté sa démission au secrétaire général de l'ONU. Avec son départ, deux des trois enquêteurs de l'ONU auront ainsi quitté leurs fonctions. Le premier, Reed Brody, un Américain, avait démissionné en novembre 1997.

La désillusion de M. Chigovera apparaît évidente dans sa lettre que *Le Monde* a pu se procurer : « *J'ai énormément de difficulté à gérer les contradictions de cette mission trouble en RDC*, écrit-il au secrétaire général. *Il est impossible de croire qu'un environnement favorable à une enquête indépendante et impartiale sur les droits de l'homme existe ou puisse jamais exister dans ce pays* ».

M. Chigovera insiste sur les pressions américaines : « *Les intérêts politiques étouffent notre enquête ; des réunions et des communications secrètes avec les dirigeants de la RDC sont désormais la règle et non plus l'exception. Elles sont à la base des décisions prises* ». Interrogés sur cette lettre des diplomates accrédités à l'ONU jugent « *scandaleux* » que les *Etats-Unis* mettent en cause l'intégrité des enquêteurs, nommés par Kofi Annan. Les Américains, eux, se disent « *soulagés* » du départ de M. Chigovera car « *l'enquête sera beaucoup plus harmonieuse* ». Le départ de Reed Brody avait aussi été accueilli avec soulagement par Washington.

Pour le président de *Human Right's Watch*, une organisation de défense des droits de l'homme basée à New York, Kenneth Roth, le départ du chef adjoint de la mission montre « *la capacité de la communauté internationale à accepter les méthodes du gouvernement de Laurent-Désiré Kabila* ». M. Roth ne pense pas pour autant que la mission devrait être annulée. Ce serait « *une terrible capitulation* », dit-il.

Le porte-parole du secrétaire général devait annoncer, vendredi 13 février la nomination de deux nouveaux enquêteurs, le Canadien Paul Laberge et l'Américain Daniel O'Donnel. La démission de M. Chigovera n'a toujours pas été officiellement annoncée. L'erreur du secrétaire général a été d'accepter que le rapporteur de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Chilien Roberto Garretton soit remplacé par la mission d'enquête actuelle qui languit à Kinshasa depuis août 1997. *Curieuse ironie de l'histoire*, si cette mission était annulée, la tâche serait de nouveau confiée à M. Garretton qui est toujours rapporteur de l'ONU pour la RDC.

Afsané Bassir Pour

Cuba annonce la libération de plus de deux cents prisonniers politiques

LE GOUVERNEMENT cubain a annoncé, jeudi 12 février, qu'il allait libérer plus de deux cents détenus « *politiques ou de droit commun* ». Dans un communiqué publié, dans la matinée du même jour, le Vatican indiquait que des dizaines de prisonniers avaient été graciés par les autorités de La Havane, à la suite d'un appel de Jean Paul II au président Fidel Castro, lors de sa visite dans l'île caraïbe du 21 au 25 janvier. « *La grâce concerne des dizaines de personnes dont les noms figuraient sur une liste remise aux autorités cubaines le 22 janvier au nom du Saint-Père* », avait précisé le Vatican.

Le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat du Vatican, avait présenté le 22 janvier une liste de plus de 300 « *prisonniers de conscience* » dont le pape demandait la libération à l'occasion d'un tête-à-tête avec Fidel Castro. Sur les personnes citées par cette liste, « *106 étaient déjà en liberté* », selon le communiqué lu par le porte-parole du ministère cubain des relations extérieures, Alejandro Gonzalez, durant sa conférence de presse hebdomadaire.

« *Plusieurs dizaines d'autres personnes seront mises en liberté prochainement par l'octroi de mesures de grâce, actuellement en cours d'application conformément à la loi* », a-t-il précisé. « *De manière additionnelle, et prenant en compte la demande de clémence du cardinal Sodano, pour certaines autres personnes ne figurant pas sur la liste, il a été décidé – dans les cas où (une grâce) se justifie du point de vue humanitaire, pour raison d'âge, de santé ou autres raisons similaires – de gracier un chiffre supérieur à 200* » prisonniers, a ajouté le porte-parole.

Selon le dernier rapport de la Commission cubaine des droits de l'homme et de la réconciliation nationale (CCDHRN, sans statut légal), plus de 500 Cubains sont détenus dans l'île pour des raisons politiques et quelque 110 000 personnes sont incarcérées pour des délits de droit commun. – *(AFP.)*

Le président indonésien fait appel à la sévérité de l'armée contre les protestataires

BANGKOK
de notre correspondant
en Asie du Sud-Est

La crise indonésienne a pris, jeudi 12 février, une tournure franchement politique avec une sévère mise en garde du président Suharto aux protestaires qui encouragent la « *désintégration nationale* », la réorganisation de la direction des forces armées et l'officialisation de la candidature d'un protégé, controversé, du chef de l'Etat à la vice-présidence.

Entre-temps, les réserves, notamment celles des Etats-Unis et du Fonds monétaire international, à l'égard du projet indonésien de parité fixe entre la roupie et le dollar ont également contribué à provoquer une violente rechute de la monnaie indonésienne, qui a perdu, vendredi 13 janvier, jusqu'à 28 % de sa valeur. Candidat à un septième mandat présidentiel le 10 mars, le général Suharto a prôné la fermeté devant un parterre de généraux. Il a déclaré, que « *l'armée et l'appareil légal* [devaient] *entreprendre, sans hésitation, les actions nécessaires contre ceux, quels qu'ils soient, qui violent la loi* ». Des interpellations de manifestants avaient commencé, la veille, à Djakarta.

Tout laisse penser que la nouvelle direction des forces armées, dont la police fait partie, collaborera étroitement avec la présidence. Le nouveau commandement en chef est le général Wiranto, un ancien aide de camp de M. Suharto. Il remplace le général Feisal Tanjung, fidèle du président dont la retraite avait été reportée pendant trois ans et qui pourrait être nommé, après l'élection présidentielle, ministre de la défense.

Le général Subagio, un ancien chef de la garde présidentielle, succède à Wiranto à la tête de l'état-major général. Enfin, les « réserves stratégiques », unité d'élite de vingt mille hommes, sont confiées au général Prabowo Subianto, gendre du chef de l'Etat.

Au même moment, le parti gouvernemental Golkar a nominé, parmi ses deux choix pour la vice-présidence, B. J. Habibie, un proche du président, ministre, partisan du renforcement du secteur public et « bête noire » des marchés financiers. L'autre candidat est Harmoko, président d'une Assemblée consultative du peuple, dont 525 sur les 1000 membres sont nommés par le pouvoir, et qui est chargée, dans moins d'un mois, d'élire le nouveau président et le vice-président. Si M. Suharto, candidat légal unique à la présidence, souhaite que B. J. Habibie soit son colistier, ce qui semble le cas, leur élection ne représentera qu'une formalité.

PRESSION ÉTRANGÈRE

Le message de fermeté ainsi adressé par M. Suharto ne laisse, une nouvelle fois, aucun doute sur sa volonté de contrôler les événements. Mais la situation est fort volatile. En effet, des forces de l'ordre réduites (500 000 hommes pour 202 millions d'habitants) ne peuvent être présentes partout. Plus d'un millier de personnes, protestant contre la flambée des prix, ont mis à sac, vendredi 13 février, des magasins appartenant à la minorité chinoise dans la ville de Losari, à 200 kilomètres à l'est de Djakarta. La veille, des centaines de manifestants avaient incendié des boutiques tenues par des Chinois à Jatiwangi, localité de l'ouest de Java. Depuis la mi-janvier, une douzaine d'émeutes ont ainsi eu lieu sur différentes îles.

En outre, le projet présidentiel de « conseil monétaire » ou « directoire financier » pour gérer une éventuelle parité fixe de la roupie par rapport au dollar se heurte à l'hostilité des investisseurs étrangers, qui redoutent un contrôle strict des mouvements de capitaux. L'idée n'a pas davantage soulevé l'enthousiasme de Washington où le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a estimé que Djakarta devait régler de « *nombreux problèmes* » avant d'envisager la formation d'un « conseil monétaire ». De son côté, le directeur-général adjoint du FMI, Stanley Fischer, a estimé jeudi que l'Indonésie n'était pas encore prête pour un conseil monétaire : « *Nous ne pensons pas que l'Indonésie en soit-là en ce moment* », a-t-il dit à Washington. Les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, Singapour et l'Allemagne font, en privé, pression sur M. Suharto afin qu'il reporte un tel mécanisme. Mais, comme l'adoption de la parité fixe a déjà été annoncée officiellement par le ministre des finances, une marche arrière semble désormais difficile.

Jean-Claude Pomonti

L'armée nigériane est entrée dans Freetown

FREETOWN. Les militaires nigérians sont entrés, jeudi 12 février, dans Freetown, la capitale sierra-léonaise dont la chute semblelmminente. Les derniers défenseurs cherchent à se fondre dans la foule plutôt qu'à résister. Selon le général nigérian Timothy Shelpidi, quicommande les opérations, les dirigeants de la junte sierra-léonaise *sont en fuite.* « *Il n'y a plus de véritable combat, si ce n'est des tirs isolés ici ou là. Ils sont en déroute* », a déclaré ce général qui a confirmé la prise par ses hommes de la présidence, comme du camp Cockerill, quartier-général de la junte. Le Programme alimentaire mondial a estimé que la situation humanitaire des populations de Freetown était « *désespérée* ». La prise de Freetown permettrait le retour au pouvoir du président élu Ahmad Tejan Kabbah, qui avait été renversé le 25 mai 1997 par de jeunes officiers putschistes. – *(AFP.)*

M. Chirac assouplit sa position sur la réforme de la Commission européenne

VIENNE. La France est prête à renoncer à sa proposition de réduire le nombre des membres de la Commission européenne. C'est ce qui ressort des commentaires faits, jeudi 12 février à Vienne, par le président de la République Jacques Chirac, après ses entretiens avec les responsables autrichiens. Prenant acte du fait que ces derniers souhaitent que chaque pays membre, même dans la perspective d'un élargissement de l'Union, continue de disposer d'un commissaire à Bruxelles, le président à indiqué que ce n'était pas un problème du point de vue français. Il a souhaité que l'Autriche joue un rôle « *moteur* » sur tous les aspects de la réforme des institutions de l'Union. Ce sujet ne viendra vraisemblablement pas sur l'agenda européen pendant la présidence autrichienne, au second semestre de cette année. En revanche, l'Autriche aura à gérer les débats sur le budget communautaire. A cet égard, les entretiens ont confirmé les divergences de vues : l'Autriche, contributeur net de l'Union comme l'Allemagne, s'apprête comme elle à demander une diminution de sa contribution. – *(Corresp.)*

Les syndicats coréens annulent la grève générale

SÉOUL. Les dirigeants syndicaux ont décidé d'annuler la grève générale prévue à partir de vendredi 13 février en Corée du Sud. Mais ils ont mis en garde les autorités contre toute tentative de légaliser les licenciements. « *Vu la situation que traverse le pays, nous avons décidé d'annuler la grève générale,* a déclaré Dan Byung-Ho, représentant de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU). « *Mais cette décision ne signifie nullement que nous acceptons les licenciements de masse ou renonçons à réclamer la réforme des conglomérats* » sud-coréens, a-t-il ajouté. Selon M. Dan, la KCTU pourrait à tout moment organiser une grève de grande ampleur qui paralyserait le pays si le gouvernement décidait de ne pas prendre en compte la demande des syndicats de renégocier l'accord sur les licenciements conclu récemment à Séoul. Les observateurs estiment que le mouvement a été annulé car il risquait d'être peu suivi. – *(AFP.)*

Trois attentats marquent la fin de la visite des élus européens en Algérie

ALGER. Trois attentats à la bombe ont frappé, jeudi 12 février, Alger faisant au moins 2 morts et 21 blessés, selon les premiers bilans officiels, au moment où s'achevait une visite de neuf parlementaires européens. Peu après 11 h 30 locales, une explosion a retenti dans le quartier populaire de Bab el Oued, près d'un magasin et d'un bar. Auparavant, deux bombes avaient explosé dans un café, Place des martyrs, dans le centre d'Alger, et près d'un lycée de Birkhadem, dans la banlieue sud. Un important dispositif policier avait par ailleurs été mis en place, jeudi dans la capitale où un peu plus de deux cents personnes ont manifesté contre la violence et pour une solution politique à l'appel du Front des forces socialistes (FFS), l'une des principales forces de l'opposition. La manifestation a été dispersée assez rudement par les forces de police.

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : l'ex ministre de la défense, Fernando Botero,** condamné dans le cadre du financement de la campagne électorale du président Ernesto Samper par les trafiquants.de drogue, a été remis en liberté jeudi 12 février. M. Botero, qui était directeur de campagne d'Ernesto Samper, avait été arrêté le 15 août 1995 et condamné à quatre-vingt-dix mois de prison pour falsification de documents et enrichissiment illicite au profit d'un tiers. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : le gouvernement** durcit sa politique, en menaçant d'expulser les étrangers présents au Chiapas, le fief de la guérilla zapatiste dans le sud du Mexique. Ce rappel à l'ordre intervient alors que, mercredi 11 février, le gouvernement a expulsé une ressortissante américaine, Maria Bullitt Darlington, coupable d'activisme zapatiste. Les autorités l'ont accusée de n'avoir pas respecté son statut de touriste qui, selon la loi mexicaine « *n'autorise que les activités artistiques, culturelles ou sportives* ». – *(AFP.)*

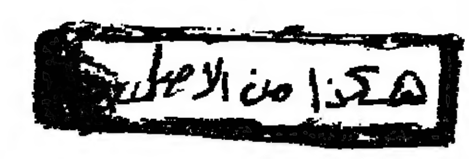
AFRIQUE

■ **MAURITANIE : les militants des droits de l'homme inculpés** pour avoir participé à un documentaire réalisé en janvier par France 3 sur l'esclavage en Mauritanie, ont été condamnés jeudi 12 février par le tribunal de Nouakchott à treize mois de prison ferme et à une amende financière. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : le bureau d'une avocate, Radhia Nasraoui,** spécialisée dans la défense des prisonniers politiques, a été cambriolé par des inconnus dans la nuit de mercredi 11 à jeudi 12 février. C'est la troisième fois que le cabinet de Mme Nasraoui est ainsi visité.

Nouveau programme de recherche à Bruxelles

BRUXELLES. Jeudi 12 février, à Bruxelles, les ministres de la recherche des Quinze sont parvenus à s'entendre, sur un nouveau PCRD (Programme commun de recherche et de développement) couvrant la période quinquennale 1999/2003. L'accord s'est fait sur un montant de crédits de 14 milliards d'écus (1 écu vaut 6,5 francs environ), à comparer aux 16,3 milliards proposés par la Commission et aux 16,7 milliards souhaités par le Parlement européen. Ce dernier va maintenant chercher à relever le chiffre retenu par le Conseil, ce qui signifie que le 5e PCRD, ne sera pas adopté avant plusieurs mois. Claude Allègre, le ministre français, a plaidé pour une réforme de la recherche communautaire, qui mettrait l'accent sur la coordination des programmes nationaux, sans s'y substituer, une proposition qui sera étudiée au cours d'un Conseil informel, le 28 avril.



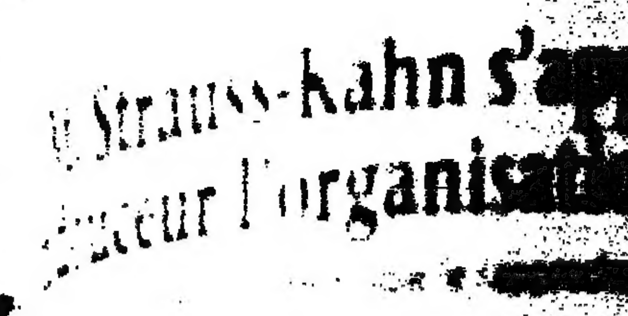
...ée nigériane est entrée ...reetown

...rac assouplit sa position sur ...me de la Commission européenne

...yndicats coréens annulent ...ève générale

...s attentats marquent la fin ... visite des élus européens en Al...

... programme de ...



TRANSPARENCE L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, jeudi 12 février, le projet de loi créant une commission du secret de la défense nationale chargée de donner un avis lorsque le gouvernement sera saisi d'une demande judiciaire de communication d'un document couvert par le secret-défense. La gauche a voté pour, la droite s'est abstenue. ● CETTE AUTORITÉ, composée de magistrats désignés par le président de la République, comprendra aussi, contrairement à ce que prévoyait le projet initial, un député et un sénateur. Le gouvernement ne sera pas tenu de suivre ses avis, mais ceux-ci seront rendus publics. ● CE SECRET a souvent été mis en avant par les ministres pour refuser de communiquer des documents dont des juges d'instruction estimaient avoir besoin pour leur enquête, notamment dans le dossier des « écoutes de l'Elysée ».

Les parlementaires ont obtenu de siéger à la commission du secret-défense

Comme l'avait promis Lionel Jospin lors de son discours de politique générale, l'Assemblée nationale a décidé la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante pour contrôler le refus par les ministres de transmettre certains documents à la justice

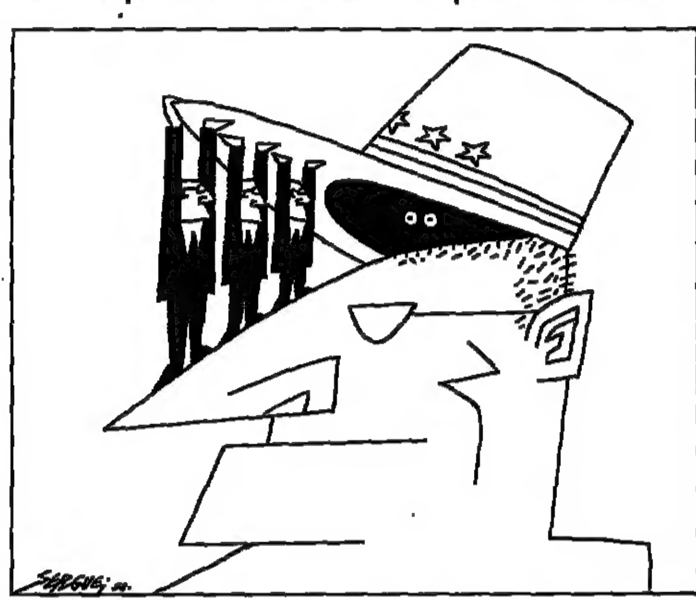
UNE NOUVELLE AUTORITÉ administrative indépendante est née. Son nom : commission du secret de la défense nationale. Le projet de loi adopté en première lecture, jeudi 12 février, par l'Assemblée nationale, prévoit que cette instance émettra des avis sur la levée du secret-défense, à la demande de magistrats. Lors de son discours de politique générale, le 19 juin 1997, Lionel Jospin avait annoncé la création de cette commission pour mettre fin à l'« *utilisation abusive* » du secret-défense, en particulier ces vingt dernières années.

« *Nous en avons tellement créé, tellement subi !* », s'est exclamé Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), pour qui ces autorités administratives indépendantes, « *dans la plupart des cas, servent d'alibi pour enterrer les problèmes* ». Et pourtant, l'ancien ministre délégué à la sécurité a reconnu que le dispositif du gouvernement est « *à la croisée des grands principes auxquels nous sommes tous attachés et dont l'application suscite obligatoirement des contradictions* ». Si le secret est indispensable pour préserver les intérêts fondamentaux de la nation, les individus, rendus méfiants par quelques retentissantes affaires, demandent « *plus de transparence* », a-t-il expliqué. Les groupes RPR et l'UDF se sont toutefois abstenus sur le texte, tandis que la gauche plurielle a voté pour.

« ANGLE MORT DE L'ÉTAT DE DROIT »

Avec ce projet de loi, le gouvernement entend « *renforcer le contrôle de l'action publique dans les domaines régaliens* », déjà « *initié* » par la loi du 10 juillet 1991 sur les écoutes téléphoniques, a indiqué le ministre de la défense lors de la discussion générale. Sur un ton solennel, Alain Richard a déclaré que le secret-défense « *ne doit plus pouvoir être opposé, au nom des objectifs partisans d'un gouvernement ou des intérêts individuels qu'il entendrait protéger, sur des dossiers judiciaires mettant gravement en jeu les libertés* ». Il faut en finir avec « *l'un des derniers angles morts de notre Etat de droit* », a-t-il ajouté. Mais le pouvoir exécutif aura le dernier mot. « *Cette responsabilité politique demeure plus que jamais* », a souligné M. Richard.

D'autres chantiers du même type seront ouverts. Le Parlement examinera « *prochainement* » la création d'une autorité indépendante « *en charge de la déontologie des organismes de sécurité* », a annoncé le ministre.



Le texte adopté résulte d'un compromis. Le gouvernement, qui, dans son texte, ne prévoyait pas la présence de parlementaires au sein de la commission, s'en est finalement remis, lors du débat, « *à la sagesse* » de l'Assemblée. Elle a donc décidé, comme le souhaitait sa commission de la défense, qu'un député et un sénateur siégeraient dans la nouvelle commission. En contrepartie, Bernard Grasset (PS, Charente-Maritime), rapporteur du projet, qui connaît bien le dossier pour avoir été, de 1991 à 1993, directeur général de la police nationale, a retiré un amendement qui imposait que le président de cette commission ne soit pas le même que celui de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), alors que le gouvernement tenait à la confusion des deux présidences. Critiqué à gauche comme à droite, le « cumul » de la présidence a toutefois reçu l'approbation du député radical de gauche Gérard Charasse (Allier).

La composition de la nouvelle instance, qui comprendra également des magistrats de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, a suscité des réserves. M. Pandraud a estimé que cette « *trilogie, devenue classique* », n'est pas « *évidente* ». « *Le Conseil d'Etat a une indépendance toute relative* », dans la mesure où les conseillers ont « *pratiquement tous participé à des cabinets ministériels* » ; quant à la Cour des comptes, elle ne « *prédispose pas spécialement à l'étude de documents classifiés* », a-t-il ajouté. De son côté, Michel Voisin (UDF, Ain) a déploré qu'« *aucune sanction* » ne soit prévue « *au cas où le ministre, les autorités publiques ou un agent de l'Etat refuseraient de communiquer une information à la commission* ».

LE CHOIX DES ÉLUS

Une fois n'est pas coutume, l'affaire Dreyfus a réuni la gauche et la droite de l'hémicycle ! Selon Jean-Claude Sandrier (PCF, Cher), cette page d'histoire « *nous fait nous souvenir que le législateur ne rappellera jamais assez la nécessité de respecter la présomption d'innocence* ». En écho, M. Voisin, qui a noté que son « *collègue Sandrier* » lui avait soufflé son « *introduction* », a salué le gouvernement, qui, « *par un geste courageux et symbolique* », vient de « *mettre un terme* » à une affaire qui avait divisé les Français, « *et a accusé, ainsi, indirectement, le secret-défense* ».

Reste à savoir qui seront les parlementaires appelés à siéger dans la nouvelle commission. A l'Assemblée nationale, de telles nominations relèvent du « *choix le plus personnel* » du président, Laurent Fabius, qui tiendra compte également de la « *compétence de l'élu en la matière* », indique un de ses collaborateurs. Ils appartiendront « *l'un à la majorité, l'autre à l'opposition, à l'instar de ce qui se passe pour la CNCIS* », a précisé M. Grasset lors du débat. Paul Quilès, président de la commission de la défense, estime que le Palais-Bourbon compte entre « *dix et vingt profils sérieux* ». Le député socialiste du Tarn ajoute que les parlementaires membres de cette nouvelle instance seront tenus au secret-défense, sous peine d'encourir les sanctions pénales de droit commun.

Clarisse Fabre

De « très secret cosmique » à « diffusion restreinte »

APRÈS le vote du projet de loi par le Parlement, les services du *premier ministre, en particulier le* secrétariat général de la défense nationale (SGDN), devraient être conduits à revoir les classifications qui ont cours aujourd'hui en matière de protection d'une information jugée « *sensible* ». En effet, le texte de référence, même s'il s'est inspiré à l'époque d'instructions interministérielles antérieures, est un décret qui remonte au 12 mai 1981 et dont l'essentiel est demeuré en vigueur après la refonte du code pénal intervenue le 1er mars 1994.

Il existe trois niveaux principaux de classification. Le premier, le « *très secret-défense* », concerne « *les priorités gouvernementales en matière de défense* » qui évoluent avec le temps, c'est-à-dire qu'il se rapporte essentiellement aux débats du conseil de défense, présidé par le chef de l'Etat, et à la stratégie de dissuasion. Il se décompose en trois sous-classifications – « *très secret cosmique* », « *très secret atomal* » et « *très secret focal* » – dont les critères sont définis par le premier ministre.

Le deuxième niveau, le « *secret-défense* », couvre les informations dont la divulgation est susceptible de nuire à la défense nationale et à la sûreté de l'Etat. Le troisième, le « *confidentiel-défense* », se rapporte à des informations qui ne présentent pas, en elles-mêmes, un caractère secret mais dont « *la connaissance, la réunion ou l'exploitation peuvent conduire à la divulgation d'un secret* » qui a trait à la défense nationale ou à la sûreté de l'Etat. Les classifications « *secret-défense* » et « *confidentiel-défense* » relèvent des ministres.

NÉCESSAIRE HARMONISATION

Ce qui fait la différence, pour les juristes, entre le premier niveau et les deux autres, c'est que le « *très secret-défense* » vise ce qu'ils appellent « *un secret par nature* », quand le « *secret-défense* » et le « *confidentiel-défense* » touchent plutôt à un « *secret par extension* ».

Un quatrième niveau, la « *diffusion restreinte* », vise une information dont la divulgation, par une personne qui n'est pas habilitée, serait contraire à l'obligation de discrétion dans la profession considérée.

Il est encore trop tôt pour savoir comment les services du premier ministre se préparent à adapter les classifications au nouveau projet de loi soumis au Parlement. En matière de défense, en effet, la France va devoir, comme elle l'avait fait précédemment, harmoniser ses critères avec ceux de l'Alliance atlantique et de son organisation militaire.

Jacques Isnard

Des micros du « Canard » aux écoutes de l'Elysée

L'AFFAIRE des écoutes de l'Elysée est la dernière en date au cours de laquelle a été invoqué le secret-défense. Dans une lettre du 6 juin 1997, le juge Jean-Paul Valat, chargé de l'enquête depuis 1993, avait demandé au premier ministre de lever le secret sur « *les écoutes téléphoniques réalisées à la demande de la cellule de l'Elysée entre le 1er janvier 1983 et le 20 mars 1986 et sur celles dont le service était destinataire* », afin que « *toutes les personnes ayant eu à connaître de ces écoutes* » puissent répondre à ses questions.

Le magistrat, qui s'était vu opposer un refus par Edouard Balladur, puis par Alain Juppé, estimait dans cette lettre que le secret-défense était abusivement invoqué. « *La commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité a rappelé que le secret-défense devait pouvoir être levé si son maintien n'avait d'autre justification que de couvrir indûment des agissements dont la révélation publique est utile pour faire respecter l'application loyale de la loi* », écrivait-il. Anticipant sur la création d'une « *commission du secret de la défense nationale* », Lionel Jospin a saisi officiellement pour avis, le 23 décembre 1997, le président de la CNCIS, Dieudonné Mandelkern.

En 1973, des policiers de la direction de la surveillance du territoire (DST), surpris en train de déposer des micros dans les locaux du *Canard enchaîné*, avaient refusé de se rendre à une convocation du juge d'instruction. Pour les protéger, le ministre de l'intérieur de l'époque, Raymond Marcellin, avait invoqué le secret-défense. Le Conseil d'État, dans deux arrêts rendus les 19 juillet et 29 août 1974, avait conforté l'analyse ministérielle de cette pratique.

En 1986, Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, avait, pour sa part, opposé le secret-défense au juge qui tentait de faire la lumière sur l'ordre donné à la DST de délivrer un « vrai-faux » passeport à Yves Challier, impliqué dans les malversations de l'affaire dite du « Carrefour du développement ». Les ventes d'armes illicites à l'Iran, entre 1982 et 1986, dans l'affaire Luchaire, ont également été couvertes par ce secret. Le 20 juillet 1995, lors d'une perquisition au siège du PR, le juge Eric Halphen découvrait une somme de 2,4 millions de francs en billets de 500 francs. Le trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, indiquait au juge que cet argent provenait des « *fonds spéciaux de Matignon* ». Cinq jours plus tard, le premier ministre, Alain Juppé, adressait une lettre au garde des sceaux pour invoquer le secret-défense afin d'interrompre la procédure.

Jean-Baptiste de Montvalon

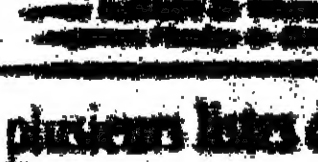
Cinq membres et un avis consultatif

● **Secret-défense.** Son premier statut juridique date de 1886. Est secrète toute information que le premier ministre ou les ministres compétents ont classifiée comme secrète. Le secret-défense est régi par les articles 413-9 et suivants du nouveau code pénal.

● **Composition.** Le président de la commission sera « *de droit* » le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Les autres membres seront : deux magistrats choisis par le président de la République sur une liste de six membres du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes établie par les chefs de ces trois juridictions ; un député et un sénateur désignés respectivement par le président de l'Assemblée et par celui du Sénat.

● **Saisie.** A la demande « *motivée* » d'une juridiction française, l'autorité administrative ayant classé l'information secret-défense devra saisir « *sans délai* » la commission. Celle-ci disposera de deux mois pour émettre son avis, qui pourra être « *favorable, favorable à une déclassification partielle ou défavorable* ». Cet avis sera publié au *Journal officiel*. A compter de la réception de cet avis, l'autorité administrative notifiera sa décision au magistrat dans un délai de quinze jours.

● **Amendement « *Dreyfus* ».** Un amendement du groupe communiste précise que l'avis de la commission devra prendre en considération « *le respect de la présomption d'innocence et les droits de la défense* ».



La dernière (?) séance de Pierre Mazeaud

MI-SOURIANT, MI-GÊNÉ, il hésite, dans la salle des Quatre-Colonnes. Un pas en avant, deux pas en arrière, cet habitué des lieux, député depuis 1968, semble un peu perdu : « *Je ne ferai pas de déclaration* », commence Pierre Mazeaud. Il explique que les députés ont un peu anticipé... Avant de lâcher : « *Avec les vacances parlementaires, l'Assemblée ne reprendra pas avant huit jours. Alors oui, je pense que c'était ma dernière vice-présidence, donc un peu d'émotion.* » Et de s'éclipser.

Un rappel au règlement un peu particulier a fait pénétrer la rumeur dans l'hémicycle. En pleine discussion sur le secret-défense, jeudi 12 février, le député communiste Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne) prend la parole pour dire qu'« *il est possible qu'un de nos vice-présidents soit bientôt appelé à d'autres fonctions* » et saluer la manière « *intègre et méticuleuse* » dont M. Mazeaud a toujours dirigé les travaux de l'Assemblée. L'énergique président de séance, il est vrai, a la réputation d'être parfois plus dur avec ses « *chers collègues* » du groupe RPR qu'avec les autres.

« DOCTEUR JEKYLL ET MISTER HYDE »

Celui que le tout-Paris politique donne comme devant être nommé au Conseil constitutionnel par le président de la République dans quelques jours s'étonne de cet hommage. Sa main, qu'il agite nerveusement, semble presser l'orateur d'en finir. « *Une telle anticipation* » risque de rendre « *superstitieux le vice-président en question* ». « *Je vous remercie néanmoins de tout cœur* », improvise-t-il, en guise de pirouette. Puis, redevenu juriste : « *votre intervention* » n'a rien d'« *un rappel au règlement* ».

Bernard Grasset (PS, Charente-Maritime), rapporteur de la commission de la défense, salue l'« *homme de talent* », à la fin de la séance, tout en évoquant son côté « *Dr Jekyll et M. Hyde* » : « *Parfois, Mazeaud doit avoir envie d'engueuler Mazeaud.* » Le député socialiste Guy-Michel Chauveau (Sarthe) revient à la charge quelques minutes plus tard : « *S'il est vrai qu'un heureux événement doive nous priver de vous...* » Le RPR Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis) enchaîne. « *Pas d'anticipation !* », assène l'élu de Haute-Savoie, habitué à mener les discussions à la baguette.

On commence alors à douter. S'il présidait la séance pour la dernière fois, « *ses chers collègues* » du groupe RPR ne seraient-ils pas venus plus nombreux ? Ce jeudi, l'hémicycle est clairsemé, de tous les côtés. En tout cas, il n'en est pas à son premier hommage de la semaine. Mardi, à l'initiative de Laurent Fabius, la conférence des présidents – sa dernière ? – a sablé le champagne.

C. F.

Les jeunes socialistes se veulent le poil à gratter du PS

POUR la première fois depuis que son autonomie par rapport au Parti socialiste a été reconnue, en 1993, par Michel Rocard, le Mouvement des jeunes socialistes (MJS), qui revendique 6 000 adhérents (dont 58 % d'étudiants), est confronté à l'exercice du pouvoir. Cette situation « *inédite* » n'est pas sans poser de problèmes à ce mouvement qui s'est distingué du PS par des positions souvent plus à gauche. Elle sera au cœur du congrès que le MJS réunit, du 13 au 15 février à Toulon, pour marquer la priorité de son combat contre le Front national. A cette occasion, un nouveau président, Hugues Nancy, vingt-cinq ans, succédera à Régis Juanico.

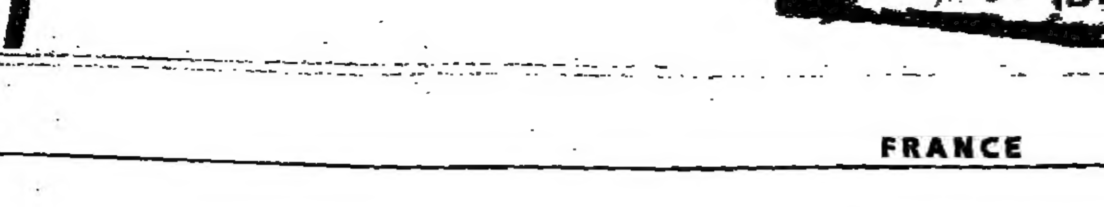
A l'image de ses aînés du PS, le MJS se regroupe très majoritairement (à 82 %) autour de Nouvelle Gauche, un courant récemment constitué qui rassemble rocardo-jospinien, anciens poperénistes et fabiusiens. Dans son texte alternatif, qui a obtenu 18 %, la Gauche socialiste, s'appuyant sur la non-abrogation des lois Pasqua-Debré et récusant tout « *accompagnement social du libéralisme* », affirme que « *l'autonomie que nous avons su acquérir se voit menacée par l'absence de volonté de la direction sortante de s'opposer, lorsque les promesses ne sont pas tenues, aux reculs du gouvernement* ». A l'opposé, MM. Juanico et Nancy veulent faire du MJS un « *partenaire constructif, autonome et critique* » du gouvernement et du PS. « *Nous soutiendrons et épaulerons loyalement le gouvernement sur la base des engagements pris devant les Français, en tenant compte de la durée exigée par toute réforme en profondeur de la société* », souligne d'emblée le texte majoritaire.

RÉGULATION ET REDISTRIBUTION

Cependant, décidé à ne pas être une « *courroie de transmission* » du gouvernement, le MJS ne renonce pas à jouer, avec mesure, le rôle de poil à gratter. Il se veut porteur « *de valeurs et d'un projet de société alternatifs au capitalisme* ». Il estime ainsi que l'économie de marché doit être « *limitée, encadrée et régulée* » et réclame « *la mise en place de mécanismes de solidarité induisant une redistribution permanente des richesses* », grâce à une réforme de la fiscalité « *actuellement laissée à l'abandon* ».

Se présentant comme le « *porte-parole de ceux dont le pouvoir éloigne* », le mouvement distille ses différences. Il juge « *inefficace* » une interdiction du Front national, dont il qualifie les pratiques de « *fascistes* », et réclame la dissolution de son service d'ordre. Il prône une loi sur la police municipale, « *interdisant notamment le port d'armes, injustifié* ». Il plaide pour l'octroi automatique de la nationalité française « *dès leur naissance, aux enfants nés de parents étrangers vivant de manière régulière* » en France. Enfin, les jeunes socialistes sont favorables à la « *dépénalisation de l'usage de toutes les drogues* ».

Michel Noblecourt



M. Strauss-Kahn s'apprête à réformer en douceur l'organisation de son ministère

Le ministre veut rendre irréversible le rapprochement entre les finances et l'industrie

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, a présenté, jeudi 12 février, les grandes lignes de la réforme de Bercy qu'il avait annoncée dès son installation en juin 1997. La réorganisation prévue ne chamboule pas l'organisation du ministère mais vise à rationaliser et coordonner les services chargés des finances et de l'industrie, grâce à la création de trois directions transversales

ARRIVANT à la tête d'un ministère dont les compétences n'ont jamais été aussi élargies, pas même à l'époque de Pierre Bérégovoy, Dominique Strauss-Kahn avait annoncé qu'il engagerait une réforme de la « forteresse » Bercy. Il avait ainsi demandé à deux hauts-fonctionnaires, Pierre Boisson, inspecteur général des mines, et Jean-Claude Milleron, inspecteur général de l'Insee, de lui soumettre des propositions.

C'est maintenant chose faite. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a réuni, jeudi 12 février, l'ensemble des directeurs de la maison pour leur présenter les conclusions de cette étude ainsi que les premières mesures qu'il compte prendre. Chapotant désormais deux grandes entités, celle des finances et celle de l'industrie, M. Strauss-Kahn se fixe plus pour objectif de rationaliser le travail en commun des administrations concernées, de favoriser leurs synergies, que de véritablement les réformer. Selon ses propres mots, il compte davantage insister *« sur les méthodes que sur les organigrammes, sur le "soft" que sur le "hard" »*.

Concrètement, le *« grand ministère de la production »*, comme aime à l'appeler M. Strauss-Kahn, verra d'abord ses méthodes de travail modifiées. Un centre de perfectionnement des cadres supérieurs de Bercy va ainsi être créé. Un comité de politique économique va également voir le jour : il réunira mensuellement, autour du ministre, les directeurs concernés notamment par la réflexion sur la future politique économique européenne à élaborer au sein du conseil de l'euro. Un chef de projet « nouvelles technologies » doit par ailleurs être nommé.

Des reformes de structures sont, cependant, prévues. Trois directions transversales chargées des services communs du grand ministère sont créées : la direction chargée des relations avec le public et de la communication, la direction du personnel, la direction chargée des affaires juridiques. Dans le souci de simplifier les procédures administratives et de renforcer l'efficacité des services rendus, notamment aux entreprises, la coopération des services extérieurs doit enfin être renforcée.

« INTELLIGENT MAIS PRUDENT »

Au total, la réforme du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie apparaît donc modérée. *« Plus gestionnaire que révolutionnaire »*, commentait un haut-fonctionnaire. *« Intelligent mais prudent »*, affirmait un autre. De fait, Bercy ne s'apprête pas à vivre un véritable électrochoc. Dans le cadre de la réflexion sur la réforme de l'Etat, le ministère des finances a, en effet, souvent fait l'objet de propositions de réforme autrement plus radicale. Dans un rapport remis à Edouard Balladur, Jean Picq relevait, par exemple, qu'une entreprise comme Elf *« doit payer ses taxes sur les carburants à la recette des douanes, sa TVA à la recette des impôts et sa taxe professionnelle à la perception, sans parler des différents guichets de paiement des charges liées aux salaires »*. Il préconisait donc *« le regroupement des réseaux de recouvrement »*. Ce projet, s'il avait été appliqué, aurait évidemment pu avoir des effets importants sur les effectifs des administrations concernées.

Au contraire, les mesures prévues aujourd'hui écartent des dispositions aux conséquences aussi lourdes. Dans le même esprit, certaines idées qui ont parfois été évoquées, dans le passé, à Bercy, comme le dépeçage de la direction du Trésor en plusieurs entités, ou le rapprochement de certaines fonctions de cette direction avec celles de la direction des relations économiques extérieures (DREE) n'ont pas été envisagées. Ce souci d'améliorer plus que de réformer a d'ailleurs un autre prolongement, plus inattendu : en dehors du nouveau comité de politique économique qui va être créé, le lancement imminent de l'euro ne semble pas avoir été au centre de la réflexion ministérielle sur les méthodes de travail et d'organisation de Bercy.

Il reste que le ministère de l'économie et des finances tourne sans doute une page importante de son histoire. Disposant de pouvoirs tantôt considérables, tantôt amoindris, selon la nature des relations entre le premier ministre et son ministre des finances, Bercy n'a jamais été assuré de son avenir. Or, les dispositions de M. Strauss-Kahn, sont de nature à modifier sensiblement les choses. En développant les synergies entre les anciennes directions de l'industrie et des finances – allant même jusqu'à des directions fusionnées pour la communication, le personnel ou les affaires juridiques – le grand patron de Bercy a rendu très difficile tout retour en arrière, c'est-à-dire, tout redécoupage.

Peut-être est-ce d'ailleurs la portée essentielle de ces mesures. La France a désormais – et sans doute définitivement – son « MITI », sur le modèle japonais. Ou plutôt son « MEFI »... son ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Laurent Mauduit

Une forte direction juridique

Jusqu'à présent chargé de mission auprès de M. Strauss-Kahn, François Auvigne, inspecteur général des finances, va devenir directeur du cabinet de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Par ailleurs, la direction des affaires juridiques de Bercy, dont la création est l'une des principales nouveautés de la réforme du ministère, continue de s'étoffer. Le directeur a déjà été nommé en conseil des ministres : il s'agit d'André-Laurent Michelson? qui fut directeur adjoint du cabinet de l'ancien ministre de l'économie, Jean Arthuis. Ancien directeur de cabinet de Hervé Gaymard, au secrétariat d'Etat aux finances puis à la santé, Benoît Parlos va devenir le numéro deux de cette direction, avec, dans un premier temps, le titre de chargé de mission auprès de M. Michelson et secrétaire général par intérim de la commission centrale des marchés. Sous-directeur à l'agence judiciaire du Trésor, juriste de formation, Marie-José Palasz complétera l'équipe de direction.

Les dépenses des médecins libéraux pourront progresser de 1,8 % en 1998

La consultation généraliste passe à 115 francs

LES CAISSES nationales d'assurance-maladie et les syndicats de médecins signataires des conventions médicales (MG-France, UCCSF-chirurgiens) sont parvenus, jeudi 12 février, à un double accord : d'une part, une revalorisation de 5 francs du prix de la consultation des généralistes à compter du 1er avril, ce qui le porte à 115 francs ; d'autre part, la répartition entre généralistes, spécialistes et autres prescriptions de l'enveloppe de 267,5 milliards de francs pour les soins de ville prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale votée en novembre 1997 (+ 2,17 % par rapport à 1997).

En application du plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, les caisses et les syndicats avaient jusqu'au jeudi 12 février, soit cinquante jours après la promulgation de la loi, pour s'entendre sur le « budget » accordé aux généralistes et aux spécialistes cette année. Les généralistes, ayant respecté leur enveloppe pour 1997 (*Le Monde* du 11 février), auront droit à la rétrocession d'une partie de la provision qui leur était destinée en cas de bonne tenue des dépenses : ils recevront un chèque de 9 300 francs en moyenne au titre de l'année 1997. De plus, caisses et syndicats vont *« engager une réflexion »* afin de voir, d'ici au 30 juin, s'il est possible de modifier la rémunération des visites à domicile, et notamment de l'améliorer dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

En revanche, aucune revalorisation des consultations ni des actes techniques n'a été accordée aux 50 000 spécialistes, même si les radiologues sont seuls responsables du dérapage enregistré en 1997. Pour leur défense, la Fédération nationale des médecins radiologues rappelle que l'objectif en matière d'honoraires des spécialistes a été respecté, et que la dérive n'apparaît que sur les prescriptions. Or, la progression autorisée sur ce poste n'était que de 0,5 % par rapport à 1996, souligne-t-elle, avant de rappeler que *« les radiologues ne sont pas prescripteurs »*. Caisses et organisations médicales vont voir dans quelle mesure ce dépassement du plafond de dépenses autorisé est médicalement justifié.

Les partenaires conventionnels ont décidé que les dépenses des généralistes et des spécialistes pourront progresser de 1,8 % cette année (honoraires et prescriptions), contre respectivement 1,5 % et 1,1 % en 1997. Quant à l'enveloppe « autres prescriptions » (médicaments pour le sida, prescriptions hospitalières faites en ville), qui était de 53,4 milliards l'an dernier, elle progressera de 3,9 %. En acceptant, malgré les réticences du ministère des finances, une progression plus forte qu'en 1997, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, souhaite décrisper les relations entre le gouvernement et le corps médical.

Jean-Michel Bezat

M. Balladur confronté à plusieurs listes dissidentes à droite en Ile-de-France

INLASSABLEMENT, Edouard Balladur le répète : la majorité se joue à un ou deux sièges, et chaque voix perdue à droite affaiblit les chances de l'union RPR-UDF de conserver la région Ile-de-France. Mais le chef de file de la droite francilienne n'est pas parvenu à éviter partout, comme il s'en était fait fort, la constitution de listes concurrentes – pour ne pas dire dissidentes – à droite.

L'accroc le plus sérieux se produit à Paris même. L'impossibilité pour M. Balladur d'accueillir en place éligible, sur la liste qu'il conduit dans la capitale, un candidat du Centre national des indépendants (CNI) a abouti, vendredi 13 février, à l'annonce d'une liste *« libérale et indépendante »* soutenue par plusieurs élus qui comptent dans la capitale. Cette liste, qui réunit le CNI et le très à droite Parti pour la liberté (PPL), sera conduite par celui qui la finance, le collectionneur d'art Jean-Jacques Walter (PPL), déjà candidat aux élections législatives dans la 2e circonscription, face au maire de Paris, Jean Tiberi, auquel il avait apporté son soutien pour le second tour. Derrière lui, Alain Dumait (PPL), conseiller de Paris et adjoint au maire du 2e arrondissement, suivi d'Hubert Flahault (CNI), ancien président de la chambre de commerce de Paris, évincé de la liste Balladur au profit d'un membre du Mouvement pour la France (MPF). Les personnalités qui « poussent » cette liste sont au moins aussi significatives que celles qui la mènent. Y figurent, notamment, Jacques Féron, cofondateur du CNI, conseiller de Paris, ancien député et ancien maire du 19e, Benoîte Taffin, maire de 2e, Marie-Thérèse Junot, conseiller de Paris, élue dans le 16e où elle avait été candidate aux législatives face au secrétaire général de l'UDF Claude Goasguen, et le général Jeannou Lacaze figurent en fin de liste.

« COMPORTEMENT HÉGÉMONIQUE »

« Nous avions averti M. Balladur que si notre place n'était pas reconnue, nous ferions cette liste », déclare Mme Junot. *« Compte tenu de l'état des finances du CNI, nous n'avons pas été pris au sérieux, mais il n'est pas question pour nous de disparaître en courbant l'échine »*, continue-t-elle, rappelant que cette formation politique, qui avait fortement contribué à l'élection de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville, a été laminée, au fil des élections, par *« le comportement hégémonique du RPR »*. La constitution, il y a deux semaines, d'un groupe « indépendant » au Conseil de Paris était un avertissement aujourd'hui suivi d'effets, malgré *« les pressions, surtout de la part de l'UDF »*, affirme Mme Junot, présidente de ce nouveau groupe de cinq élus. Plus gênant encore, M. Dumait a annoncé le dépôt de listes *« libérales et indépendantes »* dans les sept autres départements d'Ile-de-France.

Toujours à Paris, Edouard Balladur semble faire peu de cas de la liste conduite par le conseiller de Paris et conseiller régional sortant UDF, Jean-Charles de Vincenti. Contrairement à Mme Junot et ses amis, M. de Vincenti affirme être en opposition avec la politique menée par M. Tiberi, ce qui vaut à sa colistière Françoise Launay, ancienne présidente des adhérents directs de Paris, d'être *« suspendue »* depuis jeudi 12 février par François Léotard, président de l'UDF.

Le département des Yvelines est un autre grain de sable : Nicolas About, sénateur et président départemental de l'UDF, a présenté jeudi sa propre liste, face au tandem officiel constitué par Pierre Bédier (RPR), maire de Mantes-la-Jolie, et la députée Anne-Marie Idrac (UDF-FD). La liste de M. About regroupe vingt-trois élus locaux, dont dix-neuf UDF, quatre divers droite, un MPF, un CNI, ainsi que la petite-fille du général de Gaulle, conseillère municipale de Chatou. Un contentieux entre Michel Péricard (RPR), député et maire de Saint-Germain-en Laye, et un de ses adjoints UDF, Xavier Lebray, est à l'origine de cette rupture. M. Lebray, qui incarne la relève de l'UDF dans le département, mais sacrifié par M. Balladur à la demande de M. Péricard, figure en 2e position sur la liste dissidente, rejointe par un UDF qui était pourtant en position éligible sur la liste « officielle ».

En Seine-Saint-Denis, enfin, Pierre Bernard, maire (div. droite) de Montfermeil et ancien suppléant d'Eric Raoult quand celui-ci était encore député, annonce *« une liste non pas dissidente mais différente, avec des RPR et des UDF »*, pour *« répondre aux attentes d'un électorat non négligeable qui ne se reconnaît pas »* dans la liste d'union conduite par l'ancien ministre de la ville.

Tous ces candidats affichent la certitude d'avoir des élus, qui, le jour venu, voteront pour M. Balladur si celui-ci est en situation de présider le conseil régional d'Ile-de-France. En cas contraire, les voix qui se porteraient sur eux pourraient faire défaut à l'ancien premier ministre à l'heure des comptes.

Pascale Sauvage

La popularité de M. Chirac en hausse

LE PRÉSIDENT de la République enregistre une hausse très sensible de sa popularité, selon la dernière enquête d'Ipsos, réalisée les 6 et 7 février auprès d'un échantillon national de 960 personnes et publiée par *Le Point* (daté 14 février). Jacques Chirac recueille 54 % d'opinions favorables, en hausse de 7 points, contre 36 % d'opinions négatives (en baisse de 7 points), alors que, pour cinq instituts de sondages sur six, sa cote de popularité stagnait ou s'érodait en janvier. Selon une autre enquête de Louis-Harris, réalisée les 6 et 7 février auprès d'un échantillon national de 1 011 personnes et publié par *Valeurs actuelles* (daté 13 février), M. Chirac recueille 49 % de bonnes opinions, en hausse d'un point, contre 41 % de mauvaises.

Le premier ministre enregistre une baisse de 3 points selon Ipsos, avec 48 % de bonnes opinions (contre 43 % de mauvaises). Lionel Jospin perd également 2 points dans l'enquête de Louis-Harris, à 53 % d'opinions favorables, contre 39 % de mauvaises.

DÉPÊCHES

■ **RÉHABILITATION : Robert Hue, secrétaire national du PCF,** a écrit *« personnellement »* à Georges Guingouin, ancien chef FTP, maire de Limoges à la Libération, exclu du PCF en 1952, pour lui *« confirmer »* sa *« très profonde considération »*. *« Nous savons quels procédés ont été utilisés et mesurons toute l'injustice que représente votre exclusion »*, indique M. Hue. Dans son numéro du 12 février, *L'Humanité Hebdo* publie une demande de *« réhabilitation »* de M. Guingouin, émanant du secrétaire de la fédération de Haute-Vienne du PCF.

■ **SYNDICATS : le président de la CFE-CGC, Marc Vilbenoît,** affirme qu'il *« reconsidérera la question »* de sa démission, si sa confédération *« refusait finalement de se remettre en cause »* dans un entretien aux *Echos*, vendredi 13 février. Estimant que la CFE-CGC doit quitter son *« image trop catégorielle »*, il indique : *« Tout est appelé à être bousculé : les structures, le mode d'expression (...), voire le nom même de la CFE-CGC. »* La CGC tiendra des assises extraordinaires en octobre.

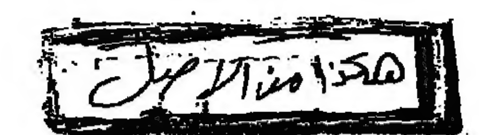
Polémique autour d'actions mouvementées des chômeurs

UNE DIZAINE de personnes ont été interpellées, jeudi 12 février, par la police après des incidents survenus mercredi à Paris devant un magasin de dépôt-vente *« Cash converters »* où s'était tenue une manifestation de chômeurs et de sympathisants. Richard Dethyre, président de l'Apeis, a jugé jeudi *« inadmissible »* cette action, qui *« porte le discrédit sur le mouvement des chômeurs »* et a estimé que les responsables d'Agir ensemble contre le chômage (AC !) qui *« se font déborder par des mi-voyous, mi-gauchos, doivent prendre les mesures pour que cela ne se reproduise plus »*. Mis en cause, AC ! a aussitôt démenti que *« cette action ait été un pillage »*.

L'organisation AC ! dénonce *« la repression policière qui ne cesse de se développer »*, alors que des actions des associations de militants antichômage ont lieu tous les jours. Plusieurs dizaines de chômeurs ont ainsi manifesté, sans incidents, jeudi, à Paris pour protester contre les coupures d'électricité. Estimant que les polémiques actuelles *« sont tout à fait disproportionnées »* par rapport aux incidents, Christophe Aguiton, porte-parole d'AC !, rappelle que *« l'objectif du mouvement des chômeurs est de réussir la manifestation nationale du 7 mars, qui doit préparer le débat sur la loi sur l'exclusion »*.

Le Comité national des « privés d'emploi » CGT tient une réunion, vendredi 13 février, pour préparer la journée du 7 mars. Jacqueline Lazarre, secrétaire confédéral de la CGT, estime qu'il *« ne faut pas faire l'amalgame entre des actions menées par des chômeurs et celles de casseurs qui effraient les chômeurs »*. Les associations de chômeurs n'organisent *« aucun pillage »*, ont précisé, chacun de leur côté, Mme Lazarre et M. Aguiton. Ils affirment l'un et l'autre que, lorsque des actions symboliques sont menées devant des supermarchés, comme mardi à Wasquehal dans le Nord, les directions des magasins sont prévenues préalablement.

Alain Beuve-Méry



CITÉS Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans, a remis, vendredi 13 février à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, son rapport *sur la politique de la Ville*. *En cinquante* propositions, l'ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales appelle à *« une mobilisation nationale »*. ● M. SUEUR ÉVALUE à 35 milliards de francs par an l'effort budgétaire nécessaire. Il propose également un bouleversement institutionnel, avec la création de *« conseils d'agglomération »* élus *au suffrage universel et qui pourraient reprendre une partie des attributions* des conseils généraux. L'hypothèse d'une réorganisation territoriale avait été écartée par Lionel Jospin. ● LE RAPPORT *souhaite également*, *en matière de logement*, que la loi d'orientation pour la Ville soit renforcée. Les élus locaux *se sont montrés*, depuis 1991, très réticents à appliquer les procédures de redistribution et de construction de logements sociaux.

M. Sueur chiffre à 35 milliards par an la relance de la politique de la Ville

Remis le 13 février à Martine Aubry, son rapport préconise un effort budgétaire « supplémentaire », une loi de programmation et un bouleversement de l'organisation territoriale avec la création de conseils d'agglomération élus par les habitants

« CE RAPPORT est un cri d'alarme », prévient Jean-Pierre Sueur dès les premières lignes d'un document lourd de plus de 800 pages. En dépit des discours répétés et des efforts consentis, certains quartiers populaires continuent de s'enfoncer dans l'exclusion. L'Etat et les collectivités locales doivent donc consentir un *« effort supplémentaire »* et faire de la Ville *« une priorité »*, par une loi de programmation sur dix ans, à raison de 35 milliards de francs par an, au lieu de 14 actuellement. *« Ne pas décider cet effort coûterait plus cher encore à notre société et à notre pays »*, avertit-il, en rappelant que près de cinq millions de personnes vivent dans les quartiers concernés.

C'est donc à une mobilisation budgétaire considérable et à une petite révolution en matière de démocratie locale et de fiscalité qu'appelle de ses vœux le maire (PS) d'Orléans dans le rapport intitulé « Demain la ville » qu'il a remis, vendredi 13 février, à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Parce qu'*« on ne peut pas changer un quartier en s'enfermant dans ses limites »*, M. Sueur propose, en cinquante mesures, de reconstruire la politique de la ville mais aussi la vie politique urbaine autour d'une nouvelle entité, l'agglomération. Celle-ci serait dotée de pouvoirs étendus et pourvus d'un conseil dont les membres seraient élus au suffrage universel direct.

Ces propositions doivent faire à présent l'objet de discussions interministérielles et d'arbitrages politiques. Ils devraient aboutir à des décisions gouvernementales et à la création d'un poste ministériel que Jean-Pierre Sueur propose de doter de *« compétences interministérielles »*.

Toutes ces orientations se fondent sur un bilan minutieux et plutôt accablant de deux décennies de politique de la ville. Terriblement lourd à mobiliser car centralisé, tiraillé entre plusieurs ministères et d'innombrable procédures, le budget de l'Etat spécifiquement consacré aux quartiers est estimé à onze milliards de francs en 1997. Il doit être augmenté, écrit M. Sueur, qui cite en référence les 160 milliards annuels d'argent public investis pour la reconstruction de l'Allemagne de l'Est, budget ramené à une population égale à celle des « quartiers » français. Selon lui, les crédits annuels attribués à chaque quartier n'excèdent pas *« le prix d'une maison bourgeoise dans une banlieue résidentielle »*.

L'effort des collectivités locales, lui, est jugé *« très inégal et souvent insuffisant »*, tout particulièrement celui des département qui ignorent *« l'urbain au profit du rural »*. Le rapport dénonce les mécanismes fiscaux qui opèrent à contre-courant des objectifs égalitaires proclamés, privilégiant les villes prospères et pénalisant les communes où sont concentrés les exclus. Ainsi, en matière de taxe professionnelle, *« près du quart de la population réside dans des communes qui ne perçoivent que 5 % du produit total »*. Face à de telles inégalités, les mécanismes de péréquation n'assurent *« que marginalement le rééquilibrage nécessaire »*.

Pour gérer ce casse-tête, toutes les configurations gouvernementales ont été expérimentées depuis 1990, du simple secrétaire d'Etat au ministre d'Etat, sans que la question de leur degré d'autorité interministérielle ait été clairement tranchée. Sur le terrain, la multiplication des structures de coopération intercommunale dépourvues de légitimité démocratique et aux *« compétences insuffisantes »* apparaît *« contre-productive »*.



Le rapport constate également que les « contrats de ville », ces programmes de réhabilitation cofinancés pendant cinq ans (1994-1998) par l'Etat et les collectivités locales, n'ont pas réussi à impulser une stratégie adaptée à chaque agglomération.

« LOGIQUE DE GUICHET »

M. Sueur note que la formule a dérivé vers une *« logique de guichet »*, les élus municipaux ayant tendance à *« considérer le contrat de ville comme une simple clé de financement de leurs actions propres »*. Le document déplore aussi l'extrême lenteur des circuits de financement et le demi-échec des tentatives de simplification des circuits de subvention aux associations.

M. Sueur tire argument de ces dysfonctionnements pour plaider en faveur de nouveaux contrats négociés sur la base élargie des *« agglomérations »*. Mais il réserve ses critiques les plus acérées aux politiques de *« zonage »* qui consistent à consentir des avantages dérogatoires, notamment fiscaux, à l'intérieur d'un périmètre strictement délimité. Symbole de cette démarche, les 44 « zones franches » créées par le gouvernement Juppé sont décrites avec scepticisme : un bilan provisoire évalue à seulement 2 058 le nombre d'embauches réalisées en 1997, dont une grande partie ne correspond qu'à des transferts d'activité et pour un coût élevé (760 millions de francs).

Certes, reconnaît le rapport, *« face à l'urgence, le secours de mesures dérogatoires ciblées sur des territoires peut sembler indispensable. En réalité, l'impératif d'efficacité exige d'y avoir le moins recours possible. »* Avant de parler de *« discrimination positive »*, ajoutent les auteurs, encore faudrait-il *« rétablir l'égalité républicaine des citoyens devant le service public »*. Or tout indique qu'aujourd'hui, cette égalité reste purement fictive (*Le Monde* du 13 février). Le rapport réclame donc qu'une loi programme le « rééquilibrage » des services publics sur cinq ans, et plus particulièrement des effectifs policiers.

C'est que le recours au droit commun connaît aussi ses limites. La commission peut bien réclamer selon ce principe une *« structure administrative forte »* pour épauler le ministre de la ville, elle demande également que celui-ci dispose de *« compétences interministérielles »*, et qu'il puisse *« notifier lui-même »* une partie des crédits retenus par les autres ministères au titre de la politique de la ville.

Ce besoin d'interventions spécifiques ne se réduit pas au seul pilotage gouvernemental. A l'échelon intermédiaire, la commission plaide pour le renforcement des pouvoirs des sous-préfets chargés de la Ville. En bas de l'échelle, c'est encore une mesure particulière que propose le rapport avec la généralisation des *« conseils de quartiers »*. Afin de ne pas entamer la légitimité des maires, ces instances ne disposeraient que de pouvoirs consultatifs et leurs membres seraient choisis par la mairie. Jean-Pierre Sueur reprend ainsi à son compte un dispositif déjà envisagé par les rapports Delarue de 1991 et Duport-Idrac de 1995, et même deux fois lancé officiellement : en 1982 par Hubert Dubedout et dix ans plus tard par Bernard Tapie.

Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

Les principales propositions pour une « mobilisation nationale »

● LA *« MOBILISATION NATIONALE »* en faveur de la Ville doit se traduire par le vote d'une *« loi de programmation »* sur dix ans. L'effort devra être *« à la hauteur de celui accompli pour la mise en œuvre des emplois-jeunes »*, autrement dit 35 milliards de francs par an.

● Un ministère de la ville sera créé, disposant de *« compétences interministérielles »*. Il aura à sa disposition une *« structure administrative forte »*, affectera lui-même une partie des crédits-Ville actuellement gérés par les autres ministères et sera doté d'une *« enveloppe complémentaire significative »*.

● Des opérations de *« construction-démolition »* seront programmées dans les quartiers les plus dégradés.

● La dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'Etat aux communes, sera réformée, en y intégrant la politique de la Ville.

● La politique de la Ville sera pilotée non plus par les villes mais par les agglomérations. Une *« assemblée d'agglomération »* sera élue au suffrage universel direct. Afin de ne pas multiplier les élections, l'*« hypothèse »* est avancée d'une *« désignation »* – en lieu et place de l'actuelle élection cantonale – des conseillers généraux des cantons urbains par l'assemblée d'agglomération.

● Afin de supprimer la concurrence entre communes, les agglomérations de plus de 100 000 habitants percevront directement la taxe professionnelle. A titre expérimental et dans quelques départements, les budgets d'action sociale et du RMI seront transférés du conseil général vers les assemblées agglomérations.

● Les *« conseils de quartiers »* seront généralisés. Leurs membres – désignés par les mairies ou tirés au sort, mais non élus – seront *« consultés »* sur les décisions concernant le quartier.

● Une partie des crédits de l'Etat affectés aux projets routiers seront transférés vers le développement des transports collectifs.

● Pour *« éviter d'aller vers le centre-ville musée »* et y maintenir des activités commerciales et culturelles, l'installation de cinémas multiplexes à la périphérie des villes sera soumise à la Commission départementale des équipements commerciaux (CDEC), actuellement compétente pour les grandes surfaces.

● Le pourcentage minimal d'embauches locales dans les zones franches urbaines sera relevé. Les contrôles et les sanctions contre les entreprises contrevenantes seront renforcés.

● Les contrats de ville seront prolongés d'un an. Ils seront remplacés, au plus tard le 1er janvier 2000, par des contrats d'agglomération, signés pour une durée de dix ans. Un établissement public rassemblera les fonds nécessaires. Un comité de pilotage, composé d'élus, prendra les décisions.

● Des chartes pour l'environnement seront élaborées dans toutes les agglomérations.

● Un programme de *« rééquilibrage »* des services publics devra aboutir, sur cinq ans, à un retour à l'*« égalité républicaine »*.

● Les amendements qui avaient modifié la Loi d'orientation sur la Ville (LOV) seront supprimés afin qu'elle retrouve *« toute sa force »*.

● Le nombre de maisons de justice passera de 29 à 200 en deux ans.

Amendée, peu appliquée, la LOV n'a pu bouleverser l'offre de logements sociaux

LE RETOUR du débat sur la politique de la ville a remis en première ligne la question récurrente de la *« mixité sociale »* dans l'habitat. La loi d'orientation pour la ville (LOV), adoptée le 13 juillet 1991, était censée garantir cette mixité en rééquilibrant l'offre de logements sociaux sur le territoire. Largement amendée, elle n'a jamais véritablement été mise en œuvre, et ses résulats restent à évaluer. Le rapport Sueur préconise de lui rendre *« toute sa force, en revenant sur les amendements (...) qui en avaient limité la portée »*.

Elaborée par Michel Delebarre, qui fut le premier ministre de la ville, la LOV affichait une grande ambition puisqu'il s'agissait *« d'éviter ou de faire disparaître les phénomènes de ségrégation »* par l'habitat. Mais son application s'est révélée décevante. Comme le souligne un document préparatoire au rapport Sueur, *« le contraste est saisissant entre l'arsenal juridique et réglementaire déployé et les résultats obtenus »*.

Dans sa mouture initiale, la LOV reposait sur un système de contraintes que Jean-Pierre Sueur propose de restaurer. Chaque agglomération *« ou ensemble de communes »* devait se doter, pour cinq ans, d'un *« programme local de l'habitat »* (PLH) qui servirait de base à la répartition des dotations de l'Etat en matière d'habitat et d'action foncière. En outre, les communes de plus de 200 000 habitants ne disposant pas d'au moins 20 % de logements sociaux dans leur parc devaient s'engager à combler leur retard dans les trois ans, sous peine d'être soumises à une contribution financière calculée sur la base de leur taxe foncière.

« MANQUE À CONSTRUIRE »

En fait, sous la pression des parlementaires – de gauche comme de droite –, les délais de mise en œuvre des PLH ont été reportés en 1992 d'abord, puis en 1994. En 1995, les communes de moins de 3 500 habitants ont été écartées du dispositif par la loi de Charette *« sur la diversité de l'habitat »*. Enfin et surtout, en élargissant la notion de *« logement social »* à tous les types de logements aidés – y compris au logement intermédiaire –, une série d'amendements a, effectivement, vidé la loi de son contenu. Jean-Pierre Sueur, sur ce point, préconise *« une modification législative visant à rendre les PLH nécessairement intercommunaux »*, autrement dit un retour au texte initial.

Où en est-on aujourd'hui ? Depuis le vote de la loi, un peu plus de 400 programmes locaux de l'habitat (PLH) ont été mis en chantier. Mais, à la date limite finalement fixée (juillet 1996), 210 seulement avaient été adoptés. Les quelques bilans partiels disponibles insistent tous sur la faiblesse de la dimension intercommunale des plans, particulièrement en Ile-de-France, où elle est pratiquement inexistante, mais aussi à Marseille, Montpellier, Nice ou Bordeaux.

En 1995, 209 communes ne disposaient pas de leur « quota » de 20 % de logements sociaux. Dix-huit d'entre elles ont préféré payer plutôt que construire : elles ont versé 11,7 millions de francs, l'équivalent du financement par l'Etat d'environ 600 logements sociaux. La commune de Plessis-Trévise, dans le Val-de-Marne, par exemple, a versé 1,5 million de francs pour prix d'un *« manque à construire »* de 140 logements sociaux. Dans l'agglomération de Mulhouse, cinq communes sur sept ont été assujetties à la taxe. Mais l'immensse majorité des communes concernées (191) se sont, finalement, engagées à construire. Sont ainsi théoriquement programmés depuis 1995, grâce à la LOV, 21 800 logements, en particulier 17 900 en Ile-de-France, dont 10 600 à Paris.

En se concentrant seulement sur la production d'une nouvelle offre de logements, la LOV n'a-t-elle pas manqué la cible ? Elle laisse pendante, en tout cas, la question de l'accès des familles à ces nouveaux logements. Elle ne répond sans doute pas non plus aux besoins de ceux qui restent bloqués dans les logements ou les cités les plus dégradés, publics ou privés.

Christine Garin

Le bouleversement institutionnel préconisé n'est pas à l'ordre du jour gouvernemental

EN PRÉCONISANT un renforcement du rôle des agglomérations et une meilleure répartition de la la taxe professionnelle entre collectivités locales, Jean-Pierre Sueur s'inscrit dans un mouvement entamé depuis plusieurs années. Les gouvernements Balladur et Juppé s'orientaient déjà dans cette voie. Le gouvernement Jospin a repris à son compte de telles orientations.

En revanche, la méthode préconisée par l'ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales semble aller à l'encontre des choix du premier ministre. Jean-Pierre Sueur affirme en effet qu'*« il est clair que l'organisation territoriale et administrative de la France doit être revue de manière à mieux prendre en compte le fait urbain »*. Il propose de *« s'orienter vers l'élection au suffrage universel direct d'une assemblée d'agglomérations »*. Il envisage de remplacer, dans les cantons urbains, les conseillers généraux par ces conseillers d'agglomération élus. Or, dès son arrivée à Matignon, Lionel Jospin a fait savoir qu'il excluait tout bouleversement des rapports entre les différents niveaux de collectivités locales.

L'idée d'élire au suffrage universel les organes de coopération intercommunale n'est pourtant ni nouvelle ni saugrenue. Plus l'intercommunalité se développe – conformément aux souhaits des pouvoirs publics qui y voient la meilleure façon de réduire les inégalités de richesses entre collectivités –, plus ces groupements prennent des responsabilités, en termes financiers, de gestion ou de choix d'aménagement. Or ils souffrent d'une sorte de *« déficit démocratique »* puisque leurs membres sont choisis non par les citoyens, mais par les élus communaux. Mais aucun gouvernement n'a osé sauter le pas, car les effets pervers sont nombreux et les difficultés redoutables.

IDÉE « INOPPORTUNE »

Il est difficile d'envisager la création d'un nouvel échelon de collectivité territoriale, dans un paysage administratif déjà très compliqué. Il faudrait donc supprimer un autre échelon. Mais lequel ? La commune fait partie du paysage français depuis toujours. Elle reste la collectivité *« de base »* à laquelle élus et citoyens tiennent comme à la prunelle de leurs yeux. Elle perçoit toujours, y compris dans les agglomérations, la plus grande partie des impôts locaux. La perspective de l'élection au suffrage direct des conseillers d'agglomération fait souvent l'effet d'un chiffon rouge aux yeux des maires et risquerait, selon certains spécialistes, de les détourner de l'intercommunalité.

C'est pourquoi cette idée, qualifiée en privé par l'un des ministres directement intéressés d'*« inopportune »*, ne semble pas à l'ordre du jour. Quant au département, il est un peu sur la sellette, entre les agglomérations et les *« pays »*, grâce auxquels le gouvernement veut structurer le territoire. Mais lui aussi fait partie du paysage et il compte de nombreux défenseurs.

En revanche, M. Sueur a plus de chances d'être entendu lorsqu'il propose la mise en commun, au niveau des agglomérations, de la taxe professionnelle. Celle-ci assure, *grosso modo*, la moitié des ressources fiscales des collectivités locales. C'est sur elle que se concentrent de très fortes disparités. Les axes du projet de loi sur l'intercommunalité préparé par Jean-Pierre Chevènement pour le printemps recoupent la préoccupation, sinon les modalités précises définies par M. Sueur. Le projet du ministre de l'intérieur réformera le dispositif, efficace mais complexe, de la loi de 1992 sur l'administration territoriale de la République, dans le sens d'une plus grande intégration fiscale au sein des agglomérations.

Au bout du compte, les propositions de M. Sueur, dans ce domaine au moins, sont susceptibles de provoquer un débat d'opportunité plus qu'une discussion de fond. Comme l'indiquait Jean-Pierre Chevènement, en décembre 1997 à Lyon, *« une réorganisation territoriale radicale est plutôt pour après-demain que pour demain »*.

Jean-Louis Andreani

tion pour la Ville soit renforcée ; élus locaux se sont montrés, 1991, très réticents à appliquer les procédures de redistribution et construction de logements sociaux.

politique de la Ville

une loi de programmation
élus par les habitants

nale »

at institutionnel préconisé
e du jour gouvernemental

Victime d'inceste, Leyna comparaît pour tentative d'assassinat

« J'assume mon acte », dit la jeune fille

DOUAI
de notre envoyé spécial

Le procès qui s'est ouvert, jeudi 12 février, devant la cour d'assises du Nord, à Douai, a une nouvelle fois mis en exergue la personnalité de Leyna. La veille, son père, Antoine Taboni, avait été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle pour viols sur sa propre fille. Lors des trois jours qu'avait duré ce premier procès, Leyna, âgée aujourd'hui de vingt-neuf ans, avait impressionné la salle d'audience par sa force de caractère. Du banc des parties civiles, la jeune femme a rejoint celui des accusés. Pendant deux jours, elle doit répondre d'une tentative d'assassinat contre Antoine Taboni. Menottes aux poignets, elle est apparue digne, mature et responsable.



PROCÈS

« *Je reconnais les faits et j'assume mon acte, c'est clair* », explique la jeune femme, avec la même conviction que lorsqu'elle affirmait quelques jours plus tôt que son père avait bien abusé d'elle, même si « *aucune preuve matérielle* » ne permettait d'étayer ses dires. Avec cette fragile assurance qui la caractérise, elle met un point d'honneur à répondre précisément à toutes les questions, à n'omettre aucun détail. Ni l'avocat général, Luc Frémiot, ni l'avocat d'Antoine Taboni, Mᵉ Eric Dupond-Moretti, ne l'accablent. Ses peurs, ses angoisses, Leyna les a gardées en elle pendant de longues années. La tentative d'assassinat l'avait soulagée du fardeau, la condamnation de son père l'a définitivement libérée. « *Maintenant, on peut me donner vingt ans de prison, ce n'est pas grave* », avoue-t-elle.

La jeune femme regarde longuement les jurés. Elle veut les convaincre parce qu'elle voudrait enfin être comprise. « *Quand j'ai rencontré celui qui allait devenir mon mari, je savais que c'était l'homme de ma vie*, raconte-t-elle. *J'étais prête à pardonner tout le mal que mon père m'avait fait s'il acceptait enfin de me laisser vivre. Il a brisé mon premier couple, puis le deuxième. Stop ! Stop ! Il fallait qu'il me foute la paix.* »

Forte, elle l'était, enfant, quand elle se dénonçait à la place d'une de ses sœurs qui avait eu le malheur de manger une orange sans autorisation ; elle l'était encore adolescente, quand elle suppléait dans la famille une mère trop fragile, dépassée par l'horreur du quotidien ; elle l'est aujourd'hui, quand elle trouve en elle les ressources pour disculper son mari, assis à ses côtés sur le banc des accusés. « *C'est moi qui l'ai entraîné dans cette affaire* (...), souligne-t-elle. *S'il est ici, c'est de ma faute.* »

« JE N'AI PAS DE SOUVENIRS »

Naturellement, Leyna s'effondre souvent en larmes quand l'une de ses sœurs vient redire à la barre les souffrances qu'elle a endurées, quand son mari se lève pour expliquer d'une voix mal assurée pourquoi il a accepté de participer à la tentative d'assassinat. « *C'est mon premier amour, l'amour de ma vie, ma lumière*, dit-il. *Je n'ai pas accepté qu'elle soit victime d'inceste, cette histoire qui arrive et qui commence à tout noircir la vie rose qu'on avait.* » La confession est d'autant plus poignante que le couple s'est séparé depuis les faits.

Leyna craque encore pendant l'audition de sa mère, pressée de questions par l'avocat général et le défenseur d'Antoine Taboni. Des questions toutes sur le même thème : « *Dites-nous que vous saviez, madame, ce que votre fille a vécu.* » « *Je ne sais pas, je ne me souviens plus, c'était trop horrible, alors je n'ai pas de souvenirs* », répond-elle. « *Vous ne voulez pas nous le dire parce que vous vous sentez responsable ?* », interroge l'avocat général qui n'espère plus de réponse. Même Antoine Taboni demande à prendre la parole pour supplier la cour de faire preuve de clémence envers sa fille : « *C'est vrai que tout le monde l'aime, Leyna, mais tout le monde l'a lâchée.* »

Verdict vendredi en fin de journée.

Acacio Pereira

Le procès de Gérard Chauvy fait apparaître les divisions politiques de la Résistance

Maurice Kriegel-Valrimont s'étonne de n'avoir pas été consulté par l'auteur d' « Aubrac-Lyon 1943 »

La troisième journée d'audience, jeudi 12 février, du procès en diffamation intenté par Lucie et Raymond Aubrac contre Gérard Chauvy, auteur d'*Aubrac-Lyon 1943*, a fait apparaître les divisions politiques, rarement évoquées, de la Résistance. Maurice Kriegel-Valrimont, « *témoin incontournable* » des événements, s'est étonné que M. Chauvy n'ait jamais demandé à le rencontrer.

LA TENSION est montée d'un cran au procès intenté par Raymond et Lucie Aubrac à Gérard Chauvy, au cours de la troisième journée d'audience, jeudi 12 février, devant la 17ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Peu à peu, le débat sur la bonne foi de l'auteur d'*Aubrac-Lyon 1943* et sur sa légitimité d'historien cède la place à une pénible controverse sur les faits et gestes du couple célèbre, lors des événements qui conduisirent à l'arrestation de Jean Moulin à Caluire, le 21 juin 1943. Derrière les « doutes », derrière les insinuations, transparaissent, au fil des témoignages, les divisions politiques, rarement évoquées, d'une Résistance où se croisèrent en s'opposant gaullistes, communistes, socialistes, voire monarchistes ou « vichysso-résistants ».

Ainsi, pour Thierry Pfister, l'éditeur de Gérard Chauvy chez Albin Michel, qui déposait ce jeudi, « *Raymond et Lucie Aubrac dissimulent ou escamotent tous leurs liens avec le Parti communiste. Or, avoir des responsabilités au Berim* [Bureau d'études et de recherches pour l'industrie moderne, fondé par Raymond Aubrac en 1948, considéré comme proche du PCF et des régimes de l'ancien bloc de l'Est] *n'est pas le fait d'un lointain "compagnon de route". Dès lors, que peut signifier la présence d'un communiste de haut rang au sein d'un mouvement de résistance comme Libération ?* »

Apparemment, la médiatisation qui a entouré la sortie du film *Lucie Aubrac*, de Claude Berri, a heurté certains résistants. Ainsi André Laroche, soixante-treize ans, du Centre de la résistance et de la déportation de Lyon, proche de Gérard Chauvy, s'insurge-t-il contre un film « *qui tend à faire croire qu'il y avait des grands et des petits résistants, alors qu'il n'y avait que des résistants* ». Tout aussi véhément est René Fallas, né en 1922, agrégé de physique à la retraite, ancien membre du comité directeur du mouvement de Libération nationale, qui a préfacé le livre de Gérard Chauvy et qui dit avoir mené, de son propre chef, à partir du milieu des années 80, une enquête sur les événements de Caluire.

DEUX VERSIONS OPPOSÉES

René Fallas évoque un message téléphoné daté du 26 mars et reçu à Vichy, qui prouve, selon lui, que les polices française et allemande étaient parfaitement au courant de l'importance des arrestations effectuées à Lyon le 15 mars 1943 (ce que conteste Raymond Aubrac, appréhendé ce jour-là en compagnie de Maurice Kriegel-Valrimont et de Serge Ravanel). « *Le SD* [la police allemande] *sait qu'elle est sur une grosse affaire*, affirme René Fallas. *Mais les Allemands et les Français pratiquent la tactique de la longue corde. Ils laissent courir leur prisonniers pour attraper les dirigeants.* »

A cette version, Maurice Kriegel-Valrimont oppose, à la barre, son propre témoignage : « *Nous avons été remis aux Allemands à l'hôtel Terminus. Il y avait un groupe de SS qui se consultaient et se demandaient si nous en valions la peine. Comme je suis né à Strasbourg en 1914, l'allemand m'est familier, et j'ai compris qu'ils disaient que ce n'était pas de leur niveau et ils nous ont renvoyés.* »

Pour Maurice Kriegel-Valrimont – l'un de ceux qui à Paris, en août 1944, recevront la capitulation du général von Choltitz –, en mars 1943, la police allemande a si peu compris à qui elle avait affaire qu'elle n'a même pas pris la peine d'interroger une autre victime du coup de filet, François Maurin-Forestier, pourtant adjoint du général Delestraint, chef de l'armée secrète, et donc « supérieur » à Raymond Aubrac. « *Tout le monde savait que j'étais un témoin incontournable de ces événements*, s'étonne Maurice Kriegel-Valrimont, *et jamais M. Chauvy n'a demandé à me voir. C'est l'unité de la Résistance française qu'on veut mettre en cause. Il ne faut pas le permettre.* »

Serge Ravanel, compagnon de la Libération, est venu lui aussi confirmer les grandes lignes des récits de Lucie et de Raymond Aubrac. A l'issue de sa déposition, il attire l'attention sur un rapport du chef de l'Office central de sécurité du Reich (RSHA), Ernst Kaltenbrunner, daté du 29 juin 1943. Dans ce document – cité aussi par Gérard Chauvy – il est question de l'arrestation opérée à Caluire quelques jours plus tôt. Or, bien qu'il s'agisse d'une note de service interne, les autorités allemandes continuent à y désigner Jean Moulin sous son pseudonyme de « Max ». « *Si les Allemands avaient connu Raymond Aubrac avant Caluire, ils auraient su qui était Jean Moulin* », en déduit-il.

Vendredi 13 février, les plaidoieries des parties civiles devaient commencer. Celles de la défense sont prévues pour le jeudi 19.

Nicolas Weill

Le parquet requiert le maintien en détention du guide des Orres

GRENOBLE
de notre correspondante

L'avocat général, Michel Legrand, a requis, jeudi 12 février, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, le maintien en détention du guide de haute montagne Daniel Forté, qui encadrait le groupe d'adolescents emporté, vendredi 23 janvier, par une avalanche, sur la crête du Lauzet, non loin de la station des Orres (Hautes-Alpes). Mis en examen pour « *homicides et blessures involontaires* » et « *mise en danger de la vie d'autrui* », celui-ci a été placé sous écrou le 26 janvier par le juge Christine Piccinin.

A l'issue de l'audience, qui s'est tenue à huis clos, le représentant du parquet a déclaré que « *la détention ne se justifiait pas par le seul nombre de morts* », mais par l'existence d'« *une faute lourde* » commise par le guide, et caractérisée par le double défaut de reconnaissance préalable du terrain et d'équipement du groupe en matériel de montagne. Et le nombre des enfants aurait été trop élevé, compte tenu du risque d'avalanches existant ce jour-là. L'avocate de Daniel Forté, Mᵉ Nelly Seloron, a, de son côté, estimé que la détention « *n'était pas adaptée* ». « *M. Forté était jusqu'alors un professionnel sérieux, dont la compétence était unanimement reconnue, et il n'a aucune raison de se soustraire à ses responsabilités ou de fuir le débat judiciaire* », a-t-elle expliqué.

L'accident qui a entraîné la mort de neuf enfants et de deux adultes qui les accompagnaient (*Le Monde* des 25-26 et 27 janvier) s'était produit alors que le groupe évoluait à raquettes. Le groupe se serait scindé en deux, l'un empruntant un trajet considéré comme facile, l'autre, composé de vingt-six adolescents et de six adultes, optant pour un trajet plus sportif. C'est ce deuxième groupe qui a été enseveli. Un arrêté interdisant la pratique du ski hors-pistes avait été pris quelques jours plus tôt par le conseil municipal des Orres.

D'AUTRES CAUSES

Il semble que Daniel Forté, qui avait averti le groupe qu'il traversait une plaque à vent et qu'une avalanche pouvait à tout moment se déclencher, n'ait à aucun moment conseillé aux adolescents de prendre des distances suffisantes entre eux, de façon à éviter la surcharge qui s'est révélée fatale. « *Un adulte qui a la responsabilité d'un groupe de mineurs peut à tout moment faire demi-tour* », insiste une source judiciaire proche du dossier. La faute « personnelle » de Daniel Forté n'exclut pas cependant d'autres causes : « *Un professionnel n'a pas besoin de circulaire pour agir, mais il peut être légitime d'attendre d'un directeur de centre qu'il donne des consignes en période d'alerte maximum* », relève la même source judiciaire.

La chambre d'accusation, présidée par Alain Clergue, devait rendre sa décision vendredi 13 février.

Nicole Cabret

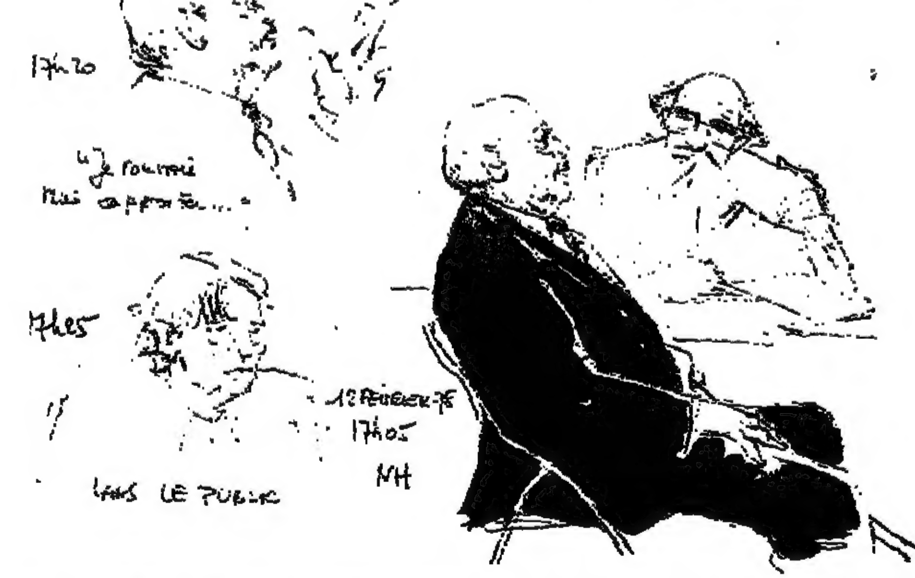
« Je ne suis pas sorti d'Auschwitz ! Je vis toujours à Auschwitz ! Maurice Papon doit payer »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Ce sont trois paroles de déportés. Des « *revenants* », selon l'expression qu'employa à la barre l'un d'eux, Léon Zyguel, dont le témoignage avait marqué le prétoire, le 6 janvier (*Le Monde* du 8 janvier). Souhaitées par les avocats de la partie civile, ces dépositions, jeudi 12 février, ne sont pas directement liées à l'examen du dernier convoi étudié, qui aboutit à la déportation de cinquante-huit juifs du camp de Mérignac à celui de Drancy le 13 mai 1944.

Tout d'abord, Pierre Durand, soixante-quinze ans, ancien adjoint du colonel Fabien, ancien déporté du camp de Buchenwald, ancien journaliste à *L'Humanité*. Il assure : « *Dès août 1942, les plus vives préoccupations régnaient dans la Résistance à propos du sort des juifs. Dans les mois qui suivirent, il était connu que ces juifs étaient exterminés dans ces camps de façon massive. A partir de 1943, j'ai lu des tracts et des journaux clandestins qui faisaient état de ces assassinats massifs. Il est peu vraisemblable que l'accusé, au niveau qu'il occupait, ait pu ignorer ce qui se passait, du moins d'une façon générale.* » Pierre Durand a dans les mains le nom de plusieurs fonctionnaires qu'il côtoya à Buchenwald. « *Il est évident que je ne peux pas reprocher à l'accusé de n'avoir pas été fusillé ou déporté, mais il y avait des attitudes différentes* [dans l'administration]. »

Puis le témoin poursuit : « *Dans tous les camps, c'était à la mort qu'étaient menés les internés* (...). *Il y avait deux façons de tuer : immédiatement par les chambres à gaz et plus lentement en éliminant par le travail, la maladie, la misère. Tout cela était planifié. La durée de vie était de huit à neuf mois.* » Pierre Durand évoque sa propre déportation, en mai 1944 : deux jours et trois nuits dans un wagon de cent dix personnes, parmi lesquelles cinq morts et six hommes devenus fous, « *immédiatement abattus* ».



LE SERMENT DE BUCHENWALD

Emu, il dit encore « *les milliers d'enfants, juifs et tziganes, déguenillés, squelettiques, arrivés* [à Buchenwald] *des camps libérés par les Soviétiques, envoyés à la mort par le régime nazi et la complicité de ceux, comme en France, qui les avaient livrés* ».

« *Lorsqu'on les a emmenés aux douches, ils ont hurlé, parce qu'ils croyaient que c'était de fausses douches d'où sortirait le gaz. Ils avaient vu la fumée des crématoires nuit et jour. Ils savaient que leurs parents et leurs grands-parents y étaient passés.* » L'ancien déporté se souvient enfin du serment de Buchenwald, qu'il lut en français, au milieu de ses camarades, lorsque le camp fut libéré : « *Nous avons juré de poursuivre les criminels aussi longtemps qu'il le faudrait pour que la jeunesse d'aujourd'hui comprenne qu'il y a eu dans leur forfait des semences de criminalité qu'il faut étouffer dans l'œuf.* »

Puis Mᵉ Jean-Marc Varaut, conseil de l'accusé, rend hommage à « *l'héroïque résistance communiste* », pour mieux asseoir ses questions. « *Comment expliquez-vous que l'organe officiel,* L'Humanité, *alors clandestine, n'ait jamais évoqué ce dont vous avez parlé ?* » « *Pourquoi la Résistance n'a-t-elle jamais tenté de faire dérailler un seul des quatre-vingt-six trains convoyant les déportés vers l'Est ?* » « *Comment expliquez-vous qu'entre août 1944, date de la libération de Paris, et 1945, date de la découverte des camps, on ait si peu parlé dans* L'Humanité *de ces camps de mort et d'extermination ?* » A chaque fois, le témoin peine à répondre. « *Je vous salue, monsieur* », conclut sèchement l'avocat.

Entre Hellène Allaire, soixante-treize ans, résistante à dix-sept ans, arrêtée à Royan en août 1942, déportée avec sa mère vers Auschwitz en janvier 1943. « *Pour nous, il n'y avait pas de sélection à l'arrivée*, dit-elle. *La sélection s'est faite par les mauvais traitements, le mauvais logement, la nourriture, le froid.* » Sur 240, 180 périrent dans les trois mois. Puis elle se souvient d'une amie, Annette, qui donna un peu d'eau dans une gamelle à des juifs : « *Il est passé un kapo qui l'a mise au gaz.* » Intégrée à « *la résistance du camp* », cette femme assure encore que « *cent cinquante messages ont été envoyés à Londres, pour tenir au courant du nombre d'exterminations, de la construction des crématoires* ».

Mᵉ Michel Touzet observe qu'une vingtaine d'actes de décès sont parvenus d'Auschwitz à la préfecture de la Gironde. Maurice Papon se lève : « *C'est facile de mettre tous les malheurs du monde sur le dos du secrétaire général de la Gironde, lequel, c'est évident, ne voyait pas ce genre de papiers. Sans doute était-ce la première division* [NDLR : administrative] *qui s'en chargeait. Sur ces avis, il y avait des noms de maladie. On ne pouvait pas imaginer des morts "par émission de gaz".* »

MATRICULE 41796

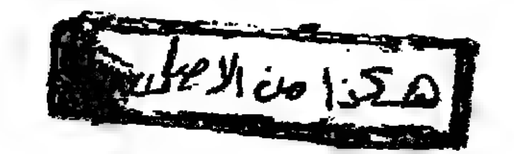
Arrive alors, boitillant, un vieux monsieur à la moustache blanche, que le poids des années fait précautionneusement s'appuyer sur sa canne. André Abraham Balbin a quatre-vingt-neuf ans. Sa voix tremblante est cassée, étreinte par l'émotion, noyée dans les sanglots.

Pris dans une rafle à Paris à la fin de 1941, ce petit homme a été déporté de Pithiviers à Auschwitz-Birkenau en mai 1942. « *On était le deuxième convoi de France* », dit-il. Une heure et demie durant, André Balbin mâche avec ses mots l'enfer, l'univers concentrationnaire nazi. Il dit la faim, le froid, les coups, les scènes d'un autre monde. « *Il y avait une maisonnette fermée, et ça c'était la chambre à gaz. Un jour, on m'a pris dans un commando. A 50 mètres, on faisait des trous, des caveaux, 15 mètres sur 4. Ceux qui étaient gazés, c'était la nuit. Ils mettaient tous ces gazés dans le trou. Le matin, on arrangeait ces cadavres avec de la chaux. Un peu de terre, un peu de chaux, jusque quand c'était plein. Un jour, il y a un ouvrier qui a crié :* "Mais ça, c'est ma fille ! C'est ma fille !". *Nous, on a dit :* "C'est pas possible, tu peux pas reconnaître ta fille." *Lui, il a dit :* "Vous pouvez pas dire que c'est pas ma fille !" *Alors, un soldat est arrivé, il a pris son revolver et il l'a descendu. Il a dit :* "Là, tu seras avec ta fille." »

En octobre 1942, les parents d'André Balbin, sa sœur, ses trois neveux, réfugiés en Gironde, ont été raflés. « *Un jour, un copain m'a dit :* "Tes parents sont là." *Mais ils étaient trop vieux. Ils sont partis tout de suite pour la chambre à gaz.* » La peur roule entre les phrases. Les mots s'accrochent aux détails, obsessionnels, reviennent sur l'essentiel. Le vieil homme retrousse sa manche gauche, brandit son bras à la face des juges : « *41796. Ça, il fallait pas l'oublier ! Parce qu'on n'avait pas de nom.* »

De souffrances en souffrances, de marche de la mort en SS « *diables noirs* », vient la Libération. « *Ça, c'est ma vie* », dit simplement le témoin, pour conclure. « *Mais je ne suis pas sorti d'Auschwitz ! Je vis toujours à Auschwitz !* » Et puis : « *J'ai confiance en vous qui jugez l'assassin. Mon désir, c'est vivre et voir sa mort. Maurice Papon doit payer, il faut qu'il paie. Il doit au moins être jugé et faire de la prison. S'il n'y a pas de prison, il n'y a pas de justice.* »

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt



Le conseiller Van Ruymbeke suspecte un violeur en série d'avoir assassiné Caroline Dickinson

Au terme d'une extraordinaire enquête, un portrait-robot est diffusé

Après avoir repris de zéro l'enquête sur le meurtre de la jeune Anglaise Caroline Dickinson, le 18 juillet 1996 à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), le conseiller Renaud Van Ruymbeke a recueilli de *nombreux* éléments qui permettent aujourd'hui de reconstituer le scénario de ce *crime* hors du commun. Un portrait-robot du supect est diffusé par le SRPJ de Rennes.

LE MYSTÈRE qui entourait jusqu'alors le meurtre de la jeune Anglaise Caroline Dickinson serait-il en passe de se dissiper ? Loin des campagnes de dépistage génétique systématiques réalisées sans succès auprès des habitants de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), où une adolescente de treize ans a été violée et assassinée dans une auberge de jeunesse le 18 juillet 1996, un revirement complet de l'enquête vient d'être opéré. Pour la première fois, les enquêteurs travaillent sur une véritable hypothèse de déroulement du meurtre, élaborée et construite à partir de nouveaux éléments.

Un portrait-robot du meurtrier présumé devait être diffusé, vendredi 13 février, dans les médias. Accompagné d'un signalement précis du suspect, ce document a été réalisé sur la base de plusieurs témoignages cruciaux du groupe accompagnant la jeune Anglaise. Si l'un d'entre eux avait été jusqu'alors ignoré des enquêteurs, les autres figuraient de longue date au dossier mais avaient été tout bonnement négligés par la première instruction *(lire ci-dessous)*. La reprise en main du dossier par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke aura permis d'exhumer ces témoignages qui, en confortant l'hypothèse d'un violeur en série, impriment un nouveau tournant à une enquête criminelle déjà exceptionnelle.

VÉHICULE BLANC

Renaud Van Ruymbeke, qui instruit le dossier depuis le désaisissement, le 14 août 1997, du juge malouin Gérard Zaug, a repris l'enquête criminelle à ses débuts (*Le Monde* du 3 décembre 1997). Etablissant un lien entre le crime de Pleine-Fougères et une tentative d'agression sexuelle perpétrée sur une autre jeune Anglaise dans l'auberge de jeunesse de Saint-Lunaire, il a, une à une, relu les dépositions déjà recueillies, passé au peigne fin les expertises déjà réalisées, ordonné de nouvelles analyses. Surtout, il a décidé de réentendre l'ensemble des témoins directs ou indirects du crime. De ce travail minitieux, des éléments restés jusqu'ici dans l'ombre du dossier sont enfin apparus au grand jour.

Il y a d'abord le témoignage d'une jeune fille du groupe de Caroline Dickinson. Le mardi 16 juillet 1996, soit le surlendemain de l'arrivée du groupe de collégiens de Lauceston (Cornouailles) à Pleine-Fougères, l'adolescente, qui a mal à la tête, décide de s'isoler une partie de l'après-midi dans sa chambre. Elle s'ennuie, regarde par la fenêtre pour passer le temps. Derrière les volets mi-clos, elle voit sans être vue un homme au comportement étrange. D'une démarche lourde, il fait les cent pas devant l'établissement, en regardant fixement les chambres de l'auberge. La jeune fille suivra son petit manège pendant plusieurs minutes. Non loin de lui, il y a un véhicule blanc, un *« white van »*, comme elle le déclare aux enquêteurs.

Le lendemain, mercredi 17 juillet, soit quelques heures avant le meurtre, l'adolescente prend le soleil en fin d'après-midi sur le pas de la porte de l'auberge de jeunesse en compagnie de Caroline Dickinson. C'est alors qu'elle voit à nouveau passer le véhicule blanc. Quelques minutes plus tard, elle reconnaît l'homme qu'elle a vu la veille, près du terrain de tennis qui jouxte l'auberge de jeunesse. Ce jour-là comme la journée précédente, il porte une veste en cuir, malgré la chaleur.

Il y a ensuite le témoignage, jusqu'alors inédit, de l'un des accompagnateurs du groupe de collégiens anglais. Bien qu'ayant déjà déposé dans le cadre de l'enquête, un des professeurs britanniques déclare pour la première fois, il y a quelques semaines, avoir vu un homme inconnu à 0 h 15, jeudi 18 juillet, dans l'auberge de jeunesse, soit quelques heures avant le crime. L'homme, qui a été auparavant aperçu par d'autres jeunes filles dans l'établissement, est au second étage près des toilettes. Il a les cheveux longs et baisse la tête quand il croise l'adulte. Vers 1 h 30, il est à nouveau vu par trois autres adolescentes du groupe. Chose étonnante, il leur parle pour les saluer avant de leur faire « au revoir » d'un geste et de s'éloigner.

Enfin, il y a le témoignage d'un autre professeur qui accompagne le groupe. La nuit du meurtre, cette enseignante a une insomnie et ne dort que d'un oeil. Vers 4 heures du matin, elle entend un bruit de pas qui crissent sur le gravier et comprend que quelqu'un arrive à l'auberge. Un peu avant 5 heures, elle est à nouveau dérangée. Elle voit alors, de dos, un homme qui s'éloigne tranquillement du bâtiment. Quelques secondes après, elle entend distinctement le bruit d'un véhicule qu'elle identifie comme étant celui d'une camionnette. Entre ces deux « alertes », Caroline aura été violée et assassinée. L'expertise du médecin légiste a en effet établi que le crime a été commis entre 4 h 30 et 4 h 45.

COTON

Enfin, un dernier élément permet de reconstituer a posteriori une chronologie du crime. Bien qu'il ait été analysé lors de la première instruction, un morceau de coton retrouvé près du corps de Caroline est fait expertiser par Renaud Van Ruymbeke. Des traces du sang et de la salive de la jeune fille y figurent : le coton a été utilisé pour l'étouffer. Les résultats de cette seconde expertise sont édifiants : le coton est de fabrication anglaise, le spécialiste qui l'a analysé ayant identifié un composant étranger aux cotons fabriqués en France. Surtout, l'enquête a permis d'établir que le même coton a été utilisé par le groupe d'anglais résidant à l'auberge de jeunesse de Saint-Lunaire, où il était resté dans la salle de bains. C'est dans cet établissement qu'une tentative d'agression sexuelle a été perpétrée entre 2 heures et 3 heures la même nuit que le crime de Pleine-Fougères.

Pour les enquêteurs tout se tient : peu après l'arrivée des jeunes Anglais à Pleine-Fougères, un homme, identifié par une première jeune fille, vient rôder autour de l'auberge de jeunesse. Le soir du crime, il est dans l'établissement, où il croisera un adulte mais aussi plusieurs adolescentes avec qui il échange même quelques mots. Il finit pourtant par quitter Pleine-Fougères et choisit de se rendre à Saint-Lunaire, où un autre groupe d'Anglais séjourne. Pénétrant dans une chambrée de filles, il tente d'agresser une adolescente, avant d'être surpris. Il prend donc la fuite, en s'étant auparavant muni d'un morceau de coton recueilli dans l'établissement. C'est alors qu'il choisit de retourner à Pleine-Fougères, où il pénètre sans bruit dans la nuit. En silence, il accomplit son crime, en prenant soin d'étouffer sa victime avec l'aide du même coton. Il réussit à ne pas réveiller les autres jeunes filles qui dorment dans la pièce. Il quitte enfin l'auberge au petit matin, non sans être entraperçu par une accompagnatrice, avant de disparaître.

Sur la base de ces témoignages, qui décrivent tous le même individu, Renaud Van Ruymbeke a fait établir, par l'identité judiciaire du SRPJ de Rennes, un nouveau portrait-robot du suspect. Les enquêteurs espèrent que sa diffusion, qui sera accompagnée de la mise à disposition d'un numéro de téléphone gratuit, pourra relancer l'enquête. C'est en tout cas le voeu de John Dickinson, qui devait lancer, vendredi 13 février, un appel à tous les témoins potentiels du meurtrier de sa fille.

Cécile Prieur

Une incroyable série d'erreurs et de négligences

LES PROGRÈS de l'enquête de Renaud Van Ruymbeke sur le meurtre de Caroline Dickinson ne font que révéler, en négatif, l'incroyable série de négligences qui ont été commises avant le dessaisissement du premier juge d'instruction, Gérard Zaug. Les éléments qui apparaissent aujourd'hui au grand jour n'étaient en effet pas inconnus de la première équipe de la section de recherche de la gendarmerie de Rennes, qui a mené l'enquête depuis la découverte du corps de la victime. Simplement, ils ont été sous-exploités, quand ce n'est pas tout bonnement négligés.

Une première erreur est commise quelques jours après la découverte du crime et l'ouverture, par le parquet de Saint-Malo, d'une information judiciaire confiée au juge Gérard Zaug, le seul magistrat instructeur de ce petit tribunal. Alors que l'auberge de jeunesse est bouclée, les adolescents du groupe de Launceston, les accompagnateurs, le personnel et les clients sont entendus systématiquement. Plusieurs jeunes filles décrivent alors un même homme et un portrait-robot est établi. Lancés sur la piste d'un *« routard »*, les enquêteurs pensent qu'il s'agit d'un motard qui a résidé quelques jours à l'auberge de jeunesse, et qui est justement parti au petit matin du 18 juillet. L'homme est activement recherché : finalement retrouvé, il est disculpé par un test génétique, son empreinte ADN ne correspondant pas à celle qu'a laissée le meurtrier sur les lieux du crime. Les enquêteurs se concentrent alors sur une autre piste et oublient le premier portrait-robot. Il semblerait pourtant que ce profil ne soit pas éloigné de celui que vient de réaliser l'équipe de Renaud Van Ruymbeke.

Seconde erreur : l'interpellation, le 20 juillet, de Patrice Padé, trente-neuf ans, SDF, déjà condamné pour vols et attentats à la pudeur. Il a tout du coupable idéal. Niant d'abord les faits, il a finalement passé, au cours de sa garde à vue, des *« aveux non circonstanciés et peu cohérents »*, selon les termes de la chambre d'accusation de Rennes. Mis en examen pour meurtre accompagné de viol, il est écroué. Une conférence de presse très médiatisée est alors organisée dans la foulée par les gendarmes et le juge Zaug. Mais un test génétique met Patrice Padé hors de cause. Libéré après plusieurs jours de détention provisoire, il finit par bénéficier d'un non-lieu le 10 octobre.

Echaudés par ce cuisant revers, les gendarmes reprennent leurs investigations de zéro. En août 1996, des enquêteurs anglais réentendent, sur commission rogatoire internationale du juge Zaug, tout le groupe de Launceston. C'est alors qu'une jeune Anglaise, celle-là même qui a passé une partie d'après-midi enfermée dans sa chambre, explique à nouveau qu'elle a vu, la veille et le jour du crime, un homme au comportement bizarre rôder autour de l'auberge de jeunesse de Pleine-Fougères. Son témoignage, ainsi que plusieurs autres décrivant le même individu, est consigné en anglais et enregistré sur cassette vidéo, comme l'exige la loi britannique sur l'audition des mineurs.

« DÉFAUT DE MÉTHODES »

Le juge Zaug ordonne alors une traduction... qui ne viendra jamais. La justice française est lente, le traducteur est débordé : quand Renaud Van Ruymbeke reprendra le dossier, seul un quart des traductions y auront été consignées. Parmi elles ne figure pas le témoignage de la jeune fille, qui s'est pourtant révélé crucial dans le développement ultérieur de l'enquête.

Alors que l'enquête piétine, la presse anglaise se déchaîne, stigmatisant les lenteurs de la procédure. Les relations entre les parents de Caroline Dickinson et le juge Zaug se dégradent. Des contacts diplomatiques sont établis pour tenter de relancer l'enquête. Refusant de procéder au dépistage génétique des habitants de Pleine-Fougères, le juge Zaug est finalement dessaisi par la chambre d'accusation de Rennes, le 14 août 1997. Le conseiller Van Ruymbeke choisit alors de continuer à travailler avec la gendarmerie de Rennes, mais en reprenant un à un les éléments du dossier.

Il aura donc fallu attendre plus d'un an et demi avant que l'enquête se recentre sur ce dont elle n'aurait jamais dû s'écarter : la piste d'un rôdeur. Entre-temps, deux campagnes de dépistage génétique ont été organisées auprès de la population de Pleine-Fougères, sur laquelle s'était porté le soupçon, faute de mieux. Autant de défaillances qui font dire à Mᵉ Hervé Rouzaud Le Boeuf, l'avocat des Dickinson, que l'enquête a souffert *« de manquements et d'un défaut de méthode. Si l'on s'était penché plus attentivement sur les éléments du dossier, le coupable aurait peut-être été découvert depuis longtemps »*.

C. P.

Une quinzaine de personnes interpellées après l'évacuation d'un squatt parisien

ENVIRON TROIS CENTS POLICIERS *ont évacué, jeudi 12 février, soixante et une personnes d'un squatt installé depuis août 1996 dans* les locaux de l'ancien lycée Diderot, dans le 19ᵉ arrondissement de Paris. L'évacuation a suivi un arrêté de la préfecture pris mercredi 11 février pour *« trouble grave à l'ordre et à la tranquillité publics »*. Une quinzaine de personnes ont été interpellées, et la police a saisi une arme de poing, du haschisch, de l'ecstasy, des faux papiers et des fausses cartes bleues. Trois chiens pitbulls ont en outre été capturés. Le squatt, qui abritait à l'origine une association artistique, la Zone Pie, avait fait l'objet de nombreuses plaintes des riverains. La police était intervenue à plusieurs reprises dans le bâtiment, notamment pour deux affaires de viols sur mineures. Le bâtiment, propriété du conseil régional d'Ile-de-France, a été muré après l'évacuation et devrait être gardé en permanence par des maîtres-chiens.

Enquête sur l'accident de Lady Diana : nouvelles vérifications sur une Fiat Uno

DANS L'ENQUÊTE sur l'accident qui a coûté la vie à la princesse Diana à son ami Dodi Al Fayed, le 31 août 1997, de nouvelles vérifications sur une Fiat Uno ont été effectuées par la brigade criminelle, à la demande des avocats parisiens de Mohammed Al Fayed, le père de Dodi. Elles visent à éclaircir les conditions de la vente, à un garagiste de la région parisienne, de l'épave d'une Fiat Uno de couleur blanche, dont une aile aurait été repeinte. Les policiers avaient déjà examiné ce véhicule, concluant qu'il ne pouvait être impliqué dans l'accident mortel de Lady Diana, puisqu'il était déjà la propriété du garagiste au moment des faits.

Dans un rapport récemment transmis au juge Stéphan, les conseils de Mohammed Al Fayed, qui s'appuient sur les résultats d'une contre-expertise menée par Pierre Ottavioli, un ancien policier reconverti dans la sécurité privée, contestent cette version. Selon eux, l'ancien propriétaire de ce véhicule pourrait être lié à *« une personne visée dans la procédure »*.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : neuf hommes accusés d'avoir infligé des tortures à un convoyeur de drogue,** le 10 février 1995, dans une cité à Thiais, puis d'avoir fait circuler des photos du supplicié, ont été condamnés, jeudi 13 février, par la cour d'assises du Val-de-Marne. Reconnus coupables de *« séquestration accompagnée de tortures et d'actes de barbarie »*, cinq ont été condamnés à des peines de six à treize ans de réclusion criminelle. Quatre autres ont été condamnés de six mois à deux ans d'emprisonnement avec sursis pour *« non-dénonciation de crime et non-assistance à personne à danger »*.

■ ***Un mineur de quinze ans, responsable de la mort par noyade*** *d'un retraité de soixane-douze ans, le 18 juin 1997, a été condamné jeudi 12 février par le tribunal des enfants de Châteauroux pour « violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner »* à quinze mois de prison dont trois ferme et deux ans de mise à l'épreuve. Ses trois camarades, poursuivis pour *« non-assistance à personne en danger »*, ont été condamnés à six mois de prison avec sursis et dix-huit mois de mise à l'épreuve.

■ **MEURTRE : le père Bernard Arrayet, prêtre à Anglet** (Pyrénées-Atlantiques), a été tué à coups de couteau, mercredi 11 février, à son domicile. Vicaire de la paroisse Saint-Léon depuis 1996, le père, âgé de cinquante et un ans, était aussi aumônier de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) à Bayonne. Ce crime restait inexpliqué vendredi matin 13 février.

■ **AFFAIRES : Bernard Chatel, conseiller municipal (RPR) de Marseille,** a été mis en examen pour *« escroqueries, abus de biens sociaux et faux en écriture »*, jeudi 12 février à Toulon, et écroué. Associé de la société civile immobilière (SCI) de la maison de retraite Bastide-Bonnetières de Toulon, M. Chatel *est soupçonné d'avoir détourné environ 8 millions de francs au préjudice de* l'aide sociale, via l'association Accueil-Gestion-Toulon.

■ **UNIVERSITÉS : après les protestations suscitées par la forte diminution** du nombre de postes aux concours externes de recrutement d'enseignants certifiés et agrégés, le ministère de l'éducation nationale a accepté de revoir sa position en sciences économiques et sociales. 10 postes ont été ajoutés aux 25 prévus à l'agrégation (contre 49 en 1996 et 40 en 1997) tandis que 15 postes s'ajouteront aux 55 prévus pour le Capes (180 en 1996 et 104 en 1997).

■ **Patrick Maistre du Chambon**, doyen honoraire de la faculté de droit de Grenoble, a été élu président de l'association des universités à dominante juridique et politique. Il succède à Louis Favoreu, doyen de la faculté de droit d'Aix-Marseille.

■ **TABAC : la cour d'appel de Paris a relaxé**, jeudi 12 février, le président de l'association Prix scientifique Philip Morris, Walter Thoma, et le PDG de la société Communications et institutions, Olivier Le Picard, poursuivis par le Comité national de lutte contre le tabagisme pour publicité en faveur du tabac. Selon la cour, la loi Evin de 1991 *« n'interdit pas à une société dont l'objet n'est pas exclusivement la production de tabac, de faire mention de sa dénomination »*, dès lors que le mécénat *« présente un réel intérêt scientifique »*.

L'Ile-de-France à la reconquête de ses paysages

Soumise à une forte urbanisation et à la poussée démographique, la région capitale a vu ses sites traditionnels bouleversés et parfois saccagés. Aujourd'hui sensibilisés, élus et experts réagissent et tentent de concilier tradition et modernité, comme à Gif-sur-Yvette (Essonne)

GIF-SUR-YVETTE (Essonne)
de notre envoyé spécial

A une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, au confluent de deux petites rivières – la Mérantaise et l'Yvette – et au cœur d'une agréable vallée boisée, Gif-sur-Yvette (Essonne) gère des atouts naturels que bien des communes d'Ile-de-France voudraient posséder. A une encablure de la capitale, cette cité de 20 000 habitants a des allures de carte postale champêtre qui donne bien envie d'y vivre.

De la fin du Moyen Age jusqu'à l'avènement du chemin de fer, Gif a traversé paisiblement les siècles, modeste bourgade ne dépassant pas un millier d'âmes. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que de modeste village elle devient vraiment cité, avec un rapide et constant développement entre 1960 et 1990 (15 000 habitants supplémentaires). Ce brusque passage de la ruralité à l'urbanité aurait pu avoir des conséquences néfastes sur un cadre naturel de qualité.

Apparemment Gif-sur-Yvette a su éviter les pièges d'une urbanisation endiablée, sans accroc majeur pour son patrimoine paysager. Robert Grimbach (RPR), qui préside aux destinées de la cité depuis plusieurs décennies, est plutôt fier de son action qui *« ne lui a pas valu que des amis »*. La commune se partage en fait en deux entités : l'ancien bourg qui occupe le fonds de la vallée et les quartiers nouveaux, créés sur le plateau. *« Nous avons voulu*, explique le maire, *faire une ville avec une densification progressive vers le centre. Nous avons également pratiqué une politique d'acquisition foncière massive, notamment des bois, pour intervenir sans problème. Deux idées nous guident pour préserver le paysage : ne plus toucher aux espaces boisés sur les coteaux de façon à bloquer le mitage des bois ; faire du fond de la vallée un lieu qui privilégie les espaces verts et publics. »*

Evolution paysagère du site de la forêt de Saint-Germain-en-Laye







FORÊT — URBANISATION — MUR

M. Grimbach a mis son expérience communale au service du développement du district du plateau de Saclay (DIPS), qui regroupe 14 communes (10 en Essonne et 4 dans les Yvelines). Dominant les vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Mérantaise, ce site d'environ 5 000 hectares, majoritairement voué à la grande culture céréalière a, progressivement, été *« mité »* par l'implantation de grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche et par l'urbanisation progressive des villages. *« L'enjeu des aménageurs du plateau a été de concilier ses deux vocations initiales : agricole et scientifique, dans le respect de son identité paysagère fondée sur de vastes espaces agricoles et des franges boisées »*, souligne le président du DIPS.

Le district s'est doté d'un schéma directeur du plateau de Saclay (le pôle scientifique et technologique se concentrera au sud-est du site, l'agriculture occupant le reste) et d'un plan d'actions paysagères à échéance de vingt-cinq ans (cadre obligé des réalisations entreprises sur le plateau). A ce *« grand paysage »* intercommunal vient s'adjoindre, en appoint, un *« paysage de proximité »* qui concerne l'espace du futur pôle scientifique et technologique de Moulon.

Le plan d'actions paysagères élaboré par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (Iaurif) *« est sans doute*, selon cet organisme, *la phase la plus ambitieuse du projet d'aménagement du plateau de Saclay »*, lieu de vie et de travail dont le paysage, typiquement francilien, doit être sauvegardé. Gif-sur-Yvette et le plateau de Saclay sont en effet un condensé des paysages franciliens : vastes plateaux ouverts agricoles, entaillés par des vallées frangées de massifs forestiers aux coteaux plantés de vergers.

L'évolution récente de ces paysages a marqué une brutale rupture avec la transformation très lente subie au cours des siècles précédents. Après 1945 plusieurs facteurs – explosion démographique, urbanisation galopante, développement des infrastructures – se conjuguent pour exercer sur les paysages des contraintes plus fortes que dans d'autres régions. C'est en particulier l'agglomération et surtout sa périphérie qui ont subi les changements les plus spectaculaires, ainsi que des dégradations parfois irrémédiables. Le paysage continuera naturellement d'évoluer, vu le dynamisme économique de la région et ses mutations démographiques. Mais les experts maîtrisent mieux la notion de paysage et des outils pour une meilleure gestion existent.

> « Le paysage n'est pas un cliché. Ce n'est pas seulement un village et son clocher dans la campagne qu'il faut figer à tout jamais »

« Le paysage n'est pas un cliché. Ce n'est pas seulement un village et son clocher dans la campagne qu'il faut figer à tout jamais. Pas non plus un morceau quelconque du territoire qu'on aménage sans en respecter les règles, dont on peut détruire l'harmonie sans conséquences. Le paysage forme un tout organisé, un bien commun, qu'il s'agit de gérer et de faire évoluer sans traumatisme et sans lente dégradation », rappelle l'Iaurif dans le numéro d'octobre 1997 de sa publication trimestrielle, *Les Cahiers*, consacré aux paysages franciliens. Façonné, enrichi, idéalisé mais aussi dégradé par l'action des hommes, le paysage, en constante évolution, *« est à la fois l'objet perçu et la manière de le percevoir »*. Ce n'est pas une image cartésienne puisqu'il véhicule à la fois une réalité objective et subjective ; ni facile à discerner pour ceux qui l'occupent et les acteurs qui ont en charge de le modeler ou de le protéger.

« Il faut définir ce qu'est et représente un beau paysage », assure François Dugeny, directeur de la division aménagement de l'espace à l'Iaurif. Pour lui la notion de paysage, telle qu'elle a été intériorisée jusqu'à il y peu en Ile-de-France ou qu'elle subsiste dans les inconscients individuels et collectifs, *« tire en partie ses références du XIXe siècle avec la très forte influence des peintres impressionnistes »*. Campagne bien entretenue, productive, accueillante ; un paysage de référence hérité d'un proche passé (le siècle dernier), traditionnel et rural qui disparaît cependant peu à peu. *« Aujourd'hui*, dit-il, *la demande pour un beau paysage évolue de plus en plus vers un cadre de nature vierge. L'éloignement des racines rurales tend donc à rendre les jeunes moins sensibles aux références paysagères de leurs aînés. Ce sont eux qui font évoluer les choses dans ce domaine »*.

Mais pour Jean-Pierre Dufay, directeur général de l'Iaurif, *« si l'on possède bien la notion de paysage à l'échelle communale, celle de grand paysage est beaucoup plus complexe »*. D'où la difficulté à garantir un équilibre harmonieux entre le micro-paysage éminemment évolutif et le macro-paysage, plus statique, mais dont la notion n'est pas encore parfaitement maîtrisée. La concertation la plus large possible avec les différents acteurs est un impératif si l'on veut des paysages voulus par le plus grand nombre, conciliant tradition et modernité. *« Il y avait avant une politique dirigiste forte, régalienne si l'on peut dire. Maintenant on cherche à convaincre, à composer avec les nombreux partenaires »*, indique Jean-Pierre Dufay. Cette concertation est également nécessaire pour dépasser les approches cloisonnées ou sectorielles néfastes à une bonne gestion du paysage.

Dans ce sens, la région Ile-de-France a lancé en automne dernier(*Le Monde* du 23 octobre 1997) une concertation sur l'élaboration d'un *« plan paysager »*. Le président de la région, Michel Giraud (RPR), a souhaité que *« l'ensemble des politiques d'aménagement, de l'eau, des déchets, du bruit, du reboisement, de la pollution de l'air, qu'elles soient menées par l'Etat, la région, les communes, la SNCF, la RATP, EDF ou tout autre »* fasse l'objet d'une *« action concertée »*, puisque le paysage, difficile à définir et pourtant perçu par chacun, est l'affaire de tous.

Ali Habib

★ Montrer les grandes transformations de l'Ile-de-France à travers la lecture des cartes qui ont jalonné son histoire et essayer de découvrir ce qu'étaient les paysages urbains et ruraux en comparant la carte et *« l'image »* – *estampes, peintures, photographies – afin de mieux comprendre les réalités de la région francilienne, son histoire et son évolution : tel est l'objet des superbes* et très fouillés n° 119 et 120 des *Cahiers de l'Iaurif ; « Trois siècles de cartographie en Ile-de-France ». L'Institut organise sur ce thème une exposition jusqu'au 22 février dans ses locaux à Paris, 15, rue Falguière 75015.*

Imago Metropolis, projet de cartes en 3 D

A l'ère du virtuel, urbanistes, aménageurs et paysagistes se dotent petit à petit de nouveaux outils afin de mieux conceptualiser leurs projets et les présenter d'une manière plus explicite aux décideurs et au grand public. Les images de synthèse ou en 3 dimensions vont donc être de plus en plus employées pour se substituer *« à la représentation traditionnelle en 2 dimensions des documents d'urbanisme »*.

L'Iaurif s'intéresse ainsi à *« l'image cartographique »* dans le cadre du projet dit Imago Métropolis et travaille sur la conception de nouveaux instruments de visualisation du paysage en images 3 D. Deux types d'images virtuelles sont proposés : vues aériennes obliques qui offrent une lecture directe du grand paysage et vues panoramiques qui restituent le modelé du relief ainsi que la volumétrie et l'ambiance des éléments.

Trois parcs naturels et bientôt cinq

L'Ile-de-France peut s'enorgueillir d'accueillir sur son territoire plusieurs parcs naturels régionaux. Le conseil régional a approuvé, début décembre 1997, la création du dernier en date, celui du Gâtinais français, le troisième de la région après ceux de la Haute-Vallée de Chevreuse (30 000 ha) en 1985, puis du Vexin (68 000 ha) en 1995. Situé au sud, le parc du Gâtinais concerne 68 communes sur 2 départements (36 en Essonne et 32 en Seine-et-Marne), soit *77 666* ha pour *69 800* habitants.

Le Gâtinais, dont le nom d'origine franque désignait des terres *incultes et sablonneuses, est un pays de clairières et de grès* à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Paris. Le parc aura pour objet de protéger et de valoriser le patrimoine naturel et culturel tout en contribuant au développement des activités agricoles et sylvicoles. Deux autres parcs sont en voie de finalisation :les boucles de la Marne et de l'Ourcq et les Trois Forêts au nord de la capitale, à cheval sur la Picardie.

A Brest et Lorient, le gouvernement soutient la reconversion des arsenaux

LORIENT
de notre correspondant

Alain Richard, ministre de la défense, et Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, se sont rendus, jeudi 12 février, en Bretagne, afin de vérifier la mise en œuvre des mesures prises le 15 décembre 1997 par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) en faveur de Brest et de Lorient, deux villes très touchées par les restructurations et la baisse des commandes de leurs arsenaux. Après une visite – sans états d'âme pour l'écologiste Dominique Voynet – du porte-avions à propulsion nucléaire *Charles-de-Gaulle*, ils ont notamment installé à Brest le comité « Penfeld », dont la mission est de favoriser, au sein de l'arsenal, le développement d'activités civiles par la mise à disposition des industriels de moyens pour la réparation ou la construction navale civile.

Les commandes de trois plates-formes *off shore* décrochées fin 1997 par la direction des constructions navales (DCN) ont montré la voie de la diversification, tout en assurant une activité à des entreprises sous-traitantes jusqu'alors dépendantes des commandes militaires et contraintes, ces derniers mois, de licencier des centaines d'ouvriers. *« Il est difficile de se battre sur les marchés civils, mais il ne faut pas s'attendre à une relance des commandes publiques en matière d'armement »*, a répondu à Lorient Mme Voynet à un syndicaliste. Dans le grand port finistérien, malgré la « bouderie » du président du conseil général, le RPR Charles Miossec, qui a refusé de le signer, la ministre de l'environnement avait paraphé le « contrat de baie » de la rade de Brest qui engage une centaine de communes.

Devant le député et maire (PS) de Lorient, Jean-Yves Le Drian, Mme Voynet a confirmé la délocalisation dans la ville d'un service de DCN-ingénierie et la prise en compte par l'Etat de la reconversion de la base des sous-marins. Cette immense cathédrale de béton, construite par les Allemands pour leurs *U-Boats* et qui a abrité, jusqu'en 1995, l'escadrille des sous-marins de l'Atlantique, est restée vide depuis le départ vers Brest et Toulon d'un millier de sous-mariniers et des six sous-marins à propulsion classique.

Michel Le Hebel

La « caravane des pâturages » se met en marche à Clermont-Ferrand

C'EST À Clermont-Ferrand qu'est donné, samedi 14 février, le coup d'envoi de l'opération dénommée « La caravane des pâturages de France ». Organisée à l'initiative de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) du Massif Central, que préside Gilbert Bros, et mobilisant plus de 40 départements, cette manifestation – qui s'inspire de la marche des éleveurs de Charroux en août 1996 – vise à sensibiliser Bruxelles au sort spécifique des éleveurs qui nourrissent leurs bovins essentiellement à l'herbe et qui éprouvent des difficultés particulières. S'opposant aux propositions de la Commission européenne, ils demandent une réduction du prix de la viande envisagé par Bruxelles, le maintien du prix du lait et l'augmentation des primes compensatoires. La caravane, composée d'une centaine d'éleveurs, d'une trentaine de tracteurs et de plusieurs animaux fera étape notamment à Bourges, Orléans, Paris (un rendez-vous a été demandé à Matignon et à l'Elysée), Compiègne et Namur. L'arrivée est prévue à Bruxelles le lundi 23 février.

■ **NORD-PAS-DE-CALAIS** : *les deux incinérateurs d'ordures ménagères* d'Halluin et de Wasquehal, responsables de la présence de dioxine dans le lait, s'arrêteront définitivement le samedi 14 février, a annoncé la communauté urbaine de Lille. – (*Corresp. rég.*)

DISPARITIONS

Jacques Robert

Le créateur du réseau de résistance Phratrie

JACQUES ROBERT, fondateur du réseau de résistance Phratrie pendant la seconde guerre mondiale et compagnon de la Libération est mort, dimanche *8 février*, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Né le 2 avril 1914 à Paris, Jacques Robert, qui a *été connu sous* les pseudonymes de « Denis » ou d'« Arthur Rewez », est lieutenant de chars au début de la seconde guerre mondiale. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur *sur* le champ de bataille des Ardennes, à Rethel. Taillé en Hercule, le jeune Robert entre, dès août 1940, dans la Résistance et est recruté, l'année suivante, par le colonel Rémy (alias Gilbert Renault), qui a fondé la Confrérie Notre-Dame (CND) et qui songe, un instant, à lui confier la responsabilité du réseau. Mais, en avril 1942, Jacques Robert a gagné Londres. Là, après qu'on eut pensé à lui pour monter des opérations aériennes et maritimes au compte du Bureau central de renseignement et d'action militaire (BCRAM) du colonel Passy, qui deviendra plus tard le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), Jacques Robert bifurque très vite vers le renseignement.

Parachuté en juillet 1942 en France, Jacques Robert créera de toutes pièces, quelques mois après, le réseau Phratrie, un réseau de renseignement, d'action, d'évasion et d'opérations qui devait égaler en importance et en efficacité la CND grâce à plusieurs sous-réseaux. De Phratrie, le colonel Passy écrira plus tard qu'il s'est agi du réseau opérationnel *« le plus extraordinaire »* dont le BCRA disposât jamais. En avril 1943, à Nice, Jacques Robert est arrêté. Après deux tentatives d'évasion, il parvient, dans des conditions rocambolesques et grâce à la complicité de policiers français patriotes, à recouvrer la liberté. Il rejoint aussitôt Londres. En juin 1944, lors du débarquement allié en Normandie, il est parachuté en *France*, avec pour mission de prendre la tête des maquis en Creuse et en Corrèze, des maquis qui furent très actifs et qui menèrent une dure guérilla contre les divisions allemandes.

Jacques Robert fut fait compagnon de la Libération, le 6 avril 1945, au titre de chef de bataillon *au BCRA*. Après la guerre, il est directeur d'une imprimerie et conduit alors des actions commerciales à l'étranger. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la médaille de *la Résistance et de la Distinguished* Service Order (DSO) britannique, Jacques Robert était commandeur de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

■ **JEAN LE MARCHAND**, journaliste et critique littéraire, est mort, vendredi 6 février, à l'âge de *quatre-vingt-neuf ans*. Né le 31 juillet 1908 à Saint-Brieuc, Jean Le Marchand a été rédacteur en chef de *La Table ronde*, de 1948 à 1954, avant de collaborer successivement à *Jour de France*, *Arts-Spectacles*, au *Quotidien du médecin*, au *Quotidien de Paris* et à *L'Express*. Il a également été producteur à l'ORTF. Il a notamment fait travailler, à leurs débuts, Roger Nimier, Jean-Louis Bory, Renaud Matignon et Jean-René Huguenin.

■ **WILLY NFOR**, auteur-compositeur, chanteur et bassiste camerounais, est mort, *mercredi 11 février*, à Paris des suites d'un cancer. Il était âgé de quarante-deux ans. Dans la famille des musiciens africains atypiques, Willy Nfor avait trouvé aisément sa place, avec l'album qu'il sortit en 1994, *Maisha (Night & Day)*, composant une musique en équilibre entre tradition et modernité, à la croisée de tous les chemins d'Afrique et d'Occident. Avant de s'installer en 1983 à Paris, où il devint l'un des bassistes les plus en vue de la scène africaine, il avait séjourné au Nigeria, accompagnant pendant deux ans Sonny Okosuns, puis participant à la création du groupe Ghetto Blaster avec qui il prit la direction de Paris. *« Il faut venir à Paris pour tout écouter,* disait-il. *En Afrique, chacun se contente de la musique qui se joue près de lui, ça ne fait pas beaucoup avancer les choses. »* Willy Nfor avait accompagné à la basse Mory Kanté (notamment en 1987 sur *Akwaba Beach*, l'album contenant *Yéké Yéké*), Lapiro de Mbanga, Kanté Manfila, Aïcha Koné, Mbilia Bel, Manu Dibango et... CharlElie Couture.

■ ***HUGUES NEVEUX***, *professeur* émérite d'histoire moderne à l'université Paris-X-Nanterre, vient de mourir. Né en 1933, il a enseigné successivement à l'université de Caen et à *Paris-X. Spécialiste d'histoire* économique et sociale de l'époque moderne, il a travaillé sur la démographie des campagnes et l'évolution des prix des céréales au *XVIe siècle, avant de se consacrer* aux mouvements de protestation rurale, particulièrement en France et dans le monde germanique. Outre sa thèse sur *Les Grains du Cambrésis (fin du XVe siècle-début du XVIIe siècle)*, parue en 1980, il a participé à *l'Histoire de la France rurale* (Le Seuil, 1975) et à *l'Histoire de la France urbaine* (Albin Michel). Il venait de publier un livre important sur *Les Révoltes paysannes en Europe* (Albin Michel).

■ **LE GÉNÉRAL BERNARD HOUETTE**, ancien *inspecteur général de la défense opérationnelle* du territoire (DOT), est mort samedi 7 février à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), dans sa quatre-vingt-quatrième année. Né le 14 avril 1914 à Toul (Meurthe-et-Moselle), *ancien polytechnicien, Bernard* Houette a longtemps servi dans l'artillerie, notamment au sein du corps expéditionnaire en Italie pendant la seconde guerre mondiale. En *1966, il commande la* 10e brigade mécanisée de Reims. En 1968, il est nommé sous-chef d'état-major « organisation » de l'armée de terre. Après avoir servi *dans le corps d'armée* français basé en Allemagne, le général Houette obtient sa quatrième étoile. En 1972, et jusqu'à sa retraite, il sera inspecteur général de la DOT. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, Bernard Houette était commandeur de la Légion d'honneur.

■ **FALCO**, de son vrai nom Johannes Hoelzl, chanteur autrichien de musique pop, a trouvé la mort, vendredi 6 février, dans un accident *de la circulation*, à *Puerto Plata*, en République dominicaine. En 1985, sa chanson *Rock me, Amadeus* lui avait valu d'être le premier chanteur de langue allemande à être *classé pendant quatre semaines* en tête du hit-parade américain. Né le 19 février 1957, Falco avait suivi une formation au conservatoire de jazz de Vienne et avait commencé sa *carrière en tant que bassiste* en 1977 à Berlin-Ouest, en pleine période punk. De retour à Vienne à la fin des années 70, il avait créé le groupe Spinning Wheel. Son premier *album solo*, *intitulé Einzelhaft* (Solitude) était paru en 1981 ; une des chansons de cet album, *Der Kommissar* (Le commissaire), a été vendue à sept millions d'exemplaires dans le monde entier. Falco vivait depuis près d'un an en République dominicaine.

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres de mercredi 11 février a procédé au mouvement préfectoral suivant : **Bernard Bonnet**, préfet *du Haut-Rhin*, est *nommé préfet* de la région Corse (*Le Monde* du 11 février). **Denis Prieur**, préfet de Saône-et-Loire, est nommé préfet du Haut-Rhin. **Jean Paraf**, préfet délégué pour la sécurité et la *défense auprès du préfet de la zone* de défense Sud-Est, est placé hors cadre. Il est remplacé par **Pierre Guinot-Delery**, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin.

[Né le 11 février 1948 à *Grünstadt (Allemagne)*, **Bernard Bonnet** intègre le ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1976. Il est directeur du cabinet du préfet de la Vendée en octobre 1976, directeur du cabinet du préfet *du Pas-de-Calais* en juin 1978, *secrétaire général* de la préfecture de l'Aude en décembre 1979, chef du bureau de l'organisation territoriale du ministère de l'intérieur en juin 1982, adjoint au sous-directeur *de l'administration territoriale en septembre* 1983, sous-directeur des personnels en octobre 1985, sous-directeur du corps préfectoral, des administrateurs civils et des tribunaux administratifs en septembre 1989, préfet adjoint pour la sécurité *auprès des préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse* en janvier 1991, directeur central de la police territoriale, adjoint au directeur général de la police nationale en septembre 1992 et préfet des Pyrénées-Orientales en juillet 1993. *Le 21 janvier, il avait été nommé préfet du* Haut-Rhin.]

[Né le 14 mars 1946 au Havre, **Denis Prieur** intègre le ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1972. Il est directeur du cabinet du préfet de l'Isère en juillet 1972, du Val-de-Marne en juillet 1974, *secrétaire général de la préfecture du* Cantal en juillet 1975, de l'Yonne en juillet 1977, chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) *en décembre 1978*, chef de mission auprès du *préfet de la région Corse en novembre 1980, directeur* du cabinet du préfet de la région Pays de la Loire en avril 1982, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer en novembre 1984. Il est nommé directeur adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, *Pierre Joxe, en novembre 1984*, sous-préfet de Montmorency (Val-d'Oise) en septembre 1985, préfet de la Mayenne en septembre 1989, directeur général de l'administration au ministère de l'agriculture et de la forêt en octobre 1992. *Depuis juillet 1994, il était* préfet de Saône-et-Loire.]

[Né le 3 novembre 1949 à Paris, **Pierre Guinot-Delery** commence sa carrière comme professeur certifié de sciences économiques et sociales, en septembre 1972. Il passe l'ENA et intègre le *ministère de l'intérieur, en juin 1981. Il est chef de* cabinet du préfet de la région Ile-de-France, en septembre 1981, et entre au cabinet d'Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, en août 1982. Il *est nommé chef du cabinet de M. Emmanuelli au secrétariat d'Etat chargé du budget, en avril 1983*, puis au secrétariat d'Etat chargé du budget et de la consommation, en décembre 1984. Il devient chef de bureau du budget et de la comptabilité à la direction générale des douanes en août 1985, *avant d'être affecté à la direction générale des* collectivités locales, comme chef du bureau des services publics administratifs en août 1987, puis comme adjoint au sous-directeur des compétences et des institutions locales en janvier 1988. Il est directeur de la délégation interministérielle aux Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, en janvier 1988, et sous-préfet de Vienne en juin 1990. Il était secrétaire général de la préfecture du Bas-*Rhin depuis mars 1993.*]

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 11 février a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Terre.** – Est promu général de brigade, le colonel **Jean Sublet**.

Est mis à la disposition du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade **Pierre Lang**.

● **Air.** – Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne **Joël Agaisse** ; général de brigade aérienne, le colonel **Hervé Rémy**.

Est nommé directeur adjoint de la cellule de coordination du partenariat pour la paix, à l'OTAN, le général de brigade aérienne **Patrick Namer**.

● **Marine.** – Est promu contre-amiral, le capitaine de vaisseau **Bernard Combe**.

● **Armement.** – Est nommé directeur *des centres d'expertise et d'essais*, l'ingénieur général de première classe **Jean-Marie Poimbœuf**.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jean
est heureux d'annoncer la naissance de sa *petite-sœur*,

Clémentine,

le 1er février 1998.

Marianne et Guillaume ANQUETIL,
53, avenue de Saint-Ouen,
75017 Paris.

– *Châtillon. Olivet. Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.*

Yvette et Gérard FERRAND
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils.

Gilles,

le 25 janvier 1998,
chez
Mariette et Denis LE DU
et Marie.

Hanh et François GUZELIAN
partagent avec
Caroline et Paul
la joie de faire part de la naissance de

Thomas,

le 8 février 1998.

70, avenue Anatole-France,
92700 Colombes.

Anniversaires de naissance

Béatrice de NOIREUIL.

Les 13 février seront toujours fête.

– *Bonne majorité* dans le monde.

Clément CHARIGNON,

le 14 février 1998.

– Bon anniversaire,

Papa.

Les enfants commencent par aimer leurs parents. En grandissant, ils les jugent... – et, trop souvent, ils se trompent *et ne peuvent que demander le pardon.*

Merci pour ta bonté, ta générosité et surtout ta patience trop souvent malmenée.

Tu ES et resteras un père exemplaire.

Décès

– *Michel Fernet*,
directeur des affaires financières et économiques du ministère de l'agriculture et de la pêche,
Et ses collaborateurs
s'associent à la douleur de la famille de

Don Pierre GIACOBBI,
ancien directeur
du ministère de l'agriculture,

décédé le 9 février 1998.

– M. et Mme J. P. Huet,
M. et Mme Claude Huet,
M. et Mme Pierre Beyssen-Huet,
Le docteur et Mme Robert Nicolas Huet,
M. et Mme André Mandine-Huet,
Mme veuve Bernard Huet,
ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel HUET,
ingénieur Arts et Métiers,
Paris 30,

survenu le 11 février 1998, dans sa quatre-*vingt-sixième année.*

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 13 février, en l'église de *Saint-Didier-des-Bois.*

3, rue des Orsillées,
27370 Saint-Didier-des-Bois.
23, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

– *Le docteur Marie-Nicole Petresco,*
baronne de Kap-Herr,
son épouse,
M. et Mme Roland Tocchini,
Alexia et Hugo,
Le baron Jacques-Alexandre
de Kap-Herr,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Bordes, Borja de Mozota,
Clergier et Ponsole,
ont la douleur de faire part du décès de

Serge-Alexandre,
Louis, Roland,
baron de KAP-HERR,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
ingénieur de *l'Ecole nationale*
supérieure de chimie de Mulhouse,
ancien président
de la stratégie commerciale
Pechiney Ugine Kuhlmann,

le 11 février 1998, en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 14 février, à 11 heures, en *l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 bis,* avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Rhuis (Oise), le même jour, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.
73, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.
22, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

– *In memoriam.*

Henri KERST,
professeur agrégé de l'Université,
officier de l'instruction publique,
officier de l'ordre national
du Mérite,

décédé le 14 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le mercredi 17 décembre, au cimetière de Fontenay-aux-Roses.

– *On nous prie d'annoncer le décès de*

Marie-Thérèse LAURENGE,

survenu le 5 février 1998, à Paris, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse *a été célébrée* dans l'intimité familiale.

24, rue Lacretelle,
75015 Paris.

– Françoise Meunier-Thouret,
son épouse,
Bernadette, François, Claire,
ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
Ses parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marc MEUNIER-THOURET.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, *le 12 février 1998.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Marcel Ory,
son époux,
Isabelle (†),
Hélène et Agnès Ory,
ses filles,
Sa famille,
Micheline, Paule et Josiane,
ses amies d'enfance,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel ORY,
née Paule BRUN,

survenu à Paris, le 6 février 1998, dans sa *soixante-quinzième année.*

Selon ses dernières volontés, l'inhumation *a eu lieu dans la plus stricte* intimité, au cimetière nouveau de Boulogne (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

63, avenue de la Motte-Picquet,
75015 Paris.

– *M. Jean Lignel,*
son père,
M. et Mme Jean-François Dessaint,
Jeremy, Lucy, Alexis,
M. et Mme Fabrice Dessaint,
Barthelemy, Clara, Edouard,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Hubert Blin,
ses enfants et petits-enfants,
M. Georges Lignel,
M. et Mme Jean-Charles Lignel,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frères et sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claudine
DESSAINT-LIGNEL,

survenu le 7 février 1998, dans sa soixante-troisième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 12 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– *Le docteur Marthe Riquier,*
son épouse,
Jacqueline et Michel,
Anne et Jacques,
ses enfants,
Guillaume, Fabien, Raphaël, Florian et Romain,
ses petits-fils,
Henriette Bouscarle,
sa belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès, le 12 février 1998, à l'âge de quatre-vingts ans, de

Georges RIQUIER,
comédien.

On se réunira le lundi 16 février, à 10 heures, en l'église Saint-Denys-du-Saint-Sacrement, *68 bis, rue de Turenne,* Paris-3e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Crest (Drôme), le mardi 17 février, à 14 heures.

55, boulevard Beaumarchais,
75003 Paris.
89, rue de la Fontaine-au-Roi,
75011 Paris.
44, rue Saint-Maur,
75011 Paris.

– *Le conseil d'administration,*
Et le personnel du Guide Rosenwald
ont la douleur de faire part du décès de leur administrateur, le

docteur Gilbert ROSANVAL,

survenu le 10 février 1998.

Le Guide Rosenwald,
10, rue Vineuse,
75784 Paris Cedex 16.

– Le président,
Et les membres de l'Association des amis de la République française
ont la tristesse de faire part du décès de *leur président d'honneur,*

M. Maurice SCHUMANN.

33, rue Marbeuf,
75008 Paris.

– *La Mutuelle des affaires étrangères* fait part du décès de

M. Maurice SCHUMANN,
ancien ministre des affaires étrangères
et président d'honneur
de la Mutuelle des affaires étrangères
(1969-1973).

1, rue de l'Abbé-Roger-Derry,
75730 Paris Cedex 15.

Anniversaires de décès

– Le

docteur Maurice BUCKEL

nous a quittés, le 12 février 1996.

Sa famille,
Ses amis,
se souviennent.

Communications diverses

– Les 9 et 10 février 1998, Marc Boissière, président du comité de *l'Itinérante Flamme éternelle de Dachau* contre les exterminations, peinte par Colette Azoulay, a été l'invité de *Me Zaoui représentant la partie civile de* l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie au procès Papon à Bordeaux.

ENQUÊTE

Bosnie, les écoles de la ségrégation



En Bosnie-Herzégovine, les classes sont constituées selon l'origine ethnique ou la croyance religieuse des élèves, les manuels sont distincts et l'enseignement différent. Loin de professer la tolérance et de créer les conditions d'une vie commune, le système scolaire ravive les animosités

C'EST une école qui ressemble à toutes les autres. On y voit des dessins scotchés aux murs, des anoraks aux couleurs vives suspendus à des portemanteaux, un gant de laine qui traîne à terre. On y entend la voix d'un professeur au moment des leçons, des rires parfois, la cavalcade dans les couloirs pendant les intercours.

A l'heure de la récréation, pourtant, un rituel étrange a lieu : les enfants se scindent en deux groupes. Non pas les garçons d'un côté, les filles de l'autre, comme l'usage le veut lorsqu'on a sept ou huit ans. Ici, la composition des groupes est ethnique, écoliers et écolières musulmans d'un côté, écoliers et écolières croates de l'autre. Entre eux, un trait invisible qui fait office de ligne de démarcation. On ne la franchit pas, et quand un ballon roule dessus, il n'est restitué qu'après de longues palabres. Lorsque la cloche sonne, les petits Musulmans grimpent au premier étage, tandis que les petits Croates s'alignent devant les classes du rez-de-chaussée. Ils ne se côtoient à nouveau qu'à la nuit tombée aux arrêts de bus, où ils s'ignorent ou en viennent aux mains en se traitant de *« sales Musulmans »* ou de *« sales Croates »*.

L'école Kulin-Ban, de Tesanjka (nord de la Bosnie, située en Fédération croato-musulmane, une des deux entités composant la Bosnie-Herzégovine avec la République serbe), illustre ce qu'International Human Rights, une association composée de juristes, qualifiait plus gravement de *« mécanisme ségrégationniste »*. Kulin Ban dépeint assez bien l'évolution du système scolaire en Bosnie-Herzégovine (BH). Loin de professer la tolérance chez les jeunes esprits et de leur inspirer l'idée d'une vie commune à nouveau possible, l'école ravive les animosités. Au point que, comme à Kulin-Ban, les insultes à caractère « raciste » pleuvent dans les cours de récréation et que les traditionnels règlements de comptes qui ponctuent les fins de journée dans toutes les écoles du monde dépassent ici la simple empoignade.

« Il n'y a rien de surprenant à cela, tout semble fait pour qu'ils se haïssent. On se croirait en Afrique du Sud au temps de l'apartheid », déplore Jasmin Mandzukic, le secrétaire de mairie de Tesanjka chargé des affaires sociales. L'enseignement dispensé est totalement différent suivant que l'on est musulman ou croate. Les cours que reçoivent les petits Musulmans sont prodigués par des instituteurs musulmans qui s'appuient sur des ouvrages bosniaques, ceux des petits Croates étant donnés par des instituteurs croates avec des livres croates. Les activités sportives elles-mêmes ne sont pas communes, tout comme l'étude des mathématiques, sous le prétexte que le mot « angle » diffère en bosniaque et en croate.

« Les enfants n'ont plus rien en commun. Demandez par exemple à un petit Musulman qui est son président, et il répondra "Alija Izetbegovic" [qui dirige la présidence collégiale de la BH]. *Le petit Croate dira "Franjo Tudjman"* [le chef de l'Etat croate] », constate Jasmin Mandzukic.

Tesanjka, rebaptisée Usora par les Croates, est devenue un enjeu politique où les enfants se retrouvent sur la première ligne de front. *« Il existe ici un contentieux territorial séculaire. Les Croates se croient les descendants légitimes d'une vieille dynastie catholique. Leur dessein a toujours été de couper le village en deux. L'école est la première institution visée, où leur volonté sécessionniste s'exerce »*, explique Jasmin Mandzukic. *« Nous sommes ici chez nous, tout comme les Musulmans. Leurs traditions ne sont pas les nôtres. Nos enfants se doivent de recevoir un enseignement qui correspond à notre culture »*, réplique une mère de famille croate.

« Il existe une collusion entre les partis nationalistes musulmans, serbes et croates. Leur ligne politique est encore plus dure que pendant la guerre. En interdisant aux enfants de partager les mêmes cours de récréation ou les mêmes stades de football, ils préparent la guerre à venir », lâche le général Jovan Divjak, un Serbe, qui fut longtemps le numéro deux de l'armée bosniaque. Jeune retraité, Jovan Divjak, qui a été le témoin des ravages causés par la guerre, anime aujourd'hui une fondation qui vient au secours de l'enfance en détresse.

LES enfants sont cités en premier par les psychiatres et les travailleurs sociaux lorsqu'ils désignent la couche de la population qui a le plus souffert de la guerre. Témoins muets ou victimes directes, ils ont vécu des scènes traumatisantes, qui peuplent encore leurs nuits de cauchemars. Démunis de défenses, ils éprouvent souvent un sentiment de haine entretenu par la propagande télévisuelle, mais aussi par leur environnement familial. La paix revenue entraînant un retour à une vie presque normale, on pouvait raisonnablement penser que la remise en marche des institutions en général et du système scolaire en particulier hâterait la cicatrisation de leurs blessures psychiques et atténuerait les rancunes. C'est malheureusement le phénomène inverse que l'on observe. Les petits Bosniaques concentrent l'attention des autorités, mais pas dans le sens voulu par ceux qui militent pour un enseignement laïque et égalitaire, garantie à leurs yeux d'une bonne assimilation.

L'appartenance ethnique et religieuse est aujourd'hui la première leçon inculquée aux petits Bosniaques sitôt qu'ils sont en âge de s'asseoir sur les bancs de l'école. Ces valeurs héritées de la guerre attisent les tensions et excluent toute avancée dans le sens de la réconciliation. L'inquiétude est vive chez les partisans d'une Bosnie unitaire et multiculturelle, qui condamnent les partis nationalistes au pouvoir, suspectés à leurs yeux de mener une politique visant à diviser le pays. Le système éducatif entrerait dans ce processus de partition.

Dans l'entité serbe de Bosnie, le mal est fait, et il semble trop avancé pour espérer qu'un épisode de rémission vienne l'endiguer. Les petits Serbes étudient l'histoire et la géographie serbes, les cours sont dispensés en langue cyrillique par des professeurs serbes qui s'appuient sur des ouvrages serbes et, à la question posée de savoir quelle est leur patrie, les écoliers répondent invariablement : *« La Serbie ! »* Signe des temps, les petits Serbes avancent deux noms pour désigner leur chef d'Etat : Biljana Plavsic et Momcilo Krajisnik, entrés en guerre ouverte depuis six mois. L'option n'est pas pluraliste mais géographique. La première, présidente de la République serbe, règne sur les régions ouest de l'entité. Le second, élu serbe à la présidence collégiale de la BH, exerce son autorité à l'est. Plus rarement, un troisième nom est prononcé dans les écoles, où trône encore au-dessus du bureau du directeur le portrait encadré d'un homme à la chevelure flamboyante, Radovan Karadzic, ancien chef des Serbes de Bosnie, aujourd'hui recherché pour crimes de guerre. C'est généralement là aussi que les enfants miment le geste de trancher une gorge lorsqu'on leur demande si, *« un jour, ils pensent vivre à nouveau avec les petits Musulmans et Croates »*.

A qui la faute ? *« En premier lieu aux partis nationalistes, mais aussi aux accords de Dayton, qui ont octroyé aux deux entités le droit d'élaborer leurs propres systèmes scolaires*, note un observateur. *L'erreur est de taille, car les instigateurs de ces mêmes accords n'ignoraient pas que la liberté accordée entraînerait de multiples dérapages. »* Bilan : en République serbe et en Herzégovine (région du sud-ouest de la Bosnie, à écrasante majorité croate, « annexée » de facto par la Croatie voisine), le terme même de « Bosnie-Herzégovine » n'existe pas et n'est jamais prononcé dans les écoles. Dans le reste du pays, il figure mais connaît une ramification qui sous-entend que cette Bosnie-là est avant tout musulmane.

« Tout semble fait pour qu'ils se haïssent. On se croirait en Afrique du Sud au temps de l'apartheid »

On trouve en Bosnie trois types de livres d'histoire, dont le contenu en dit long sur l'enseignement dispensé. Ainsi, les manuels serbes présentent l'assassin de l'archiduc François-Ferdinand de Habsbourg, tué à Sarajevo en 1914, comme un héros révolutionnaire, tandis que les ouvrages musulmans et croates le décrivent comme un terroriste. La seconde guerre mondiale, qui a enflammé la Bosnie, offre trois lectures, où il apparaît pêle-mêle que *« les Croates étaient tous des extrémistes oustachis à la solde du régime nazi »*, selon la version serbe, que *« les tchetniks ont persécuté les nombreux antifascistes croates »*, selon la variante croate, et enfin que « [les Musulmans se sont] *comportés héroïquement face aux tchetniks et aux oustachis »*, selon le raccourci musulman.

La personnalité de Josip Broz, dit Tito, père de la Yougoslavie, est elle-même sujette à controverse : *« Le geôlier de* [leur] *peuple »* pour les Serbes, *« un amateur de* dolce vita *qui a mis tous ses adversaires politiques en prison »* pour les Croates, *« le libérateur national »* pour les Musulmans. L'éclatement de la Yougoslavie en 1991 fait, lui aussi, l'objet de paragraphes d'où il ressort que chaque nationalité a subi une agression venant des autres et que le droit légitime de se défendre a naturellement été exercé. Les crimes à grande échelle perpétrés par les Serbes et les Croates ne sont évoqués que lorsque ces mêmes Serbes et Croates en ont été les victimes, les Musulmans mettant l'accent, de leur côté, sur l'alliance entre Serbes et Croates en vue de les exterminer ou de détruire leur présence à la plus simple expression.

« La raison voudrait que les ouvrages scolaires passent sous silence tous les événements tragiques qui ont secoué cette région, explique Srdjan Dizdarevic, qui préside en Bosnie le Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme. *Il ne s'agit pas de censure, mais simplement d'aplanir les clivages persistants. Au lendemain d'une guerre où les atrocités ont été multiples, les enfants ont besoin de sérénité et non pas de s'entendre prononcer que l'autre fut de tout temps un ennemi qui, potentiellement, le demeure. On espérait que les autorités épargneraient les enfants des joutes d'après guerre. Ils se retrouvent dans la mêlée. Les nationalistes ne veulent pas lâcher la pression, surtout pas sur l'école. »*

FAHRUDIN RIZVANBEGOVIC, le ministre de l'éducation de l'entité croato-musulmane, promet que bientôt un seul type d'ouvrages sera à l'étude au sein de la Fédération et qu'il sera mis un terme au processus ségrégationniste. Sa sincérité peut être mise en doute lorsque l'on sait que ce ministre est celui par qui le scandale arriva à la suite d'une instruction envoyée en 1997 par ses services. En substance, cette instruction offrait, dans les zones où une ethnie est minoritaire, les trois choix suivants : une école séparée, des classes séparées dans la même école, une même école avec des classes séparées pour les cours ayant trait aux sujets nationaux (langues, histoire, art). Elle s'est avérée catastrophique, comme l'a démontré l'exemple relaté à l'école Kulin-Ban.

Cette instruction ne prenait pas en compte les nombreux enfants nés de couples mixtes, à qui l'on posait la question traumatisante de savoir à quelle ethnie ils appartenaient. Elle a dû être retirée après une levée de boucliers. *« L'intention était pourtant bonne. Elle a en tout cas permis aux élèves croates de Tesanjka, qui étudiaient sous une tente, d'accéder à une classe chauffée »*, justifie sans sourciller Fahrudin Rizvanbegovic. *« Notre volonté est d'en finir avec la politique sécessionniste des Croates d'Herzégovine*, poursuit-il. *Il y a là-bas des minorités de petits Musulmans à qui l'on impose l'histoire et la culture de la Croatie, et qui ne reçoivent aucune éducation religieuse. »*

Par cette précision, le ministre a mis le doigt sur un cas de figure qui a, sans doute, justifié l'envol de cette instruction. Janko Zrno, directeur d'une école à Livno, grosse bourgade d'Herzégovine à majorité croate où vivent encore quatre mille Musulmans, raconte : *« Je n'ai reçu, à ce jour, qu'une seule visite d'une autorité de Sarajevo. Constater que les livres étudiés étaient tous croates n'a pas choqué ce représentant, mais il a blêmi en apprenant que les petits Musulmans n'apprenaient pas le Coran, et s'en est allé visiblement abattu. »* Sabir Dizdarevic, le mufti de Livno, ajoute : *« Ici, je peux enseigner le Coran, mais seulement au lycée. A cet âge-là, sans apprentissage préalable, on se détourne de la religion, et c'est trop tard ! Il faudrait que je puisse avoir accès aux écoles primaires. »* Cette éventualité ne déplairait pas à Niko Karaula, lui aussi directeur d'école, qui avoue ne savoir que faire de ces Musulmans qui chahutent dans les couloirs pendant les cours de catéchisme.

L'instruction de Fahrudin Rizvanbegovic était probablement motivée par des préoccupations strictement religieuses. Le ministre s'en cache à peine, étalant sur son bureau les programmes scolaires de pays européens où l'instruction religieuse figure en bonne place. Une différence de taille semble cependant lui échapper : en Bosnie, l'enseignement du Coran, du catéchisme et de l'orthodoxie entretient dans les mémoires le souvenir d'une histoire récente et dévastatrice. Il n'apaise rien et trace des frontières invisibles qu'on ne franchit pas, comme celles qui, dans les cours de récréation, voient les ballons rouler et n'être restitués qu'après de longues et âpres négociations.

Christian Lecomte
Dessin : Thierry Dalby

L'embargo en question

LA COMMUNAUTÉ internationale osera-t-elle encore, après l'expérience irakienne, recourir à l'embargo économique contre quiconque ? Si les Nations unies n'en sont pas au point de renoncer à ce moyen de coercition que leur confère la Charte, la tension avec Bagdad a fortement relancé les interrogations sur l'efficacité de l'arme économique et sur sa légitimité.

Démonstration est faite, dans le cas de l'Irak, que l'embargo, en sept années, n'a toujours pas atteint l'objectif qui lui avait été assigné par la résolution 687 de l'ONU : obliger Saddam Hussein à éliminer, sous contrôle international, toutes ses armes de destruction massive. Jamais, en outre, les sanctions économiques n'ont autant qu'aujourd'hui été perçues comme iniques et cyniques, faisant peser exclusivement sur une population déjà victime de son tyran une punition qui ne devrait viser que lui. Enfin, la fonction propre de tous les embargos, à savoir éviter le recours à la force, est battue en brèche dans le cas irakien par la menace d'intervention militaire de nouveau brandie par les Etats-Unis. Le fiasco à ce stade paraît total.

L'expérience irakienne marquera-t-elle un tournant ? Le contraste, en tout cas, est frappant entre la perception que l'on avait de l'embargo en d'autres temps – quand les gauches européennes le réclamaient contre Pinochet, quand on clouait au pilori quiconque refusait de l'imposer au régime d'apartheid de Pretoria – et la réprobation, la haine dans certains cas, que suscitent aujourd'hui les sanctions appliquées à l'Irak. Beaucoup en viennent à s'interroger sur le principe même des embargos : y en a-t-il jamais eu de réussis ?

L'Afrique du Sud est parfois citée comme exemple de succès ; mais l'embargo n'y fut jamais total, il n'est entré que pour une part modeste dans la défaite de l'apartheid, et il continue de pénaliser les pays qui l'ont appliqué, en retard dans leur implantation économique en Afrique du Sud. On cite aussi l'ex-Yougoslavie : l'embargo ne fut pas en mesure à lui seul d'arrêter la guerre que menaient les Serbes dans deux Républiques voisines ; en revanche, dès lors que les Serbes eurent subi de graves revers militaires en Croatie et en Bosnie, la perspective de la levée de l'embargo devint incontestablement l'indispensable outil aux mains de la communauté internationale pour convertir Milosevic au plan de paix. L'embargo imposé à Haïti pendant près de deux ans (1991-1993) a eu de très lourdes conséquences humanitaires et économiques ; ce n'est pas lui qui a permis le retour du Père Aristide au pouvoir.

D'autres embargos, toujours en vigueur aujourd'hui, sont aussi peu probants que celui qui frappe Bagdad : il y a près de quarante ans, par exemple, que Fidel Castro résiste à cette mesure (unilatérale) que les Etats-Unis infligent à son pays ; les sanctions imposées depuis juillet 1996 au Burundi par les Etats voisins ont des effets tragiques sur la population de ce pays sans paraître inquiéter le major Buyoya.

DES EFFETS PERVERS

Les organisations humanitaires de terrain ne cessent, depuis plusieurs années, de sonner l'alarme. En France, celles qui sont représentées à la Commission nationale consultative des droits de l'homme, placée auprès du premier ministre, ont publié le mois dernier un texte qui, sans condamner le principe de l'embargo, alerte les autorités sur ses dangers et ses effets pervers. De nombreux responsables politiques éprouvent aujourd'hui un profond malaise devant le recours à une arme économique que, d'évidence, la communauté internationale ne sait pas manier. Certains se cherchent une doctrine, tel le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, qui vient de demander à cette fin une étude à ses services. Recevant, la semaine dernière, à l'Elysée le président du CICR, Cornelio Sommaruga, Jacques Chirac a convenu avec lui de l'inutilité de sanctions économiques, *« catastrophiques pour la population civile »*, pour résoudre des crises comme celle de l'Irak.

Même aux Etats-Unis, champions en la matière – ils jouent depuis toujours de l'arme commerciale et ont édicté des sanctions économiques à des degrés divers contre pas moins d'une quarantaine de pays au cours des quatre dernières années –, une critique commence à poindre qui met en évidence l'inefficacité de cette pratique unilatérale tous azimuts et ses inconvénients pour l'économie américaine. En ce qui concerne l'Irak, l'administration américaine vient tout juste d'intégrer dans son discours officiel la préoccupation humanitaire en se ralliant à la proposition faite par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, d'augmenter les dérogations prévues par la résolution 986 pour atténuer les effets de l'embargo sur la population. C'est nouveau car, jusque-là, les Américains se contentaient de renvoyer la charge sur Saddam Hussein : il a, disaient-ils en substance, la possibilité d'épargner ces souffrances à son peuple. L'affirmation n'est pas fausse : le problème est qu'elle s'est révélée totalement inopérante.

Saddam Hussein a effectivement, depuis le début, le moyen d'obtenir la levée des sanctions en respectant les termes du cessez-le-feu de 1991. Dès le début, il s'est opposé aux dérogations à l'embargo prévues à des fins humanitaires par la résolution 706 d'août 1991, au motif que les modalités de mise en œuvre portaient atteinte à sa souveraineté. Il a fallu attendre la résolution 986 d'août 1995, qui ménageait un peu plus son orgueil national et doublait le volume de la dérogation précédente, pour qu'il accepte plus ou moins la transaction. Déjà une partie de l'opinion internationale, à juste titre alarmée par le calvaire qu'infligeait l'embargo aux Irakiens, avait basculé : la résolution 986, dite « pétrole contre nourriture », fut largement perçue comme l'illustration du cynisme des grandes puissances, s'arrogeant le droit de distiller au compte-gouttes aux malheureux Irakiens de quoi ne pas tous mourir de faim tout de suite.

UNE SITUATION IMPOSSIBLE

L'incurie de la bureaucratie onusienne, les lenteurs du comité des sanctions chargé d'examiner les demandes formulées par l'Irak au titre de la résolution 986, débordé par leur nombre, l'insuffisance des volumes prévus, s'ajoutant au jeu pervers du régime irakien, ont fait le reste. Des travailleurs humanitaires indignés racontent les retards infinis mis par le comité des sanctions de l'ONU à autoriser telle livraison de produits alimentaires, qui arrive finalement aux trois quarts pourrie. D'autres, témoignant du côté du comité des sanctions, racontent qu'un jour l'Irak demande des pneus *« pour ambulances »* destinés en fait aux véhicules militaires, qu'un autre jour il réclame un produit anesthésique pour les femmes devant subir des césariennes en quantité telle qu'on s'étonne à New York et qu'on finit par découvrir qu'il s'agit d'un produit précurseur pour la fabrication d'armes chimiques. Le comité des sanctions refuse ; le lendemain, la presse irakienne titre que l'ONU assassine les femmes enceintes…

La détresse de la population est devenue, à l'intérieur comme à l'extérieur, le meilleur argument de propagande du régime irakien. Il n'a pas intérêt – il l'a montré ces jours derniers encore, en faisant la fine bouche devant la proposition de Kofi Annan – à ce que l'embargo devienne supportable pour la population de son pays.

Tel est souvent l'effet de l'embargo si les dérogations humanitaires qu'il prévoit forcément (le droit international ne permet évidemment pas aux Nations unies d'affamer une population) ne sont pas correctement mises en œuvre. Quand bien même elles le sont et que les biens de première nécessité sont garantis aux civils, le décret extérieur, qui frappe néanmoins injustement les populations, et la mise sous tutelle qu'on paraît vouloir imposer à leur pays peuvent n'avoir pour effet – on l'a vu à Cuba pendant longtemps, on l'a vu en Serbie – que d'exacerber le sentiment nationaliste et de renforcer le dictateur qui dénonce l'odieux diktat de l'étranger. Quant aux organisations humanitaires, elles se trouvent dans une situation impossible : otages du dictateur, qui exploite leurs arguments, obligées de s'en faire les avocats.

Une autre cause d'échec assuré de l'embargo est que celui qui l'édicte n'en respecte pas les termes. Force est de constater que les Américains, à cet égard, n'ont pas toujours joué le jeu avec l'Irak. La pression ne s'exerce que si les termes du contrat imposé sont clairs : tu désarmes, je lève les sanctions. Or les Américains les ont brouillés, en donnant à plusieurs reprises l'impression que l'embargo avait pour but d'éliminer Saddam Hussein et qu'il ne serait pas levé à moins. Les responsables français ont fortement insisté auprès de Washington sur cet aspect des choses lors de la précédente crise, en novembre. Les Français ont été, semble-t-il, entendus. Mais bien tard, comme vient bien tard aussi le revirement « humanitaire » des Américains.

Est-ce à dire que l'on n'aurait pas dû imposer d'embargo à l'Irak en 1991 ? La mesure, à l'époque, faisait l'unanimité ou presque : on estima que c'était le seul moyen non militaire assez puissant pour en finir avec la dangerosité de Saddam Hussein ; une partie de l'objectif a d'ailleurs été atteinte. Mais tout semble aujourd'hui remis en cause, et le prix déjà payé par la population irakienne est gigantesque. Les Nations unies ne peuvent pas renoncer aux sanctions économiques, faute desquelles elles n'auraient plus, à peu de choses près, que le choix entre la guerre ou rien. Mais elles y regarderont sans doute à deux fois avant de les utiliser de nouveau dans leur version la plus sévère, celle de l'embargo. Il est urgent qu'elles s'initient au maniement extrêmement complexe de l'arme économique, qu'aujourd'hui elles ne maîtrisent pas.

Claire Tréan

Le choix *par Calligaro*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tel. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Ville : une déception

MAIRE, *ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, élu expérimenté, Jean-Pierre Sueur disposait de tous les atouts pour évaluer une politique de la ville dont il convient, aujourd'hui, de redéfinir les principes et les priorités. N'ayant pas ménagé sa peine, M. Sueur vient donc de remettre un volumineux rapport à Martine Aubry. Ses cinquante propositions devraient, comme l'a déclaré Lionel Jospin le 13 janvier, « poser les fondements d'une relance vigoureuse » de la politique de la ville.*

Or, l'objectif est pour partie manqué. Il restera certes de ce rapport un constat, lucide et méticuleux, sur l'incapacité de l'Etat à mener des actions urbaines d'ampleur, sur la frilosité des municipalités, sur les pesanteurs des administrations. Cela avait déjà été souligné par Jean-Marie Delarue en 1991, dans son étude « Banlieues en difficultés : la relégation », puis par Jean-Michel Belorgey, en mars 1993, dans un rapport du comité d'évaluation de la politique de la ville.

La mission Sueur vient utilement affiner ces diagnostics. Pour quelles conséquences ? Là réside la déception, à l'examen des cinquante mesures préconisées. M. Sueur souligne que seule une logique d'agglomération et de coopération intercommunale permet d'appréhender correctement les problèmes des banlieues. Mais le chambardement institutionnel proposé – élection au suffrage universel direct de conseils d'agglomération, suppression des cantons urbains, unification contrainte des taxes professionnelles, etc. – apparaît illusoire tant il est déconnecté des réalités politiques locales.

La loi de février 1992 sur les collectivités territoriales, la loi d'orientation pour la ville de 1991, ont montré les limites d'un tel débat, en créant des outils peu ou pas appliqués par les élus locaux. Faut-il rappeler que tous les gouvernements ont échoué sur une mesure pourtant de bon sens : le regroupement des élections cantonales. Faut-il rappeler en outre que, dès 1982, le rapport Dubedout prônait la création de « conseils de quartiers », proposition ignorée par les maires, sauf rares exceptions ? Faut-il rappeler, enfin, que les lois de programmation – M. Sueur en souhaite une sur la ville – sont faites pour ne pas être respectées ?

En se concentrant sur une redéfinition institutionnelle de la politique de la ville, M. Sueur, dont le nom a été évoqué dans la perspective d'un futur secrétariat d'Etat à la ville, prend ainsi le risque de multiplier les vœux pieux. Des questions, pourtant fondamentales, ne sont pas ou peu abordées : l'emploi, bien sûr ; le logement, ensuite, où rien n'est dit de la gestion des organismes HLM ; la formation enfin. Surtout, aucune proposition ne vient solidement étayer la nécessaire réforme du fonctionnement de l'Etat et des services publics. Or, c'est sans doute là, dans une redéfinition pragmatique du rôle des préfets et de l'action des fonctionnaires, que se trouve la clé d'une nouvelle politique de la ville.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Turner à l'Orangerie

L'EXPOSITION Turner qui sera inaugurée cet après-midi sera sans doute pour le public parisien la grande révélation artistique de l'année. Le nom de l'artiste est mondial, mais pour avoir une idée de son génie il est indispensable d'aller à Londres. *Soixante-sept de ses œuvres, méthodiquement choisies par la Tate Gallery pour le* British Council et groupées au musée de l'Orangerie, apportent un compendium qui précise la place de précurseur que tient Turner dans la peinture. Entre Watteau qu'il révérait, Claude Lorrain qui l'inspira, et les impressionnistes dont il est l'ancêtre, il affirme la parenté spirituelle qui unit l'Angleterre et la France.

Partout c'est le paysage surtout qui l'intéresse et qui l'émeut, le paysage ou plus exactement l'atmosphère qui enveloppe et dilue tout spectacle. Chacun de ses tableaux est un monde vivant qui se suffit à soi-même. On s'attend à voir les brumes à travers quoi les masses s'aperçoivent se dissiper ou s'épaissir. Elles obéissent au soleil qui s'en drape ou qui les transperce, qui sème l'eau de ses *reflets et soudain jette parmi les nuées l'apothéose des couchants.* C'est une magie indescriptible qui se renouvelle à tout spectacle.

Il faudrait avoir loisir d'analyser œuvre après œuvre, de se pencher sur les aquarelles où Turner apporta une nouvelle technique. Il évoque autant qu'il décrit, il suggère autant qu'il montre dans ses effusions picturales. Constable, regardant ses dernières œuvres, aurait dit : *« Ce sont des visions dorées… On aimerait vivre et mourir avec des tableaux pareils. »*

R.-J.

(14 février 1948.)

RECTIFICATIFS

VERTS

C'est Dominique Voynet, et non Christian Pierret, qui a déclaré : *« J'ai compris que Jean-Pierre Kucheida allait prendre sa carte chez les Verts, non ? »*, après que ce député socialiste a expliqué à Ohlain (Pas-de-Calais) qu'il se sentait aussi *« Vert »* que la ministre de l'environnement et la présidente écologiste de la région Nord - Pas-de-Calais (*Le Monde* du 7 février).

SYNDICATS ENSEIGNANTS

A la suite de la publication des résultats des différents syndicats d'enseignants lors des élections professionnelles de décembre 1996 (*Le Monde* du 3 février), nous avons omis de signaler que le Syndicat national des professeurs de lycée professionnel et des personnels d'éducation (SNETAA) n'est présent que dans les lycées professionnels et l'enseignement adapté. Dans ce secteur, il arrive en première position avec 45,65 % des voix. On ne peut donc comptabiliser, dans le second degré, le SNETAA avec des syndicats tels que le SGEN-CFDT présent dans plusieurs secteurs.

ROISSY

Gérard Grégoire, maire adjoint de Gonesse (Val-d'Oise) n'est pas socialiste mais communiste, contrairement à ce que nous avons écrit (*Le Monde* du 4 février). Par ailleurs, le conseil municipal de Gonesse n'a pas encore délibéré sur le nouveau plan de gêne sonore, critiqué par M. Grégoire, soumis aux communes riveraines de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle par Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des transports.

VOLKSWAGEN

Dans notre article consacré au conflit entre l'agence de publicité DDB Needham France et Volkswagen, publié dans *le Monde* du 12 février, il fallait bien lire : *« les publicitaires ont souhaité faire un don au Secours catholique, entre 400 000 et 500 000 francs »*.

« STYLES HOMMES »

Dans notre récent cahier « Styles Hommes » (*Le Monde* du 12 février), le nom du mannequin vedette de Ralph Lauren était erroné. Il s'appelle Tyson Beckford et non Mike Tyson.

ENFANT SAUVAGE

L'enfant sauvage évoqué dans son film par François Truffaut ne s'appelait pas Gaspard, comme nous l'écrivions dans le troisième volet de notre « Voyage au centre du cerveau » (*Le Monde* du 5 février), mais Victor de l'Aveyron. Gaspard, ou plutôt Kaspar, est le prénom d'un enfant allemand abandonné aux origines mystérieuses, Kaspar Hauser.

DESSINATRICE OUBLIÉE

Chantal Montellier, dont le nom a été omis, était également signataire de la lettre « Les dessinatrices oubliées » publiée dans *Le Monde* daté 8-9 février.

ORCHIDÉES

Une cueillette trop hâtive nous a fait ranger, dans l'article sur « la résurrection d'une orchidée jaune » (*Le Monde* du 12 février) les orchidées dans le règne animal. Que les botanistes se rassurent, ce sont bien des végétaux, même si leurs fleurs ont parfois l'apparence d'une gueule grande ouverte.

L'AMI est capital *par Donald J. Johnston*

L'ACCORD multilatéral sur l'investissement (AMI) a fait couler beaucoup d'encre récemment, dans votre page *Débats*, entre autres (Jack Lang, *Le Monde* du 10 février). Qu'est-ce que l'AMI ? « *Une machine infernale à déstructurer le monde* » ? Une entreprise qui vise à transférer la souveraineté des Etats et des peuples au profit des entreprises multinationales ? Ou encore un accord qui signe la fin de la *construction européenne* ? L'enjeu est important et il est légitime que l'AMI fasse l'objet d'un large *débat démocratique*. Mais la peur n'est jamais bonne conseillère. Examinons plutôt les faits, objectivement et sereinement.

Les flux d'investissements internationaux ont largement contribué au développement économique de ce siècle. Cette contribution s'est fortement accrue ces quinze dernières années, y compris en direction des pays en développement. Les vingt-neuf pays membres de l'OCDE en sont encore les principaux bénéficiaires comme pays d'accueil et pays d'origine puisqu'ils représentent les deux tiers des flux mondiaux d'investissements dont le montant s'élevait en 1996 à 340 milliards de dollars.

Rien d'étonnant alors à ce que l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques) – organisation intergouvernementale fondée en 1961 afin de poursuivre la coopération économique internationale amorcée par le plan Marshall après la seconde guerre mondiale – soit le lieu qui ait été choisi pour négocier le premier traité multilatéral sur l'investissement.

Les bénéfices de l'investissement international sont multiples. Au pays d'accueil il apporte capitaux, nouvelles technologies et savoir-faire. Au pays d'origine et, entre autres, aux exportateurs nationaux, il ouvre de nouveaux marchés. Pour la France, les flux d'investissements internationaux favorisent donc la croissance, le développement économique, la création d'emplois et le partage des richesses. N'oublions pas que la France est aujourd'hui le quatrième pays d'accueil et le cinquième exportateur d'investissements directs.

A travers l'AMI, les pays membres de l'OCDE et les pays *non membres qui souhaitent* adhérer à l'accord s'engageront à respecter un certain nombre de règles *destinées à protéger* et promouvoir les investissements internationaux. L'objectif est de garantir aux investisseurs un cadre juridique clair, équitable et stable et de leur offrir des mécanismes destinés à résoudre d'éventuels conflits qui les opposeraient au gouvernement du pays d'accueil.

Le principe de base veut que les gouvernements accordent aux investisseurs des Etats signataires un traitement non discriminatoire. Est-ce déraisonnable ?

S'il existe déjà des institutions qui réglementent le système monétaire international (FMI) et le commerce international (OMC), un traité multilatéral sur l'investissement fait encore défaut.

Les négociateurs sont pleinement conscients de l'importance pour les Etats du respect de la souveraineté nationale et, pour les Etats membres de l'Union européenne, de celle de la poursuite de l'intégration européenne, du maintien de la politique agricole et des aides régionales et structurelles.

La notion de « *convergence* » est d'ailleurs étrangère au texte de l'AMI qui laisse à chaque pays le soin de mener sa propre politique dès lors qu'elle n'introduit pas de discrimination envers les investisseurs étrangers. Ainsi, le SMIC, les 35 heures et l'ensemble de la législation économique et sociale ne sont pas menacés par l'AMI.

Qu'en est-il pour la culture ? Des associations nombreuses et diverses ont tiré la sonnette d'alarme, mais la diversité culturelle est-elle vraiment menacée ? En aucun cas. Certes, je ne nie pas que les intérêts économiques divergent parmi nos pays membres dans le domaine culturel, mais les solutions actuellement à l'étude permettront à chaque pays de préserver sa spécificité culturelle et sa liberté d'action politique.

Le principe de base sur lequel repose l'AMI veut que les gouvernements accordent aux investisseurs des Etats signataires un traitement non discriminatoire. Est-ce déraisonnable ? Ce principe est déjà inscrit dans le code OCDE de la libération des mouvements de capitaux qui est un des fondements sur lequel l'AMI s'est construit.

De plus, l'AMI contiendra des clauses d'exception permettant le maintien de mesures non conformes aux dispositions de l'accord. Il est clair que la future libéralisation des investissements internationaux devra être progressive et s'insérer dans un processus de négociations. D'autres règles, telles que la transparence des législations, la liberté du transfert des fonds des entreprises et la compensation en cas d'expropriation, reflètent des normes internationales bien établies et reprises dans de nombreux traités bilatéraux déjà signés, y compris par les gouvernements successifs de la France.

Il est vrai que le texte actuel prévoit un système de règlement des différends auquel pourraient recourir aussi bien une entreprise qu'un Etat. Toutefois, les entreprises restent assujetties aux législations et réglementations nationales. Le texte prévoit que les Etats pourront empêcher un investisseur de recourir à un tribunal international dès lors que le différend aura été tranché par une juridiction du pays d'accueil. En outre, il est bon de rappeler que la possibilité pour une entreprise d'avoir recours à l'arbitrage international existe déjà dans les traités bilatéraux de protection et de promotion des investissements internationaux.

L'AMI est un accord tourné vers l'avenir puisqu'il tiendra compte explicitement des préoccupations en matière d'environnement et des normes sociales. Je suis convaincu que cet accord établira des engagements fermes pour assurer le respect des politiques nationales dans ces domaines et empêcher les pays signataires d'assouplir leur réglementation sociale et celle en matière d'environnement dans le seul but d'attirer des investissements étrangers.

De plus, les principes directeurs sur les entreprises multinationales de l'OCDE – définissant un code de bonne conduite des entreprises, y compris en matière de transparence financière, d'emploi, de relations industrielles et en matière d'environnement – seraient annexés à l'accord. Leur mise en œuvre associe des représentants des milieux d'affaires et des syndicats.

Depuis mon arrivée à l'OCDE, j'ai tout fait pour que les activités de l'organisation soient portées à la connaissance du grand public. Les négociations de l'AMI ne font pas exception. Nous avons régulièrement organisé des rencontres avec les entreprises, les syndicats, les organisations non gouvernementales et la presse. Tout un chacun peut avoir accès à l'information, disponible sur notre site Internet (http : \\www.oecd.org).

L'AMI mérite son nom. Il encadrera la liberté des entrepreneurs qui prennent des risques et qui sont le moteur de l'économie mondiale. L'AMI constituera un cadre de réglementation et de négociation juste et transparent qui tiendra compte des spécificités nationales qui font la grandeur et la force de chaque pays. Oui, le processus de mondialisation doit être ordonné et maîtrisé, avec des règles du jeu claires et équitables. L'AMI est un élément essentiel de cette nécessaire mise en ordre. Il mérite un soutien très large car il prépare notre avenir.

Donald J. Johnston *est secrétaire général de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).*

Le travail n'est pas trop cher

par Guillaume Duval

A peine le débat sur les minima sociaux (provisoirement) clos, le débat sur les 35 heures s'est enflammé. Dans les deux cas, une question centrale : le prix du travail salarié. Son niveau déjà trop élevé empêcherait d'augmenter les minima sociaux et gênerait la réduction du temps de travail.

Le travail est trop cher : une conviction partagée par l'ensemble des élites françaises. A droite, bien sûr, mais aussi à gauche. C'est elle qui exprime la position catégorique de Lionel Jospin et Martine Aubry sur les minima sociaux. Mais la gauche de la gauche, qui veut abaisser le coût du travail en taxant les profits et les machines, et les écologistes, qui, eux, souhaitent taxer l'énergie dans ce but, partagent aussi, au fond, ce diagnostic.

L'affaire paraît donc entendue : il faut abaisser le coût du travail. Est-ce si sûr ? Le, ou plus souvent la, « *working poor* », incapable de se nourrir et de se loger avec 3 000 francs par mois, est-il (elle) vraiment la variante au chômeur ? La protection sociale pourra-t-elle survivre à toutes ces exonérations de charges qui s'ajoutent en permanence les unes aux autres ? Mais ne sommes-nous pas de toute façon irrémédiablement condamnés à dévaloriser le travail : Maastricht, George Soros, la concurrence des salariés sri-lankais ? Non.

Le travail est déjà bon marché en France. Une heure de travail d'un ouvrier de l'industrie coûte chez nous, d'après le Bureau of Labor Statistics américain, 39 % de moins qu'en Allemagne, 34 % de moins qu'en Belgique, 17 % de moins qu'aux Pays-Bas, le modèle tant vanté, et quasiment aussi peu cher qu'aux Etats-Unis. Et les excellents résultats du commerce extérieur français, qui, en 1997, a de nouveau battu tous ses records, attestent que nous n'avons pas de problème de compétitivité extérieure.

La décision récente de Toyota d'installer une usine en France, après celle de Mercedes, vient encore confirmer l'excellent rapport qualité/prix de la main-d'œuvre française. Le dumping social intense que nous avons mené depuis quinze ans vis-à-vis de nos partenaires européens a porté ses fruits. Il a aussi puissamment contribué à pousser l'Europe dans la stagnation et le chômage de masse : Hans Tietmeyer et la Bundesbank n'en sont pas seuls responsables.

Jusqu'où nos voisins pourront-ils tolérer cette concurrence déloyale ? Les pays qui ont en permanence des excédents extérieurs importants se comportent comme des parasites qui sucent le sang de leurs voisins. Et, devant le risque de déflation mondiale causé par la crise asiatique, c'est un devoir pour la France d'importer plus. Il y a urgence maintenant à ce que nous arrêtions de vivre en dessous de nos moyens.

Si, je crois, chacun peut convenir que la France ne connaît pas de problème de coût du travail du point de vue de sa compétitivité extérieure, l'argument principal en faveur d'une baisse est interne : le niveau très élevé du chômage des personnes peu qualifiées. Ce fait, indéniable, n'est-il pas la preuve que le SMIC est trop élevé ? Qu'on manque d'emplois non qualifiés dans notre pays ? Non, grâce aux innombrables subventions aux bas salaires, les emplois peu qualifiés se sont développés massivement.

Simplement, dans un contexte de chômage de masse, ils ont été occupés en priorité par des gens surqualifiés : les serveurs de McDonald's comme beaucoup de caissières de supermarché sortent désormais des universités. Cette situation crée d'ailleurs des tensions de plus en plus vives au sein des entreprises. Aussi paradoxal que cela paraisse, ce dont nous manquons le plus pour limiter le chômage des personnes peu qualifiées, c'est... d'emplois qualifiés. Mais les efforts désespérés que nous faisons pour créer des emplois mal payés se paient en fait par des difficultés croissantes à créer des postes correctement rémunérés : il faut bien que quelqu'un paie les abattements de charges pour les bas salaires, et le travail qualifié est devenu, lui, très cher.

Devons-nous, pour combattre le chômage, abaisser encore le coût du travail peu qualifié ? Personne ne nous oblige à faire ce choix, ni Maastricht, ni les marchés financiers, ni la concurrence des pays à bas salaires ! En l'absence de problème de compétitivité extérieure, il s'agit d'un choix franco-français. Et, compte tenu des conséquences qu'il a, et qu'il aura pour longtemps, sur la structure de notre société, il mérite un vaste débat public. Sans démagogie.

Guillaume Duval *est rédacteur en chef adjoint du magazine « Alternatives économiques ».*

Non à l'Etat-espion en Allemagne !

Suite de la première page

Le changement de cet important article 13 de la Loi fondamentale aura en République fédérale d'Allemagne des conséquences désastreuses. Une digue a été ouverte ; par cette brèche pourront s'engouffrer d'autres excès de la part de l'Etat. Les juges normaux n'y peuvent pas grand-chose, parce qu'en Allemagne nous avons fait cette expérience : les services secrets ne sont pas contrôlables, ni par des commissions ni par des juges.

L'affaire est d'autant plus absurde que la police elle-même n'attend pas de ces nouvelles possibilités une efficacité vraiment plus grande dans la lutte contre le crime organisé. Il s'agit, en fait, pour le gouvernement Kohl, de mettre l'opposition social-démocrate dans l'embarras pour en tirer des profits électoraux. Calcul qui se révèle déjà être une erreur.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, il sera facile de montrer aux électeurs que leur logement pourra être truffé de micros à leur insu, si un quelconque parent un peu douteux s'est présenté chez eux. En tout cas, ils devront avoir à l'œil tout artisan officiellement envoyé par le propriétaire au lieu de lui préparer un café dans la cuisine ! Voilà ce dont il s'agit quand on parle d'« *un Etat-espion* ». En Allemagne, la crainte est double : crainte d'une intrusion insidieuse dans la sphère privée et, en même temps, crainte d'une atteinte à la Constitution.

La crainte est double : crainte d'une intrusion insidieuse dans la sphère privée et, en même temps, crainte d'une atteinte à la Constitution

Si, à l'avenir, les journalistes et les rédactions peuvent être écoutés, la liberté de la presse garantie dans l'article 5 de la Loi fondamentale sera violée. Combien d'informateurs hésiteront à confier ce qu'ils savent à un journaliste ? Le secret journalistique, la protection des sources et le droit de refuser de témoigner sont indispensables à la liberté de la presse, et celle-ci, à son tour, est un élément constitutif de la démocratie. On ne devrait pas l'oublier.

La démocratie est précisément en danger parce que les nouvelles dispositions sont vagues. Elles ne comportent aucune définition claire de ce qu'on entend par « criminalité organisée ». Il manque une stipulation précise selon laquelle on ne pourrait agir qu'en fonction d'une présomption forte. Quand peut-on vraiment placer des appartements sur écoutes ? Là encore la procédure est vague. Il n'est pas fait obligation de tenir constamment au courant le juge qui autorise cette mesure. Le juge ne peut que s'en remettre aux informations de la police ou du parquet. Il reçoit de ce dernier un formulaire, le signe et n'a pas à s'occuper de la suite.

Si l'on songe que, depuis le début des années 70, les écoutes téléphoniques sont autorisées en Allemagne sous certaines conditions et que cette pratique s'est constamment étendue, on mesure les dangers de ces nouvelles dispositions. Le nombre des autorisations d'écoutes téléphoniques a augmenté d'un tiers depuis 1990, pour atteindre 6 400 en 1996.

Il n'existe aucune garantie contre les abus. C'est pourquoi *Der Spiegel* et *Die Zeit* vont déposer plainte devant le Tribunal constitutionnel contre la loi sur les écoutes. Quelles sont nos chances de réussite ? A un examen honnête de cette violation évidente de la Constitution s'oppose le fait que les juges suprêmes de Karlsruhe auront beaucoup de mal à se mettre en travers de cette réforme de la Loi fondamentale adoptée par le Bundestag et le Bundesrat avec une majorité des deux tiers formellement indiscutable. Les juges eux-mêmes ne sont pas d'accord sur cette réforme et on pourrait presque jouer la décision aux dés !

(Traduit de l'allemand par Daniel Vernet).

Rudolf Augstein et Marion Dönhoff

AUTOMOBILE PSA a perdu 2,5 milliards de francs en 1997, a annoncé, jeudi 12 février, Jean-Martin Folz, président du directoire. Cette perte est imputable à des éléments exceptionnels et à des modifications de méthodes comptables, qui affectent les comptes à hauteur de 4,4 milliards de francs. ● M. FOLZ *« met les compteurs à zéro »* après les quinze ans de règne de Jacques Calvet. Il se défend de « charger la barque ». ● LE CONSTRUCTEUR a perdu 1,4 milliard de francs en prenant une mauvaise position sur la livre sterling. ● LES RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS vont se poursuivre, au rythme de 3 000 à 4 000 par an. ● LA MARGE OPÉRATIONNELLE de PSA pour 1997, avant toute modification comptable, a été de 2,4 milliards de francs, contre 1,7 milliard en 1996. ● LE TITRE perdait 3,2 %, vendredi matin, à la Bourse de Paris, dans un marché stable.

Jean-Martin Folz solde les comptes de l'ère Calvet chez PSA

Le constructeur a annoncé, jeudi 12 février, une perte surprise de 2,5 milliards de francs pour 1997. Des éléments exceptionnels et des changements de méthodes comptables représentent une charge de 4,4 milliards

DES PERTES de 2,5 milliards de francs en 1997 pour solde de tout compte : tel est le choix qu'a fait, jeudi 12 février, Jean-Martin Folz, président du directoire de PSA, pour mettre un terme à l'ère Calvet. *« Je n'ai pas chargé la barque. J'ai, en quelque sorte, remis les compteurs à zéro*, explique au *Monde* M. Folz. *Les éléments exceptionnels, qui affectent les comptes à hauteur de 2,8 milliards de francs, sont non récurrents et ne concernent que des événements arrivés en 1997. Les modifications des méthodes comptables, qui se traduisent par une charge supplémentaire de 1,6 milliard de francs pour l'exercice 1997, permettent au groupe de se conformer à l'évolution des normes comptables et d'afficher des résultats plus compréhensibles. »*

Les membres du conseil de surveillance ont tous rencontré Jean-Martin Folz et Pierre Peugeot, qui leur ont présenté leurs prévisions de résultats pour 1997. *« Une première »*, confie l'un d'eux. Changement de président, changement de méthode. Il y a presque un an, le 17 avril, Jacques Calvet, alors encore en poste, présentait pour la treizième et dernière fois les résultats du groupe de l'avenue de la Grande-Armée. Il annonçait, pour 1996, un maigre bénéfice part du groupe, de 734 millions de francs, en baisse de 57 % sur 1995, largement inférieur aux prévisions des analystes, qui tablaient alors, dans l'ensemble, sur un profit de 1,2 milliard de francs.

M. Folz, qui a pris ses fonctions le 1er octobre, a décidé de jouer la transparence et d'informer le marché. Les analystes prévoyaient, pour la grande majorité, un bénéfice inférieur au milliard de francs.

Ce qu'ils ne savaient pas, c'est qu'au premier semestre 1997 le directoire de PSA, sous la présidence de M. Calvet, avait décidé de couvrir l'intégralité de son chiffre d'affaires en livres sterling sur douze mois, soit environ 2 milliards de livres. Cette couverture s'est faite pour une livre comprise entre 8,8 et 9 francs. *« A l'époque, on pensait que la livre allait de nouveau baisser »*, rappelle M. Folz. Dans ce cas, le groupe aurait été grand gagnant. L'arrivée des travaillistes au gouvernement faisait encore peur à certains chez PSA...

M. Calvet, pourtant réputé pour sa rigueur en matière financière et sa prudence, a pris le risque. C'était la première fois que PSA prenait une couverture à long terme. Malheureusement pour le constructeur, la livre a continué sur sa lancée, jusqu'à atteindre 10 francs. Compte tenu de la faible probabilité que la devise britannique redescende à des niveaux plus acceptables pour PSA, le nouveau directoire a décidé d'abandonner les couvertures résiduelles à fin 1997 : *« Nous sommes sortis de nos positions sur la base d'une livre pour 9,92 francs »*, explique M. Folz. Coût de l'opération : 1,44 milliard de francs. Le directoire a décidé que le groupe ne prendrait plus ce genre de positions. *« Il n'y a aujourd'hui plus aucune position à terme risquée sur le change »*, affirme M. Folz.



PSA a dégagé en 1997 une marge opérationnelle de 2,4 milliards de francs, en hausse de 41 % sur 1996.

Plus prévisibles étaient les provisions que le groupe a décidé de passer à la suite de la décision de Peugeot de mettre un terme à son partenariat avec le groupe indien PAL à Bombay. Celles-ci expliquent l'essentiel des 520 millions de francs de provisions que le groupe a constituées au titre des opérations internationales de Peugeot, qui a également décidé l'an dernier de quitter son usine chinoise de Canton. Peugeot n'a pas encore réussi à vendre sa participation dans la société commune qu'il avait avec PAL. En outre, celle-ci achetait des pièces et de la technologie à PSA et *« nous n'avons pas été payés »*, explique M. Folz.

Dernière provision exceptionnelle, relativement prévisible : 600 millions de francs pour l'arrêt de la production à Douvrin (Nord) par la Française de mécanique, filiale de PSA et de Renault, du moteur Diesel 2,5 litres qui équipe aujourd'hui la 605 et la XM. Celui-ci sera remplacé par les nouveaux moteurs Diesel à injection directe à haute pression, qui seront, eux, fabriqués à Trémery (Moselle) par une filiale de PSA.

Pour le plan social annoncé en 1997, qui concerne 4 440 personnes et dont la réalisation doit s'échelonner jusqu'à fin 1998, le groupe a décidé d'en faire supporter l'ensemble du coût (900 millions de francs) à l'exercice 1997. Ce n'était pas la pratique antérieure : les dépenses occasionnées par les plans sociaux étaient comptabilisées une fois réalisées. Les frais afférents au plan social ne sont pas comptabilisés comme un élément exceptionnel et non récurrent : ils viennent s'ajouter aux 2,8 milliards de francs provisionnés au titre des éléments exceptionnels. *« Ce plan social n'a pas un caractère vraiment exceptionnel. Car nous aurons des mesures de réduction d'emploi récurrentes. Dans les prochaines années, le simple jeu de l'amélioration de la productivité dans un marché sans croissance mettra en évidence des sureffectifs de 3 000 à 4 000 personnes »*, explique M. Folz.

> L'endettement devrait augmenter dans l'avenir si M. Folz veut faire sortir PSA de ce qu'il appelle son « déficit d'innovation, de croissance et de rentabilité »

Difficiles à prévoir également : les évolutions des méthodes comptables – pour se mettre aux normes internationales adoptées par l'automobile –, qui affectent les comptes 1997 pour 1,6 milliard de francs. Ainsi, les ventes de voitures faites aux loueurs avec promesse de rachat seront-elles désormais considérées, conformément aux normes comptables américaines, comme une location avec, *in fine*, vente d'un véhicule d'occasion. Elles étaient jusque-là considérées comme la succession d'une vente de voiture neuve, puis d'un rachat et d'une vente d'un véhicule d'occasion. Coût du réajustement : une centaine de millions de francs.

Par ailleurs, les moyens commerciaux accordés par le constructeur aux concessionnaires pour les aider à vendre leurs voitures en stock au 31 décembre seront provisionnés. *« Cela a un coût de 600 millions de francs, mais cela correspond à l'évolution du marché européen, sur lequel promotions et rabais sont devenus le lot de tous les jours »*, estime M. Folz.

Autre modification imposée par la multiplication des coopérations de PSA avec d'autres industriels, qui représente une charge de 400 à 500 millions de francs pour 1997 : les charges d'acquisition pour licences d'exploitation seront désormais considérées comme des frais d'études. *« Que les études aient été faites par nous ou par des tiers, il n'y a pas de raison qu'elles ne soient pas comptabilisées de la même manière »*, considère M. Folz. Enfin, les crédits accordés par les filiales de financement du groupe feront l'objet d'une provision rendant compte du risque statistique de défaillance de l'emprunteur. PSA n'attendra plus que celui-ci ait effectivement fait défaut pour en tenir compte. Coût : 100 millions de francs. PSA a également pris en compte la majoration de 10 % de l'impôt sur les sociétés, créée et pérennisée sous le gouvernement Juppé. Ce qui représente un complément d'impôt de 650 millions de francs.

« L'exploitation de PSA en 1997 a été en ligne avec ce que le directoire avait prévu », précise M. Folz. Avant toute modification comptable, la marge opérationnelle de PSA pour 1997 a été de 2,4 milliards de francs, contre 1,7 milliard en 1996, pour un chiffre d'affaires en hausse de 8,3 %, à 187,1 milliards de francs. *« La situation nette du groupe est de 55 milliards de francs et son endettement inférieur au milliard de francs »*, poursuit-il. Un endettement qui devrait augmenter dans l'avenir si M. Folz veut faire sortir PSA de ce qu'il appelle son *« déficit d'innovation, de croissance et de rentabilité »*.

Virginie Malingre

Les pétroliers ont connu une nouvelle année record en 1997

Le numéro un, Shell, a été affecté par la crise asiatique au dernier trimestre

PRÉSENTÉE comme une nouvelle année record pour l'industrie pétrolière, 1997 n'est pourtant pas le sans-faute attendu. Toutes les compagnies n'ont pas inscrit de nouveaux sommets historiques. Les premiers effets de l'accélération de la chute des cours du baril, qui s'est amplifiée au quatrième trimestre, ont affecté les firmes qui n'ont pas pu compenser ce mouvement par une hausse de leur production. De plus, les groupes présents dans la pétrochimie pâtissent de la crise asiatique, étant soumis à la concurrence de producteurs locaux qui bradent les prix pour se faire de la trésorerie.

De nombreux résultats record

CLASSEMENT DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES PAR BÉNÉFICE

Rang	Compagnie	en milliards de francs	en monnaie nationale		évol. 97/96
1	EXXON	51,6	milliards de dollars	8,5	[illegible]
2	SHELL	[illegible]	milliards de livres	4,7	[illegible]
3	BP	24,6 avec effet stock	milliards de livres	2,5	[illegible]
4	MOBIL	22,5	milliards de dollars	3,7	[illegible]
5	CHEVRON	19,86	milliards de dollars	3,3	[illegible]
6	AMOCO	16,32	milliards de dollars	2,7	[illegible]
7	TEXACO	15,87	milliards de dollars	2,7	[illegible]
8	ENI Italie	N.C. 14,5 en 1996	milliards de lires	4 450	[illegible]
9	ELF	9,7 estimations résultat courant			[illegible]
10	TOTAL	7,6			[illegible]

Alors que les américains Exxon et Mobil, ainsi que le français Total, ont annoncé des résultats records, la performance est plus nuancée pour British Petroleum, qui enregistre une légère baisse de son résultat net en tenant compte de la variation des stocks (– 3,2 %). BP affiche cependant un nouveau record du bénéfice hors effets de stocks et avant éléments exceptionnels, à 2,822 milliards de livres (28 milliards de francs, soit + 7 %). La déconvenue est venue principalement du numéro un mondial Shell. Le groupe anglo-néerlandais a surpris, jeudi 12 février, en annonçant une baisse de 17 % de son bénéfice net de 4,736 milliards de livres (47 milliards de francs) après son sommet de 5,691 milliards en 1996.

En raison de sa contre-performance, l'anglo-néerlandais cède à l'américain Exxon le premier rang en matière de bénéfices. Cette nouvelle a entraîné, jeudi à Amsterdam, un recul de l'action Royal Dutch Petroleum de 2,5 %, la maison mère qui détient 60 % du groupe, tandis qu'à Londres Shell Transport Trading, qui détient 40 % des parts, se dépréciait de 3,1 %.

Plusieurs valeurs pétrolières étaient alors affectées. Elf se dépréciait de 2,12 % et Total de 2,68 %, sur un marché français en baisse de 1,89 %. Pourtant, Total a annoncé son meilleur résultat historique en 1997, avec un bénéfice de 7,6 milliards de francs, et apparaît peu exposé en Asie. Quant à Elf, dont la publication des résultats est attendue le 26 février, ses performances devraient aussi être bonnes. La place avance une estimation de résultat courant avant éléments exceptionnels de 9,7 milliards de francs, qui constituerait un nouveau record.

La préoccupation des investisseurs concerne la dégradation au quatrième trimestre des résultats de Shell (– 32 %), la baisse la plus significative enregistrée par un pétrolier. Deux jours auparavant, BP annonçait un recul de 4 % de son bénéfice dans le sillage d'Amoco (– 9 %) et de Mobil (– 8 %), alors qu'Exxon arrivait à stabiliser ses résultats.

Tous les groupes ont été affectés par la chute des prix du pétrole, qui en l'espace d'un an ont perdu 5 dollars. Autre déconvenue, la douceur de l'hiver dans les pays occidentaux a contribué à la baisse de la consommation. En revanche, la vigueur de la livre sterling a pesé sur les deux groupes britanniques Shell et BP, alors que la dépréciation des monnaies dans le Sud-Est asiatique a frappé tous les pétroliers.

« LE ROI EST NU »

Les effets de cette crise affectent en premier les pétroliers les plus implantés dans cette région, comme Shell. Le président du groupe, Cor Herkstroeter, a estimé le 12 février que cette crise avait bel et bien joué un rôle essentiel dans la dégradation de ses résultats.

Il ne sait pas *« combien de temps prendrait le retour à la normale dans les pays concernés »*. Maarten Van den Bergh, son successeur désigné, qui le remplacera après son départ en retraite au mois de juillet, estime que cette région *« reste un site de développement important »*. *« Je suis tout à fait convaincu que la croissance reviendra »*, a-t-il ajouté.

Même si les résultats de la chimie se sont redressés sur l'année, *« l'impact de la détérioration économique a commencé à se faire sentir au quatrième trimestre 1997 »*, explique Shell dans un communiqué. Le groupe ajoute que la situation de la pétrochimie cette année dépendra énormément de l'évolution des prix et de la production en Asie. Dans ces conditions, les dirigeants de Shell n'ont pas pris d'engagements pour 1998. Le groupe, cependant, risque de ne pas atteindre l'objectif qu'il s'était fixé de 13 % de rentabilité sur les capitaux investis, cette performance étant liée à un baril de brut se négociant à 18 dollars.

Avec une crise pétrochimique qui se profile et des cours pétroliers qui oscillent autour des 15 dollars, voire en dessous, *« le roi est nu »*, estime un expert pétrolier. *« Cette année, seules les entreprises pouvant réaliser des efforts internes de productivité s'en sortiront, si la situation perdure »*, prédit-il. Un sentiment que le président de BP, John Browne, a résumé par cette formule, mercredi 11 février : *« Des prix bas ne sont pas forcément synonymes de moins de profits. »*

Dominique Gallois

Les taux à long terme français et allemands descendent sous la barre des 5 %

Le recul continu de l'inflation favorise ce mouvement

Le rendement de l'emprunt d'Etat français à *10 ans est tombé, jeudi 12 février,* jusqu'à 4,99 %, son plus bas niveau historique. Les incertitudes politiques internationales, notamment la menace d'intervention militaire en Irak, et les difficultés financières persistantes en Asie incitent les investisseurs à acheter des obligations. Ils parient aussi sur une poursuite du mouvement de désinflation dans le monde.

RARES sont les experts qui l'avaient prévu : le taux de l'obligation *assimilable du Trésor français* (OAT) à dix ans est tombé, jeudi 12 février, sous la barre des 5 %, à 4,99 %, son plus bas niveau historique. En Allemagne, le rendement du titre de même durée est, lui aussi, descendu sous ce seuil, pourtant *jugé infranchissable*.

Ce mouvement est contraire aux prévisions établies au milieu de l'année dernière. Avant que la crise asiatique n'éclate, les analystes misaient sur une remontée des rendements obligataires dans le monde. Aux Etats-Unis, pronostiquaient-ils, la vigueur de la croissance économique et la situation de *quasi-plein emploi allaient finir* par provoquer des tensions sur les salaires et par inciter la Réserve fédérale américaine à resserrer sa politique monétaire. En Europe, *l'accélération de la croissance* économique devait entraîner, selon ce schéma, une hausse des taux de la Bundesbank et une remontée parallèle des rendements *obligataires. Ce scénario avait* trouvé un début de confirmation avec la décision des banques centrales européennes, le 9 octobre 1997, de relever leurs taux directeurs.

Mais l'ampleur prise à l'automne par la tempête monétaire et boursière en Asie du Sud-Est, son extension à des pays comme la Corée du *Sud, Hongkong et Singapour,* ont bouleversé la donne sur les marchés obligataires internationaux. Apeurés par le plongeon des marchés boursiers et des monnaies *asiatiques, les investisseurs* internationaux se sont réfugiés sur les emprunts d'Etat américains et européens, qui ont la réputation d'être les placements financiers les *plus sûrs du monde. Ce mouvement* de *flight to quality* (envol vers la qualité) s'est traduit par une baisse très importante des rendements obligataires en Occident *– les taux reculent quand les cours* des titres montent. En six mois, le taux de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans s'est replié de près de 1 %.

CLIMAT D'INCERTITUDE

L'amélioration de la situation financière observée en Asie à partir de la mi-janvier, notamment en Corée du Sud, aurait dû, en théo*rie, renverser la tendance sur les* marchés obligataires internationaux et faire perdre aux emprunts d'Etat occidentaux leur statut de valeur refuge. Rien de tel ne s'est *produit. Les obligations américaines* et européennes n'ont rien perdu de leur attrait. Au contraire, le mouvement de baisse des taux d'intérêt à long terme s'est accélé*ré au cours des derniers jours.*

Deux explications peuvent être avancées pour justifier ce mouvement. La première est que les investisseurs ne pensent pas que la *crise financière soit terminée* en Asie. La situation reste très tendue en Indonésie, sur les plans politique, social, économique et financier. La Corée du Sud demeure, elle *aussi, fragile,* en raison notamment du montant très élevé de sa dette intérieure *(368 milliards de* dollars). Il demeure, enfin, un doute important sur la stratégie *monétaire que suivra Pékin* si les exportations chinoises ralentissent trop brutalement.

A ces craintes asiatiques viennent s'ajouter les risques *d'une intervention militaire américaine* contre l'Irak ou encore d'éventuels rebondissements dans l'affaire Monica Lewinsky, du nom de la jeune stagiaire de la Maison Blanche avec laquelle le président des Etats-Unis, Bill Clinton, aurait eu une liaison. Tous ces dossiers créent un climat général d'incertitude de nature à inciter les investisseurs à redoubler de vigilance et donc à acheter encore davantage d'emprunts.

L'autre piste, pour expliquer la poursuite inattendue de la baisse *des taux, est davantage économique.* Les investisseurs considèrent que l'économie mondiale sera durablement soumise à des pressions désinflationnistes, sinon *déflationnistes, pressions que la* crise asiatique risque d'accroître. Le recul récent des prix des matières premières, qu'il s'agisse du pétrole ou des métaux, pourrait *accélérer le repli des prix industriels* en Occident, de même que la concurrence accrue des entreprises asiatiques, dont la compétitivité a été vivement renforcée par les dévaluations monétaires dans la région.

Signe de cette désinflation – plus favorable, selon la théorie financière, aux marchés d'obligations qu'aux marchés d'actions –, le rythme de hausse des prix à la consommation en *Allemagne* est tombé de 1,8 % en décembre à 1,3 % en janvier. Plus personne, à la Bundesbank, n'évoque la possibilité d'une hausse des taux directeurs alors que celle-ci *paraissait inéluctable* au début du mois de janvier. *« Nous sommes satisfaits avec une inflation proche de 1 % »*, a affirmé, jeudi 12 février, son président, Hans Tietmeyer.

Aux Etats-Unis, pour les mêmes raisons, les analystes sont de plus en plus nombreux à penser que la Réserve fédérale assouplira sa politique monétaire au cours des prochaines semaines. Ils observent que les rendements à court terme réels, c'est-à-dire hors inflation, sont élevés outre-Atlantique (près de 4 %) et surtout ne cessent d'augmenter puisque les prix reculent plus vite que les taux nominaux. Des rendements réels trop élevés risqueraient de mettre en danger la bonne santé de l'économie américaine.

Pierre-Antoine Delhommais

Les marchés asiatiques s'enfoncent à nouveau dans le doute

VENDREDI 13 FÉVRIER, pour la deuxième journée consécutive, les *monnaies et les places boursières* asiatiques enregistraient des baisses sensibles alimentées par la dégradation continue de la situation politique et économique en Indonésie *(lire page 4)*. La roupie indonésienne a encore abandonné jusqu'à 28 % vendredi face au dollar, entraînant dans son sillage un recul de 5,4 % du ringgit malaisien, de 3,7 % du baht thaïlandais et de 1,2 % du dollar singapourien. Du côté des actions, la plupart des Bourses de la région étaient aussi en baisse, à l'image de Hongkong (– 3,5 %), Manille (– 3,3 %), Singapour (– 2,9 %), Tokyo (– 2,2 %), Bangkok (– 2,2 %) et *Séoul* (– 1,2 %).

Jusqu'à jeudi, le rebond spectaculaire, au cours des dernières semaines, des marchés en Asie et les *discours rassurants des dirigeants* du Fonds monétaire international (FMI) pouvaient laisser croire que la crise était non seulement contenue mais surmontée. Les records battus sans cesse depuis plusieurs jours par les marchés boursiers occidentaux et le sentiment de plus en plus répandu que les remous en Asie auraient finalement un impact limité sur l'Europe et sur les Etats-*Unis étaient le reflet de cette euphorie* de lendemain de crise. Mais les problèmes n'ont pas disparu comme par enchantement. La chute violente des devises, la hausse des taux d'intérêt, l'absence de liquidités et de sources de financement et *la multiplication des* plans de rigueur budgétaire créent, et vont créer, dans la plupart des pays d'Asie, des tensions économiques et sociales considérables. *Rien ne garantit en outre que la* chute des marchés et des devises soit définitivement enrayée.

Ce n'est d'ailleurs clairement pas le cas pour l'Indonésie. Pour cher*cher à stopper la dégringolade de* sa monnaie, Djakarta a annoncé la mise en place d'un système de change fixe, accroché au dollar, similaire à celui de Hongkong. Mais au lieu de rétablir la confiance, cette annonce a accru la défiance, tant la mesure semble irréaliste. La *plupart des spécialistes estiment* que ce pays de plus de 200 millions d'habitants, confronté à des *émeutes alimentaires*, est incapable de construire durablement un système dans lequel sa masse monétaire doit être totalement garantie en devises.

PUITS SANS FOND

Le directeur général adjoint du FMI, Stanley Fischer, a déclaré jeudi que, avant d'établir un régime de changes fixes, l'Indonésie devait remettre en état son système ban*caire et rétablir « sa crédibilité politique et économique »*.

Le puits sans fond dans lequel glisse l'Indonésie semble mettre à mal le retour à la confiance dans *d'autres pays de la région, tels que* la Corée du Sud et le Japon, dont les banques, fortement engagées en Indonésie, sont directement menacées. Si au dernier moment la grève illimitée prévue pour vendredi a été annulée en Corée, la situation sociale reste aussi tendue à *Séoul. Stanley Fischer a souligné* que, même s'il existait des signes de reprise, beaucoup de choses devaient encore être faites en Corée.

Au Japon, les doutes sur l'efficacité du plan de relance gouvernemental et la faiblesse des banques, illustrée par une nouvelle baisse des notes accordées par l'agence Moody's aux établissements nip*pons, affectent la confiance des investisseurs* et des consommateurs. Vendredi, s'exprimant devant une commission parlementaire, Yoh Kurosawa, le président de l'Indus*trial Bank of Japan, a affirmé* que moins de 10 banques nippones sur 148 survivront au « big bang » (l'ouverture à la concurrence étrangère prévue en 2000). Hongkong, *dont la Bourse a enregistré* vendredi sa quatrième séance consécutive de baisse, est aussi victime de craintes sur la santé de ses banques dans un environnement marqué par des taux d'intérêt élevés.

Enfin, même si le FMI a annoncé *jeudi un assouplissement des mesures* imposées à la Thaïlande dans le cadre de l'aide de 17,2 milliards de dollars accordée en août, le baht et la Bourse de Bangkok étaient aussi en baisse vendredi.

Eric Leser

Le gouvernement a choisi le schéma d'ouverture du capital d'Air France

LE SCHÉMA d'ouverture du capital d'Air France est désormais arrêté. *Une lettre du gouvernement* à Jean-Cyril Spinetta, président d'Air France, circule entre les différents ministères concernés. L'ouverture de capital ne s'accompagnera pas d'une augmentation de capital, comme cela avait été envisagé. *Pour financer son développement*, Air France devra dépenser 40 milliards de francs d'ici à 2002, et emprunter une partie de cette somme.

Une recapitalisation lui aurait permis d'obtenir des banques de meilleures conditions de crédit. Mais Bruxelles aurait eu son mot à dire, après l'aide publique de 20 milliards de francs accordée par l'Etat en 1994. Enfin, cela aurait, à court *terme, pesé sur la valeur* de l'action Air France, et donc lésé les salariés, essentiellement des pilotes, actionnaires aux côtés de l'Etat. En 1994, ils avaient consenti *à une baisse de leurs rémunérations* et porté leur participation à 3 % du capital. Christian Blanc, alors président d'Air France, leur avait promis que leurs titres se*raient liquides en 1997.*

Pour permettre aux salariés actionnaires d'Air France de valoriser *leur épargne*, le gouvernement estime qu'il faut mettre 3 milliards de francs en Bourse. C'est-à-dire entre 11 % et 17 % du capital de la compagnie, selon la valorisation sur laquelle les banques conseils (Crédit agricole, Indosuez et Morgan Stanley, pour le gouvernement, Lazard et Société générale, pour Air France) travaillent.

Cette mise sur le marché s'ac*compagnera d'un développement* de l'actionnariat salarié. La loi permet aujourd'hui de réserver 10 % du montant des titres cédés sur le *marché aux salariés. M. Spinetta,* dans la ligne de son prédécesseur, réclamait le doublement de ce plafond. Le gouvernement va lui donner en partie satisfaction : une disposition de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier *(DDOEF)*, qui sera présentée au conseil des ministres du 25 février, autorisera la hausse de ce plafond.

Les pilotes bénéficieront d'une *part supplémentaire du capital*, en échange d'une baisse de leur salaire. M. Spinetta compte ainsi économiser, d'ici trois ans, 500 millions de francs par an. Là encore, le *gouvernement l'aidera en cédant* gratuitement une partie de ses actions, qui pourrait représenter jus*qu'à 10 % du capital. Une nouvelle* loi est nécessaire pour autoriser une opération *« inédite »* dans l'histoire de l'actionnariat public. Compte tenu des obligations remboursables en actions et des bons de souscription d'actions détenus par les salariés et des institutionnels, la part de l'Etat pourrait être ramenée entre 64 % et 51 %.

Christophe Jakubyszyn et Virginie Malingre

La reprise et les 35 heures donnent un coup de fouet au travail temporaire

L'activité de Manpower a progressé de 36,9 %

FAUT-IL y voir un signe supplémentaire de la révolution qui secoue le monde du travail, ou simplement un indice de la reprise de la croissance économique ? Quoi qu'il en soit, le travail temporaire a connu, en 1997, une année particulièrement faste.

Les résultats publiés le vendredi 13 février par l'américain Manpower, leader mondial, au coude à coude avec le *suisse Adecco*, le prouvent : l'an dernier, son chiffre d'affaires en France a atteint 15,9 milliards de francs, en progression de 36,9 % par rapport à 1996. Son résultat net consolidé s'élève, quant à lui, à 310,9 millions, en hausse de 19,1 %. Au niveau mondial, les chiffres sont moins spectaculaires mais restent impression*nants : le volume d'affaires* – y compris celui des filiales franchisées – atteint 8,9 milliards de dollars (environ 53,9 milliards de francs), en hausse de 18,5 %. Le chiffre d'affaires de la seule maison-mère, Manpower Inc., s'élève à 7,3 milliards de dollars. Son résultat net s'élève à 163,9 millions de dollars (993 millions de francs), en progression de 1 % seulement par rapport à 1996, année où le groupe avait enregistré une plus-value exceptionnelle. Compte non tenu de cette plus-value, le résultat progresse d'environ 7 %.

Adecco, fruit de la fusion en 1996 du français Ecco et du suisse Adia, n'a pas encore publié ses résultats, mais la croissance de son chiffre d'affaires, en 1997, est significative. En France, il a atteint 4,7 milliards de francs suisses (environ 19,2 mil*liards de francs français), une progression* de 24 %. Au niveau mondial, Adecco a réalisé un chiffre d'affaires de 11,4 milliards de francs suisses (46,7 milliards de francs), en hausse de 34 %.

Loin derrière ces deux géants, quatre autres entreprises se tiennent dans un mouchoir de poche : les américains Kelly et Olsten et les néerlandais Randstad et Vedior, devenue VediorBis depuis le rachat de l'entreprise française en 1997. Chacun des quatre réalise un chiffre d'affaires compris entre 3 et 4 milliards de dollars. Kelly vient de publier ses résultats : son chiffre d'affaire progresse de 16,7 %, pour *atteindre* 3,85 milliards de dollars.

DANS TOUS LES SECTEURS

En France, deuxième marché mondial de l'intérim, la profession *retrouve donc* le sourire, après une année 1996 morose. Selon le Promatt, le principal syndicat professionnel, l'emploi intérimaire, qui avait connu un recul de 5 % en 1996, *a vu une progression* du nombre de salariés de 18 % en 1997. Tous les secteurs sont concernés : le BTP (5 %), le tertiaire (17 %) et l'industrie (22 %). La profession est d'autant *plus optimiste que le quatrième* trimestre 1997 a été excellent. Selon Claude de Roure, directeur de VediorBis en France, le marché a augmenté de 30 % au quatrième trimestre et même de 37 % en décembre 1997, par rapport à décembre 1996, puis d'autant en janvier 1998. *« Cette hausse s'explique par la reprise économique et par les 35 heures*, estime M. de Roure ; *les chefs d'entreprise se ruent sur la flexibilité et donc sur l'intérim. »*

Beaucoup pensent que la progression de l'intérim n'est pas seulement conjoncturelle : *« Que l'on soit dans un environnement législatif très réglementé, comme en France, ou au contraire très libéral, comme en Grande-Bretagne, l'intérim progresse »*, remarque Bernard Tommasini, directeur général de Kelly Services en France.

Frédéric Lemaître

Boeing met en vente ses hélicoptères civils

***L'AMÉRICAIN** Boeing a annoncé, jeudi 12 février, vouloir se séparer de* ses hélicoptères civils *« dans les prochaines semaines »*. Sept mois après avoir racheté McDonnell Douglas, Boeing s'apprête à céder les MD500, MD600 et Explorer de son ancien rival. Il mettra fin à sa coopération avec l'autre américain Bell Textron pour la construction d'un nouvel *avion-hélicoptère civil, le 609. Textron lui rachetera, au 1er mars, 49 % des* parts de la société commune, ce qui le place en bonne position pour racheter l'ensemble des hélicoptères de Boeing. Mais l'autre américain Sikorsky, filiale de United Technologies, est également sur les rangs.
En revanche, le groupe de Seattle a l'intention de poursuivre ses activités *dans les hélicoptères militaires, hérités de McDonnell Douglas* (Apache, Comanche et Chinook), et son projet V22-Osprey destiné aux *marines*.

DÉPÊCHES

■ **AIRBUS : le constructeur aéronautique européen a signé** une lettre d'intention avec un groupe de compagnies aériennes sud-américaines portant sur l'acquisition d'une centaine d'appareils moyen courrier de la *famille A-320, selon le Wall Street Journal* du 13 février. Ce contrat serait d'une valeur de 4 milliards de dollars (24 milliards de francs).

■ **RENAULT : le constructeur automobile français a enregistré**, en 1997, une hausse de 12,9 % de son chiffre d'affaires consolidé, à 207,9 milliards de francs, dont 165,8 milliards pour la branche automobile (+ 13,6 %).

■ **NOKIA : le groupe finlandais** a clos l'année 1997 sur un bénéfice avant impôts de 8,37 milliards de marks finlandais (9,2 milliards de francs), en hausse de 115 %. Les ventes ont crû de 34 %, à 52,6 milliards de marks, l'activité téléphonie mobile étant en hausse de 28 %, à 27,6 milliards de marks.

■ **GLOBAL ONE : Viesturs Vucins, le président de l'opérateur téléphonique,** *« quitte la firme pour des raisons personnelles »*, ont annoncé, vendredi 13 février, l'américain Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom, ses trois actionnaires. Il est remplacé par Gary Forsee (47 ans), le patron du téléphone longue distance de Sprint, ce qui démontre, selon France Télécom, que *« Global One reste stratégique »*.

■ **TECHNIP : le *groupe d'ingénierie français a annoncé***, vendredi 13 février, un bénéfice net, part du groupe, de 627 millions de francs, en progression de 17,4 % sur le résultat de 1996. Le chiffre d'affaires a gagné 17 %, à 11,868 milliards de francs.

■ **LA POSTE : la direction a annoncé**, jeudi 12 février, sa proposition faites aux organisations *syndicales d'ouvrir une réflexion* sur la réduction du temps de travail.

■ **UNIMÉTAL : la filiale d'Usinor a été contrainte**, jeudi 12 février, par le tribunal de grande instance de Briey d'annuler la procédure de fermeture du « train à fil » de Longwy et à la mutation de ses 313 salariés. Selon le *tribunal, la direction* n'a pas fait bénéficier le comité d'établissement *« d'informations précises et utiles »* sur les raisons économiques, financières ou techniques sur son projet.

■ ***FINACOR : les négociateurs du courtier français*** *ont repris le travail*, vendredi 13 février, sur le Matif (Marché à terme international de France), après un mouvement de grève de quatre jours.

■ **CLUB MÉDITERRANÉE : le groupe de tourisme** a lancé, jeudi 12 février, une émission d'obligations à bons de souscription d'actions de 800 millions de francs et une augmentation de capital de 400 millions de francs destinées à financer son plan de redressement. Les principaux actionnaires (Agnelli, Caisse des dépôts...), représentant 35 % du capital, ont fait part de leur intention de souscrire.

Le gouvernement demande un audit stratégique de l'Agence France-Presse

Après un conseil d'administration mouvementé qui a refusé le projet de budget déficitaire présenté par le PDG de l'AFP, Catherine Trautmann et Dominique Strauss-Kahn ont préconisé une étude pour assainir les comptes de l'agence et définir sa politique de développement

L'AGENCE FRANCE-PRESSE (AFP), l'une des trois agences mondiales d'information avec Reuters et Associated Press, mais la seule à diffuser des informations en français sur l'ensemble de la planète, a vécu récemment de nouvelles *turbulences*. Mercredi 11 février, au cours d'un conseil d'administration d'une durée inhabituelle – trois heures – et que certains membres n'hésitent pas à qualifier d'*« épique »*, la déstabilisation de l'actuel PDG de l'AFP, Jean Miot, par certains de ses pairs (les patrons de la presse quotidienne régionale) a été évitée de justesse, grâce aux efforts conjugués des représentants de l'Etat et de ceux de la presse parisienne.

A l'origine, figure le budget de l'année, qui a cristallisé les interrogations et suscité des critiques avant d'entraîner *in fine* le vote d'un budget semestriel. Cette solution provisoire devrait être réexaminée en juin à la lumière d'un audit stratégique de l'agence. Confié à l'inspection des finances, celui-ci est ardemment souhaité par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et Christian Sautter, ministre du budget.

La présentation du budget par Jean Miot avait, il est vrai, un aspect iconoclaste. Alors que le statut de l'agence voté en 1957 prévoit un budget prévisionnel en équilibre, le PDG se faisait fort de faire entériner un projet planifiant un déficit sur trois ans de 18,2 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,3 milliard (*Le Monde* du 12 février). Déjà, en décembre 1997, le président de l'AFP avait proposé une première version, avec un déficit de l'ordre de 45 millions de francs, copie que les services du premier ministre, mais aussi le ministère de l'économie et des finances et celui de la culture et de la communication, lui avaient demandé de réviser.

« Il était hors de question que les administrateurs représentant l'Etat acceptent de violer le statut », confie l'un d'entre eux. *« Un déficit ne peut s'admettre qu'à condition qu'existe à la clef un véritable plan de redressement et de développement »*, souligne un autre administrateur. Les représentants de la presse quotidienne régionale, emmenés par Jean-Louis Prévost, président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), aussi vice-président de l'AFP, étaient prêts à porter le fer, en refusant leur vote à Jean Miot. *« Ils avaient résolu de se le payer »*, commente un participant à la réunion.

Tout en faisant remarquer la dérive des coûts (notamment la masse salariale, en augmentation de 8 % sur trois ans) et en protestant contre la hausse tarifaire des abonnements – qui déplaît toujours aux éditeurs –, l'animosité des patrons de la presse régionale était due à la traditionnelle rivalité avec la presse parisienne (le PDG de l'AFP était auparavant directeur délégué du *Figaro*) et à certaines erreurs commises, comme la création de services *on line* consacrés aux collectivités locales.

Il aura fallu la médiation d'un des représentants de l'Etat, Francis Brun-Buisson, chef du Service juridique et technique de l'information (SJTI, qui dépend de Matignon), qui a proposé le vote d'un budget semestriel provisoire à l'équilibre, pour obtenir l'adhésion de l'ensemble du conseil. Plusieurs administrateurs ont expliqué que leur acceptation de la hausse tarifaire des abonnements à l'agence – 2,17 % pour la presse, 2,5 % pour l'Etat – était conditionnée par une année 1998 en équilibre, conçue comme la première année d'un plan triennal de développement et de restructuration.

UNE LETTRE SOLENNELLE

Le cadre de ce plan est tracé par une lettre du 10 février adressée par Catherine Trautmann, Dominique Strauss-Kahn et Christian Sautter au PDG de l'AFP. Cette lettre *« solennelle »*, tout en réaffirmant le *« rôle indéniable de diffusion de l'influence française dans le monde »* de l'agence, rappelle aussi qu'elle a été *« dotée d'un statut particulier »* et qu'elle occupe *« un champ d'activités en profonde mutation technologique et commerciale »*. *« Malgré ses efforts de gestion, l'agence éprouve des difficultés à équilibrer son budget »*, indique encore la lettre.

Les ministres estiment *« opportun »* d'appuyer le plan triennal stratégique et budgétaire de l'AFP *« par une évaluation des structures et du fonctionnement actuel de l'agence et de ses filiales ainsi que de ses perspectives de développement et de diversification (...). Cet audit devrait permettre de définir les voies possibles d'un redressement des comptes et des restructurations envisageables »*. Il dépasse donc le strict cadre financier et serait confié *« à l'inspection générale des finances »* si M. Miot *« en est d'accord »*. Celui-ci pourra aussi mener des études complémentaires avec des experts privés, notamment dans le multimédia. Au ministère de la culture et de la communication, on souligne que l'audit de l'inspection des finances, qui sera gratuit pour l'agence, devrait faire la part de ses atouts et de ses faiblesses vis-à-vis de ses rivales dans le monde, mais aussi sortir de la *« politique de coups et d'opportunités »* en matière de diversification et mieux *« piloter »* son développement.

Y.-M. L.

Deux millions de mots par jour

● **L'AFP emploie 2 000** collaborateurs permanents (dont 1 100 journalistes), et 2 000 pigistes. Le flot des textes, photos et infographies en provenance des bureaux implantés dans 165 pays est revu et distribué aux clients à partir de cinq pôles principaux : Paris, Washington, Hongkong, Nicosie et Montevideo.

● **Texte.** L'agence diffuse deux millions de mots par jour en six langues : français, anglais, espagnol, allemand, arabe et portugais.

● **Photo.** 450 reporters photographes, éditeurs et autres collaborateurs prennent, légendent et traitent chaque jour plus de 1 000 photos, d'actualité ou magazine. La photothèque compte plus de 7 millions de clichés, de 1930 à nos jours.

● **Télévision.** En partenariat avec l'agence financière américaine Bloomberg, l'AFP réalise une chaîne d'informations en continu, diffusée sur CanalSatellite et le câble.

● **Multimédia.** Sur Internet et dans les intranet, l'AFP propose des informations brutes, des pages sur mesure pour les sites clients et des services à la carte.

L'illustration en trois dimensions

Une fusée explose en plein vol, un barrage se rompt, le Titanic sombre... Autant d'événements qui ne sont pas retransmis par les télévisions. Pour pallier ce manque, l'AFP va lancer fin mars un nouveau service, baptisé 3D AFP Actualité, destiné aux chaînes de télévision : l'agence s'engage à leur fournir dans les quatre heures qui suivent un événement, une séquence d'une minute d'illustration en trois dimensions. Il s'agit du premier service du genre, qui sera commercialisé en partenariat avec le groupe américain WTN.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN MIOT

1 Pourquoi, en tant que PDG de l'AFP, avez-vous présenté un budget déficitaire ?

Comme c'est le cas pour ses deux concurrentes, AP et Reuters, le marché traditionnel de l'AFP se rétracte. D'où la difficulté de l'équilibre. L'AFP, comme toute entreprise à but commercial, doit pouvoir être gérée avec la souplesse budgétaire qui a permis par exemple au *Monde* d'effectuer un redressement spectaculaire. Le plan budgétaire qui était proposé et qui va être affiné d'ici à juin, prévoit un retour à l'équilibre en trois ans. L'obligation statutaire d'équilibre nominal annuel du budget est une aberration de gestion. C'est vrai à l'AFP, comme dans l'audiovisuel public.

2 Quelle est l'utilité de la mission de l'inspection des finances ?

Les ministres m'ont proposé une évaluation, faite par un inspecteur général des finances, des besoins, du fonctionnement et de la stratégie adoptée à l'AFP. Il ne s'agit donc pas d'un audit financier, mais d'une aide à la validation du plan. La lettre de mission sera rédigée par la direction générale de l'AFP, ce qui démontre bien la totale indépendance de notre agence vis-à-vis des pouvoirs publics.

3 Le terme de « redressement » a été prononcé par un administrateur. Signifie-t-il qu'il y aura des licenciements ?

Ce terme serait utilisable si l'entreprise n'était pas cette année encore à l'équilibre et s'il n'y avait pas 150 millions de francs de trésorerie et des provisions confortables. Le défi de l'AFP consiste à accentuer la courbe de sa marge et à réduire celle des charges, notamment salariales. Les salaires et charges à l'étranger augmentent considérablement. Il nous faut maîtriser la montée de cette courbe qui recoupe depuis cinquante ans celle de la marge. Pour la première fois, on s'y prend un an à l'avance : il s'agit de maîtriser et de contrôler le déficit plutôt que de devoir le constater ensuite.

Propos recueillis par Yves-Marie Labé

Le PDG de Reuters admet la possibilité d'un vol d'informations à Bloomberg

LE PDG DU GROUPE BRITANNIQUE D'INFORMATIONS financières Reuters, Peter Job, a reconnu, dans un entretien au *Wall Street Journal* du 13 février, qu'un vol d'informations à son concurrent américain Bloomberg, était « possible ». Reuters fait l'objet d'une enquête d'une chambre de mise en accusation, aux Etats-Unis. Selon lui, des employés de Reuters, agissant sous la pression de la concurrence, ont pu mal interpréter les directives de la direction et voler des informations à Bloomberg. Mais M. Job a toutefois affirmé qu'il ne disposait pas d'informations indiquant que des employés aient pu commettre des irrégularités. *« Si, en faisant des analyses comparées et en voulant améliorer nos produits et nos services, nous avons injustement utilisé des informations de Bloomberg, alors nous prendrons les dispositions nécessaires pour régler le problème »*, a déclaré M. Job. Bloomberg accuse la filiale américaine du groupe britannique Reuters Analytics d'avoir cherché à entrer dans son ordinateur central et a engagé des poursuites judiciaires (*Le Monde* du 3 février). Trois responsables du groupe aux Etats-Unis ont été suspendus. Le groupe britannique est aussi soupçonné d'avoir utilisé des données et des outils d'analyse de Bloomberg dans son nouveau terminal, le Reuter 3000, destiné aux salles de marchés. – (*AFP*.)

DÉPÊCHES

■ **CÂBLE : la Compagnie générale de vidéocommunication, dont la Générale des eaux a cédé le contrôle à Canal Plus** en novembre, a été rebaptisée NC-NumériCâble et prévoit d'équilibrer ses comptes d'ici trois ans. Selon Denis Olivennes, directeur général, l'entreprise a perdu 300 millions de francs en 1997, soit 40 % de son chiffre d'affaires. Les pertes cumulées de la CGV totalisent quelque 3,5 milliards en dix ans. Souhaitant réduire ses coûts, le câblo-opérateur s'est engagé *« à limiter les suppressions »* d'effectifs. L'ex-CGV a aussi annoncé *« une offre de programmes enrichie »* pour la fin février et un accès optionnel à Internet en avril.

■ **TÉLÉVISION : la télévision numérique hertzienne pourrait totalement remplacer le système analogique** dans dix à quinze ans au Royaume-Uni, selon une étude publiée jeudi 12 février par le gouvernement britannique. Afin de dégager progressivement des fréquences pour les télécommunications mobiles, une trentaine de chaînes seront lancées avant la fin de l'année en hertzien numérique. Elles seront reçues à l'aide des antennes actuelles et d'un décodeur. – (*AFP*.)

■ **PRESSE : le chiffre d'affaires d'Hachette Filipacchi Médias** en 1997 est en hausse de 10,9 % à 12,361 milliards de francs, comparé à 1996, selon un avis publié vendredi dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* (*BALO*).

■ **Un nouveau mensuel automobile**, *Auto'30*, qui entend *« constituer un trait d'union entre les 30 millions d'automobilistes français »*, est en kiosques en février, au prix de 20 francs. Dirigé par l'ancien rédacteur en chef et fondateur d'*Auto Plus*, Eric Bhat, le magazine, tiré à 100 000 exemplaires pour son premier numéro, se double d'une association qui veut *« défendre les intérêts »* des automobilistes.

■ **AFFICHAGE : le groupe Dauphin Office technique d'affichage** (OTA) a réalisé au cours de 1997 un chiffre d'affaires consolidé hors taxes en hausse de 3,8 % à 1,417 milliard de francs, contre 1,363 milliard de francs en 1996.

■ **BANDE DESSINÉE : La Poste distribue en février un nouveau chéquier** dont les chèques mettent en scène douze héros de BD (Adèle Blanc-Sec de Jacques Tardi, Le Chat de Geluck, Lucky Luke de Morris, Blueberry de Charlier et Giraud, Corto Maltese de Pratt, etc.). La conception graphique en est due au peintre Alain Pontecorvo et à l'agence Desdoigts, en liaison avec Dargaud, Casterman et Lucky Luke Productions.

Le PDG de Radio-France est invité à « remédier » aux « faiblesses » de sa radio pour les jeunes

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la communication, fait un cadeau empoisonné à Michel Boyon, PDG de Radio-France, en lui remettant le rapport d'audit que vient d'achever le service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTI) sur le Mouv', la radio pour les jeunes lancée par le service public. Il est, par ailleurs, invité à venir en discuter, lundi 6 février, avec elle et Francis Brun-Buisson, chef du SJTI.

Selon le communiqué du ministère, diffusé jeudi 12 février, le rapport du SJTI ne conteste pas la légitimité de cette station, mais il constate que *« les huit premiers mois de diffusion de la nouvelle radio ont révélé un certain nombre de faiblesses auxquelles il convient de remédier immédiatement. Celles-ci concernent en priorité l'organisation, les programmes, et notamment le contenu parlé, ainsi que les services associés »*. En conclusion, le SJTI estime que, *« dans l'hypothèse d'un développement de la nouvelle station, il est essentiel que celle-ci s'inscrive précisément dans une stratégie d'ensemble de Radio-France »*.

Ce rapport, qui devrait être remis dans les prochains jours aux membres du conseil d'administration – qui devrait ensuite en débattre –, à certains parlementaires et à la presse, va obliger le PDG de Radio-France à préciser, si ce n'est à revoir, sa stratégie sur cette radio lancée en juin 1997 et qui, pour l'instant, est diffusée dans dix-sept villes.

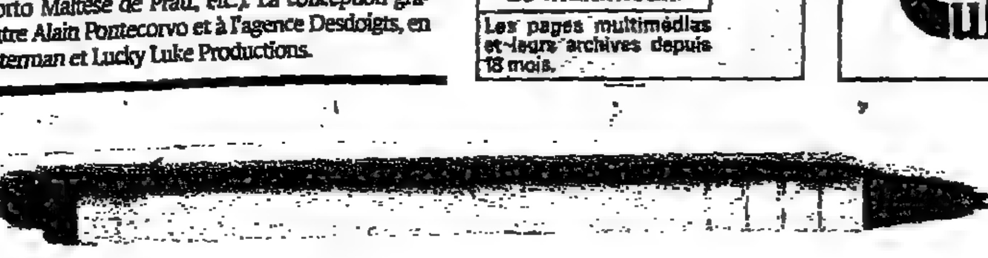
PARTIE COMPLIQUÉE

Le PDG de Radio-France et la ministre sont engagés dans une partie compliquée, et les discussions risquent d'être dures. Certes, le gouvernement n'a pas l'intention de s'opposer à la création par le service public d'une radio destinée aux jeunes, comme il en existe dans la plupart des pays voisins. En revanche, il est clair que le projet actuel n'a pas son adhésion. Il lui reproche notamment un contenu trop élitiste, une ligne éditoriale mal maîtrisée et une grille insuffisamment structurée, dans laquelle il est difficile de se repérer.

Le PDG de Radio-France, qui pourrait avoir envie de contester cette intrusion de la tutelle dans sa gestion, s'est, lui, lancé dans une course de vitesse. Pour développer la diffusion du Mouv', Michel Boyon a demandé à ses services un audit des fréquences utilisées par le service public et il est allé manifester auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sa bonne volonté dans la perspective d'une négociation pour des échanges de fréquences. Par ailleurs, il continue de prévoir le déménagement du Mouv' à Toulouse pour la fin du mois de mars.

Ce projet contribue à l'inquiétude de l'équipe du Mouv', déstabilisée par la « guerre des chefs », les modifications de la ligne éditoriale et les incertitudes de l'avenir. Les difficultés de cette station, auxquelles s'ajoutent d'âpres négociations sur le rattrapage des disparités salariales, ont fait écrire à la CFDT, dans un tract, que, *« si les propositions de M. Boyon ne sont que des promesses de Gascon, elle appellera tous les personnels à démontrer leur pouvoir »*.

Françoise Chirot



■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé la séance en forte baisse, vendredi 13 février. L'indice Nikkei a perdu 2,24 % pour s'inscrire à 16 791,01 points en clôture.

■ **LE DOLLAR** était stable, vendredi matin, face aux devises européennes, cotant 1,8130 mark et 6,0790 francs et progressait face à la monnaie japonaise, à 124,70 yens.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, vendredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 298,70-299,20 dollars, contre 299,80-300,20 dollars jeudi à la clôture.

■ **WALL STREET** a établi un nouveau record, jeudi. Le Dow Jones de la Bourse de New York a progressé de 55,05 points (0,66 %), pour s'inscrire à 8 369,60 points.

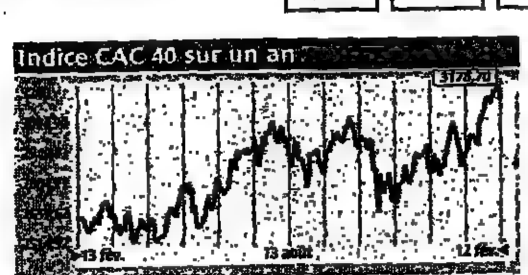
■ **LE RESEAU FERRE DE FRANCE** a procédé, jeudi, au lancement, sur le marché national, d'une émission obligataire d'un montant de 1,5 milliard de francs sur quinze ans.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Hésitation à Paris

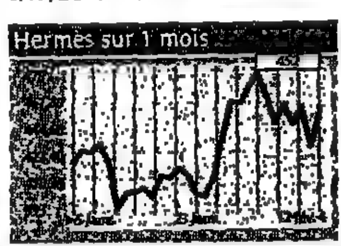


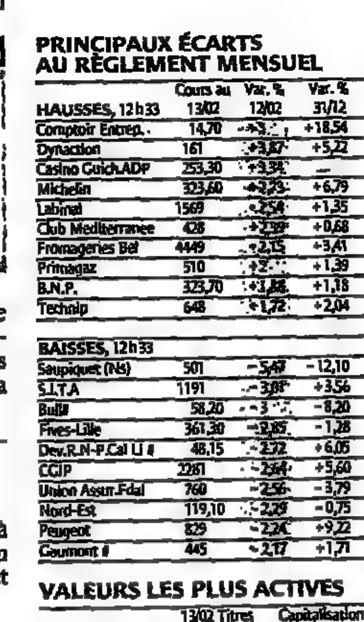
LA BOURSE de Paris était hésitante, vendredi 13 février, reflétant les doutes qui s'emparent des milieux financiers sur l'avènement dans un avenir proche de l'euro. En baisse de 0,18 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 évoluait par la suite autour de son niveau de la veille, avant d'enregistrer en milieu de journée une petite hausse de 0,30 %, à 3 188,35 points.

Après une hésitation en début de séance, les autres places européennes se redressaient également dans le sillage du dollar, qui cotait 6,10 francs. Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, continue à manifester sa « *confiance* » dans la « *robustesse* » de la croissance en France et en Europe, à qui « *il appartient désormais de tirer la croissance mondiale, compte tenu de la crise asiatique et de la possibilité d'un ralentissement aux Etats-Unis* ». Mais, malgré ces déclarations, les milieux financiers se montrent un peu plus réticents, en raison des dernières déclarations sur l'euro. L'Allemagne n'est pas prête pour la future monnaie unique européenne, a estimé Reimut Jochimsen, membre du conseil central de la Bundesbank, cité par le quotidien allemand *Börsen Zeitung*. L'Allemagne, qui s'est souvent posée en modèle du respect des critères conditionnant la participation à l'euro, n'a pas encore surmonté sa réunification, a estimé M. Jochimsen.

Hermès, valeur du jour

L'ACTION Hermès a enregistré une hausse de 4,6 %, à 452 francs, à la Bourse de Paris, jeudi 12 février. Le groupe de luxe français avait annoncé, la veille, qu'il avait réalisé un chiffre d'affaires consolidé en hausse de 16,1 % en 1997, à 4,86 milliards de francs. Ses ventes sont notamment restées excellentes au Japon (+ 37 %), ce qui a relativisé, aux yeux des boursiers, les conséquences de la crise asiatique. Pourtant, à l'exception de Taïwan, le chiffre d'affaires d'Hermès a baissé de 11 % dans les autres pays d'Asie, notamment à Hongkong. L'action est encore loin de son plus haut, atteint en juillet 1997, à 595 francs.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h33	Cours au 13/02	Var. % 12/02	Var. % 31/12
Comptoir Entrep.	14,70	+3,[illegible]	+18,54
Dynaction	161	+3,87	+5,22
Casino Guich.ADP	253,30	+3,34	—
Michelin	323,60	+2,73	+6,79
Labinal	1569	+2,54	+1,35
Club Mediterranee	428	+2,39	+0,68
Fromageries Bel	4449	+2,15	+3,41
Primagaz	510	+2,[illegible]	+1,39
B.N.P.	323,70	+1,88	+1,18
Technip	648	+1,72	+2,04
BAISSES, 12h33			
Saupiquet (Ns)	501	−5,47	−12,10
S.I.T.A	1191	−3,08	+3,56
Bull#	58,20	−3,[illegible]	−8,20
Fives-Lille	361,30	−2,85	−1,28
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,15	−2,72	+6,05
CGIP	2281	−2,64	+5,60
Union Assur.Fdal	760	−2,56	−3,79
Nord-Est	119,10	−2,29	−0,75
Peugeot	829	−2,24	+9,22
Gaumont #	445	−2,17	+1,71

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h33	13/02 Titres échangés	Capitalisation en F
Peugeot	274269	226937026
France Telecom	756272	215064927,70
AGF-Ass.Gen.France	501214	163562907,40
Axa	226793	120865558
Elf Aquitaine	173121	111894544
Cap Gemini	170130	108609311
Total	172047	106309962
Societe Generale	117977	99973358
Alcatel Alsthom	129512	98733411
Paribas	157198	86510918



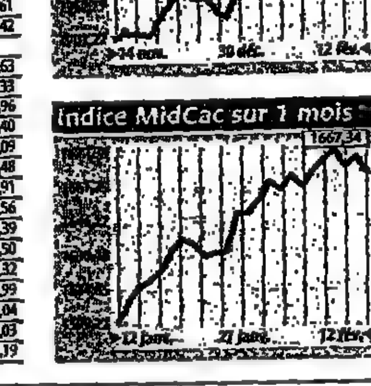
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h33	Cours au 13/02	Var. % 12/02	Var. % 31/12
Altran Techno. #	2433	+12,63	+32,22
Groupe Partouche #	410	+9,04	+19,53
Hurel Dubois	736	+7,06	+13,23
Bastide Conf.Med.#	250	+4,60	+5,04
Sidergie	1330	+4,31	+52,52
BAISSES, 12h33			
Girodet (Ly) #	23	−19,29	+27,77
Biopat	302,10	−14,17	−13,71
Idianova	67	−4,69	−4,28
Inter Parfums NV.	170	−4,49	—
Chaine et Trame #	175	−4,37	+0,57

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

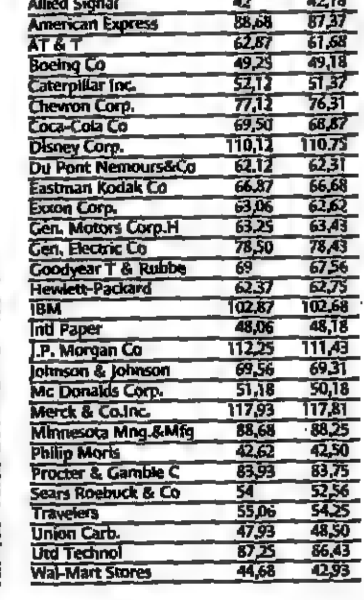
	12/02	11/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2172,83	2207,34	−1,56
Ind. gén. SBF 250	2064,08	2094,29	−1,44
Ind. Second Marché	1959,09	1947,39	+0,61
Indice MidCac	1667,34	1674,41	−0,42
Valeurs indus.	2281,73	2318,63	−1,63
1 - Energie	2570,81	2632,22	−2,33
2 - Produits de base	1919,55	1938,11	−0,96
3 - Construction	1925,61	1953,04	−1,40
4 - Biens d'équip.	1691,75	1727,81	−2,09
5 - Automobile	2564,52	2603,07	−1,48
6 - Biens consom.	3833,46	3868,67	−0,91
7 - Indus. agro-alim.	1718,44	1745,73	−1,56
Services	2334,77	2367,79	−1,39
8 - Distribution	4334,01	4399,89	−1,50
9 - Autres services	1529,78	1550,26	−1,32
Sociétés financières	1629,27	1645,49	−0,99
10 - Immobilier	806,22	805,88	+0,04
11 - Services financ.	1709,37	1727,01	−1,03
12 - Sociétés invest.	1882,95	1905,59	−1,19





Baisse à Tokyo et record à Wall Street

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo a perdu près de 400 points, vendredi 13 février, sa plus forte baisse des deux dernières semaines, sous la pression de prises de bénéfice essentiellement motivées par des doutes sur l'efficacité des mesures de relance de l'économie que le gouvernement s'apprête à annoncer. Des facteurs techniques liés à l'échéance d'options et de nouveaux commentaires négatifs de l'agence de notation Moody's sur les banques nippones ont alimenté le courant vendeur. L'indice Nikkei a fini en baisse de 383,92 points (2,24 %), à 16 791,01, après un creux à 16 711 l'après-midi. Beaucoup imputent la baisse à un rapport d'une firme de consultants de Washington estimant que les mesures de relance que dévoilera Tokyo le 20 février seront décevantes. Wall Street avait affiché, jeudi, son troisième record consécutif, gagnant 0,66 %, grâce au déclenchement dans l'après-midi de programmes d'achats informatisés, après avoir subi des prises de bénéfice dans la matinée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 55,05 points en clôture, à 8 369,60.

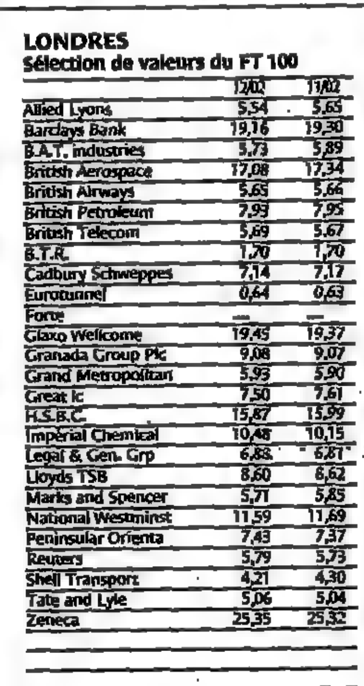


INDICES MONDIAUX

	Cours au 12/02	Cours au 11/02	Var. en %
Paris CAC 40	3240	3235,76	+0,13
New-York/DJ indus.	8314,55	8295,61	+0,23
Tokyo/Nikkei	17205,10	17205,10	—
Londres/FT100	5607,90	5613,30	−0,10
Francfort/Dax 30	4588,43	4523,75	+1,41
Frankfort/Commer.	1478,38	1458,16	+1,37
Bruxelles/Bel 20	3232,59	3211,46	+0,65
Bruxelles/Général	2644,07	2626,75	+0,65
Milan/MIB 30	1267	1261,[illegible]	+0,47
Amsterdam/Gé. Cbs	657,40	651,60	+0,88
Madrid/Ibex 35	713,07	706,75	+0,89
Stockholm/Affarsal	2382,66	2382,66	—
Londres FT30	3395,40	3394,20	+0,04
Hong Kong/Hang S.	10793,40	10859,20	−0,61
Singapour/Strait t	1621,25	1602,97	+1,13

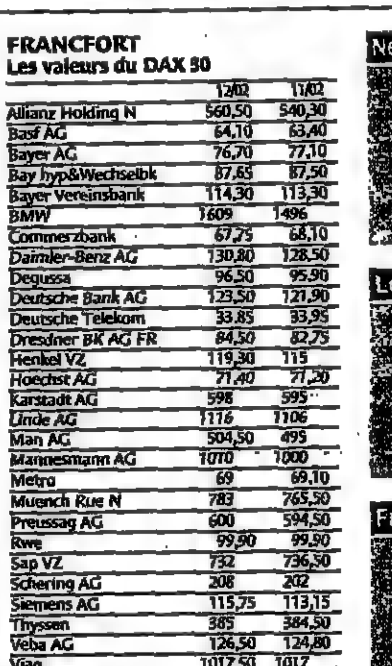
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	12/02	11/02
Alcoa	76,93	75,68
Allied Signal	42	42,18
American Express	88,68	87,37
AT & T	62,87	61,68
Boeing Co	49,25	49,18
Caterpillar Inc.	52,12	51,37
Chevron Corp.	77,12	76,31
Coca-Cola Co	69,50	68,87
Disney Corp.	110,12	110,75
Du Pont Nemours&Co	62,12	62,31
Eastman Kodak Co	66,87	66,68
Exxon Corp.	63,06	62,62
Gen. Motors Corp.H	63,25	63,43
Gen. Electric Co	78,50	78,43
Goodyear T & Rubbe	69	67,56
Hewlett-Packard	62,37	62,75
IBM	102,87	102,68
Intl Paper	48,06	48,18
J.P. Morgan Co	112,25	111,43
Johnson & Johnson	69,56	69,31
Mc Donalds Corp.	51,18	50,18
Merck & Co.Inc.	117,93	117,81
Minnesota Mng.&Mfg	88,68	88,25
Philip Moris	42,62	42,50
Procter & Gamble C	83,93	83,75
Sears Roebuck & Co	54	52,56
Travelers	55,06	54,25
Union Carb.	47,93	48,50
Utd Technol	87,25	86,43
Wal-Mart Stores	44,68	42,93



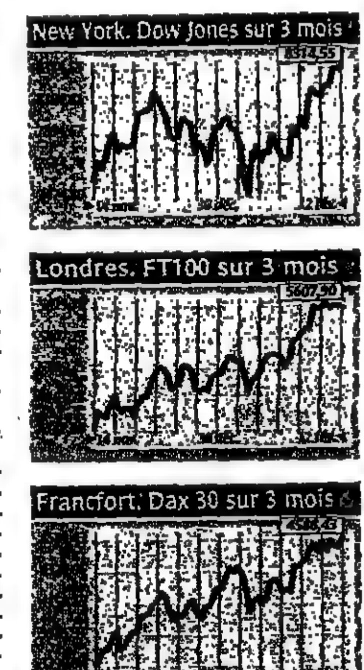
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	12/02	11/02
Allied Lyons	5,54	5,65
Barclays Bank	19,16	19,30
B.A.T. industries	5,73	5,89
British Aerospace	17,08	17,34
British Airways	5,65	5,66
British Petroleum	7,93	7,95
British Telecom	5,69	5,67
B.T.R.	1,70	1,70
Cadbury Schweppes	7,14	7,17
Eurotunnel	0,64	0,63
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	19,45	19,37
Granada Group Plc	9,08	9,07
Grand Metropolitan	5,93	5,90
Great Ic	7,50	7,61
H.S.B.C.	15,87	15,99
Imperial Chemical	10,48	10,15
Legal & Gen. Grp	6,88	6,81
Lloyds TSB	8,60	8,62
Marks and Spencer	5,71	5,85
National Westminst	11,59	11,69
Peninsular Orienta	7,43	7,37
Reuters	5,79	5,73
Shell Transport	4,21	4,30
Tate and Lyle	5,06	5,04
Zeneca	25,35	25,32



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	12/02	11/02
Allianz Holding N	560,50	540,30
Basf AG	64,10	63,40
Bayer AG	76,70	77,10
Bay hyp&Wechselbk	87,65	87,50
Bayer Vereinsbank	114,30	113,30
BMW	1609	1496
Commerzbank	67,75	68,10
Daimler-Benz AG	130,80	128,50
Degussa	96,50	95,90
Deutsche Bank AG	123,50	121,90
Deutsche Telekom	33,85	33,95
Dresdner BK AG FR	84,50	82,75
Henkel VZ	119,30	115
Hoechst AG	71,40	71,20
Karstadt AG	598	595
Linde AG	1116	1106
Man AG	504,50	495
Mannesmann AG	1010	1000
Metro	69	69,10
Muench Rue N	783	765,50
Preussag AG	600	594,50
Rwe	99,90	99,90
Sap VZ	732	736,50
Schering AG	208	202
Siemens AG	115,75	113,15
Thyssen	385	384,50
Veba AG	126,50	124,80
Viag	1017,50	1017
Volkswagen VZ	813	803



LES TAUX



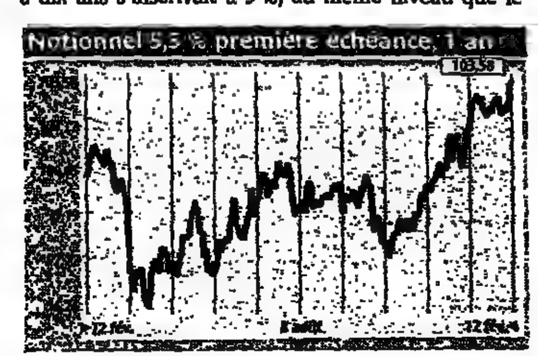


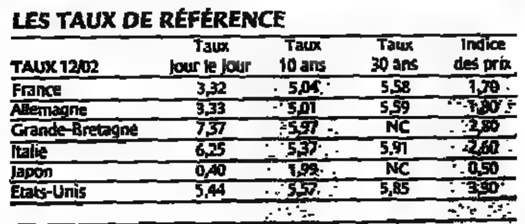
NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

Léger recul du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère baisse, vendredi 13 février, victime de prises de bénéfices après la forte hausse des derniers jours. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait 10 centièmes, à 103,50 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5 %, au même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en légère baisse, en dépit de l'annonce d'une hausse de 0,1 % des ventes au détail en janvier, un chiffre inférieur aux prévisions des analystes. Le rendement de l'emprunt à 30 ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était inscrit à 5,87 % en clôture.



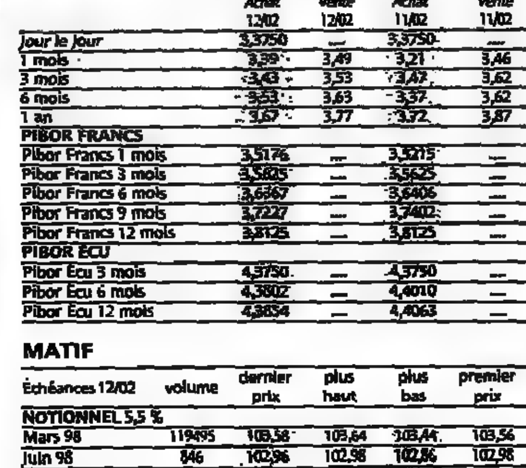


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 12/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,32	5,04	5,58	1,70
Allemagne	3,33	5,01	5,59	1,80
Grande-Bretagne	7,37	5,97	NC	2,80
Italie	6,25	5,37	5,91	2,60
Japon	0,40	1,99	NC	0,50
Etats-Unis	5,44	5,57	5,85	3,90

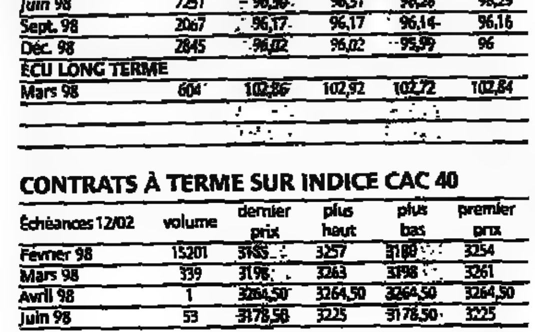
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 12/02	Taux au 11/02	Indice (base 100 fin 97)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,23	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 12/02	Vente 12/02	Achat 11/02	Vente 11/02
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,39	3,49	3,21	3,46
3 mois	3,43	3,53	3,47	3,62
6 mois	3,53	3,63	3,37	3,62
1 an	3,67	3,77	3,72	3,87
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5176	—	3,5215	—
Pibor Francs 3 mois	3,5625	—	3,5625	—
Pibor Francs 6 mois	3,6367	—	3,6406	—
Pibor Francs 9 mois	3,7227	—	3,7402	—
Pibor Francs 12 mois	3,8125	—	3,8125	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,3750	—	4,3750	—
Pibor Écu 6 mois	4,3802	—	4,4010	—
Pibor Écu 12 mois	4,3854	—	4,4063	—



MATIF

Échéances 12/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	119495	103,58	103,64	103,44	103,56
Juin 98	846	102,96	102,98	102,86	102,98
Sept. 98	2	102,74	102,74	102,74	102,74
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	6574	96,42	96,42	96,40	96,40
Juin 98	7251	96,30	96,31	96,28	96,29
Sept. 98	2067	96,17	96,17	96,14	96,16
Déc. 98	2845	96,02	96,02	95,99	96
ÉCU LONG TERME					
Mars 98	604	102,86	102,92	102,72	102,84

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 12/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 98	15201	3185	3257	3180	3254
Mars 98	339	3198	3263	3198	3261
Avril 98	1	3264,50	3264,50	3264,50	3264,50
Juin 98	53	3178,50	3225	3178,50	3225

LES MONNAIES



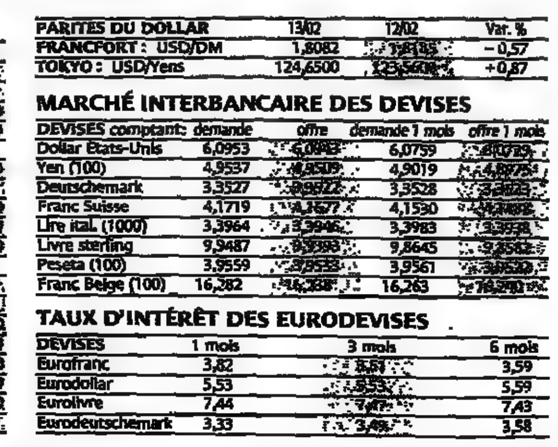
US/DM ↘ 1,8082 | US/Y ↗ 124,6500 | DM/F ↘ 3,3522 | £/F ↗ 9,9573

Repli du yen

LE DOLLAR était stable, vendredi matin 13 février, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 1,8130 mark, 6,0790 francs.

Le dollar progressait en revanche face à la monnaie japonaise, à 124,70 yens. La devise nippone était pénalisée par l'annonce de l'agence financière Moody's selon laquelle elle envisageait d'abaisser la note attribuée aux banques japonaies Bank of Tokyo-Mitsubishi et Dai-ichi Kangyo Bank. Les deux établissements de crédit ont souffert des effets de la crise monétaire en Asie du Sud-Est et de la stagnation de l'économie nippone, a précisé Moody's.

La devise française était stable, face à la monnaie allemande, vendredi matin, à 3,3520 francs pour un deutschemark. La livre sterling cotait 2,9715 marks et 9,9625 francs.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 12/02	% 11/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,2200	−0,03	322	346
Ecu	6,6190	+0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	6,0816	−0,48	5,7800	6,3800
Belgique (100 F)	16,2415	−0,01	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,3900	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3960	[illegible]	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	87,9700	+0,02	82	92
Irlande (1 iep)	8,3950	−0,30	7,9300	8,7300
Gde-Bretagne (1 L)	9,9575	+0,05	9,5200	10,3700
Grèce (100 drach.)	2,1190	−0,09	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	75,0400	+0,08	69	79
Suisse (100 F)	417,9800	+0,45	403	427
Norvège (100 k)	80,6300	[illegible]	75	84
Autriche (100 sch)	47,6390	−0,01	46,1500	49,2500
Espagne (100 pes.)	3,9550	[illegible]	3,6400	4,2400
Portugal (100 esc.	3,2750	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2313	−0,56	3,9200	4,5200
Japon (100 yens)	4,9525	+0,50	4,7500	5,1000
Finlande (mark)	110,4400	−0,02	104	115

PARITÉS DU DOLLAR

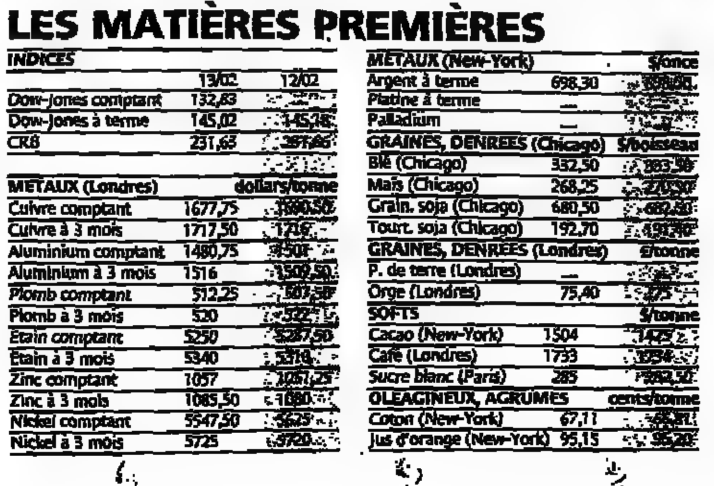
PARITES DU DOLLAR	13/02	12/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,8082	1,8185	−0,57
TOKYO : USD/Yens	124,6500	123,5600	+0,87

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	6,0953	6,0943	6,0759	6,0729
Yen (100)	4,9537	4,9509	4,9019	4,8975
Deutschemark	3,3527	3,3522	3,3528	3,3525
Franc Suisse	4,1719	4,1677	4,1530	4,1482
Lire ital. (1000)	3,3964	3,3946	3,3983	3,3938
Livre sterling	9,9487	9,9398	9,8645	9,8562
Peseta (100)	3,9559	3,9533	3,9561	3,9522
Franc Belge (100)	16,282	16,238	16,263	16,230

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,82	3,61	3,59
Eurodollar	5,53	5,55	5,59
Eurolivre	7,44	7,47	7,43
Eurodeutschemark	3,33	3,46	3,58



L'OR

	cours 12/02	cours 11/02
Or fin (k. barre)	57500	58000
Or fin (en lingot)	59150	58850
Once d'Or Londres	298,45	299,45
Pièce française(20f)	332	322
Pièce suisse (20f)	341	326
Pièce Union lat(20f)	335	337
Pièce 20 dollars us	2560	2425
Pièce 10 dollars us	1350	1350
Pièce 50 pesos mex.	2215	2180

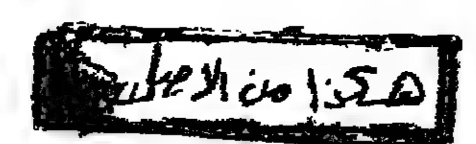
LE PÉTROLE

En dollars	cours 13/02	cours 12/02
Brent (Londres)	14,60	14,55
WTI (New York)	16,44	16,10
Light Sweet Crude	16,10	15,95

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	13/02	12/02
Dow-Jones comptant	132,83	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,02	145,38
CRB	231,63	231,86
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1677,75	1690,50
Cuivre à 3 mois	1717,50	1716
Aluminium comptant	1480,75	1501
Aluminium à 3 mois	1516	1509,50
Plomb comptant	512,25	507,50
Plomb à 3 mois	520	522
Etain comptant	5250	5287,50
Etain à 3 mois	5340	5310
Zinc comptant	1057	1061,25
Zinc à 3 mois	1085,50	1080
Nickel comptant	5547,50	5625
Nickel à 3 mois	5725	5720

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	698,30	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	332,50	333,50
Maïs (Chicago)	268,25	270,50
Grain. soja (Chicago)	680,50	682,50
Tourt. soja (Chicago)	192,70	191,40
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	75,40	75
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1504	1475
Café (Londres)	1733	1754
Sucre blanc (Paris)	285	282,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	67,11	66,81
Jus d'orange (New-York)	95,15	95,20



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 13 FÉVRIER
Liquidation : 20 février
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 33

CAC 40 ↗ PARIS
+0,37 %
CAC 40 : 3190,48

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	966	975	+ 0,93	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	925	925	—	1000
Renault (T.P.)	1950	1954	+ 0,20	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2480	2487	+ 0,28	1000
Saint Gobain(T.P.)	1300	1300	—	1000
Thomson S.A (T.P)	962	989	+ 2,80	1000
Accor	1243	1234	– 0,72	100
AGF-Ass.Gen.France	326,20	326,80	+ 0,18	30
Air Liquide	926	928	+ 0,21	70
Alcatel Alsthom	762	763	+ 0,13	40
Atos CA	919	902	– 1,84	10
Axa	528	533	+ 0,94	60
Ball Investis	835	834	– 0,11	100
Bazar Hot. Ville	637	635	– 0,31	50
Bertrand Faure	401,10	405,50	+ 1,09	5
BIC	423	426,80	+ 0,89	25
BIS	501	504	+ 0,59	20
B.N.P.	317,70	323,70	+ 1,88	25
Bollore Techno	840	840	—	50
Bongrain	2788	2790	+ 0,07	50
Bouygues	814	814	—	50
Bouygues Offs.	235	234	– 0,42	10
Bull#	60	58,20	– 3	10
Canal +	1161	1170	+ 0,77	20
Cap Gemini	644	638	– 0,93	40
Carbone Lorraine	1905	1886	– 0,99	50
Carrefour	3341	3363	+ 0,65	100
Casino Guichard	366	364,50	– 0,40	10
Casino Guich.ADP	245,10	253,30	+ 3,34	10
Castorama Dub.(Li)	795	795	—	25
C.C.F.	416,30	413,50	– 0,67	25
Cegid (Ly)	749	747	– 0,26	25
Cerus Europ.Reun	34,60	34,80	—	40
CGIP	2343	2281	– 2,64	100
Chargeurs	359,50	356	– 0,97	100
Christian Dalloz	770	770	—	20
Christian Dior	666	657	– 1,35	5
Ciments Francais	275	273	– 0,72	25
Cipe France (Ly) #	198	195	– 1,51	10
Clarins	522	530	+ 1,53	50
Club Mediterranee	418	428	+ 2,39	25
Coflexip	612	615	+ 0,49	30
Colas	1048	1050	+ 0,19	40
Comptoir Entrep.	14	14,70	+ 5	10
Comptoirs Mod.	2919	2915	– 0,13	100
CPR	466	474	+ 1,71	50
Cred.Fon.France	95	95	—	100
Credit Lyonnais CI	350	349	– 0,28	100
CS Signaux(CSEE)	197	199,70	+ 1,37	100
Damart	3910	3860	– 1,27	50
Danone	1178	1168	– 0,84	10
Dassault-Aviation	1330	1330	—	50
Dassault Electro	620	625	+ 0,80	80
Dassault Systemes	204,50	204,60	+ 0,04	5
De Dietrich	303,50	305	+ 0,49	25
Deveaux(Ly)#	814	800	– 1,71	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	49,50	48,15	– 2,72	100
Dexia France	744	745	+ 0,13	100
DMC (Dollfus Mi)	149	148	– 0,67	75
Dynaction	155	161	+ 3,87	25
Eaux (Gle des)	920	921	+ 0,10	100
Eiffage	314,80	309	– 1,84	50
Elf Aquitaine	645	647	+ 0,31	50
Eramet	254,10	254	– 0,03	20
Eridania Beghin	1061	1078	+ 1,60	65
Essilor Intl	1896	1910	+ 0,73	20
Essilor Intl.ADP	1724	1750	+ 1,50	20
Esso	512	518	+ 1,17	50
Eurafrance	2600	2565	– 1,34	200
Euro Disney	9,25	9,25	—	5
Europe 1	1306	1320	+ 1,07	100
Eurotunnel	6,60	6,50	– 1,51	—
Fimalac SA	590	590	—	140
Finextel	109,60	108,60	– 0,91	100
Fives-Lille	371,90	361,30	– 2,85	50
France Telecom	284,10	287,30	+ 1,12	25
Fromageries Bel	4355	4449	+ 2,15	50
Galeries Lafayette	3799	3780	– 0,50	100
GAN ex.dt sous	151,80	150,90	– 0,59	10
Gascogne (B)	516	514	– 0,38	80
Gaumont #	454,90	445	– 2,17	50
Gaz et Eaux	2448	2420	– 1,14	50
Geophysique	615	605	– 1,62	10
G.F.C.	555	551	– 0,72	100
GrandVision	222,90	219	– 1,74	10
Groupe Andre S.A.	655	655	—	50
Groupe GTM	413	414,50	+ 0,36	50
Gr.Zannier (Ly) #	144,80	143,20	– 1,10	10
Guilbert	990	990	—	10
Guyenne Gascogne	1982	1996	+ 0,70	100
Hachette Fil.Med.	1343	1345	+ 0,14	20
Havas	433	436,90	+ 0,90	15
Havas Advertising	840	841	+ 0,11	50
Imetal	714	714	—	50
Immeubl.France	389	387	– 0,51	50
Infogrames Enter.	219,50	219	– 0,22	20
Ingenico	141,30	140,10	– 0,84	10
Interbail	170	169,70	– 0,17	100
Intertechnique	1330	1325	– 0,37	100
ISIS	556	561	+ 0,89	50
Jean Lefebvre	366,50	366,10	– 0,10	50
Klepierre	898	899	+ 0,11	100
Labinal	1530	1569	+ 2,54	100
Lafarge	411,10	411,70	+ 0,14	25
Lagardere	213,10	215,50	+ 1,12	40
Lapeyre	350	354	+ 1,14	10
Lebon	283	283	—	50
Legrand	1270	1270	—	10
Legrand ADP	811	815	+ 0,49	10
Legris Indust.	235	235,50	+ 0,21	20
Locindus	824	815	– 1,09	150
L'Oreal	2520	2511	– 0,35	10
LVMH Moet Hen.	1095	1093	– 0,18	10
Marine Wendel	816	806	– 1,22	100
Metaleurop	62	61,50	– 0,80	25
Metrologie Inter.	14,65	14,40	– 1,70	10
Michelin	315	323,60	+ 2,73	12
Moulinex #	149,20	150,40	+ 0,80	10
Natexis	348,50	346,20	– 0,65	100
Nord-Est	121,90	119,10	– 2,29	50
Nordon (Ny)	410	405	– 1,21	70
NRJ #	957	951	– 0,62	10
Olipar	62,30	62,20	– 0,16	60
Paribas	548	552	+ 0,72	50
Pathe	1113	1114	+ 0,08	100
Pechiney	234	232	– 0,85	100
Pernod-Ricard	393,80	388,90	– 1,24	20
Peugeot	848	829	– 2,24	35
Pinault-Print.Red	3707	3717	+ 0,26	100
Plastic Omn.(Ly)	820	804	– 1,95	20
Primagaz	500	510	+ 2	30
Promodes	2710	2668	– 1,54	20
Publicis #	614	616	+ 0,32	25
Remy Cointreau	101,90	101,80	– 0,09	10
Renault	193,10	191,10	– 1,03	25
Rexel	1998	1960	– 1,90	20
Rhone Poulenc A	268,60	272,80	+ 1,56	25
Rochette (La)	24,15	23,85	– 1,24	10
Rue Imperiale(Ly)	5630	5650	+ 0,35	200
Sade (Ny)	215	213,10	– 0,88	100
Sagem SA	3200	3238	+ 1,18	50
Saint-Gobain	798	805	+ 0,87	100
Salvepar (Ny)	474,80	471	– 0,80	50
Sanofi	663	662	– 0,15	25
Sat	1760	1755	– 0,28	100
Saupiquet (Ns)	530	501	– 5,47	50
Schneider SA	350,80	351,10	+ 0,08	50
SCOR	309,70	314	+ 1,38	25
S.E.B.	762	762	—	20
Sefimeg CA	380,50	379	– 0,39	100
SEITA	246	245,80	– 0,08	50
Selectibanque	71,50	70	– 2,09	100
SFIM	1129	1111	– 1,59	100
SGE	177	177,10	+ 0,05	85
Sidel	412,90	409,50	– 0,82	15
Silic CA	911	911	—	100
Simco	465	464	– 0,21	100
S.I.T.A.	1228	1191	– 3,01	50
Skis Rossignol	123,90	124,50	+ 0,48	25
Societe Generale	846	840	– 0,70	30
Sodexho Alliance	3490	3469	– 0,60	100
Sogeparc (Fin)	397	397	—	50
Sommer-Allibert	221	221	—	5
Sophia	255	253,70	– 0,50	75
Spir Communic. #	442	443	+ 0,22	20
Strafor Facom	443,50	441	– 0,56	25
Suez Lyon.des Eaux	742	748	+ 0,80	60
Synthelabo	773	779	+ 0,77	30
Technip	637	648	+ 1,72	20
Thomson-CSF	205,30	205,30	—	20
Total	615	621	+ 0,97	50
UIF	460	460	—	100
UIS	217	217	—	25
Unibail	669	662	– 1,04	100
Union Assur.Fdal	780	760	– 2,56	10
Usinor	82,70	83,20	+ 0,60	20
Valeo	448,10	451	+ 0,64	20
Vallourec	384,20	386	+ 0,46	100
Via Banque	180,10	183	+ 1,61	100
Worms & Cie	380	380,50	+ 0,13	12
Zodiac ex.dt divid	1232	1245	+ 1,05	10
Elf Gabon	1024	1015	– 0,87	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	127	127	—	1
Adecco S.A.	2005	2010	+ 0,24	10
Adidas AG #	887	885	– 0,22	5
American Express	552	557	+ 0,93	—
Anglo American #	236	244,50	+ 3,60	—
Amgold #	254,10	259	+ 1,92	1
Arjo Wiggins App.	15,35	15,40	+ 0,32	—
A.T.T. #	373	382	+ 2,41	1
Banco Santander #	228,10	235	+ 3,02	[illegible]
Barrick Gold #	119	119,10	+ 0,08	—
B.A.S.F. #	209	209	—	5
Bayer #	251,90	247	– 1,94	5
Crown Cork ord.#	310	301,60	– 2,70	5
Crown Cork PF CV#	282	253,10	– 10,24	[illegible]
Daimler Benz #	435,10	435	– 0,02	5
De Beers #	118,70	118,50	– 0,16	—
Deutsche Bank #	415,50	418	+ 0,60	5
Diageo PLC reg.	55,55	55,50	– 0,09	—
Dresdner Bank	276,80	274,60	– 1,50	5
Driefontein #	40,30	38,90	– 3,47	—
Du Pont Nemours #	377	378,10	+ 0,29	—
Eastman Kodak #	400,60	405,40	+ 1,19	2
East Rand #	1,35	1,35	—	—
Echo Bay Mines #	12,50	12,45	– 0,40	—
Electrolux #	452,60	455,90	+ 0,72	25
Ericsson #	251,70	258,80	+ 2,82	2
Ford Motor #	324,50	326,20	+ 0,52	1
Freegold #	30,05	29,50	– 1,83	—
Gencor act.regr.	10,65	10,60	– 0,46	—
General Elect. #	470	477,10	+ 1,51	—
General Motors #	385	383,40	– 0,41	1
Cie Belgique #	658	658	—	—
Hanson PLC reg.	28,90	28,90	—	—
Harmony Gold #	19,50	19,30	– 1,02	—
Hitachi #	48,55	48,30	– 0,51	50
Hoechst #	239	237,70	– 0,54	5
I.B.M #	620	626	+ 0,96	—
I.C.I #	105	107	+ 1,90	1
Ito Yokado #	337,60	340,50	+ 0,85	50
Kingfisher plc #	103,80	106	+ 2,11	—
Matsushita #	96	93,15	– 2,96	50
Mc Donald's #	308	310	+ 0,64	—
Merck and Co #	714	717	+ 0,42	—
Mitsubishi Corp.#	52	50,60	– 2,69	50
Mobil Corporat.#	425	426	+ 0,23	1
Morgan J.P. #	680	—	—	2
Nestle SA Nom. #	10230	10350	+ 1,27	10
Nipp. MeatPacker #	77	—	—	50
Nokia A	533	555	+ 4,12	5
Norsk Hydro #	264,80	267,10	+ 0,86	20
Petrofina #	2110	2110	—	—
Philip Morris #	256	258,50	+ 0,97	—
Philips N.V #	435,50	438	+ 0,57	10
Placer Dome Inc #	76	76,10	+ 0,13	—
Procter Gamble #	507	510	+ 0,59	—
Quilvest	330	325,10	– 1,48	—
Randfontein #	12,55	12,15	– 3,18	—
Rio Tinto PLC #	79,15	80	+ 1,07	—
Royal Dutch #	312	310,90	– 0,35	1
Sega Enterprises	124,80	119,40	– 4,32	50
Saint-Helena #	15,95	15,60	– 2,19	1
Schlumberger #	449	456,10	+ 1,58	—
SGS Thomson Micro.	398,80	401	+ 0,55	13
Shell Transport #	41	40	– 2,43	—
Siemens #	377	376,20	– 0,21	5
Sony Corp. #	550	547	– 0,54	50
Sumitomo Bank #	79,95	76,90	– 3,81	50
T.D.K #	449,10	449	– 0,02	50
Telefonica #	192	195	+ 1,56	500
Toshiba #	30,20	29,50	– 2,31	50
Unilever act.Div.#	356	356	—	1
United Technol. #	514	529	+ 2,91	5
Vaal Reefs #	266,10	264	– 0,78	—
Volkswagen A.G #	3566	3562	– 0,11	50
Volvo (act.B) #	164	—	—	6
Western Deep #	132,90	129	– 2,93	2
Yamanouchi #	150,30	146,90	– 2,26	50
Zambia Copper	14,10	14,10	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 33
VENDREDI 13 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	118,25	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,05	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,31	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	122,40	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	103,80	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	115,60	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,71	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	126,15	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	104,67	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,63	[illegible]
Finansder 9%91-06#	126,61	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,65	[illegible]
Florai9,75% 90-99#	107,15	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	101,99	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,99	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,19	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,97	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	103	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,55	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101,01	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	116	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	110,15	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,75	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,10	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	140,60	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,16	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	950	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		51,10	50
Baccarat (Ny)		664	660
Bains C.Monaco		650	630
Bque Transatlantl.	◆	223,90	223,90
B.N.P.Intercont.	◆	880	880
Bidermann Intl.	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,80
Centenaire Blanzy		460	476
Champex (Ny)	◆	18,50	18,50
CIC Un.Euro.CIP		488,10	488
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2700	2700
Generali Fce Assur		1300	1299
Continental Ass.Ly.		560	[illegible]
Darblay		472,50	496
Didot Bottin		748	748
Eaux Bassin Vichy		2997	2920
Ecia		1306	1329
Ent.Mag. Paris	◆	1494	1494
Fichet Bauche		44,20	44,20
Fidei		32,40	32,20
Finalens		280	280
F.I.P.P.	◆	265,50	265,50
Fonciere (Cie)		620	627
Fonc. Lyonnaise #	◆	785	785
Fondina #		555	595
Francarep		310	310
France S.A.		1269	1251
From. Paul-Renard	◆	1050	1546
Gevelot		1187	1181
G.T.I (Transport)		300	298
Immobail	◆	182	182
Immobanque		662	665
Locamion (Ly)		600	600
Lucia		59	59
Monoprix	◆	362	362
Metal Deploye	◆	370	370
Mors		5,20	5,05
Navigation (Nle)		119,60	138
Optorg	◆	355	355
Paluel-Marmont	◆	440,50	440,50
Exa.Clairefont(Ny)	◆	921	921
Parfinance		254	250
Paris Orleans	◆	275	275
Promodes (CI)	◆	1950	1950
PSB Industries Ly		544	545
Rougier #		334	325
Saga		136	131,70
S.I.P.H.		251	251
Sofragi	◆	4800	4800
Taittinger		3355	3490
Tour Eiffel	◆	285,50	285,50
Vicat		513	520
Caves Roquefort	◆	1850	1850
Elyo	◆	310,10	310,10
Finaxa		426	433
Gaillard (M)		1500	1509
Givaudan-Lavirotte	◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly)		210	210
Gd Moul.Strasbourg	◆	2000	2000
Hotel Lutetia		379	378
Hotels Deauville	◆	618	618
Immeubl.Lyon (Ly)	◆	549	549
L.Boulier (Ly)	◆	315	315
Lloyd Continental	◆	9020	9020
Matussiere Forest		52,90	52,90
Moncey Financiere		2851	2853
M.R.M. (Ly)		410,20	410,10
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	104	104
Poliet		488	487,90
Sabeton Ly		675	665
Samse (Ly)		950	950
Sechilienne(Ly)	◆	1250	1250
Sucr.Pithiviers		3325	3365
Tanneries Fca (Ny)	◆	270	270
Telefiex L. Dupont		92	91
Union Cie Nord(Li)	◆	285	285

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	380	380
Fiat Ord.	20	20
Gold Fields South	78	78
Kubota Corp.	20	20,90
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	43	43
Robeco	605	604
Rodamco N.V.	166,20	166
Rolinco	566	562
Sema Group Plc #	178,90	173
Solvay SA	355	353

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 33
VENDREDI 13 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		45,15	[illegible]
AFE #		616	[illegible]
Aigle #		388	388
Albert S.A (Ns)	◆	163	163
Altran Techno. #		2160	[illegible]
Arkopharma#		333,10	333
Montaignes P.Gest.		2100	2100
Assystem #		224	219
Bque Picardie (Li)	◆	771	771
Bque Tarneaud(B)#		367,90	368
Bque Vernes	◆	156,20	156,20
Beneteau CB#		1650	1650
B I M P.		118	118
Boiron#(Ly)		386	[illegible]
Boisset (Ly) #		335,10	340
But S.A.		280	[illegible]
Cardif SA		963	[illegible]
C.E.E #		88	88
CFPI #	◆	395	395
Change Bourse (M)		233	233,20
CNIM CA#		188	188
Codetour #		382	378,20
Comp.Euro.Tele-CET		314,90	308
Conflandey #		282	285,10
C.A. Hte Normandie		335	336
C.A. Paris IDF		850	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		298	289,20
C.A.Loire Atl.Ns #		291	291,50
C.A.Pas de Calais		550	546
C.A.du Nord#(Li)		515	515
C.A. Oise CCI		320,50	[illegible]
C.A. Somme CCI		329	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		427,80	427,80
Devanlay		627	621
Devernois (Ly)		600	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	28	28
Emin-Leydier (Ly)#		368,90	367
Europ.Extinc.(Ly)		460	457
Expand s.a		810	[illegible]
Factorem		635	635
Faiveley #		214	214
Finacor		70,50	70,00
Fininfo		720	720
Assur.Bq.Populaire		660	[illegible]
Gautier France #		273,90	272
Gel 2000		40	39,10
GEODIS #		361	359,90
GFI Industries #		1250	1230
Girodet (Ly) #		28,50	25
GLM S.A.		230	230
Gpe Guillin # Ly		250	249
Kindy #		155	150
Guerbet		210	215
Hermes Internat.1#		452	454
Hurel Dubois		685	736
ICBT Groupe #		187	180,80
I.C.C.#		160	157
ICOM Informatique	◆	450	450
Idianova		70,30	67
Int. Computer #		78,90	79
IPBM	◆	61,50	61,50
M6-Metropole TV		637	635
Manitou #		846	858
Manutan		530	530
Marie Brizard #		595	599
Maxi-Livres/Profr#		37	36,60
Mecelec (Ly)		63,10	63,10
MGI Coutier #		289,90	300
Monneret Jouet Ly#		134,80	134,80
Naf-Naf #		90	87,60
Norbert Dentres.#		740	740
NSC Groupe Ny		807	802
Onet #		945	947
Paul Predault		139	135
P.C.W.	19	—	—
Petit Boy #		90	89,95
Phyto-Lierac #		244,10	235,50
Pochet		726	727
Poujoulat Ets (Ns)		217	217
Radiall #		715	709
Robertet #		1138	1160
Rouleau-Guichard		245	245,10
Securidev #		99,80	99,80
Smoby (Ly)#		569	569
Sofco (Ly)	◆	11,50	10,85
Sofibus		370	365
Sopra #		865	860
Steph.Kelian #	◆	75	75
Sylea		623	620
Teisseire-France		177	171
TFI		650	648
Thermador Hol. #		338	348
Trouvay Cauvin #		122,80	122,80
Unilog		999	999
Union Fin.France		669	666
Viel et Cie #		169,30	169,50
Vilmorin et Cie #		491	480
Virbac		545	535

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 33
VENDREDI 13 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		34,20	34,10
Belvedere		825	820
BVRP		241,30	244
Coil		138	138
Electronique D2		390	390
FDM Pharma n.		138	137,50
Genset		444	434
Guyanor action B		14	14
High Co.		170	175,10
Infonie		80,20	81
Joliez-Regol		80	80
Mille Amis		37,45	37,50
Naturex	◆	72	72
Olitec		830	840
Picogiga		195,90	197,50
Proxidis		19,80	20
R21 Santé		390	390
Stelax		6,85	6,75

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 33
VENDREDI 13 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	850	850
Générale Occidentale	◆	160	160
Sté lecteurs du Monde	◆	120	132
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 12 février

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		151,44	[illegible]
Agipi Actions (Axa)		133,81	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2424,48	[illegible]
BNP (3615 BNP)			
Natio Court Terme		14456	14456
Natio Epargne		2269,42	[illegible]
Natio Oblig. M.T. C/D		885,56	[illegible]
Natio Ep. Croissance		3664,36	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine		154,58	[illegible]
Natio Epargne Retraite		178,70	[illegible]
Natio Epargne Trésor		11550,96	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1185,32	[illegible]
Natio Euro Oblig.		1060,16	[illegible]
Natio Euro Opport.		1188,81	1165,50
Natio Inter		1147,58	1125,88
Natio Opportunités		210,99	[illegible]
Natio Revenus		1138,80	1127,52
Natio Sécurité		11349,96	11349,96
Natio Valeurs		1526,56	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		94137,94	[illegible]
Oblig. ttes caté.		286,78	[illegible]
CDC GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D PEA		951,04	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	◆	2676,95	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	◆	2529,43	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		319,77	[illegible]
Patrimoine Retraite D		310,09	[illegible]
Sicav Associations C		2457,01	[illegible]
CDC TRESOR			
Fonsicav C		20021,61	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		19651,87	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		321,60	[illegible]
Écur. Capitalisation C		264,09	[illegible]
Écur. Expansion C		84603,50	[illegible]
Écur. Géovaleurs C		3906,52	[illegible]
Écur. Investis. D PEA		255,18	[illegible]
Écur. Monépremière		11537,56	[illegible]
Écur. Monétaire C		13231,25	[illegible]
Écur. Monétaire D		12263,96	[illegible]
Écur. Trésorerie C		324,72	324,72
Écur. Trésorerie D		304,47	[illegible]
Écur. Trimestriel D		2054,97	[illegible]
Éparcourt-Sicav D		197,52	197,52
Géoptim C		13468,91	[illegible]
Géoptim D		12371,73	[illegible]
Horizon C		2513,01	[illegible]
Prévoyance Ecur. D		108,67	108,67
Sensipremière C		14036,02	14001,02
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12363,55	12336,87
Écur. Sécuripremière C		12237,01	13224,79
CRÉDIT AGRICOLE (Indocam Asset Management)			
Amplia	◇	121783,66	121783,66
Atout Amérique		206,57	201,53
Atout Asie		95,09	92,77
Atout France Europe		973,17	949,43
Atout Futur C		923,01	900,50
Atout Futur D		859,81	838,84
Coexis		2021,50	1987,71
Dièze		2383,99	2344,34
Elicash	◇	967551,31	967551,54
Eurodyn		3026,62	2952,80
Indicia	◆	1986,85	1942,92
Moné.J C	◇	12137,91	12137,91
Moné.J D	◇	11498,51	11498,51
Oblifutur C		575,56	565,94
Oblifutur D		551,51	542,29
Oraction		1527,78	1490,52
Revenu-Vert		1201,86	1181,77
Sévéa	◆	116,30	113,49
Synthésis		19377,55	19039,92
Uni Associations	◇	119,88	119,88
Uni-Foncier		1589,51	1550,74
Uni-Garantie C		1976,15	1943,12
Uni-Garantie D		1413,72	1390,09
Uni-Régions		1756,83	1713,98
Univar C	◇	314,58	314,58
Univar D	◇	301,48	301,48
Univers Actions		277,62	270,85
Univers-Obligations		260,94	256,58
CIC BANQUES			
Francic		168,37	163,47
Francic Pierre		152,74	148,29
Europe Régions		262,58	254,93
CIC PARIS			
Associc		1093,92	1093,92
Cicamonde		1710,29	1680,48
Converticic		432,67	426,28
Ecocic		1863,68	1809,40
Mensuelcic		10127,13	10025,86
Oblicic Mondial		4114,89	4054,08
Oblicic Régions		1232,05	1213,84
Rentacic		165,05	162,61
CREDIT LYONNAIS			
Euro Solidarité		1399,12	1385,27
Lion 20000 C		17419,46	17419,46
Lion 20000 D		16297,45	16297,45
Lion-Associations C		11288,12	11288,12
Lion-Associations D		10697,79	10697,79
Lion Court Terme C		26894,65	26894,65
Lion Court Terme D		23694,47	23694,47
LionPlus C		1644,03	1611,79
LionPlus D		1568,25	1537,50
Lion Trésor		2577,37	2551,85
Oblilion		2314,01	2281,10
Sicav 5000		823,13	806,99
Slivafrance		1381,19	1354,11
Slivam		636,72	624,24
Slivarente		259,71	254,62
Slivinter		904,88	887,14
Trilion		5190,21	5125,60
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizés		2536,83	2487,09
CM Option Dynamique		150,21	146,19
CM Option Equilibre		285,36	279,06
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		172,13	167,52
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		942,39	942,39
Créd.Mut.Ep.Ind. C		164,20	159,81
Cred.Mut.Ep.J		23308,95	23308,95
Créd.Mut.Ep.Monde		1891,60	1840,97
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1945,08	1906,94
Créd.Mut.Ep.Quatre		1100,21	1078,64
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		107,70	105,59
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		580,35	555,36
Saint-Honoré Capital		20904,15	20295,29
St-Honoré March. Emer.		698,71	668,62
St-Honoré Pacifique		694,54	664,63
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1858,65	1858,65
Stratégie Actions		1212,13	1165,51
Stratégie Rendement		2087,05	2021,36
LA POSTE			
Amplitude Amérique C		131,44	128,23
Amplitude Europe C		192,61	182,91
Amplitude Europe D		189,38	184,76
Amplitude Monde C		1143,32	1115,40
Amplitude Monde D		1090,73	1064,13
Amplitude Pacifique C		99,57	97,14
Elanciel D PEA		211,23	206,08
Émergence Poste D PEA		165,65	161,61
Géobilys C		697,82	687,51
Géobilys D		660,23	650,47
Kaleis Dynamisme C		1199,47	1175,95
Kaleis Équilibre C		1136,30	1114,02
Kaleis Sérénité C		1079,36	1068,67
Latitude C		150,86	150,86
Latitude D		137,44	137,44
Oblitys D		653,68	644,02
Plénitude D PEA		230,53	224,91
Poste Gestion C		15135,70	15135,70
Revenus Trimestr. D		5258,12	5206,06
Solstice D		2381,42	2375,48
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38621,41	38621,41
Actimonétaire D		30598,23	30598,23
Cadence 1 D		1071,01	1060,41
Cadence 2 D		1059,48	1048,99
Cadence 3 D		1061,75	1051,24
Capimonétaire C		417,08	416,66
Capimonétaire D		376,33	375,95
Sogeoblig C/D		9616,48	9521,27
Interoblig C		7870,65	7792,92
Intersélection France D		799,64	783,96
S.G. France opport. C		2332,64	2286,90
S.G. France opport. D		2208,11	2164,81
Sogenfrance C		2207,03	2163,75
Sogenfrance D		2003,71	1964,42
Sogépargne D		304,96	303,94
Soginter C		2636,86	2585,16
Fonds communs de placements			
Favor D		1619,56	1587,80
Sogelance D		1755,29	1737,91
Sogenfrance Tempo D	◆	268,21	262,95

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



NAGANO *Trente ans après Jean-Claude Killy, un skieur français s'est imposé dans l'épreuve reine des Jeux olympiques d'hiver : Jean-Luc Crétier, trente et un ans, dont douze en équipe nationale, est allé plus vite que le Norvégien Lasse Kjus et l'Autrichien Hannes Trinkl sur la piste de vitesse d'Hakuba, dont les pièges ont été fatals à de nombreux favoris, notamment l'Autrichien Hermann Maier, leader de la Coupe du monde.* ● LE NORVÉGIEN Lasse Kjus a augmenté sa collection de médailles d'argent en prenant la deuxième place du combiné, gagné par l'Autrichien Mario Reiter. ● PHILIPPE CANDELORO a préservé ses chance de monter sur le podium du patinage artistique, en terminant à la cinquième place du programme court dans lequel le Russe Ilia Kulik a été le plus brillant.

Jean-Luc Crétier gagne sa première course dans la descente olympique

Ski alpin. Longtemps dans l'ombre de Franck Piccard et Luc Alphand, le Savoyard succède à Jean-Claude Killy. Resté au pied du podium du combiné en 1988, il a déjoué tous les pièges d'une piste fatale à de nombreux coureurs, dont l'Autrichien Hermann Maier

HAKUBA
de notre envoyé spécial

Il est 11 h 07 au Japon. Avec cinq jours de retard sur le programme initial, la descente olympique est enfin lancée. Cinq longues journées pendant lesquelles personne n'a skié sur l'Olympic Course 1, la piste modelée et dessinée sur les flancs du mont Karamatsudake par Bernhard Russi, l'architecte des stades de vitesse.

Le Suisse Franco Cavegn porte le dossard n° 1 et une lourde responsabilité. Il joue le cobaye involontaire. Le revêtement béton des entraînements a subi les assaut successifs de la neige, de la pluie, du réchauffement, du regel. Les coureurs doivent s'adapter à la relative douceur d'une neige changeante. Et à une facétie de dernière minute. Compte tenu des conditions, le jury a procédé à une légère modification du tracé sur la partie haute, afin de casser un peu la vitesse. Une inconnue de plus pour des coureurs, brinquebalés de reports en reports qui ont en usé, énervé, irrité, perturbé plus d'un.

INSTINCT ET EXPÉRIENCE

Jean-Luc Crétier est le troisième à s'élancer. Cette situation de course, voulue après avoir vu gagner Picabo Street dans le super-G féminin, n'est pas faite pour lui déplaire. La course du jour exige de l'instinct, de l'expérience et du calme. Il faut aussi des skis rapides et un sens inné du pilotage en douceur. Il a tout cela en magasin. Cette course est celle de sa vie. Jean-Luc a annoncé la couleur depuis des mois : *« J'arrive en fin de carrière. Il me reste deux chances, les JO de Nagano et les Championnats du monde de Vail en 99, pour récupérer la médaille après laquelle je cours. Cette médaille, je la veux trop. C'est un bonheur pour toute une vie. A Nagano, je serai en 110 %... »*

Au moment de s'élancer, Jean-Luc se sait fort. Les contre-temps au programme, il les a acceptés avec la tranquille certitude qu'ils jouaient en sa faveur, lui qui attendait son heure depuis si longtemps. En concertation complice avec son technicien, David Bouchardy, qui bichonne son matériel avec tant de professionnalisme amical, il a choisi ses skis fétiches, ceux qui glissaient si vite sur la neige de Kitzbühel en janvier. Ils portent les numéros de code 0705 et 54.

QUARANTE-QUATRE COURBES

Ses skis, Christophe Fivel et Lionel Rey, ses anciens copains de l'équipe de France reconvertis testeurs de marque pour Salomon, les connaissent bien. Ils les ont fait tourner ces derniers jours. Ce sont *« des bombes »*, comme on dit dans le jargon de la glisse. Le coup de patte de David a fait le reste. Quand le matériel va, la tête va mieux !

Poussée rageuse, recherche de vitesse impeccable, premières trajectoires tout en toucher de neige. Jean-Luc attaque, mais skie parfaitement relâché. Au feeling, il trouve d'entrée le dosage parfait. *« Question de bouteille »*, comme il dit : *« Désormais, je sais ce qu'il faut faire pour être bon, et pour ne pas me disperser. C'est une bonne potion. »* Il aborde, incroyablement tranquille, l'Alpen Jump, le passage revu et corrigé par le jury avec l'exacte détermination et dans la bonne ligne. Il a su interpréter parfaitement les derniers conseils arrivés par la radio, dans la cabane de départ, des entraîneurs Mauro Cornaz, Jacques Martin et Lionel Finance.

Ses temps intermédiaires affichent sa supériorité du jour. L'imprévisible Autrichien Fritz Ströbl qui l'a précédé pointe à plus d'une seconde. Le chronomètre traduit l'impression visuelle de tous les techniciens : Jean-Luc Crétier, plus fin skieur que jamais, avale les 925 mètres de dénivelé de la piste longue de 3 289 mètres sur lequel le traceur autrichien Sepp Messner a placé quarante-quatre courbes, dans un parfait tempo. Dans le rang des dirigeants fédéraux et le clan Salomon, étrangement regroupés en la circonstance, un cri s'échappe : *« Ça va le faire ! »*

En passant la ligne d'arrivée, 1 min 50 s 11 après s'être élancé, Crétier est joyeusement ovationné par un public japonais sous le charme. Il n'a pas besoin de s'attarder longtemps sur le panneau lumineux pour savoir qu'il a réussi sa course.

Sourire éclatant et bras au ciel, il manifeste sa joie d'avoir bien fait son boulot. En grand pro heureux du travail de tous, il brandit ses skis dans le ciel d'Hakuba. A cet instant, il rêve que ce vendredi 13 signe le bonheur de sa vie de champion.

Jean-Luc part se caler dans un coin de l'aire d'arrivée. L'œil d'une caméra cherche à capter l'émotion et la tension qu'exacerbent le suspens et l'attente. Jean-Luc ne laisse rien transparaître. Il intériorise le bouillonnement d'une première et historique victoire qui se dessine.

Il se nourrit de chaque seconde, pour pouvoir tout raconter à petit Pierre, son fils de huit ans, une fois de retour à Bourg-Saint-Maurice. Pierre, sa fierté qui ramène déjà des coupes à la maison et qui fait la tête quand son papa, lui, ne ramène rien. Et maintenant, attendre. Laisser les autres jouer leurs Jeux. Espérer que le nom de Crétier restera sur la plus haute ligne du tableau d'affichage électronique, pour enfin entrer du même coup dans l'histoire. *« Je suis passé si souvent à côté d'un rien »*, reconnaissait-il, il y a quelques mois. *« Avec une médaille, j'aurai l'impression d'avoir accompli quelque chose. De marquer mon passage. Ça me motive vraiment. »* Cette année, il a multiplié les séances de musculation et peaufiné sa technique. *« Je bosse plus et mieux. Je suis plus volontaire. Le talent ne suffit pas. Je m'étais endormi. Je m'écoutais trop. »*

C'EST ENFIN FAIT !

Au jeu du risque et de la vitesse, les autres, tous les autres vont perdre. Buter sur le temps de référence de Crétier, comme Lasse Kjus, Hannes Trinkl, Kristian Ghedina, Andreas Schifferer et Didier Cuche, ou « exploser » en cours de route comme Hermann Maier, Nicolas Burtin, Luca Cattaneo, Bruno Kernen, Peter Runggaldier, AJ Kitt ou encore Adrien Duvillard.

« So Yiyo Yiyo ! » comme on dit ici. C'est fait. Jean-Luc Crétier, garçon d'élégance, est champion olympique de descente. Cinquante ans après Oreiller, premier de la lignée tricolore, et trente après Killy.

Il peut téléphoner son incroyable bonheur à Françoise, à son Pierre. Il doit leur dire qu'il a drôlement bien fait, sur les coups de seize ans, de prendre définitivement la clé des champs de neige. Et aux journalistes, il lance : *« J'ai annoncé à tout le monde depuis longtemps que je n'arrêterai pas ma carrière avant d'en avoir gagné une. Mais je pensais une en Coupe du monde. Aujourd'hui, je ne veux toujours pas arrêter, parce que je n'ai toujours pas gagné en Coupe du monde. »*

Gilles Chappaz

De la porte de l'équipe de France à la plus haute marche du podium

HAKUBA
de notre envoyé spécial

Le jour de gloire arrive enfin pour ce robuste Savoyard. Grâce à cette piste japonaise, il rejoint au sommet de la hiérarchie du ski ses copains Luc Alphand et Franck Piccard, comblant le vide laissé depuis trente ans par Jean-Claude Killy. A quelques semaines de son trente-deuxième anniversaire, Jean-Luc Crétier peut sourire en se disant qu'il avait bien sa place dans la bande des enfants terribles du ski français, les « Top Guns », constituée en 1987 avec la bénédiction du directeur technique de l'époque, Jean-Pierre Puthod.

Malgré des problèmes de croissance, le garçon, né le 28 avril 1966 à Albertville, se révèle très tôt plus doué pour le ski que pour les études. Une enfance à dévaler les pistes avec les encouragements d'une cousine, Danielle Debernard, médaillée d'argent (1972) puis de bronze (1976) en géant, et le voici, à la faveur de résultats encourageants, propulsé parmi les espoirs d'une équipe nationale en pleine crise d'identité. L'adolescent demeure un peu rétif à l'encadrement. Le skieur obtient quelques bonnes places en Coupe d'Europe, mais il ne semble pas forcer son talent.

A vingt ans, il pense plus à faire la fête avec des copains qu'à suivre les séances d'entraînement physique ou à étudier pendant des heures des tracés au magnétoscope. Le voilà catalogué « fêtard ». Une image qu'il ne fait rien pour démentir. Il s'enfonce dans les virées nocturnes d'Alphand, il devient l'ami du perturbateur, Denis Rey. Le travail s'en ressent et les résultats se font attendre. La porte n'est pas loin. Piccard et Alphand s'interposent. Les copains de virées, aussi rétifs que Crétier à la discipline imposée à l'équipe, ne le laissent pas tomber.

Face à cette fronde menée par deux anciens champions du monde juniors qui peuvent encore surprendre, les responsables des équipes s'interrogent. Finalement, les perturbateurs vont être regroupés dans une structure spécifique. Piccard insiste pour que son ami et confident soit dans la bande malgré ses modestes performances. Jean-Luc est sauvé. Avec Alphand et Denis Rey, aujourd'hui recyclé dans les compétions de ski extrême, ils forment une petite bande qui se désigne sous le nom de « Top Guns ».

Flanqué d'un entraîneur spécifique, Serge Guillaume, un ancien cadre de voile, le petit groupe obtient une totale liberté. Voiture particulière, logement et entraînement à part, ils jouissent d'une grande liberté. Critiquée et jalousée, la bande se referme sur elle-même et fuit les autres skieurs tricolores. Crétier écoute les confidences de Piccard, le soutient quand il faut. Au Jeux de Calgary la victoire de Franck en super-G devient un peu celle des « Top Guns ». Comme pour fêter la réussite du groupe, Crétier décroche une sixième place au combiné. Une bonne performance pour celui que Serge Guillaume a surnommé *« le plus polyvalent des polyvalents »*.

L'après-Calgary sera difficile. Le groupe ne survit pas à la médaille de Piccard. Les enfants terribles sont devenus avec l'âge un peu plus responsables. Jean-Luc s'installe dans la vie (il a un fils) et dans l'équipe de France (il se classe en Coupe du monde). Il lui manque la consécration qu'acquiert Franck Piccard avec une seconde médaille olympique, en argent, dans la descente des Jeux d'Albertville, ou le succès tardif de Luc Alphand, deux fois vainqueur de la Coupe du monde de descente.

La quatrième place du combiné obtenue à Albertville, celle qui laisse juste au pied du podium, ne peut être une consolation pour Crétier. Le troisième homme de la bande doit lui aussi avoir son nom inscrit dans les tablettes du ski. Jean-Luc saura patienter. La victoire, celui qui est devenu le vétéran de l'équipe de France l'a obtenue un vendredi 13.

Serge Bolloch

La bosse de l'Alpen Jump s'est révélée fatidique pour de nombreux concurrents

NAGANO
de notre envoyé spécial

Elle est située dans la partie haute de la piste, quinze secondes après le départ, au bout d'une longue courbe à droite, que les descendeurs abordent déjà à grande vitesse. Les créateurs de la descente, qui ont réalisé leur œuvre sous la conduite du Suisse Bernahrt Russi, ont baptisé cette bosse l'Alpen Jump. A cet endroit, le concurrent doit absolument bien se « placer » avant et profiter du décollage pour faire pivoter les skis en direction de la porte suivante. Une manœuvre délicate qui exige timing et beaucoup de sang-froid. L'obstacle est franchi avec plus de facilité par les « routiers » du cirque blanc, les anciens, qui savent analyser avant d'agir.

Vendredi 13 février, l'Alpen Jump s'est révélée un juge impitoyable. Par rapport aux derniers entraînements effectués par les coureurs, samedi 7 février (soit six jours plus tôt), l'emplacement des portes avait été légèrement modifié. Une situation qui en a troublé plus d'un au moment du choix de la position à adopter. Premier à en faire les frais, le grand favori Hermann Maier. L'Autrichien (dossard n° 4) arrive trop vite et trop « direct ». Il manque sa phase d'amortissement et s'envole littéralement à l'horizontale au moment de mettre ses skis dans l'axe de la porte suivante.

Le skieur ne contrôle plus rien. Après une quarantaine de mètres d'un vol plané impressionnant, il retombe, lourdement, la tête la première. Le vainqueur de dix épreuves de la Coupe du monde cette saison est ensuite projeté dans les filets de protection qui borde la piste. Le premier filet plie, le deuxième aussi. Hermann Maier dévale, en roulé-boulé, quelques mètres de la pente avant d'être arrêté par la neige poudreuse, à la limite des premiers arbres. Le skieur va mettre plusieurs minutes avant de retrouver ses esprits, l'épaule douloureuse et le moral atteint.

Dans le même passage délicat, le Français Nicolas Burtin, alors en avance sur le temps de Jean-Luc Crétier, va perdre toutes ses chances. Trop gourmand, le skieur coupe la ligne idéale, plonge trop tôt, « enfourche » la porte, se rattrape en équilibriste et sort de la piste sans encombre tout comme le concurrent suivant, le Suisse Bruno Kernen. Pour l'Italien Luca Cattaneo, en revanche, l'addition va être plus sévère. Déséquilibré par la bosse, au moment de se rattraper, il perd son ski gauche, enfourche, et part dans les filets. L'intervention d'un hélicoptère va être nécessaire pour évacuer l'athlète allongé dans la neige. Bilan de la descente olympique pour lui : une fracture du péroné et une section du tendon d'Achille gauche. L'Alpen Jump causera encore quelques sorties de piste. Un autre Italien Peter Runggaldier, le Canadien Luke Sauder, l'Américain A. J. Kitt ou encore Adrien Duvillard – blessé au genou – quitteront la course à cet endroit. Cette difficulté supplémentaire ne rend que plus estimable la victoire de Jean-Luc Crétier. Le Savoyard expliquait après son arrivée : *« J'ai passé cet endroit quasiment debout car je savais qu'il conditionnait tout le reste de la course. »* Les mines déconfites de ses adversaires dans l'aire d'arrivée confirment le bien-fondé de son analyse technique.

S. B.

Lasse Kjus, tout argent

Consolation pour l'équipe masculine d'Autriche, dépitée par son échec en descente malgré le bronze obtenu par Hannes Trinkl : elle obtient deux médailles dans le combiné alpin. Mario Reiter (27 ans), vainqueur vendredi 13 février, n'est pas inconnu : il avait obtenu le bronze aux Mondiaux 1997. Dans le temps total de 3 min8 s06, ce spécialiste du slalom a su conserver une partie de l'avance prise mardi 10 février, devancant le Norvégien Lasse Kjus de 59 centièmes de seconde et son compatriote Christian Mayer, de 2 s 05.

L'exploit du jour est pourtant à mettre au compte de Kjus qui montait une seconde fois sur la deuxième marche d'un podium après celui de la descente. Champion olympique 1994 du combiné et vainqueur du classement général de la Coupe du monde en 1996, Lasse Kjus a ainsi enrichi sa collection de médailles d'argent : il en avait notamment remporté trois au Mondial 1997 à Sestrières.



RATTAY/REUTERS/MAXPPP

Jean-Luc Crétier, plus fin skieur que jamais, a avalé les 925 mètres de dénivelé de piste dans un parfait tempo.



Sylvain Guillaume, le deuxième homme

Combiné nordique. Il a longtemps vécu dans l'ombre de Fabrice Guy, médaille d'or à Albertville

Comme en Coupe du monde, Sylvain Guillaume est contraint à l'exploit en ski de fond pour un podium au combiné nordique.

DIMITRI IUNDT/TEMPSPORT

NAGANO
de notre envoyé spécial

Longtemps, Sylvain Guillaume sera resté le deuxième homme du combiné nordique français. Les Jeux d'Albertville avaient fait de lui le dauphin de Fabrice Guy, champion olympique d'une discipline – cocktail de saut à skis et de ski de fond – pour laquelle la France se découvrait des aptitudes.

Dans les saisons qui suivirent, les bulletins de santé alarmistes du combiné français étaient calqués sur les résultats de Fabrice Guy, comme si Sylvain Guillaume n'avait toujours été qu'un double invisible de son coéquipier. « *Le pire a été atteint aux Jeux de Lillehammer, en 1994, où tout le monde a parlé de l'échec des Français,* se souvient-il. *J'avais pris la 9e place, et pour moi, à ce moment de ma carrière, terminer dans les dix premiers aux Jeux était une performance. Mais personne ne l'a dit.* »

Inévitablement, le vice-champion olympique, pourtant d'un naturel accommodant, finit par prendre ombrage de cette situation. Ses relations avec Fabrice Guy – les deux hommes sont originaires de deux villages voisins du Jura, Mouthe pour Guy, Foncine-le-Haut pour Guillaume, et se connaissent depuis l'âge de cinq ans – s'en ressentent. « *Mon problème, c'est que je me soucie tellement des autres que, quand ils ne vont pas bien, ça déteint sur moi,* raconte Sylvain Guillaume. *Je suis trop gentil.* » Mais la médaille de bronze remportée par le Jurassien aux championnats du monde 1995 est libératrice. Cette fois, enfin, le dauphin passe devant le champion.

COHÉSION RETROUVÉE

Aujourd'hui, à l'approche de la trentaine et à l'heure de disputer leurs derniers Jeux Olympiques, les deux hommes ont retrouvé une certaine harmonie. Le stage de préparation effectué fin janvier aux Pierres-Plates, un refuge situé à près de 3 000 mètres au-dessus de Courchevel, a renforcé encore la cohésion retrouvée de l'équipe de France de combiné, rajeunie par l'arrivée de Ludovic Roux.

« *Ludovic nous a apporté le grain de folie que nous avions perdu,* dit Sylvain Guillaume. *Avec l'âge, nous nous sommes assagis. Son arrivée nous a fait du bien. Lors du stage, nous nous sommes remis à faire des trucs de gamins, comme se rouler dans la neige en pleine nuit et en slip. Une fois, avec Fabrice, après un entraînement de ski de fond effectué en nocturne, nous avons décidé de remonter au refuge en raquettes. Quand nous sommes arrivés, il était presque minuit.* »

Dans un an, Sylvain Guillaume mettra un terme à sa carrière, après vingt-cinq ans de pratique du combiné. Il espère y parvenir en conservant son plus grand motif de fierté : « *N'avoir jamais abandonné une épreuve de ski de fond, ni refusé de sauter. Pourtant, il m'est plus d'une fois arrivé d'avoir la trouille, comme sur le tremplin d'Oslo quand le vent souffle si fort que l'on ne voit même plus les girouettes tourner.* »

Dans ces moments-là, il se souvient de ses premiers sauts sur le tremplin gelé de Mouthe : « *Je chialais tellement j'avais peur. C'est mon grand frère qui me poussait. Et je remontais en courant.* »

Vendredi 13 février au matin, Sylvain Guillaume n'a pas tremblé en haut du tremplin de Hakuba. Son premier saut – satisfaisant – l'a déposé à 86,5 m, le second – qui lui a arraché une grimace de déception – à 85 m. Ce qui, selon la formule du combiné, lui fera prendre le départ de l'épreuve de ski de fond de samedi en 16e position, un peu moins de trois minutes derrière le Norvégien Bjarte-Engen Vik, vainqueur de l'épreuve de saut. Une minute derrière lui s'élancera Fabrice Guy, seulement 28e du saut. Mais Sylvain Guillaume ne pensera à ce moment-là qu'à la médaille, dont il a fait son objectif affiché. « *Le combiné nordique est un sport individuel,* dit-il. *Je l'ai trop longtemps oublié.* »

Gilles van Kote

Avantage à Bjarte Engen Vik

Bjarte Engen Vik, médaillé de bronze des Jeux olympiques de Lillehammer (1994) et leader de la Coupe du monde, a pris la tête du combiné nordique des J.O. de Nagano à l'issue de l'épreuve de saut, disputée vendredi 13 février, à Hakuba. Le Norvégien a fait la différence grâce à un deuxième saut époustouflant : 94,5 m, soit 3 m de mieux que le champion olympique de la spécialité sacré mercredi 11 février. Cette performance lui donnera un avantage de 36 secondes, samedi 14 février, au départ de l'épreuve de ski de fond, sur son poursuivant immédiat, le Russe Valery Stolyarov, qui, pour sa première apparition olympique, a réalisé un saut à 92,5 m. Le premier Français classé est Nicolas Bal (11e). Sylvain Guillaume est 16e, Ludovic Roux 27e et Fabrice Guy 28e. Ils auront beaucoup de mal à décrocher une médaille.

Philippe Candeloro déploie une ambition toute professionnelle

Patinage artistique. Cinquième du programme court, le Français conserve ses chances de monter sur le podium

NAGANO
de notre envoyée spéciale

Il est entré sur la glace tendu, luttant contre les souvenirs. Ceux de ses programmes courts massivement ratés cette saison. Aux championnats d'Europe, fin janvier, Philippe Candeloro parlait du jeudi 12 février comme de sa hantise. « *Ce jour déterminera le reste de ma vie,* avait-il dit. *Je veux finir ma carrière amateur en beauté.* » La veille du début de la compétition olympique, il a vécu une sale journée. « *Le sixième jour au Japon,* a-t-il expliqué plus tard, *le décalage horaire, les jambes lourdes, rien ne passe.* »

Son ami Stéphane Bernadis, sixième de l'épreuve en couple avec Sarah Abitbol mardi 10 février, l'a rassuré. « *Ne te détruis pas le moral avec, ça ira mieux demain.* » De fait, l'entraînement du matin de l'épreuve ressemblait à un rêve.

Jeudi soir, il a touché la main de son entraîneur. Avec ses yeux cernés, André Brunet semblait vieilli. Quoi qu'il arrive dans les trois minutes suivantes, une page se tournait. Soudain Philippe Candeloro lui paraît trop grand, trop mûr, trop responsable de son destin. Après des années passées ensemble dans le patinage amateur, il a sans doute senti son cœur se pincer.

Dans son costume noir et rouge, « Candel » s'est élancé sur *Guerilleros,* une composition de son beau-frère. Aux premiers rangs dans les gradins, il a senti la présence des supporters canadiens et américains venus en masse soutenir Elvis Stojko et Todd Eldredge. Il ne s'est pas désuni. Il a patiné « *propre* ». Assez pour se poster *in extremis* 5e, dans le groupe qui doit se disputer les trois médailles, samedi 14 février dans la soirée.

Son expérience des grands rendez-vous l'a sauvé à plusieurs reprises. Sorti de son triple axel trop en avant, il a enchaîné avec une double boucle piquée au lieu d'une triple. Plus tard, il a rusé. « *Sur la série de pas circulaires, j'ai eu une perte de connaissance... de programme,* a-t-il avoué. *Je ne suis pas parti comme d'habitude et j'ai eu du mal à retrouver le fil.* »

L'avantage de faire composer ses musiques sur mesure, c'est qu'on évite les raccords hasardeux et qu'on peut improviser. Personne n'a rien vu. « *Les juges ne connaissent pas le programme par cœur* », dit-il. Ils l'ont tout de même épinglé d'un dixième sur le triple lutz trop longuement préparé.

Deux minutes trente plus tard, Philippe Candeloro respirait, littéralement arrosé de bouquets et de peluches par le public japonais qui ne jure que par lui. Le patinage artistique est aussi une affaire d'intox, de relations publiques, et Philippe Candeloro est déjà un professionnel. « *J'ai fait mon boulot, j'avais la hantise de ce programme, il est passé,* est-il venu raconter dans la tribune de presse. *Je suis fier de moi, maintenant je vais pouvoir m'éclater sur mon programme libre.* »

Pour lui, le plus dur est fait. Reste à assurer sa promotion. « *Ça n'est pas la fédération pourrie qu'on a en ce moment qui peut le faire.* » En survêtement, casquette vissée sur ses cheveux longs, il a exposé à la presse américaine ses vues sur les tendances actuelles du patinage masculin (*Le Monde* du 13 février). « *Je ne connais qu'un seul type qui fasse un quadruple* [intéressant], *c'est Elvis* [Stojko] *parce qu'il le fait en combinaison. Un quadruple saut tout seul, c'est n'importe quoi. Kulik, qui est en tête du programme court, aura une énorme pression pour le réussir dans son libre. Mon côté artistique peut suffir à faire la différence.* »

En D'Artagnan, Candeloro se sent invulnérable. Assez pour s'amuser que Didier Gailhaguet vante sa performance à qui l'écoute. « *Quand je suis le seul Français, le "Renard" travaille bien pour moi,* dit-il du directeur des équipes de France de patinage. *En début de saison, il ne s'est pas gêné pour pousser Laurent Tobel* [un élève d'Annick Gailhaguet, son épouse]. *Maintenant il m'emmènerait bien jusqu'en 2002.* » Philippe Candeloro n'a jamais courbé l'échine devant sa fédération. Il n'a plus de raison de commencer. Depuis un an et demi, il voit déjà tellement plus loin que ces Jeux olympiques.

En jouant sur sa cote d'amour, il a pris les devants pour pallier un éventuel désastre japonais. Avant même d'arriver à Nagano, il avait en poche un contrat de cent vingt jours par an sur quatre ans, « *avec un minimum garanti* », avec le célèbre organisateur américain de shows sur glace, Tom Collins. « *Il est révisable en cas de médaille ici* », explique-t-il. Une clause lui permet aussi de s'échapper une semaine par mois. « *Je ne veux pas trop m'éloigner de la France. J'ai des choses à y faire.* »

« *Je veux organiser une épreuve du Grand Prix pro en décembre,* dit-il, *repenser les règlements pour le rendre plus attractif.* » Il veut aussi lancer en août le « Candeloro Tour », sa tournée pro. « *Je suis plus crédible que bien des organisateurs,* dit-il. *Si je fais une médaille ici, je prendrai le risque financier d'acheter la patinoire mobile nécessaire,* dit-il. *Ça coûte 1 million de francs.* »

Il a aussi des conseils à donner à ses héritiers. « *Chercher des thèmes pour les programmes de Thierry Cérez* [champion de France en titre]. *Aider Stannick Jeannette* [l'autre patineur d'Annick Gailhaguet] *l'été. André* [Brunet] *pourrait s'en occuper le reste de la saison,* dit-il. *Pour qu'il ne gâche plus son talent à la patinoire de Champigny qui, pour sortir un mec, les laissent se bouffer.* » Ce serait au moins un bon prétexte pour se rendre aux JO de Salt Lake City en 2002...

Patricia Jolly

Une lutte entre Stojko, Kulik et Eldredge

Avec son programme libre comportant une combinaison unique au monde (quadruple boucle piquée-triple boucle piquée), le Canadien Elvis Stojko, triple champion du monde (1994, 1995, 1997) et 2e du programme court, avec un passage irréprochable techniquement mais manquant de vitesse et de grâce, reste favori à Nagano. Réussira-t-il là où ses compatriotes, champions du monde en titre, Brian Orser (1988) et Kurt Browning (1992 et 1994) ont échoué ? Le Russe Alexeï Yagudin, dix-sept ans, champion d'Europe 1998 et 4e du programme court, feint de partir battu dans la course au titre. Rétabli d'une blessure au dos, son compatriote Ilia Kulik, vingt ans, s'est classé 1er du programme court avec cinq notes de 5,9 et une de 6 (le maximum) pour une prestation artistique quasiment parfaite. L'Américain Todd Eldredge, champion du monde 1996, 3e du programme court, prévoyait un *« combat à trois »* avec Stojko et Kulik.

Patrice Maurin, directeur technique national de la Fédération française de sports de glace

« Le hockey français ne tirera pas profit de l'effet Nagano »

NAGANO
de notre envoyé spécial

L'équipe de France de hockey sur glace a bouclé son parcours olympique par une victoire (5-1) sur l'Italie, obtenant la 11e place. Elle était 8e à Albertville (1992), puis 10e à Lillehammer (1994). Patrice Maurin ne veut pas croire que ce recul est irrémédiable.

« L'équipe de France de hockey sur glace était dirigée à Nagano par un entraîneur, l'Américain Herb Brooks, arrivé trois mois plus tôt et payé à la journée. En aura-t-elle encore un au cours des prochains mois ?

– *Absolument.* Le contrat signé par Herb Brooks court jusqu'au printemps, date des championnats du monde. Il reprendra la route des Etats-Unis, où il travaille comme recruteur dans une équipe de la NHL, dès le 17 février. Mais il sera de retour une quinzaine de jours avant le début du Mondial A.

– Pourquoi avoir choisi cette solution ?

– Pour des raisons économiques. Herb Brooks a accepté de *s'engager à nos côtés à des conditions financières assez modestes.* Nous le payons 1 500 francs la journée. Et son contrat prévoit environ 80 jours de travail avec l'équipe de France. Le Suédois Larsson et le Finlandais Tamminen, ses prédécesseurs pour les Jeux d'Albertville et de Lillehammer, coûtaient entre 1,2 et 1,5 million de francs par saison pour 100 à 120 jours de travail.

– Cette situation peut-elle être durable ?

– Pourquoi pas ? Il nous est impossible, pour des raisons « *politiques* » *et financières,* de mettre nos meilleurs joueurs à la disposition de l'équipe de France *200 jours par an. L'idée d'un entraîneur* « pigiste » n'est sûrement pas la plus mauvaise. Il est probable que le contrat signé avec Herb Brooks sera reconduit.

– Pourquoi l'avoir choisi ?

– Il était en concurrence avec un Canadien, Tom Watt, venu lui aussi du hockey professionnel nord-américain. Tous deux avaient de très sérieuses références, mais Herb Brooks possédait un plus : son formidable passé à la tête de l'équipe des Etats-Unis, lorsqu'elle a remporté la médaille d'or des Jeux de Lake *Placid en 1980.*

– A Nagano, Herb Brooks a souvent répété que les joueurs français péchaient par un manque de condition physique. Comment peut-on l'expliquer ?

– Tout simplement par un manque de travail à l'entraînement. Nos joueurs sont victimes de la crise que traverse le hockey sur glace depuis plusieurs années. Les clubs français manquent de moyens. Et la préparation s'en ressent cruellement. En début de tournoi olympique, Denis Perez m'avouait que son rythme d'*entraînement sera peut-être réduit à* trois séances par semaine, la saison prochaine, dans son club de Rouen. Heureusement, la moitié des internationaux français jouent à l'étranger, en Allemagne notamment. Et ce n'est pas un hasard s'ils ont été les plus performants de l'équipe de France.

– La présence des professionnels de la NHL peut-elle avoir sur le hockey le même impact que la « Dream Team » des Jeux de Barcelone a eu pour le basket-ball ?

– Elle aura, à coup sûr, un fort effet de loupe. Le hockey sur glace a besoin de publicité. Et ces *Jeux vont lui en offrir* à très grande échelle. Ce phénomène aura-t-il un prolongement sur la pratique ? Je n'en sais encore rien.

– Le hockey sur glace français ne serait donc pas capable de tirer profit d'un « effet Nagano » ?

– Non. La France possède à peu près 130 à 140 patinoires, qui ouvrent souvent leurs portes de 7 heures à 22 heures. C'est déjà largement insuffisant aujourd'hui, alors j'ose à peine imaginer l'embouteillage que provoquerait un violent « effet Nagano ». Si le tournoi olympique et la présence de la NHL aux Jeux donnaient envie à des milliers de jeunes Français de s'acheter une crosse et de jouer au hockey, nous serions incapables de leur faire une place. »

Propos recueillis par
Alain Mercier

Les regrets d'Herb Brooks

Si Patrice Maurin, le directeur technique national, estime *« probable que le contrat signé avec Herb Brooks* [à la tête de l'équipe de France de hockey sur glace] *soit reconduit pour la prochaine saison »*, l'entraîneur canadien ne partage pas tout à fait cet optimisme. *« Je ne sais pas si je serai toujours à la tête de l'équipe pour le Mondial 1998,* a-t-il confié, jeudi 12 février. *Il faut discuter de tout cela. De toute façon, mes adjoints, James Tibbetts et Antoine Richer, sont tout à fait capables de prendre les choses en main. »* Déçu par la 11e place de sa formation dans le tournoi olympique, Herb Brooks a mis en cause la condition physique et la préparation des joueurs, qu'il félicite cependant : *« Ils ont tout donné. Cette équipe a du cœur. »*

PODIUMS

LUGE

Luge biplace messieurs

Six ans après leur premier titre olympique obtenu à Albertville, les Allemands Stefan Krausse, 30 ans, et Jan Behrendt, 30 ans, ont remporté la médaille d'or dans l'épreuve de luge biplace. En descendant les deux manches en 1 min 41 s 105, ils ont devancé les deux paires américaines, Gordy Sheer-Chris Thorpe (1 min 41 s 127) et Mark Grimmette-Brian Martin (1 min 41 s 217). Krausse et Behrendt avaient également remporté l'argent à Calgary (1988) et le bronze à Lillehammer (1994). L'Allemagne a réalisé un carton plein dans les épreuves de luge, après les succès de Georg Hackl (monoplace messieurs) et de Silke Kraushaar (monoplace dames).

SKI ALPIN

Descente messieurs

Jean-Luc Crétier, 31 ans, est devenu le quatrième skieur français à remporter la descente des Jeux olympiques. Il n'avait jamais gagné une épreuve de Coupe du monde, mais a obtenu de nombreuses places sur le podium au cours d'une longue carrière interrompue par de multiples blessures. Parti avec le dossard n° 3, il a signé le meilleur temps en 1 min 50 s 11, devant le Norvégien Lasse Kjus (1 min 50 s 51) et l'Autrichien Hannes Trinkl (1 min 50 s 63). Comme de nombreux coureurs, les Français Nicolas Burtin et Adrien Duvillard ont commis une erreur sur la même porte, en haut du parcours, et n'ont pas terminé.

Combiné messieurs

Mario Reiter, 27 ans, qui avait terminé premier du slalom avec une avance de 1 s 61 mardi 10 février, a pu conserver son avantage après la descente disputée vendredi, malgré son faible goût pour les épreuves de vitesse. L'Autrichien s'est imposé dans le temps cumulé de 3 min 8 s 06, devant le champion olympique de Lillehammer, le Norvégien Lasse Kjus (3 min 8 s 65), qui obtenait une deuxième médaille d'argent, quelques heures après celle de la descente. Le bronze est revenu à un autre Autrichien, Christian Mayer (3 min 10 s 11).

LES FRANÇAIS EN PISTE

Voici la liste des Français engagés dans les épreuves du 14 février. SKI ALPIN. Super-G messieurs : Jean-Luc Crétier, Adrien Duvillard, Nicolas Burtin, Frédéric Marin-Cudraz. Descente dames : Régine Cavagnoud, Mélanie Suchet, Florence Masnada, Laetitia Dalloz. SKI DE FOND (15 km poursuite messieurs) : Patrick Remy, Vincent Vittoz. COMBINÉ NORDIQUE (15 km individuel) : Sylvain Guillaume, Fabrice Guy, Nicolas Bal, Ludovic Roux. BOBSLEIGH (bob à deux) : Eric Alard-Eric Le Chanony, Bruno Mingeon-Emmanuel Hostache. PATINAGE ARTISTIQUE (programme libre messieurs) : Philippe Candeloro.

LE TABLEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze
Allemagne	5	4	4
Russie	4	3	0
Norvège	3	3	3
Finlande	2	1	2
Japon	2	1	0
Etats-Unis	2	1	3
France	2	0	0
Autriche	1	2	6
Pays-Bas	1	2	1
Canada	1	1	1
Suisse	1	0	1
Bulgarie	1	0	0

Ce tableau prend en compte la médaille d'or rendue, jeudi 12 février, au Canadien Ross Rebagliati.

Descente : la France se rapproche de l'Autriche

Deux pays dominent nettement leurs rivaux dans l'histoire de la descente masculine, la discipline reine du ski alpin aux Jeux olympiques : sur 14 titres décernés, l'Autriche en a gagné 5, la France 4 (Henri Oreiller en 1948, Jean Vuarnet en 1960, Jean-Claude Killy en 1968, et Jean-Luc Crétier en 1998), la Suisse et les Etats-Unis 2, et l'Italie 1. Au total, l'Autriche a gagné 14 médailles dans cette épreuve, la Suisse 10, la France 9 (4 d'or ; 3 d'argent : Léo Lacroix en 1964, Guy Périllat en 1968, Franck Piccard en 1992 ; 2 de bronze : Guy Périllat en 1960, Franck Piccard en 1988). Aucune Française ne s'est imposée en descente, Isabelle Mir (argent en 1968) étant la seule médaillée.



DÉPÊCHES

■ **ÉLECTRONIQUE :** Intel devait annoncer, jeudi 12 février, la commercialisation de son premier microprocesseur 3D baptisé Intel 740 et développé avec la société Real3D. Dix jours seulement après avoir réalisé la fusion de Chips and Technologies dans sa division composants graphiques, le numéro un mondial des microprocesseurs accélère son entrée sur le marché des puces qui améliorent les performances graphiques des ordinateurs, des composants de plus en plus prisés par les amateurs de jeux vidéo et par les utilisateurs de stations de travail. Les premiers disposent d'un décor en trois dimensions et, pour les seconds, les applications professionnelles comme les tableurs commencent à faire appel à cette sensation de relief. La puce Intel 740 doit être livrée le mois prochain au prix de 25,75 dollars (environ 150 francs) par quantités de dix mille unités, selon *PC Week Online*.

■ **ESPACE : les premières images du site d'atterrissage** prévu pour la future mission américaine Mars Polar Lander (MPL), qui se rendra sur la planète Rouge en 1999, montrent une surface accidentée et variée, avec différentes couches de roches, a révélé la NASA, mercredi 11 février, en présentant des photos prises par la sonde Mars Global Surveyor (MGS). Cette zone est *« plus bosselée et géologiquement plus variée »* que prévu. Le paysage ne ressemble pas aux régions observées en 1976 par les sondes Viking ou en 1997 par Mars Pathfinder. La principale mission de MPL sera de tenter de détecter de l'eau sous la surface de la planète. – *(AFP.)*

■ **ASTRONOMIE : la NASA et l'Agence spatiale européenne** travaillent à la conception d'un observatoire spatial plus puissant que Hubble. Cet outil devrait être équipé d'un miroir de 8 mètres de diamètre – contre 2,4 mètres pour Hubble –, qui serait lancé plié et ne se déploierait qu'en orbite. La NASA dispose de 500 millions de dollars, soit quatre fois moins que le coût estimé de Hubble, pour construire ce nouvel instrument, qui devrait être opérationnel en 2007. Elle compte notamment pointer le nouvel instrument vers des étoiles similaires à notre Soleil soupçonnées d'abriter des planètes. – *(AFP.)*

■ **PALÉONTOLOGIE : des fourmis primitives** incluses dans un morceau d'ambre vieux de 92 millions d'années ont été récemment découvertes par une équipe de paléontologues américains sur un site du New Jersey. Il s'agirait des plus vieilles représentantes de cette espèce jamais identifiées, affirme-t-on au Musée d'histoire naturelle de New York.

Un débat public sur les plantes transgéniques va être organisé

Pour la première fois en France, une « conférence de consensus » se tiendra début juin. Le Danemark en avait déjà consacré une au thème du génie génétique en agriculture et dans l'industrie en 1987

Lancées au Danemark en 1987, les « conférences publiques de consensus » réunissent citoyens et experts, trois jours durant, autour d'une question liée au développement scientifique et technologique. Après les Néerlandais, les Allemands et les Britanniques, les Français vont à leur tour connaître cette expérience. En novembre 1997, le gouvernement a annoncé sa volonté d'organiser, dans les six mois à venir, un *« grand débat public »* sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Cette conférence devrait avoir lieu fin mai ou début juin. Placé sous la responsabilité de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, ce débat devrait suivre, dans ses grandes lignes, les règles très strictes des conférences danoises. Dans un entretien au *Monde*, deux membres de son comité de pilotage expliquent les bénéfices, les risques et les conditions nécessaires au succès d'une telle démarche.

EN DONNANT son feu vert, le 27 novembre 1997, à la mise en culture sur le territoire français du maïs transgénique de la société suisse Novartis, le gouvernement avait annoncé sa volonté d'organiser, dans les six mois à venir, un *« grand débat public »* sur les plantes transgéniques, ces variétés végétales dans lesquelles ont été « greffés » des gènes étrangers leur conférant de nouvelles caractéristiques agronomiques. L'objectif était que *« les citoyens s'approprient ce débat, qui n'est pas seulement scientifique, mais aussi philosophique et éthique »*.

Placé sous la responsabilité de Jean-Yves Le Déaut, député PS de Meurthe-et-Moselle et président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, ce projet devrait comporter trois volets : une série d'auditions d'experts, la mise en place d'un forum de discussion sur Internet, et, surtout, l'organisation d'une « conférence publique de consensus » sur le thème des plantes génétiquement modifiées. Ainsi que l'a annoncé, mardi 3 février, le ministre de l'agriculture et de la pêche, Louis Le Pensec, la date de cette conférence est désormais fixée à fin mai ou début juin.

Pour les Français, il s'agira d'une première. Pour les Danois, en revanche, les conférences de consensus font désormais partie intégrante du dialogue politique. Lancés au Danemark en 1987, ces débats publics réunissent trois jours durant, sur une question liée au développement scientifique et technologique, des citoyens et des experts. Ces dernières années, les Néerlandais, les Allemands et les Britanniques ont à leur tour tenté l'expérience.

EXPERTS ET PROFANES

Dans les grandes lignes, le principe de ces conférences est de réunir, autour d'un thème concernant la science et la société, des « profanes » et des experts. Le premier groupe est constitué d'une quinzaine de citoyens, de milieu, de provenance géographique et d'âge divers. Leur recrutement peut se faire soit par voie de presse (méthode danoise), soit par l'intermédiaire d'un institut de sondage (méthode allemande). Le panel d'experts, qui doit être validé par le panel de profanes, est composé de scientifiques, de professionnels ou de représentants d'organisations concernées. L'objectif est d'engager entre ces deux groupes un dialogue équilibré, afin de clarifier les enjeux et de connaître l'attitude et les préoccupations des citoyens.

La préparation du débat dure plusieurs mois et se déroule en trois temps : un temps de formation, un temps de dialogue et un temps de délibération. Le panel de profanes est tout d'abord invité à acquérir les connaissances spécifiques au thème de la conférence, grâce à un dossier documenté et à deux week-ends de formation. A l'issue de cette période, il établit une liste des questions-clés à poser aux experts. Les deux panels se rencontrent ensuite lors de la conférence.

Celle-ci, qui constitue le point d'orgue de tout le processus, se tient en public, trois jours durant, selon un calendrier très précis. Le premier jour, les profanes posent leurs questions aux experts, qui y répondent. Le deuxième jour, ils reviennent sur des points particuliers pour lesquels ils désirent une information complémentaire. Après quoi, le « jury » que constitue le panel de citoyens se retire, délibère, et, avec l'aide d'un animateur professionnel (qui se doit, bien sûr, d'être impartial), élabore un texte donnant son point de vue et ses recommandations. Le troisième jour, ce texte de citoyens est lu en séance publique et diffusé lors d'une conférence de presse. Il est ensuite porté devant le Parlement pour information.

RÈGLES TRÈS STRICTES

Telles sont les règles, très strictes, des conférences de consensus pratiquées au Danemark sous l'égide de l'Office pour l'évaluation technologique du Parlement. A-t-on déjà un recul suffisant pour juger de l'impact réel de ce mode de débat sur les choix scientifiques et techniques de ce pays ? Dix ans après son lancement, Simon Joss, chercheur à l'Office du Parlement danois, a mené une enquête rigoureuse pour savoir ce que les députés en pensaient. Ses travaux montrent que, quelle que soit leur appartenance politique, tous connaissent le principe des conférences, tous peuvent en citer des exemples, et tous disent s'en être servi à un moment ou à un autre.

Le thème des plantes transgéniques est-il opportun pour tester, en France, cette formule inédite ? Depuis quelques mois, dans plusieurs pays d'Europe, le sujet fait l'objet d'un débat très chaud. Si la conférence avait été organisée plus tôt, la période aurait sans doute été plus favorable. C'est ce qu'a fait la Grande-Bretagne, dont le premier débat public, en 1994, portait précisément sur les plantes génétiquement modifiées. Il en est ressorti un avis équilibré, comportant quelques points très instructifs. Les Anglais se sont notamment intéressés au problème de la propriété sur les plantes et au progrès – réel ou supposé – que peuvent apporter les plantes transgéniques aux pays en voie de développement. Il est probable que les débats français, dans le contexte actuel, seront plus passionnés.

Reste, enfin, à vérifier si les règles des conférences danoises sont transposables telles quelles dans un contexte culturel et politique différent. Il appartiendra aux organisateurs de cette première expérience française d'en décider, voire d'adapter le processus en cours de route. Pour acclimater ce modèle au contexte national, une modification d'ordre sémantique a d'ores et déjà été prévue, qui porte sur le terme de « consensus ». Cette notion, chère à la culture des pays nordiques, semble en effet moins adaptée à un pays latin, où les conflits s'expriment plus volontiers et se règlent normalement par la voie de la décision majoritaire. Les organisateurs de ce débat sont donc partisans de le qualifier de conférence de « citoyens ». Ce qui laissera la possibilité, pour les opinions dissidentes, d'exprimer publiquement leurs conclusions.

C. V.

TROIS QUESTIONS À...

DANIEL BOY ET DOMINIQUE DONNET-KAMEL

1 Vous êtes respectivement directeur de recherche au Centre d'études de la vie politique française (Cevipof, unité associée au CNRS) et chargée de communication à l'Inserm, et tous deux membres du comité de pilotage de cette conférence. En novembre 1997, le gouvernement français autorisait la mise en culture d'une variété de maïs transgénique, suscitant de nombreuses protestations. Dans ce contexte, un débat constructif est-il possible ?

Le climat dans lequel évoluent actuellement les OGM est loin d'être serein. Les pressions sont importantes, ce qui augmente d'autant les risques de mauvaise interprétation ou de soupçons sur le déroulement du débat. Il faudra donc redoubler de vigilance pour éviter les manipulations, et pour que cette conférence se déroule de manière véritablement démocratique.

2 Quelles garanties faut-il mettre en place pour en être assuré ?

Le plus grand risque serait d'organiser un débat dans l'urgence, à la va-vite, à la manière d'un show télévisé. Le seul résultat serait alors de produire un spectacle qui ferait pour un temps les commentaires de l'actualité, puis, comme d'autres, serait oublié. Le mot-clé des conférences de consensus, c'est la formation initiale des citoyens. Cela suppose une maturation, une durée de préparation incompressibles. La bonne marche de l'expérience implique aussi que les panels d'experts et de citoyens soient protégés des pressions par une réelle confidentialité de leur identité durant la préparation des débats.

3 Le rôle de ces débats publics reste ambigu. S'agit-il de convaincre des citoyens doutant d'une nouvelle technologie ? D'influencer les décisions politiques ?

Ces conférences ne sont pas destinées à se substituer aux politiques. Elles n'ont pas de légitimité démocratique. Leur principale vertu est de montrer que des gens informés peuvent dire des choses raisonnables sur un sujet compliqué, et que ces avis peuvent à la fois être équilibrés et très tranchés. Ainsi, lors de la conférence sur les technologies de l'informatisation dans les transports (1994), la réponse des Danois a été très claire : oui à l'informatisation des transports publics, non à celle du trafic individuel, qui ne constituait pas, selon eux, un réel progrès pour la société. Sans avoir de rôle statutaire, cette conclusion a été prise en compte dans les débats parlementaires.

Propos recueillis par Catherine Vincent

Il y a onze ans déjà

« Le génie génétique en agriculture et dans l'industrie » : tel était le thème de la première conférence de consensus danoise, organisée en 1987. L'argument dépassait celui qui nous intéresse aujourd'hui (les manipulations effectuées sur les animaux, à des fins biomédicales ou pharmaceutiques), mais incluait, déjà, le développement des plantes transgéniques et des aliments qui allaient en découler. Une majorité des citoyens consultés s'était alors prononcée pour le génie génétique appliqué aux micro-organismes, à condition que ceux-ci restent en milieu confiné et que leur emploi soit au service de l'humanité. Une moitié d'entre eux s'étaient en revanche déclarés contre les manipulations génétiques sur les plantes. Aujourd'hui encore, le Danemark reste parmi les pays européens les plus hostiles, avec l'Autriche, vis-à-vis des plantes transgéniques.

L'étrange alliance de la France avec l'« Etat » Microsoft

ANALYSE

Une telle relation avec une entreprise privée américaine ne laisse pas de surprendre

DANS LES ANNÉES 70, les multinationales comme IBM ou ITT faisaient craindre une mainmise de ces entreprises tentaculaires sur les institutions politiques. Aujourd'hui, Bill Gates, cofondateur et patron richissime de l'éditeur de logiciels Microsoft, dialogue avec les membres du gouvernement français, qui n'hésitent pas à dévoiler publiquement leurs projets de coopération avec l'entreprise américaine en matière de *« législation, de commerce électronique et d'Internet à l'école »*. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a ainsi exposé un tel projet de collaboration lors de la dernière visite de Bill Gates à Paris, le 3 février.

Le gouvernement *« a la volonté de collaborer avec les meilleurs dans le monde, à commencer par Microsoft »*, a précisé le ministre. Et d'ajouter que cette dernière est une entreprise *« avec laquelle nous avons des choses à faire »*. Dominique Strauss-Kahn est allé encore plus loin en indiquant : *« Nous allons voir tout ce qui peut être fait dans la recherche, le financement et le capital risque »*, dans le cadre de la coopération avec Microsoft.

Une telle relation entre un Etat européen et une entreprise privée américaine, fût-elle numéro un mondial de l'édition de logiciels, ne laisse pas de surprendre. Elle s'inscrit dans l'inflation des honneurs consentis à Bill Gates lors de ses visites parisiennes. Le 5 février 1997, il était reçu par le président de la République, Jacques Chirac, avant d'inaugurer en grande pompe au Sénat l'exposition consacrée au Codex Leicester, le manuscrit de Léonard de Vinci qu'il acquit pour 180 millions de francs. Cette année, Bill Gates a assisté à l'allocution du premier ministre, Lionel Jospin, sur le thème « Technologies de l'information : l'enjeu », avant de rencontrer dans l'après-midi Dominique Strauss-Kahn à Bercy, à propos des *« enjeux industriels pour la France de la société de l'information »*.

PRATIQUES COMMERCIALES

Au même moment, aux Etats-Unis, se poursuit le procès intenté par le ministère de la justice contre Microsoft, dont les pratiques commerciales sont soupçonnées de mettre à mal les principes de la libre concurrence. Le groupement professionnel des éditeurs de logiciels américains, la Software Publishers Association (SPA), vient de s'associer à cette critique. Dans un document qui n'ose pas mentionner le nom de Microsoft, membre le plus important du groupement, la SPA définit les *« principes »* destinés *« à mettre au point une politique de lutte antimonopole »*, selon les termes de Ken Wasch, président de la SPA. Chacun des huit principes édictés par l'association dénonce une pratique commerciale de Microsoft (*Le Monde* du 5 février).

Retards dans la cession des licences permettant à des concurrents de développer des logiciels compatibles avec le système d'exploitation, liaison du prix de vente de Windows à celui de logiciels d'application, messages d'erreurs ou avertissements d'incompatibilité pour inquiéter les utilisateurs de logiciels non vendus par Microsoft, incitation des concepteurs de sites Internet à ne pas utiliser les technologies concurrentes, gel du marché par des annonces avant le lancement de nouveaux produits..., la liste des accusations dépasse de loin le cadre du procès intenté, qui porte essentiellement sur la fusion du logiciel de navigation Explorer 4 et du système d'exploitation Windows 95.

La machine judiciaire américaine butte pour l'instant sur la position de Bill Gates, qui plaide non coupable et invoque un malentendu. La justice américaine ne comprendrait pas *« comment fonctionne notre industrie »*. En fait, le patron de Microsoft prône une adaptation de la loi antitrust aux évolutions de l'informatique. Une position qui n'est pas soutenue par les autres éditeurs de logiciels, semblant plutôt opter pour que Microsoft respecte les règles concurrentielles actuelles.

Dans ce contexte, les relations de plus en plus intimes qui se nouent entre Microsoft et le gouvernement français posent plusieurs questions. D'abord celle de la concurrence. Une fois de plus, cette dernière semble allègrement bafouée par Bill Gates. Mais cette fois avec le consentement d'un gouvernement qui semble faire peu de cas des règles qui régissent les relations d'un Etat avec les entreprises privées (consultations, appels d'offres...).

AVEU D'IMPUISSANCE

Si Microsoft domine l'industrie mondiale du logiciel, elle possède néanmoins des concurrents sérieux comme Lotus, filiale d'IBM, Netscape ou Sun avec son langage Java. L'accord affiché entre la France et Bill Gates ne peut que nuire à l'image de ces entreprises, sans même parler des sociétés françaises. La coopération avec Microsoft souligne non seulement leur absence mais jette un fort doute sur l'éventualité de leur naissance future. Or c'est justement sur le terrain du logiciel, beaucoup plus que sur celui du matériel, que les Français disposent d'une renommée mondiale qui leur vaut des embauches à prix d'or par... les sociétés américaines. L'absence de tissu industriel informatique en France tient plus à une incapacité à financer la création d'entreprise qu'à une carence de compétences. Introduire Microsoft dans la bergerie constitue un aveu d'impuissance immédiate et une hypothèque sur l'avenir.

« La France ne sera pas, dans la bataille de l'innovation, un simple spectateur, mais un acteur de premier plan », a déclaré Lionel Jospin devant Bill Gates. En tant que « filiale » de Microsoft ? Au moment où les Américains eux-mêmes s'inquiètent de la puissance croissante de Bill Gates, la naïveté à son égard n'a plus guère d'excuses.

Michel Alberganti

Un centre de recherche en Europe

Lors de son passage en France, le patron de Microsoft a distribué quelques satisfecit aux responsables français. Bill Gates a ainsi salué les efforts du gouvernement pour soutenir le développement des nouvelles technologies. Il a noté que les ventes de PC augmentaient en France de plus de 20 % par an, soit plus vite que la moyenne européenne. Ce résultat conduit naturellement Microsoft à considérer d'un autre oeil un pays montré du doigt l'an dernier pour le retard de son équipement.

De plus, Bill Gates a précisé que son groupe est prêt à coopérer avec la France dans le domaine de la formation et pour créer des emplois dans les nouvelles technologies. Et de faire miroiter la fondation, d'ici un an ou deux, d'un second centre de recherche en Europe, après celui que Microsoft a établi en 1997, à Cambridge, en Grande-Bretagne. Pourquoi pas en France ? Une telle décision pourrait ainsi sceller les liens ébauchés le 3 février.



Enfant-roi et signes extérieurs de mode

Tandis que les adultes adoptent, de plus en plus, des tenues passe-partout, les griffes et les marques s'intéressent à leur progéniture

BRAS COLLÉS au corps, les bébés ont traversé les siècles serrés dans leurs langes et enturbannés comme de petites momies. Jusqu'au XIXe siècle, l'enfant est dans ses premières années un être asexué, affublé de longues boucles et de robes en dentelle, pour se muer ensuite en une parodie grotesque de ses aînés. Entre le bleu ciel, le rose bonbon et l'austérité du sarrau gris à l'école, il restera longtemps coincé dans un style vestimentaire rigide et codifié.

Ce n'est que dans les années 60, sous l'impulsion du prêt-à-porter et avec la libération des formes et des couleurs que la panoplie des juniors, elle aussi, s'émancipe. Aujourd'hui, sur les clichés de famille, le pantalon *baggy* et la casquette américaine ont remplacé le costume de mousse et le béret à pompon. Représentant pour ses parents une dépense vestimentaire de 3 356 francs par an (source Centre textile de conjoncture et d'observation économique), le bébé fait marcher le commerce. En témoignent des succès comme celui du groupe Zannier, leader sur le marché français (Z, Absorba, Floriane, Tintin...) avec 2 milliards de chiffre d'affaires en 1996 ou Catimini qui dispose de près de 200 boutiques.

Des marques sortent du rang avec de vraies propositions de style. Des étoiles du prêt-à-porter adulte s'installent dans le sillage des pionniers français comme Agnès b. ou Sonia Rykiel, dont la ligne – dessinée par sa fille Nathalie – fut l'une des premières à introduire le noir dans des collections enfant. Selon Edith Keller, directrice de Carlin, bureau de style qui élabore les tendances du salon de la mode enfantine à Paris : « *Dans notre société d'image, l'enfant accède très vite au rôle de prescripteur. A trois ans, il choisit les couleurs et à dix, par sa stature, il entre dans le marché de l'adolescence.* » Si Tintin, le Petit Prince ou les Toons font toujours bonne figure dans l'imaginaire des petits, sweats et tee-shirts affichent de nouveaux héros, à force de marketing et de battage médiatique. Le revolver de Lara Croft, l'héroïne du jeu vidéo Tomb Raider, a remplacé la baguette de la fée Clochette chez les plus jeunes qui s'habillent au rythme des Spice Girls. De la maternelle au lycée, le *street-wear* impose ses classiques.

Donna Karan.

Sous l'influence des labels américains, l'étiquette triomphe, et les petites bandes se rassemblent autour de quelques attributs griffés, de Calvin Klein à Donna Karan, polo Ralph Lauren ou, à des prix plus accessibles, Gap. Doc Martens, le chausseur britannique, réalise 15 % de son chiffre d'affaires sur ses modèles enfants. Le pantalon multipoches (Paul Smith, Catimini, IKKS...) cohabite avec le jean au rang des basiques de la garde-robe. Chez les filles, couleur et pointe d'humour font la différence entre des vêtements dont les formes restent assez homogènes. Thèmes éthniques et imprimés bariolés s'affichent chez Kenzo ou Oilily, marque néerlandaise fondée en pleine époque hippy. Ses créateurs ont d'ailleurs dessiné la ligne enfants du styliste belge d'avant-garde W&LT pour l'hiver 1998-1999.

Si l'identité s'exprime par le stylisme, le changement vient avant tout des nouvelles matières issues du sport. La poupée de porcelaine est devenue un véritable casse-cou. Paré dans des tissus déperlants, respirants ou des matières infroissables, l'enfant n'est plus entravé dans ses mouvements. Confort et simplicité d'entretien dictent le choix des parents. Clayeux a introduit dans les « dors-bien » de nouveau-nés, Sanitized, une fibre antibactérienne. On expérimente même des chaussures au cuir lavable en machine.

Timberland propose des vêtements pour explorateurs des villes avec boussole et loupe intégrées et l'entreprise choletaise IKKS a lancé la ligne Extrem Gliss aux parkas waterproof à bandes réfléchissantes. Douces comme un ours en peluche, fausse fourrure et polaire triomphent chez tous les fabricants, en version chic ou sport. Les matières de l'adulte, du Stretch au toucher peau de pêche, ont trouvé leur place chez l'enfant. Le marché se segmente. Layette pour prématuré, classique bon chic bon genre, sportswear et vêtements mode acidulés, les grands magasins spécialisés comme Kiabi ou Z (12 millions de pièces vendues en 1996) drainent un public « captif ». Un positionnement bon marché que suivent l'espagnol Zara ou Du pareil au même dont la gamme s'étend de la jupe écossaise à la barboteuse argent pour bébé futuriste.

Face à l'offensive des marques pratiquant les prix réduits, les magasins traditionnels comme Jacadi ou Cyrillus ont du mal à adapter leurs classiques pour enfants sages.

Mais, dans la course à la démonstration sociale, la mode enfantine a aussi ses grands couturiers. Bonpoint, l'un des derniers à croire au romantisme, travaille des matières nobles comme le shantung ou le cachemire. La marque vient d'ouvrir une boutique avenue Montaigne à quelques pas de Baby Dior, qui a fêté ses trente ans en 1997. Dans cette chapelle vouée au culte du luxe, une robe de baptême en taffetas de soie brodé est facturée entre 4 700 et 6 000 francs.

L'adulte qui s'est résolu à adopter une mode passe-partout chercherait-il à se valoriser à travers sa progéniture ? L'enfant moderne vire parfois à la caricature, version robe à smocks dans les beaux quartiers, tendance mini Perfecto en faux cuir dans les cités des faubourgs. Aujourd'hui, des créateurs tentent d'aller à l'encontre de ces clichés. Avec sa marque Oona l'Ourse, Jane Fichard opte pour la simplicité : « *J'aime que l'on voie le visage d'un enfant avant son vêtement. Stylistes et parents s'amusent souvent avec lui comme avec un jouet, en le déguisant dans des accoutrements tape-à-l'œil* », remarque la styliste.



PHOTOS DR

Bill Tornade.

Un parti pris qu'a suivi la jeune marque Wowo, dont les vêtements, tee-shirts « tye and dye » et jeans brut, sont distribués dans des boutiques de créateurs. Quant à Bill Tornade, habilleur des stars de la techno comme Daft Punk et Laurent Garnier, il a transposé ses codes dans la ligne enfants. Du caban cintré en skaï à la robe en fausse fourrure panthère, les plus jeunes peuvent se muer en clones de night-clubbers. Le marchand de sable d'hier est bien loin ; il a emporté avec lui Pimprenelle, Nicolas et les autres...

Anne-Laure Quilleriet

★ **Adresses parisiennes : Agnès b., 3, rue du Jour, 75001. Baby Dior, 30, avenue Montaigne, 75008. Bill Tornade, 32, rue du Four, 75006. DKNY, vendu aux Galeries Lafayette, 48, boulevard Haussmann, 75009. Du pareil au même, liste des points de vente, tél. : 01-69-81-46-46. Kenzo, 3, place des Victoires, 75001. Oona l'Ourse, 72, rue Madame, 75006. Sonia Rykiel, 175, bd Saint-Germain, 75006. Paul Smith, 22, bd Raspail, 75007 Paris. Wowo, vendu à la boutique de l'ISAA, 5, rue Dupin, 75006 Paris.**



Sonia Rykiel.

Du pareil au même, un phénomène

Créée en 1986, la marque Du pareil au même est devenue le champion des cours de récréation. Avec ses vêtements acidulés à prix cassés (de 15 francs pour un collant à 300 francs pour une doudoune en 18 ans), l'entreprise de l'Essonne voit son chiffre d'affaires s'envoler de 20 % chaque année. Une prouesse dans un marché atone (en recul de 1 % en 1996, selon le Centre textile de conjoncture). Du landau pour la chambre de bébé à la panoplie *street-wear*, le monde de l'enfance est passé au crible. Aujourd'hui, deux enseignes se greffent à la ligne principale (Du pareil au même-Maison pour nouveau-nés et Sérelou pour les juniors). Dans les 80 boutiques, pas de collection ni de réassort, mais un arrivage quotidien de nouveaux vêtements dont le maintien en rayonnage ne dure parfois que quelques heures pour intriguer et attirer les mères de famille. La qualité des tissus et de la confection n'est pas toujours au rendez-vous. Mais avec une gamme annuelle de 1 200 produits, vite achetés et vite jetés, la marque a su convaincre quatre millions de petits clients.

Un bureau à la maison

En attendant les 35 heures et l'an 2000, ceux qui aujourd'hui ont la chance d'avoir un emploi sont de plus en plus nombreux à exercer tout ou partie de leur mission à domicile. Prévu, prédit et annoncé, le télétravail se développe au rythme des progrès de la technique informatique et des transmissions.

A ceux qui ne disposent pas dans leur appartement ou leur maison d'une pièce entière qui puisse être dédiée à la reconstitution d'un véritable bureau, fabricants et designers commencent à proposer des solutions compactes et compatibles avec d'autres fonctions de l'espace domestique. Ceux qui ont de la place peuvent toujours adopter l'un ou l'autre des modèles de bureaux que l'on trouve chez Ikea, Habitat ou chez les fournisseurs des entreprises (Strafor, Cassina, Vitra), mais leurs prix – souvent –, et leur encombrement – toujours –, sont décourageants.

Surtout, ils ne répondent pas au désir plus ou moins conscient de l'utilisateur de recréer chez lui une séparation formelle entre le temps du travail et le temps du loisir. Même si le plaisir d'être libre de ses horaires l'emporte sur la difficulté d'avoir à se concentrer sur une tâche, arrive le moment où l'on éprouve une nécessité : celle de fermer symboliquement la porte du « bureau » pour rentrer « chez soi ».

Conçu sur le principe de la malle-cabine, le meuble dessiné par Arnaldo Gamba pour Roche-Bobois est prévu pour recevoir un gros ordinateur, son clavier à bonne hauteur, avec tiroirs et étagères de classement, accrochés à des panneaux de 1,80 m de haut. Parois ouvertes, il se déploie sur une largeur de 2,15 m, mais les deux côtés se replient, les coffres de rangement s'emboîtent sous le plan de travail et l'ensemble (placage de merisier, prix : 19 900 F) devient une armoire de 110 cm de large.

Dans leur dernier catalogue, les Trois Suisses proposaient une autre manière d'escamoter l'envahissement informatique : dessinée par les designers italiens de Pininfarina (*photo ci-dessus*), une version moderne du bureau à cylindre, avec un plateau en merisier sur quatre pieds cylindriques en métal, une tablette décalée pour clavier et souris, et la possibilité d'enfermer, après usage, écran, imprimante et dossiers, derrière un volet roulant qui les met aussi à l'abri de la poussière. Volume : 177 cm de large et 127 cm de haut. Livré démonté, ce bureau est facturé 3 900 F.

Mais la place prise par l'ordinateur dans la vie de certains passionnés dépasse largement les horaires raisonnables : c'est pourquoi l'on a vu apparaître, à l'intention des internautes sérieusement atteints, une véritable chaise longue ergonomique avec appuie-bras et repose-tête, porte-clavier et console orientable, qui n'a d'autre objectif que de soutenir le corps encore fâcheusement sujet à la fatigue de ceux qui croyaient pouvoir impunément émigrer dans un monde virtuel (Netsurfer, design Valvomo, chez Silvera, 18 000 à 29 000 F selon les modèles). Puisque, sur la Toile, le soleil ne se couche jamais.

Michèle Champenois

★ Meuble Ordinator chez Roche-Bobois (liste des magasins, tél. : numéro vert, 0800-39-52-45). Bureau Pininfarina, Trois Suisses, catalogue automne-hiver (jusqu'au 30 mars), tél. : 08-36-67-15-00. Fauteuil Netsurfer de Valvomo, chez Silvera, 58 avenue Kléber, 75116 Paris. Tél. : 01-53-65-78-78.

Temps printanier

POUR la Saint-Valentin, les amoureux ne seront pas transis. En effet, l'énorme anticyclone présent depuis plusieurs jours en Méditerranée occidentale se maintient pour cette fin de semaine. Le beau temps persiste donc sur la France et les températures de l'après-midi sont souvent du niveau d'un début du mois de mai.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les côtes du Finistère sont parfois dans une brume épaisse et les températures ne dépassent pas 14 degrés. Sur les autres régions, les brouillards matinaux sont éphémères et le soleil fait monter le mercure jusqu'à 16-18 degrés.

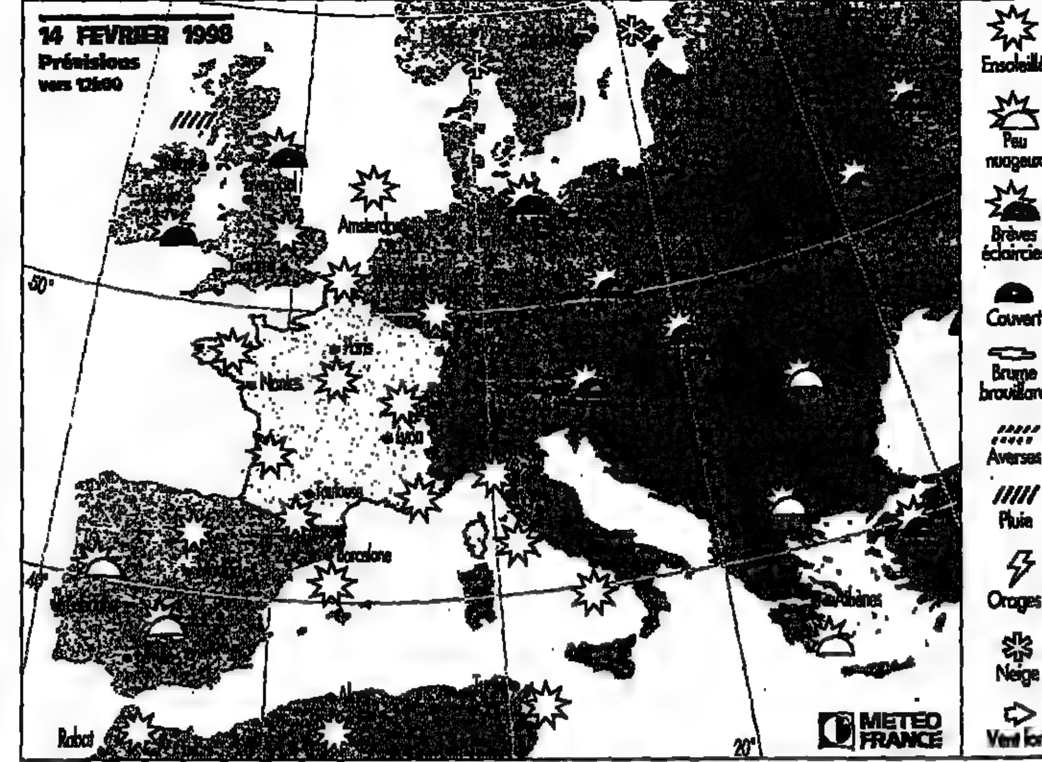
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des brouillards peuvent se reformer en fin de nuit. Leur dissipation est rapide. Le soleil prend le relais. Il fait l'après-midi 12 degrés à Boulogne-sur-Mer, 15 à Arras et 18 à Paris.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.– Quelques nuages peuvent survoler le Bas-Rhin en matinée. Sinon, le ciel reste uniformément bleu de l'aube au crépuscule. Après la fraîcheur matinale, il fait de 16 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Il faut se méfier en début de journée des brouillards localement denses dans les vallées et les forêts du Sud-Ouest. Rapidement, le soleil s'impose et n'est plus contrarié jusqu'au soir. Il fait 20 degrés à Tarbes et Arcachon, 18 à Toulouse.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée se déroule sous un ciel bleu azur et les températures parfois négatives à l'aube atteignent vaillamment 18 à 19 degrés l'après-midi en plaine et dans les vallées.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Une fois les brumes désagrégées, le soleil brille pour tous. La brise côtière limite le mercure à 16 degrés sur les plages. Il fait presque chaud à Perpignan et Montpellier avec 21 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

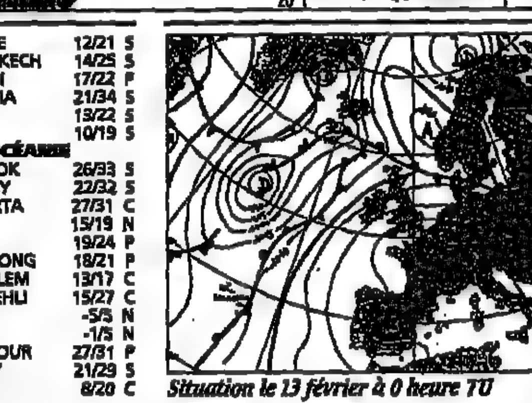
■ *AUTOROUTE.* Les 13 et 14 février sont classés par Bison Futé « orange » en Ile-de-France et « rouge » en province. Afin d'éviter les bouchons au départ de l'autoroute du Sud A 6 (Paris-porte d'Italie et porte d'Orléans), il est conseillé aux automobilistes venant du centre de la capitale, de l'Est et du Nord, d'emprunter l'A 4 à la porte de Bercy (vers Reims), puis la Francilienne, N 104, permettant de rejoindre l'A 5. La société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône donne des informations en temps réel au 08-36-68-10-77. En voiture, Autoroute-Info (107.7) donne les conditions de circulation.

■ **AVION.** Du 9 avril au 1er novembre, Nouvelles Frontières propose un vol charter Air One Paris-Milan, à partir de 970 F A/R hors taxes (départ le jeudi, retour le dimanche).




PRÉVISIONS POUR LE 14 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/32 N	KIEV	-5/0 N	VENISE	3/13 C	LE CAIRE	12/21 S
				POINTE-A-PIT.	23/30 S	LISBONNE	12/19 S	VIENNE	7/13 N	MARRAKECH	14/25 S
				ST-DENIS-RÉ.	26/29 P	LIVERPOOL	7/9 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/22 P
				EUROPE		LONDRES	7/13 S	BRASILIA	21/26 C	PRETORIA	21/34 S
				AMSTERDAM	9/12 S	LUXEMBOURG	7/14 S	BUENOS AIR.	18/27 N	RABAT	13/22 S
FRANCE métropole		NANCY	-1/17 S	ATHENES	10/17 S	MADRID	6/17 S	CARACAS	25/31 N	TUNIS	10/19 S
AJACCIO	6/16 S	NANTES	2/17 S	BARCELONE	10/19 S	MILAN	3/18 S	CHICAGO	2/5 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/19 S	NICE	7/15 S	BELFAST	11/13 P	MOSCOU	-28/-20 N	LIMA	25/31 C	BANGKOK	26/33 S
BORDEAUX	3/19 S	PARIS	4/17 S	BELGRADE	3/10 P	MUNICH	0/12 N	LOS ANGELES	12/15 P	BOMBAY	22/32 S
BOURGES	-1/18 S	PAU	3/19 S	BERLIN	9/13 N	NAPLES	9/20 S	MEXICO	9/15 P	DJAKARTA	27/31 C
BREST	6/13 S	PERPIGNAN	8/19 S	BERNE	3/10 S	OSLO	-3/6 *	MONTREAL	-17/-12 N	DUBAI	15/19 N
CAEN	6/16 S	RENNES	0/16 S	BRUXELLES	8/15 S	PALMA DE M.	7/20 S	NEW YORK	-4/2 S	HANOI	19/24 P
CHERBOURG	4/14 S	ST-ETIENNE	-2/18 S	BUCAREST	-5/4 S	PRAGUE	5/11 S	SAN FRANCIS.	9/13 P	HONGKONG	18/21 P
CLERMONT-F.	-2/20 S	STRASBOURG	-1/17 S	BUDAPEST	5/13 N	ROME	9/18 S	SANTIAGO/CHI	13/30 S	JERUSALEM	13/17 C
DIJON	-1/15 S	TOULOUSE	0/18 S	COPENHAGUE	5/9 N	SEVILLE	10/21 S	TORONTO	-11/-5 S	NEW DEHLI	15/27 C
GRENOBLE	-1/17 S	TOURS	-1/17 S	DUBLIN	12/14 N	SOFIA	0/6 S	WASHINGTON	-3/7 C	PEKIN	-5/5 N
LILLE	4/15 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	2/15 S	ST-PETERSB.	-20/-15 S	**AFRIQUE**		SEOUL	-1/5 N
LIMOGES	7/18 S	CAYENNE	25/31 S	GENEVE	3/13 S	STOCKHOLM	-4/6 *	ALGER	7/20 S	SINGAPOUR	27/31 P
LYON	0/18 S	FORT-DE-FR.	22/30 S	HELSINKI	-8/-7 C	TENERIFE	15/18 N	DAKAR	20/26 S	SYDNEY	21/29 S
MARSEILLE	3/19 S	NOUMEA	25/30 N	ISTANBUL	5/8 N	VARSOVIE	-5/8 C	KINSHASA	23/29 P	TOKYO	8/20 C


Situation le 13 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 15 février à 0 heure TU

SPORTS D'HIVER

Les disponibilités pour les congés scolaires

LA NEIGE est là et les skieurs arrivent. La période la plus chargée va du 14 au 28 février. La deuxième semaine, qui cumule les vacances des zones B et C, affiche complet presque partout dans les Alpes. Globalement, sur les cinq massifs français, les statistiques des 100 stations Ski France révèlent un taux de réservation de 80 % dans les hôtels, appartements ou gîtes en location et 90 % dans les clubs. En revanche, la dernière semaine (zone B, 1er-7 mars) s'avère plus calme. Les pourcentages enregistrés tombent à 60-70 %, hormis dans les clubs de loisirs, plus remplis.

Il reste quelques disponibilités la semaine du 14 au 21 février. En interrogeant les Villages de montagne (tél. : 04-50-54-70-55), on peut encore choisir un appartement au Queyras (une semaine pour quatre : 3 000 F), un hôtel 2 étoiles dans les Pyrénées (300 F par jour en demi-pension) ou un séjour sportif en formule Logis Découverte dans le Massif Central (2 200 F à 2 800 F la semaine en 2 étoiles), avec des réductions pour les enfants.

A la Maison de Savoie à Paris (tél. : 01-42-61-74-73), on déniche, selon les désistements, des chambres d'hôtel dans les stations-phares d'altitude, et plus facilement dans les bourgades de moyenne montagne (2 500-5 500 F pour un studio 2-4 personnes ou 300-700 F la demi-pension en 2 étoiles). A la Maison des Hautes-Alpes, quelques établissements louent encore des chambres, à l'exception du 21 au 28 février, période durant laquelle Parisiens et Marseillais, en vacances, font le plein (tél. : 01-42-96-05-08).

Enfin, en Auvergne, le choix reste large. Dans le Parc naturel régional des volcans, on conjugue ski alpin sur les pistes du duo Super-Besse - mont Dore (domaines reliés) et ski de fond au pied du puy Mary, avec un budget très raisonnable. Exemple pour une semaine, le forfait hébergement-ski commence à 2 050 F pour une demi-pension à l'hôtel avec remontées mécaniques et deux heures de cours quotidiens (Mont Dore ; tél. : 04-73-65-09-00). Sur place, une chambre d'hôte se loue 250 F à 340 F la nuit. La Maison de l'Auvergne à Paris (tél. : 01-44-55-33-33) envoie la documentation et une brochure générale présentant les stations de ski et les domaines nordiques.

Fl. E.

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 12 février. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver, qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel sur le 3615 En montagne ou le 3615 Corus, et sur Internet : http://www.skifrance.fr.

Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe-d'Huez : 90-260 ; Alpe-du-Grand-Serre : 50-120 ; Auris-en-Oisans : 70-150 ; Autrans : 50-100 ; Chamrousse : 80-110 ; Le Collet-d'Allevard : 40-150 ; Les Deux-Alpes : 80-280 ; Lans-en-Vercors : 20-80 ; Méaudre : n. c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 10-110 ; Les Sept-Laux : 30-140 ; Villars-de-Lans : 60-140.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 20-145 ; Les-Carroz-d'Arâches : 29-210 ; Chamonix : 80-192 ; Châtel : 30-130 ; La Clusaz : 30-130 ; Combloux : 35-140 ; Les Contamines-Montjoie : 20-180 ; Flaine : 80-210 ; Les Gets : 30-120 ; Le Grand-Bornand : 80-115 ; Les Houches : 55-115 ; Megève : 35-130 ; Morillon : 10-215 ; Morzine-Avoriaz : 30-150 ; Praz-de-Lys-Sommand : 80-150 ; Praz-sur-Arly : 60-170 ; Saint-Gervais : 50-160 ; Samoëns : 25-215 ; Thollon-les-Memises : 30-50.

SAVOIE
Les Aillons : 40-105 ; Les Arcs : 110-175 ; Arèches-Beanfort : 35-140 ; Aussois : 50-70 ; Bonneval-sur-Arc : n. c. ; Bessans : 60-90 ; Le Corbier : 55-160 ; Courchevel : 10-108 ; La Tania : 20-109 ; Crest-Voland-Cohennoz : 55-90 ; Flumet : 40-150 ; Les Karellis : 90-140 ; Les Menuires : 60-150 ; Saint-Martin-de-Belleville : 40-150 ; Méribel : 65-105 ; La Norma : 40-120 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 60-150 ; La Plagne : 110-185 ; La Rosière 1850 : 95-185 ; Saint-Francois-Longchamp : 100-190 ; Les Saisies : 80-200 ; Tignes : 108-200 ; La Toussuire : 80-120 ; Val-Cenis : 60-110 ; Val-Fréjus : 60-140 ; Val-d'Isère : 88-250 ; Valloire : 60-180 ; Valmeinier : 50-180 ; Valmorel : 70-175 ; Val-Thorens : 110-250.

ALPES-DU-SUD
Auron : 70-170 ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Isola 2000 : 130-160 ; Montgenèvre : 110-160 ; Orcières-Merlette : 70-200 ; Les Orres : 100-180 ; Pra-Loup : 50-210 ; Puy-Saint-Vincent : 90-220 ; Risoul 1850 : 90-130 ; Le Sauze-Super-Sauze : 40-190 ; Serre-Chevalier : 95-225 ; Superdévolny : 45-200 ; Valberg : 70-170 ; Val d'Allos/Le Seignus : 80-200 ; Val d'Allos/La Foux : 140-230 ; Vars : 90-130.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 15-50 ; Cauterets-Lys : 70-110 ; Font-Romeu : 30-60 ; Gourette : 15-75 ; Luz-Ardiden : 35-65 ; La Mongie : 30-60 ; Peyragudes : 35-90 ; Piau-Engaly : 40-110 ; Saint-Lary-Soulan : 20-80 ; Luchon-Superbagnères : 15-100.

AUVERGNE
Le Mont-Dore : 40-140 ; Besse/Super-Besse : 30-120 ; Super-Lioran : 30-100

JURA
Métabief : 15-55 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 30-80 ; Les Rousses : 40-110.

VOSGES
Le Bonhomme : 50-70 ; La Bresse-Hohneck : 40-50 ; Gérardmer : 30-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 05-40 ; Ventron : 30-50.

■ **PASS VALLÉES AUX HOUCHES.** Proposée à tous les vacanciers, la Carte d'hôte est un nouveau pass offrant la gratuité sur l'ensemble des navettes de la vallée de Chamonix et des tarifs préférentiels sur nombre d'activités. Office du tourisme, tél. : 04-50-55-50-62.

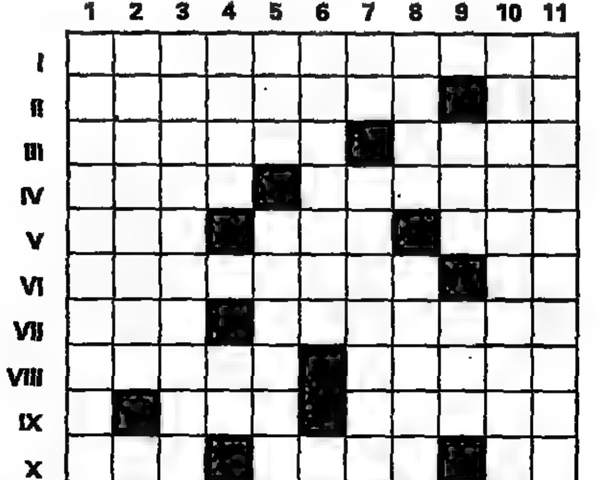
■ **CROISIÈRES DES NEIGES.** André Bianchini programme des itinéraires à travers les Alpes qui permettent de passer, skis aux pieds, d'une station à l'autre via le réseau de remontées mécaniques desservant les plus beaux domaines de la Tarentaise, du Mont-Blanc et de l'Oisans. Les forfaits proposés (sur la base de six personnes) comprennent l'encadrement, l'hébergement, les forfaits-ski et les transferts. Renseignements : 04-79-00-00-95.

■ **SKI DE FOND.** Le Jura est à l'affiche des premières cartes de ski de fond françaises réalisées par l'IGN, en coédition avec l'Espace nordique Jurassien. La première couvre le Doubs et le Jura franco-suisse, la seconde l'Ain et le Jura franco-suisse. Ces deux cartes (échelle 1/50 000) décrivent le réseau des pistes avec leurs niveaux de difficulté et leur kilométrage ainsi que les itinéraires de la Grande Traversée du Jura et de la Traversée Jura Suisse. En vente en librairies et dans les agences IGN (58 F). Renseignements : 3615 IGN.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98039

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Sortir du champ. – II. Un champ qu'il vaut mieux quitter sur le champ. Instrument du hasard. – III. Protection mécanique. Manière de voir. – IV. L'eau du poète. Comme un mauvais coup au billard. – V. La force reste de son côté. Voie prise à contresens. Encore une fois. – VI. Prépare les montures. Dans un rêve. – VII. Marque le coup. Pesai le pour et le contre. – VIII. Attaqué en surface. Touchent au fond. – IX. Particule. Utile pour filer. – X. Se permet. Possessif. Arrivé sur terre. – XI. Pièges à vieilles. Peuvent faire une partie.

VERTICALEMENT

1. Un coup à perdre la tête. – 2. Bien dans sa tête, bien dans son corps. Possessif. – 3. Spécialistes de la mise en boîte. – 4. Pilastre cornier. Spectacle nippon. – 5. Rouge dans les étangs. Sans éclat. – 6. Pour être franc, il a gardé les marches. En France. – 7. L'argent. Conduit vers la sortie. – 8. Paquet de neige. Taquinons la Muse. – 9. Sortie à l'anglaise. Un régal pour le greffier. – 10. Mettraient en circulation. – 11. Etaient prêts à partir avant la réforme.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98038

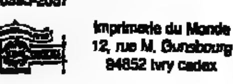
HORIZONTALEMENT

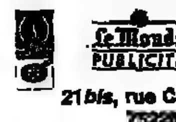
I. Antiadhésif. – II. Railleur. Nu. – III. RPR. Riant. – IV. Epépinée. Eu. – V. Sélènes. Der. – VI. Tricot. Peso. – VII. Rostres. – VIII. Tuer. Oulipo. – IX. Ie. Emit. Reg. – X. Ode. OE. Féru. – XI. Narcissisme.

VERTICALEMENT

1. Arrestation. – 2. Napper. Ueda. – 3. Tirelire. Er. – 4. Il. Pécore. – 5. Albinos. Moi. – 6. Dé. Nettoies. – 7. Hures. Rut. – 8. Erié. PEL. Fi. – 9. Désirés. – 10. Innées. Perm. – 11. Futurologue.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

La Journée du timbre

COMME CHAQUE ANNÉE, la Journée du timbre est marquée... par l'émission d'un timbre. D'une valeur de 3 F, affecté d'une surtaxe à 0,60 F en faveur de la Croix-Rouge, il évoque le timbre dit « au type *Blanc* » émis en 1900. Il sera mis en vente générale le 23 février.

La Journée du timbre, organisée par la Fédération française des associations philatéliques, se déroulera dans cent villes, les 21 et 22 février, chaque ville accueillant un bureau de poste temporaire pour la vente anticipée du timbre, ainsi qu'une exposition et des stands animés par les associations philatéliques locales et des négociants.

Le timbre, orange, vert et blanc, au format vertical 26 × 36 mm, est dessiné par Charles Bridoux d'après le dessin original de Joseph Blanc (1846-1904), gravé par Claude Jumelet ; il est imprimé en taille-douce en feuilles de quarante exemplaires. Il est aussi commercialisé sous la



forme d'un carnet de sept timbres (quatre à 3 F, sans la surtaxe, et trois à 3 F + 0,60 F) vendu 22,80 F.

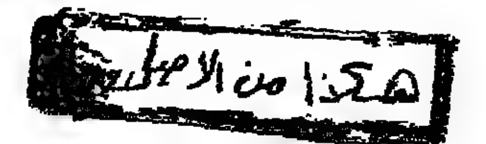
En 1900, le type « Paix et Commerce » (Sage) règne sur la France depuis près de 25 ans. L'administration fait appel à Joseph Blanc, Louis-Eugène Mouchon et Luc-Olivier Merson pour qu'ils réalisent une série de timbres-poste de petites, moyennes et fortes valeurs, dont les premiers exemplaires voient le jour le 4 décembre 1900. L'œuvre de Joseph Blanc représente une déesse ailée incarnant la liberté, tenant dans sa main droite une balance, symbole d'égalité. Deux génies qui s'embrassent symbolisent la fraternité. Un arrêté du 30 mars 1932 mit un terme à la carrière du type *Blanc*.

Pierre Jullien

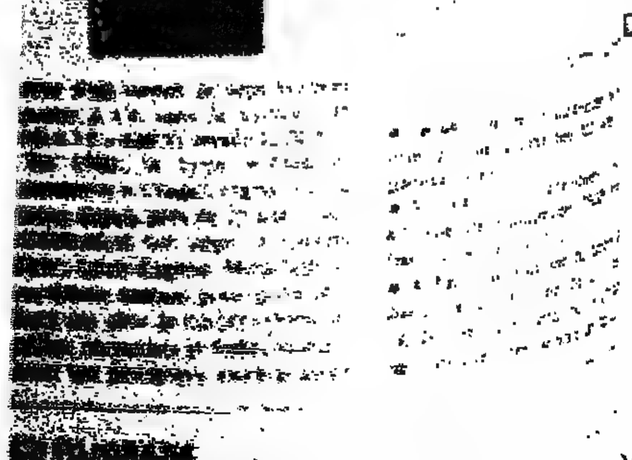
★ *Le Monde des philatélistes* de février publie la liste des 100 villes organisatrices.
★ Souvenirs philatéliques : FFAP, 47, rue de Maubeuge, 75009 Paris (tél. : 01-42-85-50-25).
★ A Paris, la Journée du timbre se déroule au Musée de La Poste, 34, bd de Vaugirard, où *Le Monde des philatélistes* tiendra un stand.

EN FILIGRANE

■ **« Le Monde des philatélistes » de février.** 1839 fut, en Grande-Bretagne, une année cruciale pour l'administration postale qui entreprit des réformes devant la conduire à l'émission du premier timbre au monde, le « black penny », le 6 mai 1840. Jacques Renollaud raconte, dans un dossier très documenté, publié par *Le Monde des philatélistes* de février, l'apparition du tarif uniforme pour les lettres, quelle que soit la distance. L'auteur donnera une conférence sur ce sujet au *Monde*, le 14 février de 11 heures à 12 heures (réservations au 01-42-17-33-28). Autres sujets : rencontre avec Moretti ; le charme des timbres de Polynésie ; cartes postales : les nourrices ; l'histoire des chèques postaux.
★ *Le Monde des philatélistes*, 84 p., 27 F, en vente en kiosques.



LE CARNET DU VOYAGEUR



MARCHÉ DE L'ART La convention Unidroit, signée en 1995 par une vingtaine de pays, est destinée à mieux prévenir les vols et les pillages d'objets d'art, qui se multiplient. Pour être appliquée, elle doit être ratifiée par les Parlements. ● LA SUISSE doit examiner la convention au printemps. Aussi les milieux helvètes du marché de l'art, des collectionneurs et des musées sont-ils en ébullition. ● LA BONNE FOI de l'acheteur sera en effet désormais examinée à la loupe en cas de litige. L'indemnisation sera moins automatique. La prescription, portée de cinquante à soixante-quinze ans, et le retour des biens, sortis illicitement d'un pays, facilité. ● UN LITIGE survenu entre le musée Barbier-Mueller, de Genève, et l'Icom, le Conseil international des musées, illustre les difficultés d'application que ne manquera pas de rencontrer la convention Unidroit.

Les collectionneurs et les musées suisses redoutent la convention Unidroit

Le Parlement de Berne doit examiner au printemps cet accord international de 1995 qui vise à lutter contre le vol et le pillage d'objets d'art. L'acheteur d'un bien litigieux devra désormais apporter la preuve de sa bonne foi. Les professionnels dénoncent des effets pervers, les juristes sont divisés

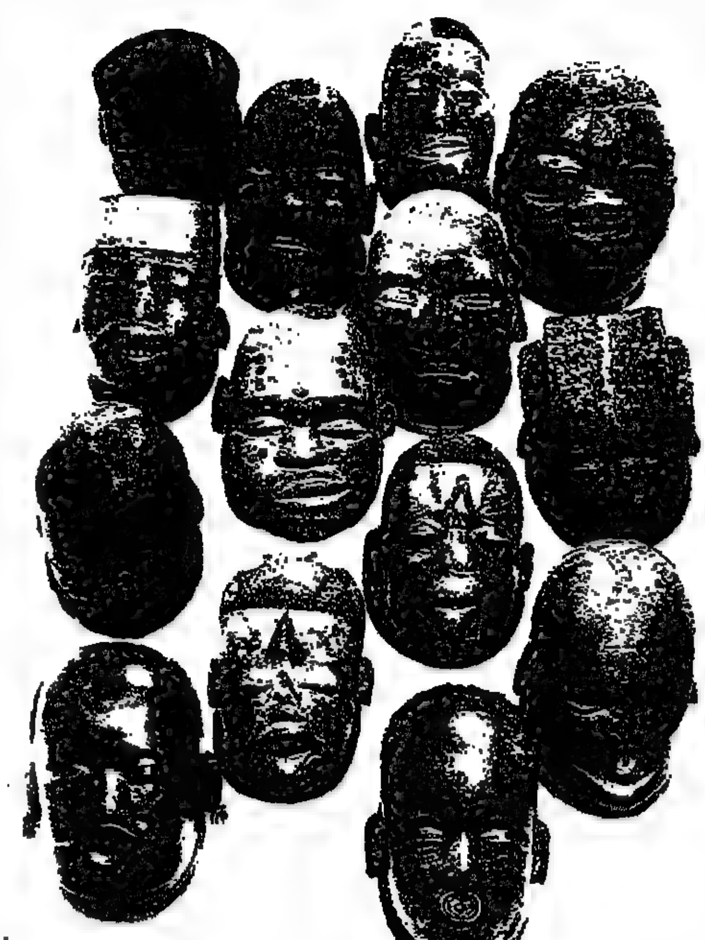
LE MONDE des musées et des collectionneurs suisses est en ébullition. Le débat sur la convention Unidroit, que le Parlement de Berne devrait examiner au printemps, occupe des pages entières dans la presse helvétique. La Suisse est en effet une plaque tournante du marché de l'art. Ce petit pays compte 800 musées et importerait chaque année pour 1 milliard de francs suisses (environ 4,3 milliards de francs) d'œuvres d'art ; les collectionneurs privés, très discrets, ne sont pas recensés, mais leur nombre est assurément plus important qu'ailleurs ; les grands marchands du monde entier se retrouvent chaque année à la Foire de Bâle.

Tous redoutent aujourd'hui l'application de la convention Unidroit dont l'un des principaux maîtres d'œuvre fut un avocat genevois, ancien professeur de droit international à l'université de Genève, Pierre Lalive d'Epinay. L'inquiétude a déjà des conséquences pratiques : Ruedi Staechelin a annoncé que la collection de son grand-père, en partie déposée au Musée des Beaux-Arts de Bâle et au Musée d'art et d'histoire de Genève, levait le pied pour gagner Fort Worth, au Texas.

Pourquoi la Suisse ratifierait-elle la convention Unidroit ? Pour le collectionneur George Ortiz, *« c'est un os à ronger, pour faire oublier l'or des juifs et l'argent blanchi dans le secret des banques »*. La réponse de François Curiel, président de Christie's Genève, est aussi brutale : *« La Suisse veut se racheter une bonne conscience à cause de ses grands ports francs où l'on peut faire entrer une œuvre pour 100 francs alors qu'elle ressortira avec 3 ou 4 zéros de plus »*. C'est effectivement au port franc de Genève que fut livrée à une Américaine, Mme Golberg, une mosaïque byzantine volée dans l'église de Kanakaria (nord de Chypre) contre 1 million de dollars en liquide. La mosaïque fut offerte au Musée Getty de Malibu qui, reconnaissant la pièce, prévint les autorités turques. L'œuvre a été finalement restituée à l'église, et le trafiquant arrêté. Mme Goldberg en fut pour ses frais. *« Cette affaire prouve*, estime Elisabeth Storm-Nagy, vice-présidente de Christie's Genève, *que les lois existantes sont suffisamment efficaces pour lutter contre les vols et les pillages en matière d'art. »* Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève, ajoute : *« Unidroit introduit les collectionneurs dans l'ère du soupçon. Un acheteur devient un receleur en puissance. La prescription, très longue – soixante-quinze ans ! – impose à l'amateur des recherches qu'il ne pourra pas toujours faire, s'agissant par exemple d'objets reçus à l'occasion d'un héritage. Ils vont donc se fermer, fermer leurs collections, moins prêter. Les musées et le public en pâtiront, car ce sont les collectionneurs d'aujourd'hui qui font les musées de demain. »*

Pierre Huber, propriétaire d'une galerie d'art contemporain à Genève, est un des piliers de la Foire de Bâle. *« A Bâle, comme dans toutes les grandes manifestations*, précise-t-il, *il y a un comité qui fait le tour des stands pour examiner les objets mis en vente. Le pedigree des œuvres est toujours demandé. S'il y a un doute, des certificats sont exigés. Des brebis galeuses, il y en a certainement dans notre profession – comme partout. Mais ce n'est pas Unidroit qui les fera disparaître. »* Pour le galeriste, la première conséquence de la convention sera d'étendre le marché noir de l'art et d'opacifier davantage les échanges.

Ce vent de panique tient plus à des fantasmes qu'à des réalités, estiment Etienne Clément et Lyndel V. Prott, de l'Unesco. Ils font remarquer qu'Unidroit n'est pas rétroactif et, *« comme les objets qui sont sur le marché depuis longtemps ont tous une histoire – ils ont été évalués ou ont figuré dans un catalogue, une exposition, une collection –, ils pourront difficilement être revendiqués »*. D'autant que la procédure lancée par le plaignant sera coûteuse. En 1973, la RDA réclamait deux peintures de Dürer volées dans un musée de Weimar. Les œuvres avaient été repérées à New York. La procédure a été si longue et onéreuse que trois autres tableaux dérobés en même temps et au même endroit, mais identifiés ultérieurement toujours aux Etats-Unis, n'ont pas été réclamés. Enfin, le juge aura toujours une grande latitude d'appréciation. En particulier lorsqu'il s'agit d'objets venant de pays où les autorités sont, de notoriété publique, plus ou moins complices des sorties clandestines.



Masques-heaumes makondés. Photo prise au Musée national de Dar Es Salaam par le professeur Castelli. La pièce qui aurait été achetée par le Musée Barbier-Mueller est la deuxième à gauche, en partant du haut.

« IGNORANCE DU DROIT »

Pierre Lalive dénonce lui aussi *« le mouvement d'auto-intoxication des milieux de l'art »* et *« une ignorance du droit qui dépasse tout »* : *« La convention étend aux objets d'art ce qui existe déjà dans le domaine commercial. Pourquoi seuls les objets d'art pourraient-ils transiter sur la planète, sans papiers, sans origine ? Les trafiquants d'art jouent de la disparité des législations dans chaque pays. Mille cas le prouvent. Nous voulons seulement moraliser ce marché, donner aux collectionneurs consciencieux une information avérée et aux marchands honnêtes un avantage sur leurs confrères moins scrupuleux. »*

Mais les juristes suisses ne se sont pas tous ralliés à Unidroit. L'avocat genevois Robert Briner – un ancien élève de Pierre Lalive ! – pointe *« les excès et les insuffisances »* de la convention : définition trop large des biens culturels, abandon de la présomption de bonne foi, système d'indemnisation injuste, instauration d'un délai de revendication trop long et manque d'appréciation des tribunaux requis par les pays qui réclament un bien sorti illicitement. Quant à Lord Renfrew, professeur à l'université de Cambridge, croisé de longue date contre le commerce illégal de l'art, il déclare lui aussi qu'*« Unidroit veut régler trop de choses à la fois »*. Le vol est une chose, le pillage des sites archéologiques et de l'information qu'ils contiennent en est une autre. *« Or*, ajoute-t-il, *la convention n'est pas particulièrement adaptée à l'archéologie. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un accord spécifique sur la protection et la préservation de l'information contenue dans ces sites. Unidroit est trop ambitieuse, elle mélange trop de genres, et elle est trop influencée par les pays sources. »*

Les pays sources sont, dans bien des cas, des pays pauvres qui volent leur patrimoine s'évaporer en Occident – trop souvent avec la complicité d'autorités locales. Dans ces conditions, vouloir tarir la demande par la vertu d'un seul arsenal répressif risque de relever, au mieux de l'incantation, au pire d'un retour à l'époque de la prohibition, qui n'a pas étanché la soif de la population américaine. Le nécessaire durcissement des lois réglementant tous les aspects du marché de l'art ne sera efficace que si, à l'autre bout de la chaîne, dans les pays sources donc, des actions d'aide et de coopération sont mises en place par les plus riches.

Emmanuel de Roux

La responsabilité individuelle du possesseur

● **Qu'est-ce qu'Unidroit ?** L'Institut international pour l'unification du droit privé est un organisme intergouvernemental, créé en 1926 et domicilié à Rome.

● **Pourquoi une nouvelle convention ?** A l'instigation de l'Unesco et de juristes, plusieurs réunions internationales se sont tenues à partir de 1985. Il a été constaté la croissance des vols, des pillages et des exportations clandestines d'objets d'art ; estimé que la disparité des législations en la matière favorisait les circuits clandestins ; proposé une série de textes juridiques nouveaux destinés à mieux encadrer le marché de l'art.

● **Le calendrier.** Une conférence diplomatique a été organisée en juin 1995, à Rome. A l'issue de celle-ci, une convention internationale a été signée par vingt-deux pays, dont la France. Pour que cette convention entre en vigueur, elle doit être ratifiée par les Parlements. Cinq pays ont répondu à cette exigence (Lituanie, Paraguay, Roumanie, Chine et Equateur). La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne l'ont ni signée ni ratifiée.

● **Le sujet.** La convention Unidroit s'applique à tous les biens culturels, de la collection de timbres ou de sciences naturelles, aux livres, tableaux et pièces archéologiques. Elle concerne la restitution des biens culturels volés et le retour de ceux exportés illégalement.

● **La nouveauté.** Le possesseur d'un bien volé ou pillé doit le rendre. Pour recevoir une indemnisation *« équitable »*, qui ne saurait correspondre automatiquement au prix payé, il doit faire la preuve qu'il a *« agi avec la diligence requise lors de l'acquisition »*. C'est donc à lui de faire la preuve de sa bonne foi. Entrent en compte : la qualité des parties, le prix payé, l'examen de registres d'objets volés et *« toutes autres démarches qu'une personne raisonnable aurait entreprise dans les mêmes circonstances »*.

● **Exportation illicite.** Un Etat peut demander au tribunal, ou à toute autorité compétente, le retour d'un bien culturel illicitement exporté. *« Le tribunal ordonne le retour de ce bien lorsque l'Etat requérant établit que l'exportation du bien porte une atteinte significative (...) à la conservation du bien ou de son contexte ; (...) à la conservation de l'information, notamment de nature scientifique ou historique* [de ce bien] *; à l'usage rituel ou traditionnel du bien par une communauté (...) ou établit que le bien revêt* [pour lui] *une importance culturelle significative. »*

● **Délais.** L'Etat a trois ans pour réclamer un retour à partir du moment où il a connu l'endroit où se trouvait ce bien. La prescription pour un bien exporté illicitement ou volé est de cinquante à soixante-quinze ans. La convention n'est pas rétroactive et ne peut concerner les biens volés ou illicitement exportés avant sa date d'entrée en vigueur. Les collections déjà constituées ne sont donc pas visées.

● **Conclusion.** A la responsabilité collective – celle des Etats – prévue par la convention de l'Unesco de 1970, Unidroit ajoute la responsabilité personnelle. L'application sera sans doute complexe et dépendra en grande partie de l'usage juridique de la convention. Le rôle du juge peut être déterminant.

L'affaire du masque makondé du Musée Barbier-Mueller

LE MUSÉE Barbier-Mueller est situé rue Calvin, une artère paisible de la vieille ville de Genève. Il expose sept jours sur sept des éléments de la collection de Monique et Jean-Paul Barbier – des objets dits « primitifs ». Actuellement, on peut voir un bel ensemble de pièces venues de Nouvelle-Irlande (une des îles de l'archipel Bismarck, en Mélanésie). *Le musée est un établissement privé*, affilié à l'ICOM, le Conseil international des musées, une organisation non gouvernementale (ONG) abritée par l'Unesco. Aujourd'hui, le musée genevois et l'ONG ne communiquent plus que par l'intermédiaire de leurs avocats. *Une série de malentendus, dit-on à l'ICOM. Une démarche inadmissible qui met au jour les futurs mécanismes d'Unidroit*, réplique Jean-Paul Barbier.

Tout commence à Paris en septembre 1985. Jean-Paul Barbier achète à un marchand d'art du village suisse un masque-heaume makondé, une ethnie vivant aux confins de la Tanzanie et du Mozambique. La pièce, à mi-chemin entre le témoignage ethnographique et l'œuvre d'art, inscrite sur les registres du commerçant depuis juin 1984, est importée régulièrement en Suisse. Préparant en 1987 une exposition sur les « Arts d'Afrique noire » – qui sera notamment présentée à la Fondation Maeght de Saint-Paul-de-Vence, en 1988 –, Jean-Paul Barbier demande à un spécialiste de l'Afrique orientale, le professeur italien Enrico Castelli, de l'université de Pérouse, de rédiger une notice sur le makondé. Le masque, accompagné de son commentaire, *figure donc sous le n° 195 du catalogue*. En 1989, Enrico Castelli retourne au Musée national de Dar Es Salaam, la capitale de la Tanzanie. Il est frappé par le nombre de « trous » dans des vitrines pleines à craquer dix ans plus tôt. De retour en Italie, il consulte ses anciennes photos et constate alors que le makondé dont il a assuré la description ressemble étrangement à l'un de ceux qu'il a photographiés, quelques années auparavant, dans une vitrine du musée tanzanien.

Prévenu, Jean-Paul Barbier écrit en juillet 1990 à l'ICOM pour savoir si l'établissement africain a déposé une plainte pour vol, et signale qu'il est prêt à restituer la pièce manquante si elle correspond à l'objet du larcin. *L'ICOM contacte la Tanzanie, en vain.* En 1995, relance du Musée Barbier-Mueller. *Le dossier est rouvert par le nouveau secrétaire général de l'ONG.* Jean-Paul Barbier lui communique l'adresse du professeur Castelli, qui fournit la photo prise à Dar Es Salaam. En février 1996, l'ICOM propose au Musée Barbier-Mueller de restituer à titre gracieux l'objet qui pourrait provenir du musée tanzanien. Jean-Paul Barbier répond aussitôt qu'il ne peut envisager de restituer un objet non réclamé. Ce dialogue de sourds, de plus en plus aigre, va continuer un certain temps.

PREUVES TARDIVES

L'ICOM indique, en février 1997, que le directeur du musée tanzanien lui a apporté *« une documentation convaincante »*. Celle-ci tient, en partie, à la photo prise par Castelli et sur laquelle sont notés les objets volés. Le ministre de la culture tanzanien réagit à son tour et fait intervenir Interpol. Les policiers rendent visite à Jean-Paul Barbier à Genève, en septembre 1997, mais la requête signale que le vol aurait eu lieu au musée de Dar Es Salaam en janvier 1986 – or, à cette époque, le collectionneur a déjà fait l'acquisition de son makondé. En novembre 1997, le bureau d'Interpol de Dar Es Salaam indiquera qu'il s'agissait d'une confusion matérielle et fera état de courriers datés de janvier 1991 et de juillet 1994 où il signalait des vols effectués *« entre 1984 et 1986 »* et fournissait même le numéro d'enregistrement du masque : E 66. 1363. Mais l'ICOM n'a jamais transmis ces informations. Ces preuves tardives ne convainquent guère Jean-Paul Barbier, qui affirme, en outre, que le masque en sa possession, examiné attentivement par un spécialiste, ne porterait aucune trace de numéro, même gratté.

La publication par l'ICOM, en juin 1997, dans sa collection « Cent objets disparus », d'une nouvelle édition de *Pillage en Afrique* met le feu aux poudres. Alors que, dans l'édition de 1994, aucune pièce du musée de Dar Es Salaam n'était mentionnée, celle de 1997 intègre le fameux masque – la photo Castelli – avec une légende précisant qu'il a été volé entre 1984 et 1986 et qu'il se trouve au Musée Barbier-Mueller. Le collectionneur demande à l'ICOM, par le biais de son avocat, la reconnaissance de sa bonne foi, des excuses officielles et un rectificatif public. En janvier 1998, l'ICOM accepte les conditions du collectionneur contre la restitution simultanée de l'objet. Mais le mal est fait. Jean-Paul Barbier, évoquant la confusion qui a entouré cette affaire, stigmatise Unidroit : *« La convention Unidroit risque de nous placer devant des revendications basées sur des motivations politiques qui conduiraient au renvoi dans leurs pays d'origine d'objets dont lesdits pays se moquent éperdument. »*

E. de R.

ations

...urnée du timbre

La jeunesse sereine du pianiste François-Frédéric Guy

Remarqué par Murray Perahia et Radu Lupu, le Français parvient à dominer, du haut de ses vingt-huit ans, ces sommets que sont les sonates « Hammerklavier » et « opus 109 », de Beethoven

NÉ EN 1969, François-Frédéric Guy est pianiste. Un de plus dans une génération qui en compte de nombreux et d'excellents. Que faire, quand on se lance dans la carrière après avoir obtenu son premier prix dans la classe de Dominique Merlet – sans aucun doute l'un des professeurs de piano les plus marquants de notre époque –, son prix de musique de chambre dans celle de Christian Ivaldi – pas mal non plus ! –, et s'être « perfectionné » auprès de l'Américain Leon Fleischer et du Russe Dimitri Bashkirov ?

On a vingt ans et l'on passe des concours. François-Frédéric Guy a donc passé ceux de Munich, en 1989, de Pretoria, en 1992, et de Leeds, en 1993. Il arrive que les bons pianistes en gagnent. Guy a donc obtenu un prix spécial à Munich ; le premier prix à Pretoria... plus un prix spécial pour son interprétation du *Concerto en ré mineur*, de Brahms. Sa biographie officielle passe sous silence sa participation à celui de Leeds : les grands pianistes ne gagnent pas toujours les concours. Mais Murray Perahia s'est immédiatement intéressé au jeune Français : après les éliminatoires, l'Américain a téléphoné à Martin Campbell-White, son imprésario londonien, pour lui faire part de son émotion d'avoir entendu un jeune Français extraordinaire... qui sera pourtant éliminé aux demi-finales. Cet agent appelle immédiatement René Martin – directeur artistique du Festival de La Roque-d'Anthéron – afin d'obtenir des renseignements sur ce jeune pianiste. Deux jours plus tard, c'est Radu Lupu qui appelle René Martin...

En 1994, Guy était invité par la BBC et devenait résident de la Fondation internationale de piano du lac de Côme. Fondée par le pianiste américain William Grant Naboré, cette académie d'un genre spécial accueille de jeunes pianistes pour des cours donnés évidemment par des pianistes (Murray Perahia, Karl Ulrich Schnabel – le fils d'Arthur –, Alexis Weissenberg, Charles Rosen, Fou T'song...) et des chanteurs, dont Dietrich Fischer-Dieskau. Fou T'song, à son tour, devait parler de Guy à Martha Argerich.

Arrêtons là ce palmarès, qui vaut mieux que tous les prix de concours. Guy s'est déjà fait connaître des mélomanes par un enregistrement admirable des deux *Sonates pour clarinette et piano* de Brahms, publié par Harmonia-Mundi/Radio-France, et par une version exceptionnelle de la *Troisième sonate*, de Brahms, parue chez Meridian, label britannique non distribué en France. Cette fois-ci, il s'est attaqué à la *Sonate « Hammerklavier »* et à la *Sonate opus 109*, de Beethoven – on attend les deux sonates pour violoncelle et piano de Brahms qu'il vient d'enregistrer pour Auvidis, avec Anne Gastinel.

CALENDRIER NAZCA

Vingt-huit ans, n'est-ce pas un peu jeune pour aborder ces deux sommets de la littérature pianistique dans lesquels Beethoven exacerbe la grande forme classique (*« Hammerklavier »*) avant de la détruire (*Opus 109*) ? Pas du tout ! Ces œuvres accompagnent la vie d'un artiste (qu'il les joue ou non en public) et c'est dans sa prime jeunesse comme au soir de sa carrière qu'il a des chances de mieux les comprendre. Jeune homme, on aspire à ces visions grandioses et douloureuses, à cet absolu que l'on regrette parfois d'avoir vu se dérober avec les années qui passent et les renoncements que la vie impose. Mais quand le grand âge est radieux, cela donne les interprétations lumineuses d'un Kempff, qui semble jouer la tête dans les étoiles (1 CD Deutsche Grammophon).

Guy se lance donc dans la titanesque *« Hammerklavier »* avec la volonté d'en découdre avec un texte dont il surmonte les difficultés intellectuelles et techniques. Malgré des tempos métronomiques rapides (ceux du compositeur), son jeu reste clair parce que ce pianiste ne se laisse jamais dominer par ses doigts, mais toujours guider par un texte auquel il fait confiance. Guy tient ces cinquante-cinq minutes sans jamais laisser retomber la tension : il est dans la musique et au-dessus de la musique, en sorte qu'il permet à ses auditeurs de comprendre une œuvre dont il éclaire chaque méandre, chaque élément du contrepoint, chaque développement avec acuité, mais sans aucun pédantisme – y compris la grande fugue « injouable » qui termine la sonate.

Cette interprétation fait penser au calendrier nazca, ces réseaux de lignes creusées dans le sol de la pampa péruvienne. Au sol, on ne voit rien, du ciel on comprend tout. Et comme nous sommes au paradis, comment ne pas être émus par le *chant extasié, au-delà même de la* représentation convenue de la profondeur (son profond, chant timbré) que Guy donne à l'*Adagio sostenuto* ? Tant de douleur réprimée, d'intériorité, de sérénité... Murray Perahia, Radu Lupu, Fou T'song ont vu plus loin que les jurés du concours de Leeds et donnent raison à ceux de Munich et Pretoria.

Alain Lompech

★ 1 CD Harmonia Mundi/France « Les Nouveaux Interprètes » Musique 911639.



Y. COUPANNEC

Le pianiste François-Frédéric Guy, impressionnant avec Beethoven.

DÉPÊCHES

■ **INDUSTRIE MUSICALE :** *Spice*, **des Spice Girls**, groupe britannique, arrive en tête du classement des ventes d'albums aux Etats-Unis pour l'année 1997, avec 5,3 millions d'unités vendues, selon l'institut Soundscan et l'hebdomadaire *Billboard*. Il devance *Pieces of You*, de la chanteuse américaine Jewel (4,3 millions) et *No Way Out*, du rappeur Puff Daddy. En 1997, soixante-dix albums ont dépassé le cap du million. Le rap (The Notorious B. I. G, Wu Tang Clan), la soul (Erykah Badu, Toni Braxton) et la country (la chanteuse LeAnn Rimes a vendu 7,6 millions d'unités en trois albums) sont les genres les plus prisés.

■ **Le nombre d'albums et de singles français** (hors jazz et musique classique) a été multiplié par trois entre 1994 et 1997, selon le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP). Cet accroissement de la production locale a été *« particulièrement significatif pour les nouveaux talents »*. En trois ans, les investissements (en enregistrement, marketing et promotion) ont été multipliés par 4,3 pour les artistes francophones (3,6 % tous répertoires confondus), passant de 96 millions de francs à 412,3 millions. Les Boys Bands ont représenté 9 % des singles et 5 % des albums.

■ **ROCK : Simple Minds, la formation écossaise de Jim Kerr,** publiera le 16 mars, chez Chrysalis, un album intitulé *Neapolis*, enregistré à Naples.

■ *Therapy ?* annonce *Semi Detached* pour le 30 mars, chez Polydor. Le groupe irlandais, animé par Andy Cairns et Michael McKeegan, s'est adjoint deux nouvelles recrues, Martin McCarrick (guitares) et Graham Hopkins (batterie).

Les meilleures ventes d'albums en France

	ARTISTE ou GROUPE	Rang de la semaine précédente	TITRE	MAISON DE DISQUES
1	DIVERS	1	Titanic	SONY
2	JOHNNY HALLYDAY	2	Ce que je sais	MERCURY
3	ANDREA BOCELLI	4	Romanza	POLYDOR
4	FLORENT PAGNY	6	Savoir aimer	MERCURY
5	ALAIN BASHUNG	3	Fantaisie militaire	BARCLAY
6	PEARL JAM	E	Yield	EPIC
7	CÉLINE DION	7	Let's Talk About Love	COLUMBIA
8	BUSTA FLEX	E	Busta Flex	WEA
9	ANDRÉ RIEU	5	Valses	PHILIPS
10	LARA FABIAN	8	Pure	POLYDOR

Période du 01/02 au 07/02 inclus E = Nouvelle entrée
Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution

Titanic, toujours premier. **Pour Hallyday, Bocelli, Pagny, Dion**, les valses de Vienne, tout va bien. Les trouble-fête ? Le post-grunge efficace du *Yield*, de **Pearl Jam**, et le rap bonnard de **Busta Flex**, de la bande à Minister AMER. Même si tout retombe les semaines suivantes, le public rap achète en masse les albums dès leur sortie. *Goldie*, de **Goldie**, entre à la 51e place, et *All Saints* des **All Saints**, challengers des Spice Girls, à la 68e. *Truly-The Love Songs*, de **Lionel Ritchies**, se maintient à la première place des compilations. **Céline Dion** (*My Heart Will Go On*) et **Janet Jackson** (*Together Again*) dament le pion au duo **Andrea Bocelli/Helene Segara** au classement des singles, où le *Tellement N'Brick*, de **Faudel** occupe la 34e place, n'ayant pas encore atteint la cote d'amour de *La Fiesta*, de **Patrick Sébastien**, 15e.

SÉLECTION DISQUES

JEAN-LOUIS FLORENTZ
Les Jardins d'Amènta, Le Songe de Lluc Alari, L'Ange du Tamaris
Orchestre national de Lyon, Emmanuel Krivine, Gunther Herbig (direction). Yvan Chiffoleau et Yves Potrel (violoncelles).

Depuis six ans, l'Orchestre national de Lyon s'attache à un compositeur en résidence, ce qui lui a valu une récompense aux Victoires de la Musique pour son interprétation des œuvres de Pascal Dusapin (1 CD Auvidis). Voici maintenant enregistrées trois pièces de Jean-Louis Florentz, successeur de Dusapin. *Les Jardins d'Amènta*, capté lors de sa création en mai 1997, est un vaste poème symphonique, dont la musique s'inspire du Livre des morts égyptien. On est captivé par le déroulement de ces sonorités familières et pourtant étranges, qui finissent par créer un climat très envoûtant. Cette pièce permet à Emmanuel Krivine de faire briller tous les pupitres de l'orchestre. *L'Ange du tamaris*, morceau pour violoncelle seul, met en valeur la virtuosité et la profondeur du jeu du soliste de l'ONL, Yves Potrel. *Pierre Moulinier*

★ 1 CD Musique française d'aujourd'hui-Radio-France MFA 216 023.

TRIO SCHEYDER, SCHWARZ, TERUGGI
Transe

Le pianiste et compositeur Patrick Scheyder mène, en groupe ou en solo, une réflexion sur l'improvisation, son expression et les moyens mécaniques ou techniques – ici le piano – de la générer. Ainsi, en parallèle à des rencontres avec le jazz – dont un duo de piano toujours renouvelé avec Bernard Lubat –, cette *Transe*, à la fois recherche sur le son et acte musical. Jean Schwarz apporte des sons enregistrés et Daniel Teruggi les transforment en direct. On entend des cognements, des bandes inversées, ralenties ou accélérées, des effets de réverbération, des déformations multiples des sons originaux du piano – cordes, touches –, des créations sonores non identifiées, et une fuite de notes qui rattachent plus cette *Transe* aux dérives ludiques de Sun Ra qu'aux aridités de la musique concrète. *Sylvain Siclier*

★ 1 CD Celia Records CL9717. Distribué par Musidisc.

GOLDIE
Saturnzreturn

Nul ne contestera l'envergure de la personnalité de Goldie, sa capacité à incarner en mutant métisse la modernité de la *jungle* britannique : il a trituré en pionnier les *breakbeats* les plus futuristes et maîtrisé son look (sourire plaqué or) comme personne. Le gamin paumé de Wolverhampton est devenu une star. Est-il pour autant le génie musical de cette fin de siècle ? *Saturnzreturn*, son deuxième (double) album, déborde d'ambition. Clifford Price (son vrai nom) se libère de ses angoisses. Dans le premier CD, dix morceaux et quelques éclairs saisissants : *Digital*, duo guerrier avec le rappeur vétéran KRS-One, *Letter of Fate*, rêverie d'une envoûtante mélancolie... Mais combien aussi d'effets m'as-tu-vu, de muscles bandés dans le vide. Deux notes de guitare furibarde signées Noel Gallagher, le compositeur d'Oasis, ne font pas forcément un bon single (*Temper Temper*). Même quand il s'essaie à la soul ou au jazz, Goldie n'évite pas le clinquant. On est loin de l'épure fascinante de Roni Size, son concurrent direct. Et que dire de *Mother*, la tentative symphonique inspirée, paraît-il, de la *Symphonie nº 3*, de Gorecki, qui occupe une heure de l'autre CD ? Cette interminable plainte à la mère invente la jungle progressive, avec tout ce que l'adjectif peut sous-entendre de complaisant. Les fans d'Emerson, Lake and Palmer devraient adorer. Ceux de David Bowie, qui vocalise joliment au finale, pourront s'en passer. *Stéphane Davet*

★ 2 CD ffrr 828990 2. Distribué par Barclay.

THE HIGH LLAMAS
Cold And Bouncy

Sean O'Hagan est toujours animé par la même obsession : décliner sur tous les modes les harmonies vocales, les traits de guitare, les arrangements de cuivres, piano, cordes et vibraphones entendus un jour sur *Pet Sounds*, album des Beach Boys transformé en Graal pop. La sclérose ne l'a pas pour autant gagné. Dans les limites qu'il s'est fixées à la tête des High Llamas, l'ancien guitariste de Microdisney élabore des ex-voto de charme, transcendés par son don mélodique. *Cold And Bouncy*, son quatrième album, ordonne avec délicatesse sophistication orchestrale et instantanéité. Pour varier un peu les plaisirs, ce collaborateur régulier des bidouilleurs de Stereolab a introduit quelques boucles électroniques dans son décor sixties. Pas de celles, bien sûr, qui excitent les apôtres de la techno, mais des crépitements échappés de vieux synthétiseurs, d'une science-fiction joliment désuète. Forcément désuète. *S. D.*

★ 1 CD Alpaca VVR 1000732. Distribué par V2.

JAZZ À SAINT-GERMAIN

Treize vedettes de la chanson et leurs aides de camp explorent l'esprit du Tabou, la cave de Saint-Germain-des-Prés qui lança Gréco et le noctambulisme existentialiste. *Jazz à Saint-Germain* ne signifie pas forcément jazz de Saint-Germain. Les titres présentés sont des standards du jazz (Ellington, Hancock, Monk, Gershwin), agrémentés de quelques bijoux français respirant le parfum des années insolentes de l'après-guerre (Vian, Gainsbourg). Le *Summertime* de la Béninoise Angélique Kidjo est une merveille de pureté vocale. Pour l'anticonformisme absolu, on écoutera Catherine Ringer chanter *Les Joyeux Bouchers*, accompagnée par une fanfare, les Renegade Brass Band, ou Brigitte Fontaine décortiquer *La Caravane* dans une adaptation poétique et délirante sur fond de musique celto-berbère. Patricia Kaas, plus blues que Dee Dee Bridgewater (*Watermelon Man*, sans surprise), est irréprochable dans *Black Coffee*, Françoise Hardy à la hauteur de son compagnon de chant, Iggy Pop (*I'll Be Seeing You*). Jane Birkin, en duo avec le pianiste Jimmy Rowles, enlève *These Foolish Things* avec aisance, Elli Medeiros déraille avec charme sur *Sophisticated Lady*, traité à la porte grinçante et au saxo doucereux. Il y a aussi une version inédite de *J'suis snob*, par Boris Vian et l'orchestre du Tabou. Beaucoup de plaisir et de surprises. *Véronique Mortaigne*

★ 1 CD Virgin 7243-8-452882

LES GRANDS NOMS DE LA MUSIQUE ARABE

Modeste, avec son catalogue d'une trentaine de références dont il assure lui-même la distribution, mais remarquable pour son travail de réédition du répertoire tunisien, le label NFB, créé en 1994, part à l'assaut du grand public. Cette excellente compilation rassemble les grandes figures de la chanson populaire du monde arabe, dans des titres enregistrés entre 1930 et 1970. L'Egypte, dont le style influença l'ensemble des pays arabo-musulmans est bien sûr fort bien représentée. Il ne manque ni « l'Astre de l'Orient », Oum Kalsoum, ni celui qui symbolisait la synthèse entre musique savante et musique populaire, le chanteur Mohamed Abdelwahab, ici dans un solo de *oud* (le luth) inédit. On croise également Farid El Atrache et Abdel Halim Hafez, autres monstres sacrés, connus notamment par le cinéma, vecteur essentiel de la chanson en Egypte jusqu'au début des années 70. La Libanaise Fairuz, l'Algérienne Warda, Hédi Jouini, idole de la Tunisie, Dahmane El Harrachi, d'Algérie – avec son titre phare, *Ya Rayah*, repris récemment par Rachid Taha –, côtoient des noms plus rares, dans ce parcours éclairé par des voix superbes et le charme désuet des violons. Ainsi, le Yéménite Abou Bakr Salem ou le Saoudien Mohamed Abdo. *Patrick Labesse*

★ 2 CD 162024 NFB World

BONGA
Angola

Voici enfin Bonga, l'Angolais à la voix éraillée et au sentiment à fleur de peau, sujet d'une réédition soignée, celle des deux albums-phares parus en 1972 et 1974, tous deux intitulés *Angola*. On y trouvera des trésors d'émotion, dont une version de *Sôdade*, la chanson cap-verdienne qui fit la gloire de Cesaria Evora. Militant du MPLA, athlète émigré au Portugal en 1966, puis à Rotterdam et à Paris, Bonga a réussi la synthèse de la chanson de son pays, créateur de la *semba* (l'ancêtre de la samba), des rythmes et des douceurs de la guitare jouée à l'africaine. Mélodiques à l'extrême, ces vingt titres jouent la carte du tendre, de l'engagement, de l'africanité redessinée par les influences européennes et sud-*américaines.* *V. Mo.*

★ 2 CD Lusafrica/RCA-BMG 74321524822

Les jeunes filles en fleurs photographiées par Sarah Jones

La Britannique dépeint la mélancolie de trois adolescentes, sans affect ni effet appuyé

Sarah Jones présente, jusqu'au 28 février, au *Consortium de Dijon*, une exposition consacrée à l'adolescence. A l'aide de clichés grand format aux couleurs attractives, en jouant avec les perspectives, les lignes, les masses de couleur, les reflets, les objets, la photographe britannique dépeint les rêveries de trois jeunes filles de la classe moyenne qui se morfondent chez leurs parents.

SARAH JONES, Le Consortium, 16, rue Quentin, 21000, Dijon. Tél. : 03-80-68-45-55. Du mardi au samedi, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 février.

Le programme laissait sceptique : une jeune photographe britannique, Sarah Jones, qui traite de l'adolescence et des jeunes filles en particulier, à coups de grands formats en couleurs. Il se trouve en effet que cette exposition, présentée au Consortium (centre d'art) de Dijon, occupe un terrain passablement embouteillé. On ne compte plus, depuis une dizaine d'années, en Grande-Bretagne d'abord, mais aussi en Allemagne ou en France, les photographes qui se sont emparés d'un sujet porteur, entre sexualité naissante et révolte. Sujet spectaculairement récupéré dans la mode et par nombre de magazines de « tendance », du genre *The Face* ou *Dazed and Confused*. Avec une forte dose de voyeurisme destroy, grunge, no future, post-punk, afin de traduire un mal-être et un potentiel érotique à coups d'images aux couleurs glauques – les *Kids* de l'Américain Larry Clark, la jeunesse marginale des Allemands Tillmans ou Teller.

Sarah Jones séduit parce qu'elle prend le contre-pied de tout cela. Elle n'illustre pas les stéréotypes d'une génération, mais montre des personnes identifiées aux sentiments fuyants. Il s'agit de trois jeunes filles qui se répètent dans les cadres carrés – Camilla, Rohan et Stéphanie. Des gamines, encore un peu enfants, pas tout à fait ados. Elles appartiennent à une *middle class* sans histoire. Elles n'habitent pas Londres, lieu de tous les tumultes et exotismes, mais dans un village tranquille. Elles portent des vêtements soignés mais impersonnels, affichent des coiffures sages, colliers et ongles peints, un look dont la seule touche de fantaisie serait un pantalon Adidas, des pieds nus et deux boucles à la même oreille. Elles ne bougent pas, ne luttent pas, ne font pas de gestes obscènes, mais sont figées, nonchalantes, ne résistent pas au photographe, posent docilement.

Les couleurs ne sont en rien rebutantes mais attractives, « parfaites », d'une précision qui rappelle l'affiche et incite à la contemplation. Les jeunes filles semblent scotchées sur un décor, pesant, non le leur, mais celui de leurs parents : moquette épaisse, parquet brillant, bibelots érigés en trophées absurdes, escalier verni, rideaux à la Scarlett O'Hara, papier peint aux motifs chargés, murs aux couleurs chaudes, un bleu lumineux notamment.

Ces gamines n'ont rien à faire dans ce décor-là. Mais elles ne peuvent s'en échapper, pas encore du moins. Et quand Sarah Jones les fait sortir des maisons, c'est non pas pour les libérer mais les cantonner dans une prison dorée, un jardin féerique ou une terre close par des barrières de fermiers. Donc que peuvent-elles faire ? S'ennuyer et rêver. Elles tiennent leur visage dans leurs mains, s'endorment sur une table, sont assises sur un escalier, la moquette. Elles sont là et ailleurs. Mélancoliques. dans un imaginaire pour nous incompréhensible.

C'est tout le mérite de Sarah Jones que de saisir le décalage, le basculement imperceptible entre l'environnement quotidien des jeunes filles et leur imaginaire. Ce décor, Sarah Jones le traite en usant de tout l'arsenal pictural, en adoptant le grand format sans vitre de protection, en jouant avec les perspectives, les lignes, les masses de couleur, les reflets, les objets, la mise en scène en diptyques ou triptyques. Mais le traitement des jeunes filles, leur façon d'occuper l'espace parental, l'image qu'elles veulent donner d'elles-mêmes, les maquillages parfois appuyés, les lèvres luisantes, la sexualité et l'impudeur que génèrent les attitudes, le fait même d'accepter le dialogue avec la photographe, tout cela est déjà une forme d'autonomie conquise, que seule l'image photographique peut arriver à traduire. Sans affect ni effet appuyé.

Evidemment, on pense à Proust. Même s'il n'y a pas de narration, même si les sentiments des jeunes filles restent impénétrables. A quoi rêvent-elles ? Réponse dans le prochain travail de Sarah Jones : les *Boy friends*. Comme une première clé à une œuvre subtile et patiemment construite.

Michel Guerrin

Carole Laure et Lewis Furey en naturalistes

SENTIMENTS NATURELS, avec Carole Laure, Lewis Furey, Vic Emerson (direction musicale) et Claude Godin (chorégraphie et mise en scène). Au Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris-3e. Mo République. 20 h 30, les 17, 18, 19, 20, 24 et 25 ; 17 heures et 20 h 30, le 21. Tél. : 01-48-87-52-55. De 140 F à 190 F.

Il y a en fond une immense tête d'orignal – un gros cerf, sans doute en référence aux potentialités masculines. Les deux choristes sont postées sur une banquette de skaï, façon poupées de bordel sous les lumières violettes. Lewis Furey est aux synthétiseurs, DJ Djudj aux machines à sons. *« On arrive dans la vie avec une belle voie d'eau »*, dit Carole Laure, toujours aussi charmante, toujours aussi ondulée. Dans cette partie de non-plaisir, qui traite des *« sentiments naturels »*, du rhinocéros aux hominidés, il y a des textes – Shakespeare ou Hervé Guibert –, du naturalisme, du darwinisme, des élucubrations pessimistes sur l'amour et l'anarchie (Ferré naturaliste).

Antoine et Cléopâtre s'aimaient ; Lewis Furey et Carole Laure aussi. Mais ces relations homme-femme, mâle-femelle, qui président à la reproduction de l'espèce, ne sont pas simples. Il y a toujours une mère à trucider sous la femme désirée, et, de surcroît, la chimie animale qui commande aux spermatozoïdes, gamètes, adrénaline, diamètres d'organes, etc., est encore plus incontrôlable. Ceci n'étant pas le monopole de l'humain, en fin de compte, il est assez périlleux pour un mâle poulpe d'introduire son huitième bras dans l'appendice femelle approprié. De cette saga naturaliste et épuisante, Lewis Furey et Carole Laure ont fait une comédie musicale bien dansée.

Ils ont créé un style, sorte de mélange entre la littérature et la sensualité. Vingt ans après *L'Histoire d'une rencontre* présenté au Palace à Paris, le décorticage clinique de la copulation par le verbe, défendu dans *Sentiments naturels*, s'adoucit dans la danse. Mais il se refroidit dans une musique de collage (rap, hip-hop, disco, *dance* – sûrement la partie la plus agréable du spectacle), mélodiquement pauvre, où le DJ pressenti pour introduire la modernité du trip-hop a le souffle trop vite coupé par le discours. Les machines noires qui produisent des sons synthétiques et occupent le décor sont intrigantes, massives.

Le « *hot* » se passe dans une lanterne chinoise géante : c'est là que Carole Laure se déshabille, en un tour de main et pudiquement – tant pis pour les obsédés du sexe venus uniquement afin d'apercevoir les charmes intimes de l'actrice d'*Elles ne pensent qu'à ça*, découverte au cinéma dans *La Mort du bûcheron*, de Gilles Carle, en 1973. L'homme carnivore et la femme embrasée mis en scène par Laure/Furey ne s'affrontent pas. Ils dansent ensemble, des pas de deux taillés dans le carré des symboliques indigènes. Passé aussi par la lanterne, Claude Godin, le chorégraphe du spectacle, danseur de la compagnie La La La Human Steps, ressort en femme – robe à paillettes pour un numéro de play-back où l'émotion reprend ses droits.

Tout est riche, les textes, les chansons (*Madame Rêve* de Bashung, *Moving*, reprise d'une composition très américaine de Lewis Furey, ou encore l'adaptation française par Boris Bergman de *Save The Last Dance for me*, de Doc Pomus et Mort Shuman). Tout est froid. Pessimiste. Au passage, l'inattendu, l'imprévu, qui demeurent les ressorts de l'amour, même bestial, se sont envolés. Et pourtant, l'amour, le sexe et la techno, ça peut être aussi très rigolo.

Véronique Mortaigne

Danser avec les ombres des autres

Vincent Dunoyer en solo. Le 10 février. Théâtre des Abbesses, Paris-18e. Prochaines représentations : les 20 et 21 février, au studio du CDC, à Toulouse. Tél. : 05-61-59-98-78. Les 25 et 26 mars, à Bruges, le 29 avril, à Cherbourg, du 5 au 8 mai, au Singel, à Anvers.

Trois solos pour Vincent, projet discret, salué unanimement à sa création en avril 1997 au Festival d'Utrecht, est bâti exclusivement autour de la personnalité de Vincent Dunoyer, danseur aigu comme la lame. Pas très grand, pas très blond, bouclé. Une très forte présence en scène. Des muscles et des yeux de loup. Les Américains Steve Paxton et Elisabeth LeCompte du Wooster Group, la Flamande Anne Teresa de Keersmaeker lui ont donné chacun un solo. On devrait plutôt dire un cadeau. Cadeau mérité s'il en est, tant cet artiste, aujourd'hui âgé de trente-cinq ans, emporte vers des sommets la danse qui lui est confiée. Sans jamais se mettre en avant.

Vincent Dunoyer, seul en scène pendant une petite heure, décide pour la première fois de distiller deux ou trois choses qu'il sait de son travail. Sur le plateau, une télévision est allumée. On y voit un film de cul, nul, *Olga's House of Shame*, un démarquage résolument crétin des *Chasses du comte Zaroff* (en anglais, *The Dangerous Games*). Le danseur, dans un carré de lumière dessiné au sol, double de l'écran, se glisse dans la peau de tous les personnages. Avec des gestes qui portent en eux l'esquisse de son propre amusement. Il est la fille qui se déshabille, qui est attachée, qui s'enfuit. Il est l'homme et la femme qui pourchassent la fuyarde. Il n'imite pas. Il indique. Il est le quatrième larron qui trottine, se dandine, trébuche, montre la peur. Travail sur le double et l'ironie. Qui chasse qui ? Qui domine des images ou de la danse ? Le vrai sadisme est bien du côté du danseur. Savoureux.

Ce premier solo s'intitule *Dances with TV and Mic*. On le doit à Elisabeth LeCompte, metteur en scène au collectif Wooster Group. On plonge sans transition dans *Solo pour Vincent* d'Anne Teresa De Keersmaeker. Florilège de chansons de geste recomposées pour un danseur chéri. Vincent Dunoyer fait partie des premiers garçons à avoir été acceptés dans la compagnie de l'exigeante Flamande. Il y est resté plusieurs années. C'est ce parcours qui est suggéré. A chaque saut à reculons, chaque mouvement de tête à la manière d'un cheval rétif, chaque enjambement, on croit en reconnaître l'origine : on est dans *Achterland*, dans *Erts*, dans *Toccata*. En 1991, 1992, 1993... En fait, on est nulle part. Cette danse n'est ni du Dunoyer ni du Keersmaeker. Elle est constituée de l'histoire qui a existé entre la chorégraphe et son danseur. Histoire d'osmose, mais aussi de résistance entre un *auteur* et son interprète. Forcément une belle matière à danser, mais aussi un risque, un danger. Cet « entre-deux » nous a laissés sur notre faim. Comme si l'un et l'autre campaient dorénavant sur des positions nouvellement acquises. Une leçon instructive sur la frontière et le territoire. A qui appartient la danse ? Dunoyer ne nous dit pas assez fort qu'elle appartient, ne serait-ce que pour quelques instants, à celui qui la fait vivre. Sans discussion possible.

Ce questionnement sur l'identité se termine avec *Carbon* (le bien nommé) de Steve Paxton. Le point de départ du solo est l'enregistrement en vidéo d'une improvisation de l'Américain. Les images ne sont pas présentes en scène. On ne sait donc pas ce que Dunoyer restitue de la danse, mais on connaît Paxton, un des champions du contact-improvisation. Une manière de bouger, de réagir au corps de l'autre. Danse de toucher, de contrepoids, d'énergie contrariée ou allant dans le même sens. Le contact-improvisation en solo est une gageure. Avec une belle délicatesse Dunoyer fait exister un autre danseur, lui laisse l'espace. Tout ici n'est que mouvement. En observant *Carbon*, on se dit que tout solo est un duo masqué.

Dominique Frétard

SORTIR

PARIS

Festival de l'Imaginaire
Des spectacles mythiques comme le *Kathakali*, qui n'est plus revenu en France depuis treize ans, aux danses *Sameri* d'Arabie saoudite, en passant par les polyphonies des peuples forestiers de Guinée, des chants bédouins de Jordanie, des nombreuses musiques et danses du Yémen, des chants populaires de Dalmatie ou de l'œuvre peinte du Taïwanais A-Sun Wu, la découverte est le maître mot de ce 2e Festival de l'Imaginaire. Découverte de formes spectaculaires et plastiques, découverte d'interprètes et de créateurs, découverte de courants de pensées. Une programmation de colloques et de documentaires est également prévue.
Du 13 février au 4 avril, dans divers lieux dont la Maison des cultures du monde, l'IMA et le Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie. Renseignements, tél. : 01-45-44-72-30. Location, tél. : 01-45-44-41-42. De 80 F à 110 F, trois spectacles : 240 F, cinq spectacles : 350 F.

Le Cinéma d'aventures
Du film de pirates au film de cape et d'épée, des aventures médiévales aux reconstitutions historiques ou bibliques, des Indes à l'Afrique, Hollywood n'a jamais caché son goût pour ces récits aux mille péripéties. Vingt films sont à l'affiche de ce festival qui présente, entre autres, des œuvres de John Huston, Michael Curtiz, Raoul Walsh, Anthony Mann, Fritz Lang, George Cukor, Frank Capra, Richard Thorpe, David Lean, Frank Borzage, Albert Lewin, Howard Hawks, Elia Kazan, Cecil B. De Mille.
Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon, Paris-17e. Mo Etoile. Tél. : 01-43-80-24-81. Jusqu'au 10 mars.

Clara Bow
Sa contemporaine Louise Brooks a sans doute compris subtilement la place de Clara Bow : « *je trouvais que c'était la plus merveilleuse vedette des années 20, parce qu'elle était les années 20. Garbo venait d'Europe. Swanson était déjà très sophistiquée et habillée dans les films de De Mille. Mais Clara Bow était l'authentique enfant du jazz.* » Parfois, certaines personnalités connaissent une éclipse, l'oubli même, à cause de ceux ou celles qu'elles ont préfigurés. C'est le cas de Clara Bow, à qui la Cinémathèque rend un hommage.
Cinémathèque des grands boulevards, 42, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris-10e. Mo Bonne-Nouvelle. Jusqu'au 22 février.

Kocani Orkestar
Dans les Balkans au 19e siècle, les Roms ont détourné l'esprit des fanfares des janissaires turcs (infanterie) pour en faire des équipages d'humeur festive. A Kocani, en Macédoine, la formation dirigée par le joueur de tuba Naat Veliov tient le haut du pavé. Avec sa musique joviale, aux cuivres bondissants, le Kocani Orkestar provoque de malicieuses turbulences (CD *L'Orient est rouge*/Crammed-Arcade).
L'Européen, 3, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-de-Clichy. Les 13 et 14, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Les Couloirs du temps, les visiteurs 2
de Jean-Marie Poiré (France, 1 h 58), avec Christian Clavier, Jean Reno, Muriel Robin.
Forever
de Nick Willing (Etats-Unis, 1 h 50), avec Toby Stephens, Emily Woof, Ben Kingsley.
Wild Man Blues, Woody Allen, tournée européenne de jazz
de Barbara Kopple (Etats-Unis, 1 h 44).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

REPRISES

L'Homme qui rétrécit
de Jack Arnold, avec Grant Williams, Randy Stuart, April Kent.
Américain, 1957, noir et blanc (1 h 30).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).

VERNISSAGES

La Vierge à l'enfant d'Issenheim
Musée du Louvre, aile Richelieu, entrée par la pyramide, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-51. De 9 heures à 17 h 45. Fermé mardi. Du 13 février au 11 mai. 26 F et 45 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de *commission par place*). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Mahler : *Symphonie nº 7*. Eliahu Inbal (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. Le 13, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

Craig Handy, Wayne Dockery, Gérard Faroux
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 13, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

André Villéger Quartet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 13, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Road Night Blues Band
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté. Le 13, à 21 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. 80 F.

Sylvain Beuf Trio invite Eric Legnini
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 13, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Trio Mosalini-Beytelmann-Caratini
Sceaux What, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la-Reine. Le 13, à 21 h 30. Tél. : 01-46-61-36-67. 90 F.

Larry Gardner Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Gérard Berliner
Théâtre de Dix-Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 120 F.

Bernard Lavilliers
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49.

Talila et Ben Zimet
Théâtre Trévise, 14, rue Trévise, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. Le 13, à 20 heures. Tél. : 01-45-23-35-45. 120 F.

Beethova Obas
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 01-42-36-37-27. 80 F.

Iness Mezel
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.

Que-Cir-Que
avec Emmanuelle Jacqueline, Hyacinthe Reisch et Jean-Paul Lefeuvre.
Parc de La Villette, avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. De 80 F à 140 F.

RÉSERVATIONS

Carnaval do Brasil
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mo Pigalle. Les 20 et 21 février à 23 heures. Tél. : 01-44-92-77-66. 110 F.

Morphine
de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Patrick Sommier, avec Yann Collette et Igor Tchernievitch.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 24 février au 22 mars. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

Femmes de Troie
d'après *Les Troyennes* d'Euripide, mise en scène et décor de Matthias Langhoff, avec Evelyne Didi, Emmanuelle Wion, Laure Thiéry, Frédérique Loliée, Agnès Bourgeois, Sandrine Spielman...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Du 26 février au 28 mars. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

14 février :
Le Visage d'Orphée
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Damien Barbin, Irina Dalle, Michel Fau, Christine Fersen, Elisabeth Mazev, Redjep Mitrovitsa, Guillaume Rannou...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Du mardi au samedi, à 20 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

14 février :
Rimmel
de Jacques Serena, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Michel Bompoil, Jean-Claude Leguay, Océane Mozas et Christèle Tual.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, Paris 18e. Mo Blanche. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 01-42-62-59-49. De 50 F à 100 F.

15 février :
Marianne et Germania, un siècle de passions franco-allemandes
Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-42-65-12-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. 40 F.

15 février :
Marciel monte à Paris
de Marc Hollogne, mise en scène de l'auteur.
Théâtre Rive Gauche, 6, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet. Du mardi au samedi, à 21 heures, le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-49-87-50-50. De 120 F à 190 F.

15 février :
Jean-Pierre Pincemin
Atelier Bonaparte, 11, rue Bonaparte, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-56-24-04-20. De 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

EN VUE

■ Les amoureux pourront voyager à moitié prix sur les *trains* régionaux du Schleswig-Holstein s'ils achètent ensemble les billets et s'échangent un vrai baiser devant le guichetier.

■ **Dane Wilt**, directeur de Hot Talk, une radio de Las Vegas, propose 5 millions de dollars *(30 millions de francs)* à **Monica Lewinsky** pour une interview exclusive sur ses relations avec **Bill Clinton**, mais à condition *« qu'elle dise la vérité »*.

■ Mercredi 11 février, les jumeaux d'Oxford **Lauren** et **Ashton Mills**, 10 ans, ont passé une annonce dans leur journal local : *« Enfants et chien à louer. Contrat pour la vie. Tristes sires s'abstenir. »* Tobi, leur mère, célibataire, se meurt d'un cancer.

■ *« Je devais les laisser vivre »*, a expliqué, mardi 10 février, au centre médical universitaire Loma Linda en Californie, **Karen Crowe**, 21 ans, hostile à l'avortement, après avoir donné naissance à des sœurs siamoises avec seulement deux jambes. **Gerald Nystrom**, directeur de l'unité néonatale, pessimiste, répond : *« Il n'existe que des cas réussis de séparation de siamois avec trois jambes. »*

■ **John Kitzhaber**, gouverneur de l'Oregon ayant rejeté la grâce et *la Cour suprême, l'ultime appel*, **Natas**, une petite chienne appartenant à **Sean Roach**, modeste habitant de Medford, sera exécutée pour avoir couru *après un cheval, un crime puni de* mort chez les éleveurs de bétail. Devant la colère des amis de bêtes, les autorités de l'Etat ont transféré l'animal, sans antécédent pénal, dans un chenil secret où il sera piqué, mardi 17 février. En vain, son maître, en pleurs, a proposé cinq cents dollars pour qu'Amanda, 13 ans, propriétaire du cheval, retire sa plainte.

■ Le chanteur **Michael Jackson** est le candidat le plus « nominé » pour le prix Nobel de la paix 1998, loin devant **Jean Paul II**.

■ Des architectes proposent à la municipalité de Sofia que le mausolée en marbre de **Georgi Dimitrov**, « père » de la Bulgarie communiste, recouvert, en avril 1997, de taches noires pendant la promotion du film *Les 101 Dalmatiens*, transformé, deux mois plus tard, en pyramide égyptienne pour une représentation d'*Aïda*, serve de cimetière pour les Tamagotchis.

■ Des employés de l'usine mécanochimique de Morchansk, en Russie, qui avaient dérobé, après avoir mis des mois à les fabriquer, cinq pièces de haute précision en aluminium destinées à la future station spatiale internationale, ont été arrêtés au moment où il s'apprêtaient à les revendre au kilo sur le marché local de la ferraille.

Christian Colombani

La mission européenne laisse la presse algérienne sceptique

Les journaux d'Alger s'interrogent sur la sincérité des intentions affichées, au cours de leur visite, par les neuf eurodéputés, notamment en matière de lutte contre les réseaux islamistes présents sur le Vieux Continent

LES JOURNAUX algériens de jeudi 12 février sont unanimes : la mission de quatre jours de l'Assemblée de Strasbourg a permis à l'Europe d'acquérir une vision plus juste de la réalité du pays. Pour *El Moudjahid*, l'organe officiel, *« une autre réalité s'est imposée »* aux eurodéputés, convaincus désormais que *« l'Algérie avance à grands pas vers la démocratie »*. Maintenant, l'Europe doit faire ses preuves, affirme *L'Authentique*. Le quotidien proche de la présidence de la République écrit : *« Les eurodéputés repartent avec l'intention de contribuer au changement d'attitude de leurs gouvernements respectifs à l'égard de l'Algérie. Mais au-delà des déclarations de bonne foi, c'est dans des actes qu'il faudra juger de l'utilité de cette visite. Et lorsque les Européens se décideront, enfin, à s'attaquer aux bases arrière du terrorisme installées chez eux, on pourra dire qu'effectivement ils ont changé leur fusil d'épaule. »*

LE MATIN

L'ALGERIE, C'EST PAS QUE LES BARBUS

Le refus ostentatoire des parlementaires, soupçonnés au départ d'être à l'écoute de l'ex-FIS (Front islamique du salut) et de recevoir un message du parti interdit, a conduit les quotidiens algériens à changer de ton. Néanmoins, *El Watan* s'interroge sur la sincérité des députés : *« L'attitude de la mission marque-t-elle un changement de la position de l'Europe vis-à-vis de l'intégrisme ? Ou bien s'agit-il du respect scrupuleux d'un accord sur le programme du séjour de la délégation conclu avec la partie algérienne ? »*

C'est aussi la préoccupation du *Matin*, qui se demande de quoi sera fait le rapport qui doit être établi par les eurodéputés : *« Quelles résolutions va prendre l'Europe sur cette Algérie sur laquelle de nouveaux yeux se sont ouverts ? »* Le journal cite abondamment André Soulier (UDF), président de la mission européenne, notamment à propos de l'interdiction de la manifestation du Front des forces socialistes (FFS) qui était prévue jeudi : *« Ce n'est pas à nous de faire le code pénal algérien. »*

Quant à son collègue Daniel Cohn-Bendit (Vert allemand), le sort qui lui est réservé est tout autre. Citant Hamraoui Habib Chawki, porte-parole du gouvernement et ministre de la communication et de la culture, *Le Matin* écrit : *« Allant au fond de sa pensée, il conseille au député Vert "d'aller consulter un psychiatre". » Liberté* rapporte, en outre, la promenade effectuée à Alger par deux autres eurodéputés auxquels le quotidien fait dire qu'ils ont été *« surpris par le calme et la quiétude qui règnent dans les rues de la capitale »*, ajoutant une citation : *« C'est une ville qui vit tout à fait normalement. »*

L'autre réalité est moins abondamment commentée. *El Watan* rapporte néanmoins que les forces de sécurité ont abattu *« dix-sept terroristes »* sur les monts de Hammam Melouane, dans le centre du pays. *La Tribune* fait état, de son côté, de la mort du *« "Vietnamien", l'ancien "émir" de Semmar* [banlieue est d'Alger], *criminel âgé de vingt-cinq ans* (...), *qui a dû être capturé vivant et égorgé par un groupe rival »*. *El Moudjahid* évoque, lui, un attentat qui a fait dix morts à Telagh, dans la région de Sidi Bel Abbès. *« Encore une fois, la horde sauvage n'a pas hésité à s'attaquer à des citoyens sans défense pour commettre son forfait »*, écrit le journal gouvernemental.

Marcel Scotto

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ L'histoire du RU 486 a commencé comme une belle histoire moderne, celle de la mise au point d'un produit attendu depuis longtemps, *« la pilule du lendemain »*. C'était il y a très longtemps, quand le soleil brillait plus fort dans un ciel plus bleu, au début des années 80. Dans la foulée des conquêtes féministes des décennies précédentes, un bel avenir semblait promis à une découverte qui témoignait par ailleurs de la vitalité de la recherche pharmaceutique française. Vingt ans plus tard, la molécule prometteuse hésite entre le sort de la Belle au bois dormant et celui de Cendrillon quelques instants avant la citrouille. La méchante sorcière des lobbies anti-IVG a largement réussi son méchant coup. La diffusion de la pilule est restée restreinte, son avenir est incertain.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La traversée du désert de Jacques Chirac est sans doute en train de s'achever. Les Français s'étaient détournés de lui l'an passé, ils lui reviennent. Neuf mois après la dissolution ratée de mai 1997, un sondage Ipsos/*Le Point* publié aujourd'hui lui accorde un solde positif de 56 % contre 34 %, un score qu'il n'avait jamais obtenu. D'autres enquêtes (Louis Harris/*Valeurs actuelles* cette semaine, SOFRES/ *Le Figaro Magazine* la semaine dernière) enregistraient des mouvements dans la même direction, dans une moindre proportion il est vrai. Du coup, les dirigeants de la droite classique qui se partageaient déjà sa dépouille, il y a un an, doivent faire précipitamment machine arrière. A la tête du RPR, Philippe Séguin a dû constater qu'il n'occupait qu'une lieutenance. L'UDF, plus divisée que jamais, sera bien obligée de le regarder de nouveau comme le fédérateur naturel de la droite.

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Ce qu'il y a de profondément troublant dans la crise irakienne c'est que personne ne semble en mesure de trouver une solution au problème posé par l'attitude de Saddam Hussein. La vérité est que le président américain hésite sur l'attitude à adopter parce qu'il n'a pas encore été capable de déterminer les buts de guerre de l'opération baptisée pompeusement « Tonnerre du Désert » qui doit être déclenchée si la diplomatie échoue.

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
Flora Lewis

■ Washington s'est mis, à propos de l'Irak, dans la situation redoutable où tout ce qu'il peut faire est mauvais, et ne rien faire pire encore. Les *« considérables »* attaques aériennes planifiées pour le milieu de ce mois ont été maintenant retardées de deux semaines. Il s'agit en apparence d'honorer la *« trêve olympique »* pendant les jeux de Nagano, mais cela est dû, de façon plus réaliste, au fait que les Etats-Unis continuent de chercher à accumuler les soutiens diplomatiques aux *bombardements massifs*, avec moins de succès qu'ils ne l'affirment. Il est clair que l'action militaire envisagée n'atteindra pas le but qu'elle s'est fixé, c'est-à-dire la destruction des installations militaires chimiques, biologiques et balistiques irakiennes, et la certitude que celles-ci ne seront pas reconstruites. Les Etats-Unis ne peuvent pas simplement céder à Saddam Hussein. Mais la voie qu'ils ont choisie pourrait ajouter un nouveau désastre à leur bilan en Irak, et transformer une fois de plus le dictateur en vainqueur.

tornade.ERE.UMontreal.ca : 80/~senaym/

De plus en plus de journaux intimes s'affichent sur Internet

À VINGT-TROIS ANS, Michèle a déjà derrière elle tout un passé de diariste. Cette étudiante de l'Ecole de bibliothéconomie de Montréal a commencé à rédiger son journal intime lorsqu'elle avait neuf ans et, depuis, elle n'a jamais cessé de se raconter par écrit. Récemment, cette passion l'a poussée à créer un site web baptisé L'intimiste, à la fois reflet de sa vie personnelle et répertoire permettant de découvrir d'autres journaux affichés sur le Web.

ALORS, C'EST ŞA, ÇE QUE TU PENSES DE NOUS !

Michèle est consciente du paradoxe consistant à montrer au monde entier des textes que la plupart des gens cachent soigneusement, mais elle évacue le problème dès sa page d'accueil : *« Exhibitionnisme primaire, dites-vous ?... Mes motivations sont vagues. Ai-je vraiment besoin de les connaître ? »* Contrairement à la plupart des internautes en mal de confidences, Michèle ne livre qu'une petite part d'elle-même. Elle dit ne pas vouloir s'exhiber mais revendique malgré tout sa part d'immortalité : *« Je voulais montrer qu'un journal peut être facile à faire,... mais il y a également l'aspect création. Je suis parfois fière de ce que j'ai écrit et j'ai envie de le communiquer. Je ne veux pas que cela se perde dans un tiroir. »* Une dizaine d'extraits de son journal, de 1991 à 1997, permettent de découvrir ses sentiments dans des contextes très différents : sa tristesse après la mort d'un ami, ses angoisses à l'approche de la fin de sa vie d'étudiante...

Par ailleurs, Michèle a créé des liens entre son site et plusieurs centaines de ces « journaux intimes » ouverts à tous les vents. Les anglophones se taillent la part du lion, mais le nombre de sites en français, surtout québécois, augmente régulièrement. On trouve ainsi un avocat *montréalais au chômage depuis* deux ans, qui, dans un journal intitulé *Tout irait bien si tout allait mieux*, consigne ses inquiétudes professionnelles, ses amours et ses occupations. Certains travaillent leur style, et derrière le vrai-faux journal, on voit pointer des ambitions littéraires en quête de reconnaissance. D'autres au contraire racontent leur vie quotidienne : tempête de neige sur Montréal, tracas de la vie de bureau, petits soucis de santé dus à une mauvaise alimentation...

Profitant des capacités multimédias d'Internet, quelques-uns passent peu à peu au stade de l'image, en illustrant leurs textes de photographies. L'auteur des *Impressions fugitives*, qui habite Namur, va plus loin : abandonnant presque l'écriture, il a décidé de se raconter à l'aide de photos légendées.

Yves Eudes et Christine Lamiable

SUR LA TOILE

SITES POLITIQUES EN INDE

■ Dans le cadre de la campagne pour les législatives, les principaux partis politiques indiens ont créé des sites Internet. Leur objectif est surtout de se faire connaître à l'étranger, car il n'y a que 50 000 abonnés à Internet en Inde, pour 620 millions d'électeurs. – *(AFP)*

www.bjp.org
www.indiancongress.org

Mme CLINTON ET INTERNET

■ Lors d'une conférence de presse donnée mercredi 11 février à Washington, Hillary Clinton a abordé la question de la réglementation d'Internet. Elle a notamment déclaré : *« Aujourd'hui, un mensonge peut faire deux fois le tour du monde avant que la vérité ne se mette en marche (...). Il va falloir s'en préoccuper sérieusement (...). On a vu un cas où un garçon, qui en voulait à la mère d'une jeune fille parce que la famille refusait qu'il sorte avec elle, a écrit sur Internet que cette famille brutalisait ses enfants (...). Je n'ai aucune idée de ce qui doit être fait au niveau légal, réglementaire ou technique, mais je pense que nous devons toujours maintenir l'équilibre entre des intérêts en concurrence. »*

Une leçon de marcottage *par Alain Rollat*

QUI s'intéresse encore au Rwanda ? Arte ! Cette chère Arte qui ne supporte pas nos somnolences. D'accord, elle a raison : « Maudits soient les yeux fermés... », comme disait, jeudi, le titre de sa soirée thématique. Mais comment ouvre-t-on les yeux des consciences closes ? Que pouvons-nous faire pour ces Rwandais qui n'en finissent plus de s'entre-massacrer ? A en juger par le diagnostic des rares observateurs qui restent préoccupés par leur sort, il est déjà trop tard. Il nous faudra répondre de non-assistance à peuples réciproquement génocidés. L'acte d'accusation qui nous renverra au néant est déjà prêt parce que la communauté internationale n'est plus que la somme de nos lâchetés individuelles. Notre dossier est intitulé « Itsembatsemba ». Ce n'est pas un titre original. Cela signifie « Génocide à répétition ». Nos scellés porteront la même étiquette que celle qu'Arte a filmée sur les portes fermées de l'ONU : *« Please, keep doors closed. »* Il comprend les terribles photos en noir et blanc prises en 1996 par Alexis Cordesse, le reporter-légiste dont le regard nous taraude. On y voit des monceaux d'ossements analogues à ceux photographiés en 1945 dans les camps de la mort. Derrière l'une de ces photos, jeudi soir, une voix de femme fredonnait : *« Tout le monde est cadavre, et moi je suis cadavre... Tout le monde est coupable, et moi je suis coupable... »* Cette voix s'estompait dans un éclat de rire nerveux. Elle semblait au bord de la folie. Elle provenait de notre tréfonds.

Personne ne nous fera grâce. Notre ultime espoir ne réside plus que dans notre capacité à assimiler une formation accélérée de jardinage. La juriste de Médecins sans frontières, Françoise Saulnier, dont le visage crevait l'écran, nous l'a dit : *« Au Rwanda, maintenant, on oblige les gens à appartenir à une ethnie, on leur interdit d'appartenir à l'espèce humaine. Survivre, ça veut dire exterminer l'autre. Et le mal se propage. En jardinage, on appelle ça du marcottage... »* Le marcottage, c'est le mode naturel de reproduction des espèces végétales qui enterrent leurs tiges aériennes pour qu'elles s'enracinent et prolifèrent sous terre sans qu'on puisse jamais prévoir où vont surgir les rejetons. Mais le marcottage se pratique aussi de façon artificielle. Or, au Rwanda, les deux modes de marcottage se combinent pour produire le pire. Donc, si cette *« semence d'extermination et de génocide »* s'est vraiment répandue *« dans toute la région des Grands Lacs »*, comme l'affirme cette femme au regard désespéré sans être contredite, notre stock de désherbant n'y suffira pas. J'emporterai aussi mon sécateur.



VENDREDI 13 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Arise, My Love ■ ■ De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
21.00 Harcèlement ■ De Barry Levinson (Etats-Unis, 1994, 125 min). Ciné Cinémas
22.20 Monsieur Vincent ■ De Maurice Cloche (France, 1947, N., 115 min). Ciné Cinéfil
23.45 Frida Kahlo ■ ■ De Paul Leduc Rosenzweig (Mexique, 1984, v.o., 105 min). Arte
0.00 Sweet Liberty ■ D'Alan Alda (Etats-Unis, 1985, v.o., 105 min). Ciné Cinémas
0.05 Le Petit Chose ■ ■ De Maurice Cloche (France, 1938, N., 90 min). RTL 9
0.15 Certains l'aiment chaud ■ ■ ■ De Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil
2.15 Le Cheik blanc ■ ■ De Federico Fellini (Italie, 1952, N., 85 min). Ciné Cinéfil
2.30 Brigands, Chapitre VII ■ ■ D'Otar Iosseliani (France - Géorgie, 1996, v.o., 115 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Pyroska Naguy, Jean-Pierre Bardet, Mona Ozouf. Histoire
20.00 Temps présent. Enfants esclaves de Birmanie. C'est dur la vie d'artiste. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Paris Première
20.05 C'est la vie ! Vendredi 13. TSR
20.55 Plein les yeux. TF 1
21.00 Thalassa. Les Canneurs de Saint-Jean. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. Tempête sur l'Asie. Le temps des carnavals. Histoire
22.05 Faut pas rêver. Grèce : Les pleureuses d'Egine. France : Les amoureux de L'Alpe-D'Huez. République tchèque : Leçons de polka. Invité : Michel Aumont. France 3
22.05 Paris modes. Spécial New-York. Paris Première
22.35 Bouillon de culture. Mais que fait la police ? Avec André Bossard, le commissaire Broussard, Jean Tulard, Francis Zamponi. France 2
23.15 Sans aucun doute. Le dopage. TF 1
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise. [1/3] Les rendez-vous manqués. France 3
0.50 Cap'tain Café. Jean-Louis Foulquier chez Disney. Invités : Etienne Daho ; Alexandra Roos ; M. France 3

DOCUMENTAIRES

19.10 Jazz Collection. Michel Portal. Planète
19.15 World Music. Cesaria Evora, destination Cap-Vert. France Supervision
20.00 Cités et merveilles. La Valette. Téva
20.35 ▶ Au pays des Dogons. L'aventure africaine de Marcel Griaule. Canal +
20.35 Izkor. Les esclaves de la mémoire. Planète
21.00 Femmes, une histoire inédite. [6/6]. Echos du futur. TV 5
21.30 Les Mondes perdus. Le chaînon manquant. Canal +
22.15 ▶ Grand format. Du Golfe au Kurdistan, des hommes abandonnés de Dieu. Arte
23.00 Le Temps des cathédrales. [4/9]. Dieu est lumière. Histoire
23.25 L'Impossible Monsieur Degas. France Supervision
0.25 Numéros zéro. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique. Imposés danse sur glace. France 3
14.15 Tennis. 6e Open Gaz de France. Quarts de finale. Paris Première
14.45 J.O. : Hockey sur glace. Etats-Unis - Suède. Eurosport
0.55 J.O. : Ski de fond. 15 km poursuite libre messieurs. France 2
1.00 J.O. : Ski de fond. 15 km poursuite libre messieurs. Eurosport
2.00 J.O. : Ski. Descente dames. France 2
4.50 J.O. : Combiné nordique. France 2
5.00 Boxe. Championnat du Monde WBA des super-welters : Laurent Boudouani (Fr.) - Guillermo Jones (Pan.). Canal +

MUSIQUE

20.25 Beatus vir et Jonas. Muzzik
20.45 Michel Fugain. France Supervision
21.00 Black Ballad. Muzzik
21.55 Barbara Thompson's «Paraphernalia». Muzzik
22.10 Musiciens coréens. France Supervision
0.45 Dvorak Festival Concert. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.45 Mon enfant doit vivre. De Diethard Klante. Arte
20.50 Dérapage. De John Patterson. TSR
20.55 Crime sans témoin. O De Thierry Binisti. M 6
22.05 L'Amant de ma sœur. De Pierre Mondy. Festival
22.40 Une jeune fille si charmante. De Servais Mont. RTL 9
23.10 Amour fatal. De Jane Simpson. TSR
23.25 L'Ombre du passé. O De Bill Condon. M 6

SÉRIES

20.55 Nestor Burma. L'Homme au sang bleu. France 2
20.55 Cybill. Le jour de gloire. Téva
21.00 Dark Skies, l'impossible vérité. Des inconnus dans la nuit. Série Club
21.20 Dharma & Greg. Pilote (v.o.). Téva
22.05 Au cœur du temps. Le chemin de la Lune. Disney Channel
22.30 Burning Zone, menace imminente. O Traitement fatal. M 6
22.30 Twin Peaks. Episode n° 19 (v.o.). Série Club
22.35 Dream On. La petite sœur (v.o.). Canal Jimmy
23.05 Seinfeld. Le Patient anglais (v.o.). Canal Jimmy
23.15 The Visitor. Devil's Rainbow (v.o.). Série Club
0.10 Brooklyn South. Clown Without Pity (v.o.). Série Club
0.20 Angela, 15 ans. Un garçon impatient (v.o.). Canal Jimmy
1.05 Spawn. End Game (v.o.). Canal Jimmy
1.35 New York Police Blues. Valse-hésitation (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 21.30 Canal +
Les Mondes perdus :
Le Chaînon manquant

En 1924, on commençait à peine à se faire à l'idée déplaisante que le singe puisse être le cousin de l'homme, quand Raymond Dart, vérifiant une prédiction du génial et scandaleux Darwin, découvrit en Afrique du Sud le crâne d'un enfant âgé de quelque deux millions d'années. Jusqu'alors nos ancêtres les plus lointains avaient été trouvés en Europe et en Asie. Pour les Occidentaux, il était relativement acceptable de se reconnaître des origines asiatiques, mais laisser entendre que le berceau de l'humanité se situe sur le « continent noir » devenait franchement insoutenable. Raymond Dart souleva une controverse inimaginable aujourd'hui, alors que la piste africaine ne cesse de se confirmer. Produit par Discovery Channel et réalisé par l'Américain Christopher Rowley, le récit de ce nouveau scandale darwinien est passionnant et joliment teinté d'humour. – F. C.

● 23.45 Arte
Frida Kahlo

Atteinte de poliomyélite à l'âge de sept ans, puis victime d'un grave accident, une femme transcende sa souffrance dans la création picturale. Sa force spirituelle en fera une artiste admirée. Epouse du peintre le plus célèbre du Mexique, elle participe au combat révolutionnaire et rejoint la IIIe Internationale. D'après la biographie de la femme-peintre Frida Kahlo, Paul Leduc Rosenzweig a construit son film (ici présenté en version originale sous-titrée) sur des fragments de sa personnalité, avec fantasmes, épisodes réels, toiles d'inspiration surréaliste. – J. S.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 Météo.
20.00 Journal, Le Journal des J.O.
20.40 Le Résultat des courses.
20.50 Météo, Trafic infos.
20.55 Plein les yeux.
23.15 Sans aucun doute. Le dopage.
1.05 Formule foot.
1.40 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal.
20.30 Image du jour : J.O. de Nagano.
20.35 Le Monde de la Coupe.
20.40 A cheval, Météo, Point route.
20.55 Nestor Burma. L'Homme au sang bleu.
22.30 Un livre, des livres.
22.35 Bouillon de culture. Mais que fait la police ?
23.45 Journal, Météo.
0.00 J.O. : Nagano. En direct.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 Le Journal des J.O, Consomag.
21.00 Thalassa. Les Canneurs de Saint-Jean.
22.05 Faut pas rêver.
23.15 Soir 3.
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise. [1/3].
0.30 Libre court.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Au pays des Dogons. L'aventure africaine de Marcel Griaule.
21.30 Les Mondes perdus.
22.20 Flash infos.
22.25 Jour de foot.
23.15 Fallait pas ! Film de Gérard Jugnot.
0.50 L'Histoire du petit Muck. Film de Wolfgang Staudte.
2.30 Brigands, Chapitre VII ■ ■ Film d'Otar Iosseliani (v.o.).

ARTE

19.00 Tracks.
19.30 7 1/2.
20.00 Brut.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Mon enfant doit vivre. Téléfilm de Diethard Klante.
22.15 ▶ Grand format. Du Golfe au Kurdistan, des hommes abandonnés de Dieu.
23.45 Frida Kahlo ■ ■ Film de Paul Leduc Rosenzweig (v.o.).
1.30 Le Dessous des cartes.

M 6

19.00 Lois et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Mister Biz.
20.40 Décrochage info, Les Produits stars. Le petit café noir au comptoir.
20.55 Crime sans témoin. Téléfilm O de Thierry Binisti.
22.30 Burning Zone, menace imminente.
23.25 L'Ombre du passé. Téléfilm O de Bill Condon.
1.05 Boulevard des clips. Best of rap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 ▶ Les Chemins de la musique. La musique concrète a cinquante ans.
20.30 Agora.
21.00 Black and blue. Parker's Mood.
22.10 Nouveau répertoire dramatique.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert franco-allemand. Œuvres de Ives, Bartok.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Weber et son univers.
22.35 Les Soirées... (suite).

SAMEDI 14 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

13.50 Le Mystère de San Paolo ■ De Joseph M. Newman (Grande-Bretagne, 1951, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
15.15 Les Parisiennes ■ De Marc Allégret, Claude Barma, Michel Boisrond et Jacques Poitrenaud (France - Italie, 1962, N., 100 min). Ciné Cinéfil
16.55 Le Monstre de minuit ■ De Wallace Fox (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil
18.00 Arise, My Love ■ ■ De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
21.10 Top Gun ■ De Tony Scott (Etats-Unis, 1986, 115 min). TSR
23.00 Certains l'aiment chaud ■ ■ ■ De Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil
23.15 Descente à Paradise ■ De George Gallo (Etats-Unis, 1994, 110 min). Ciné Cinémas
0.30 Planète hurlante ■ ■ De Christian Duguay (Etats-Unis, 1995, v.o., 105 min). Canal +
1.00 La Dame du vendredi ■ ■ De Howard Hawks (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
2.35 Monsieur Vincent ■ De Maurice Cloche (France, 1947, N., 110 min). Ciné Cinéfil
3.50 Les Dimanches de permission ■ De Nicolae Caranfil (Fr. - Roumanie, 1993, v.o., 100 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 16.10 Autour du *Monde*. LCI

MAGAZINES

13.45 Savoir plus santé. Dépanner le cerveau. Invités : le professeur Alim Benabid et le professeur Pierre Lasjaunias. France 2
14.05 Faits divers. Clabecq-Texas : Ma cité a craqué. RTBF 1
14.15 Faxculture. Foulpe dans le lac Léman, polars helvétiques à la loupe ! TV 5
14.30 Le Magazine de l'Histoire. Avec Pyroska Naguy ; Jean-Pierre Bardet ; Mona Ozouf. Histoire
18.30 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [2/3]. Histoire
19.00 T.V. +. Canal +
19.00 20 h Paris première. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 14 février 1948. Le bloc de l'Est se resserre. Invitée : Lilly Marcou. Arte
20.40 Le Club. Jean-Louis Trintignant. Ciné Cinéfil
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Spécial de Gaulle. Histoire
21.45 Metropolis. Atlas - Cunningham. Sonny Rollins. Arte
23.10 Du fer dans les épinards. Le respect se perd. France 2
23.25 Paris modes. Spécial New York. Paris Première
0.00 Grain de philo. De quoi suis-je responsable ? Invitée : Monette Vaquin. France 3

DOCUMENTAIRES

17.05 USA : Violences pour l'audience. Planète
17.30 Missions extrêmes. Le cercle polaire à pieds. La Cinquième
17.35 Couture. [5/6]. Planète
18.00 L'Impossible Monsieur Degas. France Supervision
18.05 Athènes, trésor de la Grèce antique. La Cinquième
18.10 Le Grand Canyon, des dinosaures aux barrages. TSR
19.30 L'Art de la direction d'orchestre. [2/2]. Histoire
20.30 La Vénus de Milo. France Supervision
20.35 Jazz Collection. Michel Portal. Planète
20.35 Nouvelle-Zélande : Eldorado en péril. TMC
20.45 L'Aventure humaine. Entre Orient et Occident, voyage de Thessalonique à la frontière turque. Arte
20.55 Marie-Madeleine. France Supervision
21.30 Afrique du Sud, les derniers Bushmen. TMC
22.15 Salsa. [3/5]. Puerto Rico : ça balance sous les cocotiers. France Supervision
22.35 Rendez-vous avec le crime. Qui a tué le juge Falcone ? France 3
23.35 ▶ Music Planet. Ray Lema, tout partout partager. Arte
23.40 Sa Majesté la lionne. Planète
0.00 Ces garçons qui nous font rêver. Téva

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique. Programme libre messieurs. France 3
13.20 J.O. : Patinage artistique. Programme libre messieurs. TF 1
14.00 Rugby. Championnat de France. Pau - Bègles. Canal +
14.25 Tennis. 6e Open Gaz de France. Demi-finales. Paris Première
15.15 Athlétisme. Championnats de France en salle. France 2
17.55 Football. Championnat de France D2. Nancy - Lille. Eurosport
1.25 J.O. : Curling et Saut à ski. Tie break messieurs - dames. K120 individuel. France 2
1.45 J.O. : Saut à skis. K120 individuel. Eurosport
2.05 J.O. : Ski. Descente du combiné dames. France 2

MUSIQUE

18.00 Jazz 625 : The Oscar Peterson Trio. Muzzik
18.30 Natalia Trull joue Chopin. Muzzik
19.05 Cesar Stroscio, Esquina trio. France Supervision
19.25 Hans Graf : Mozart à Salzbourg. Muzzik
22.00 Hänsel et Gretel. Muzzik
22.30 Le Festival de Phoenix : David Bowie. Paris Première
23.10 Michel Fugain. France Supervision
23.55 Jazz 625 : Bill Evans Trio. Muzzik
0.35 Musiciens coréens. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.25 Prête-moi ta plume. De Louis Grospierre. Festival
20.00 Une maman dans la ville. De Miguel Courtois. TV 5
20.30 L'Impossible Evasion. De David Lowell Rich. Ciné Cinémas
20.30 Le Serment d'Hippocrate. De Jean-Louis Bertucelli. Festival
20.35 D'or et de safran. De Marco Pico. Canal +
20.55 Message du Vietnam. De Paul Wendkos [1 et 2/2]. Téva
21.00 Chercheur d'héritiers : Hélène ou Eugénie ? D'Olivier Langlois. France 3
22.05 L'homme qui ne voulait pas tuer. D'Alain Ferrari. Festival
22.40 L'assassin est dans la fac. De Maurice Phillips. TMC
22.55 L'Alambic. De Jean Marbœuf. Festival
23.15 Hollywood Night. O La Loi du professionnel. De William Webb. TF 1
23.35 Les Démons du passé. Δ De Tom McLoughlin. M 6
0.25 Les Deux Wolanski. De Hartmut Griesmayr. Arte

SÉRIES

18.10 Amicalement vôtre. Une rancune tenace. M 6
18.55 Dharma et Greg. Pilote (v.o.). Téva
19.00 Marty Feldman. (v.o.). Arte
19.45 Murphy Brown. Du rififi au bowling. Requiem pour technicien. Téva
20.00 Lois et Clark. Le farceur. Série Club
20.30 Derrick. Sursis. Relation rompue. RTL 9
20.50 Le Caméléon. Equipe de déminage. M 6
21.00 Angela, 15 ans. Régime sec. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. Devil's Rainbow (v.o.). Série Club
21.45 Dark Skies, l'impossible vérité. Omission. M 6
22.15 Brooklyn South. Clown Without Pity (v.o.). Série Club
22.40 Profiler. O Copie conforme. M 6
22.45 Spectromania. Massage. Arte
23.00 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XXIII. Série Club
0.15 La Rédac. Retour en enfance. Disney Channel
0.35 Médecins de nuit. L'entrepôt. Série Club
0.35 Star Trek, la nouvelle génération. L'Enterprise viendra d'hier (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Seinfeld. Le Patient anglais (v.o.). Canal Jimmy
2.55 Spawn. End Game (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.
Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

NOTRE CHOIX

● 22.35 France 3
Rendez-vous avec le crime

Enquête au cœur de la Mafia sicilienne

L'HISTOIRE de l'assassinat de Giovanni Falcone, le juge anti-Mafia qui avait réussi à mettre sous les verrous 475 chefs de Cosa Nostra, est un voyage au cœur de la Mafia sicilienne. Un voyage où l'horreur et la violence dépassent l'imaginable. *Qui a tué le juge Falcone ?*, de Fabrizio Calvi et Jean-Michel Meurice, vient compléter le portrait de l'infâme pieuvre qu'avait esquissé « Rendez-vous avec le crime » avec *Une fille contre la Mafia*, le 31 janvier.

Le 23 mai 1992, Giovanni Falcone, en poste à Rome où il chapeaute un groupe de magistrats anti-Mafia, s'envole pour Palerme à bord d'un avion des services secrets italiens. A l'aéroport, son chauffeur l'attend avec sa voiture blindée. A 17 heures 56, le véhicule est pulvérisé par une bombe sur l'autoroute qui mène à Palerme. Le juge, sa femme et trois policiers qui l'escortaient trouvent la mort. Ainsi commence le documentaire qui reconstitue minutieusement l'enquête des autorités italiennes. Cinq ans d'un travail colossal porté par la passion, mais aussi par l'intuition associée aux techniques les plus sophistiquées de l'investigation policière. Jamais juges, policiers et gendarmes n'ont coopéré aussi étroitement à travers toute le pays. La mort du juge, qui met fin à l'impunité légendaire des mafieux, soude les rangs.

Cette solidarité fut l'une des clés de la réussite de l'enquête, qui conduisit non seulement à l'arrestation des assassins du juge mais aussi à celle du chef suprême de Cosa Nostra, Salvatore Riina. Images reconstituées de filatures, archives de police et témoignages se juxtaposent pour nous faire revivre, pas à pas, ces cinq années palpitantes. Le téléspectateur suit les hésitations des enquêteurs, le désespoir des fausses pistes, les ruses, les frayeurs, les premiers coups de filet puis l'enthousiasme lorsque les pièces du puzzle commencent à s'ordonner. Pas d'effets superflus. Les auteurs ont voulu coller le plus possible à la réalité en recréant avec sobriété l'atmosphère de Palerme. Un film remarquable, qui révèle en toile de fond de l'enquête quelques bribes du fonctionnement de la Mafia.

Florence Hartmann

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.00 Journal.
13.20 J.O. : Patinage artistique. En direct.
14.50 Scandales à l'Amirauté.
15.45 Moloney.
16.35 California College : Les Jumelles de Sweet Valley.
17.05 Xéna la guerrière.
18.00 Sous le soleil.
19.00 Beverly Hills.
20.00 Journal, Le Journal des J.O.
20.43 L'Image du sport.
20.45 Le Résultat des courses.
20.50 Météo, Trafic infos.
20.55 Drôle de jeu. Les sports d'hiver.
23.15 Hollywood Night. O La Loi du professionnel.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.35 et 2.35, 3.40 TF1 nuit.

FRANCE 2

13.00 Journal.
13.25 Image du jour : J.O.
13.30 Météo.
13.35 L'Esprit d'un jardin.
13.40 Consomag.
13.45 Savoir plus santé. Dépanner le cerveau.
14.40 Samedi sport.
14.45 Tiercé. En direct.
18.00 Hartley, cœurs à vif.
18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque...
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.35 Image du jour : J.O.
20.40 A cheval, Météo.
20.55 Fiesta.
23.10 Du fer dans les épinards. Le respect se perd.
0.45 Journal, Météo.
0.55 Les 30 Dernières Minutes.
1.25 J.O. : Curling et Saut à ski.

FRANCE 3

13.00 J.O. : Patinage artistique. En direct.
15.05 Keno.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.13 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 1.00 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal des J.O.
21.00 Chercheur d'héritiers : Hélène ou Eugénie ? Téléfilm d'Olivier Langlois.
22.35 Rendez-vous avec le crime. Qui a tué le juge Falcone ?
23.40 Météo, Soir 3.
0.00 Grain de philo. De quoi suis-je responsable ?

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.50 Le Journal de l'emploi.
13.55 Rugby. En direct. Présentation du match. 14.00 Pau - Bègles.
16.00 Basket-ball.
17.05 Les Superstars du catch.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.50 ▶ Décode pas Bunny.
18.50 et 22.55 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 D'or et de safran. Téléfilm de Marco Pico.
22.10 Supplément détachable.
23.00 Double dragon. Film de James Yukich.
0.30 Planète hurlante ■ ■ Film de Christian Duguay (v.o.).
3.50 Les Dimanches de permission ■ Film de Nicolae Caranfil (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Pareil pas pareil. Dublin.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Journal de la santé.
15.00 Fenêtre sur court.
15.30 Neil Armstrong. [2/5].
16.25 Sur les chemins du monde. 16.30 Un monde nouveau : Les montagnards de Thaïlande ; 17.00 Jangal : Une aventure moléculaire. 17.30 Missions extrêmes : Le cercle polaire à pieds.
18.05 Athènes, trésor de la Grèce antique.
19.00 Marty Feldman.
19.30 Histoire parallèle.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Entre Orient et Occident, voyage de Thessalonique à la frontière turque.
21.45 Metropolis.
22.45 Spectromania. [3/6] Massage.
23.35 ▶ Music Planet. Ray Lema, tout partout partager.
0.25 Les Deux Wolanski. Téléfilm de Hartmut Griesmayr.
1.55 La Femme en gris. [5/10].

M 6

13.15 V.
14.10 Les Aventures fantastiques de Tarzan.
15.00 Les Aventures de Brisco County.
16.05 Les Têtes Brûlées.
17.15 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.10 Amicalement vôtre.
19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Hot forme. Amour, amour, amour.
20.40 Ciné 6.
20.49 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. 21.45 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.40 Profiler. O.
23.35 Les Démons du passé. Téléfilm Δ de Tom McLoughlin.
1.20 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

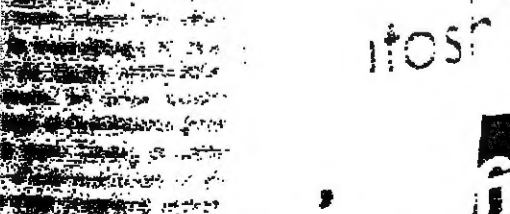
20.00 Fiction. Un soir avec Roland Topor : L'Hiver sous la table. Topor intime.
22.35 Opus.
0.05 Le Gai Savoir.

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. *Le Trouvère*, de Verdi, en direct du Metropolitan Opera de New York, par l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Simon Young. June Anderson (Leonora), Dolora Zajick (Azucena), Richard Margison (Manrico).
23.07 Présentez la facture. L'accordéon sans frontières.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Gounod, Fauré, Poulenc.
20.40 Le Planiste Geza Anda.
22.40 Da Capo. Œuvres de Sibelius, Bloch, Bruch.



Le Monde
SAMEDI 14 FÉVRIER 1998

L'orme pluriel

par Pierre Georges

DEUX PHOTOGRAPHIES et deux titres dans la marée d'un matin pour ainsi dire printanier. Premier document, à la « une » du *Figaro*, en page intérieure du *Parisien*. Il nous vient de Biarritz, tout chaud, sorti des presses. Sur la plage de galets, deux jeunes femmes court vêtues, comme il sied à cet exercice, prennent un bain de soleil.

Il fait 20 degrés. Le ciel est bleu. Les filles sont belles. Et pourtant, *Le Figaro* titre : « Les dérèglements du climat inquiètent ». On regarde les jeunes femmes, le titre. Le titre, les jeunes femmes. Et une grande angoisse rieuse nous saisit. C'est bien vrai, cela ! Comme les dérèglements du climat *nous inquiètent ! A n'en pouvoir détacher les yeux*. Une vraie misère ! Il n'y a plus de saisons, plus d'hiver, et notre tourment météorologique est sans limite. Mais dans cette douloureuse épreuve, on trouve tout de même quelque motif à consolation.

Deuxième photo. Elle est partout. Dans les jardins de Matignon, Lionel Jospin plante un arbre. A la mode de chez nous. La pose n'est pas très avantageuse et même un peu comique. En ce délicat exercice, le premier ministre, en tenue de ville, fait preuve de la plus extrême bonne volonté, sinon de la plus évidente des dextérités. Solidement campé sur ses deux jambes, un peu à la manière d'un cuirassier tombé de cheval, Lionel Jospin manie la bêche comme un jardinier du dimanche. Mais l'intention y est. Et le sourire itou.

France-Soir y était aussi. Deux envoyées spéciales sur le front jardinier. Et c'est ainsi, grâce au récit minutieux de nos consœurs, qu'on en apprend davantage sur ce qui est devenu un rite républicain et matignonesque. Raymond Barre fut le premier, en 1980, à marquer, ainsi, son territoire. La coutume était née. Et tout premier ministre qui suivit, pour peu qu'il fasse la preuve de sa longévité – six mois de Matignon sont exigés par un code non écrit –, y alla de son arbre.

Mais où la chose devient hautement symbolique, assez hilarante aussi, c'est dans le choix de l'arbre Jospin, pour ainsi dire un arbre pluriel. Notre premier ministre avait, de fait, deux bonnes raisons de planter un orme. D'abord, faire plaisir à Dominique Voynet avant la redoutable épreuve qui l'attend dimanche : cent mille chasseurs vont marcher sur Paris avec des intentions nettement taxidermistes. *L'orme, en effet, victime de graphiose*, était en voie de disparition en France avant que les chercheurs de l'INRA ne le sauvent. Un beau geste vert, donc. Et rose, aussi. Car, nous indique Catherine Llouquet, l'orme est un arbre qui a de la branche révolutionnaire et le cœur à gauche, symbole, après 1789, de l'ordre et de la tempérance. Bigre !

Symbolique aussi, mais moins drôle, l'imagination des poètes du Pentagone. Ils ont trouvé un titre à l'opération *Golfe II qui menace*. Après « Tempête du désert », ce sera « Tonnerre du désert », le retour. Déjà défile sur les écrans spécialisés, CNN et autres, le générique d'annonce, dans une débauche d'effets spéciaux et de frappes chirurgicales.

A tout prendre, on préfère nettement cet autre titre, olympique celui-là, venu de Nagano. Un skieur français, passé entre les flocons, a gagné la descente, lui qui n'avait jamais gagné. Il a un nom de spationaute, ou presque, Jean-Luc Crétier. Et l'on peut dire qu'il a bien choisi son jour pour la descente de sa vie.

Dans «Le Monde diplomatique» de février

« *TEMPÊTE sur l'économie mondiale* », titre *Le Monde diplomatique* de février qui étudie les effets dévastateurs de la crise asiatique et les remèdes proposés par le FMI. Le mensuel se penche aussi sur le mouvement des chômeurs français et la demande de relèvement des minima sociaux. Egalement au sommaire : un inédit de Cornelius Castoriadis, «L'individu privatisé» ; les nouvelles guerres du XXIe siècle ; la «*justice écologique*» et les menaces sur le Mercosur ; l'Algérie à l'ombre de la terreur ; la violence d'ETA ; l'irrésistible ascension des partis religieux extrémistes en Israël; la crise du photojournalisme; Bertolt Brecht face à ses diffamateurs, etc.

★ **En vente chez votre marchand de journaux. 22 francs.**

■ **CHANTAL THOMASS : la créatrice de lingerie va racheter son** nom au groupe textile japonais World, mettant ainsi fin au contentieux qui l'oppose depuis plus de deux ans à son ancien actionnaire majoritaire. *Elle pourrait conclure prochainement un accord avec Dim*, filiale du groupe américain de lingerie Sara Lee.

■ **VIRGIN : le groupe de Richard Branson a racheté au canadien** Cott, producteur de boissons au cola, la part qu'il détenait dans leur joint-venture commune Virgin Cola. Celle-ci serait confrontée à une forte baisse de ses ventes en Grande-Bretagne, son premier marché.

■ **LOTO** : les tirages numéro 12 du loto effectués mercredi 11 février ont donné les résultats suivants :

● **premier tirage** : 5, 23, 24, 33, 38, 43 : numéro complémentaire : 10. Les rapports sont pour cinq bons numéros et le complémentaire de 2 559 875 F ; cinq numéros : 10 845 F ; quatre numéros et le complémentaire : 354 F ; quatre numéros : 177 F ; trois numéros et le complémentaire : 34 F ; trois numéros : 17 F.

● **second tirage** : 18, 27, 34, 35, 43, 46 ; numéro complémentaire : 16. Les rapports sont pour six bons numéros de 32 864 355 F ; cinq numéros et le complémentaire : 67 215 F ; cinq numéros : 5 695 F ; quatre numéros et le complémentaire : 308 F ; quatre numéros : 154 F ; trois numéros et le complémentaire : 34 F ; trois numéros : 17 F.

A NOS LECTEURS. *Une panne du serveur informatique de production du* Monde a entraîné, jeudi 12 février en fin de matinée, l'arrêt total de la fabrication du journal. Ce grave incident technique est intervenu alors qu'il restait seulement trois pages à finaliser pour « boucler » l'édition. Interrompu à 11 h 10, le système de production est reparti à 12 h 40. *Le Monde* présente à ses lecteurs et au réseau de vente toutes ses excuses pour ce retard.

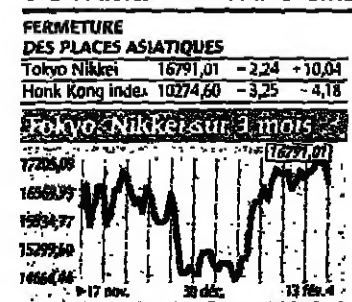
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 13 février, à 10 h 16 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16791,01	– 2,24	+ 10,04
Honk Kong index	10274,60	– 3,25	– 4,18



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 13/02	Var. en % 12/02	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	3173,04	– 0,18	+ 5,81
Amsterdam CBS	971,34	– 0,18	+ 6,31
Bruxelles	19560	– 0,25	+ 16,39
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	4566,16	+ 0,04	+ 12,64
Londres FT 100	5537	– 0,28	+ 7,82
Madrid Ibex 35	8062,60	—	+ 11,13
Milan MIB 30	28618	– 0,16	+ 14,74
Zurich SMI	6851	– 0,07	+ 9,34

Tirage du *Monde* daté vendredi 13 février : 533 919 exemplaires 3

Le ministre de l'intérieur a installé, à Ajaccio, le nouveau préfet de Corse

Trois militants nationalistes sont toujours interrogés à Paris

LE MINISTRE de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a procédé, à Ajaccio, vendredi 13 février, à l'installation du nouveau préfet de la région Corse, Bernard Bonnet. Celui-ci, habillé en civil, est arrivé dans l'avion du ministre vers 9 h 30. Il devait le raccompagner à l'aéroport, en uniforme, au début de l'après-midi. M. Bonnet devait ensuite déposer une gerbe au monument aux morts et rendre visite, comme le protocole l'impose, au maire d'Ajaccio, Marc Marcangeli (bonapartiste), *et au président du conseil général de Corse du* Sud, José Rossi (UDF-DL). Vers 18 h 30, il devait recevoir les parlementaires de l'île.

M. Chevènement avait convoqué l'ensemble des chefs des services déconcentrés régionaux et départementaux, dont le préfet est le chef, à la préfecture d'Ajaccio, afin de leur présenter M. Bonnet. M. Chevènement ne devait pas prononcer de discours mais rappeler que le gouvernement entend imposer *la loi républicaine. Il devait notamment faire* le point de l'enquête sur l'assassinat du préfet Claude Erignac, avec les responsables des services de police. Les huit personnes gardées à vue en Corse ont été remises en liberté jeudi 12 février, dans l'après-midi à Ajaccio, sans qu'aucune charge soit retenue contre elles. Trois personnes restaient interrogées à Paris : le nationaliste Marcel Lorenzoni et deux personnes présentées comme ses proches, Paul-Dominique Bozzi et Paul Poggi. Ce dernier a été transféré jeudi matin dans la capitale. *Les trois hommes devaient être présentés, vendredi, à un juge d'instruction antiterroriste, selon une source policière.* Les personnes remises en liberté avaient été interpellées lundi et mardi et placées en garde à vue dans les locaux du commissariat d'Ajaccio.

Les responsables des services financiers (fisc, douanes, etc.) avaient été réunis la veille, jeudi 12 février, à Bercy, par leur ministre de tutelle, Dominique Strauss-Kahn. Cette réunion avait pour objet d'étudier les mesures de sécurité à prendre pour les fonctionnaires des finances en Corse et *pour faire le point sur le recouvrement* des impôts. Selon les dernières indications, ce recouvrement serait en amélioration : par exemple, dans le cas de la TVA, la taux de non recouvrement serait passé de 40 % en 1995 (*Le Monde* du 12 février) à 20 % en 1996 et moins de 10 % en 1997. Interrogé, lors de son point de presse hebdomadaire, jeudi 12 février, sur les mesures économiques et fiscales que le gouvernement pourrait prendre en Corse, le ministre de l'économie et des finances s'est toutefois montré évasif. *Tout juste a-t-il affirmé qu'il mettrait en œuvre les décisions qui seront prises par le premier ministre.*

Par ailleurs, les hebdomadaires *Paris-Match* et *VSD* ont été condamnés, en référé, le 12 février. Le tribunal de grande instance de Paris a publié un communiqué indiquant que la publication de la photo du préfet Claude Erignac gisant à terre après avoir été assassiné avait constitué un trouble grave à sa famille. Dans son ordonnance, le président du tribunal, Jean-Marie Coulon, rejette la demande de *saisie des exemplaires incriminés mais il autorise les défenseurs de la veuve et des enfants de M. Erignac* à demander des réparations, en engageant une procédure civile. L'audience se tiendra le 25 février.

Le RU 486 bientôt disponible dans plusieurs pays européens

EN DÉPIT des menaces exprimées par les militants anti-IVG, l'avenir de la molécule abortive RU 486 n'est nullement menacé. Si la situation semble toujours bloquée aux Etats-Unis, ce produit, aujourd'hui disponible en France, en Grande-Bretagne et en Suède, pourrait être prochainement commercialisé dans d'autres pays européens.

Le RU 486, découvert au début des années 80 par des chercheurs de la firme Roussel Uclaf, est *distribué par la société française Exelgyn* (Excellence Gynécologie), dirigée par le docteur Edouard Sakiz auquel le groupe pharmaceutique allemand Hoechst Marion Roussel (HMR) a cédé gratuitement en 1997 tous les droits, à cause notamment des pressions des militants *pro-life* américains. « *Nos stocks font que nous avons assez de RU 486 (Mifégyne) pour la commercialisation en France, en Grande-Bretagne et en Suède jusqu'au premier trimestre 1999*, a déclaré au *Monde* le docteur Sakiz. *D'autre part, nous sommes en train de signer des contrats avec différents partenaires français et devrions pouvoir assurer une nouvelle production d'ici la fin de cette année.* »

La crainte d'être la cible des commandos anti-avortement fait que ces partenaires (deux sociétés assurant la synthèse et la mise en forme, et une troisième assurant la distribution) souhaitent conserver l'anonymat. « *Nous allons d'autre part demander une autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne du médicament et ne devrions pas avoir de difficultés pour la commercialisation dans les pays scandinaves, la Hollande, la Belgique ou la Suisse. J'ai également reçu une demande officielle du ministre espagnol de la santé me demandant de voir comment la Mifégyne pourrait être commercialisée dans son pays* », ajoute le docteur Sakiz.

En pratique, le principal obstacle au développement et à la diffusion de cette molécule se situe, paradoxalement, en France et concerne son prix de vente. « *En France, la Mifégyne est actuellement commercialisée 250 francs la boîte de trois comprimés, alors qu'en Suède et en Grande-Bretagne ce prix est près du double*, explique le docteur Sakiz. *Ce tarif avait été fixé en 1990 sur la base du prix de l'interruption chirurgicale de grossesse. Or, aujourd'hui, son usage s'est simplifié et sa production va nous coûter beaucoup plus qu'elle ne coûtait à l'époque à Roussel Uclaf. Si l'administration n'acceptait pas d'augmenter ce prix, Exelgyn ne pourrait durablement survivre. C'est pourquoi nous devons, aujourd'hui encore, nous mobiliser.* »

Jean-Yves Nau

L'emploi salarié a progressé de 1 % en 1997

L'ANNÉE s'est bien terminée sur le front du chômage, avec une baisse record du nombre de demandeurs d'emploi (- 86 800). Elle s'achève aussi sur une note encourageante pour les créations d'emplois. Dans le secteur concurrentiel, l'emploi salarié a progressé de 0,4 % *au quatrième trimestre 1997 (+ 60 000) en données corrigées des variations saisonnières*, selon les données provisoires publiées, vendredi 13 février, par l'Insee et le ministère de l'emploi.

Au cours de l'année, le nombre d'emplois a progressé de 1 % (+ 130 000) pour atteindre 13,448 millions, alors qu'il avait reculé de 0,1 % en 1996. Seul le secteur tertiaire a été créateur d'emplois (+ 0,8 % au dernier trimestre, + 2,3 % sur un an). *L'industrie a vu ses effectifs stagner* sur les trois derniers mois et reculer de 0,8 % *sur douze mois. La construction n'est pas sortie de son marasme avec un recul de 0,4 % au précédent trimestre et de 1,8 % en un an.*

35 000 EMPLOIS-JEUNES

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a publié, jeudi, ses résultats 1997 et ses objectifs pour 1998. Elle a collecté 2 575 000 offres d'emploi, soit 10,5 % de plus qu'en 1996 et « *deux fois plus qu'en 1993* ». Neuf sur dix ont débouché sur une embauche. 13 % des offres correspondaient à un emploi de moins d'un mois, 36 % à des emplois de moins de six mois et 51 % à des « *emplois durables* » (au moins six mois ou à durée indéterminée). Cette année, *elle entend recueillir 2,6 millions d'offres, dont la moitié* d'emplois durables.

Les agences vont aussi se mobiliser, cette année, pour la réussite des emplois-jeunes en signant des accords nationaux avec le ministère de l'intérieur (35 000 recrutements prévus sur cinq ans), la Poste (5000) et l'éducation nationale. L'ANPE entend faire un effort supplémentaire pour les chômeurs de longue durée, dont le nombre a progressé de 6,7 % l'an dernier pour atteindre 1 143 400 personnes.

Jean-Michel Bezat